



Document d'Enregistrement Universel

Rapport Financier Annuel inclus

2024



Document d'Enregistrement Universel

Incluant le rapport financier annuel

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 7 avril 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance.





SOMMAIRE

1

Présentation du Groupe

1.1	Organisation du Groupe	20
1.2	Les activités du Groupe	22

2

Gouvernance

2.1	La Gouvernance de Cegedim	38
2.2	Organes de direction et de contrôle	40
2.3	Principes de rémunération des mandataires sociaux.....	59
2.4	Politique envers les salariés	64
2.5	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	65
2.6	L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires ...	66

3

Commentaires sur l'exercice

3.1	Faits marquants de l'exercice	70
3.2	Activité du Groupe au cours de l'exercice 2024	72
3.3	Politique d'investissement	92
3.4	Transactions entre les parties liées	95
3.5	Evènements postérieurs au 31 décembre 2024	95
3.6	Perspectives	96
3.7	Contrats importants	97
3.8	Examen de la situation financière de la société Cegedim SA	98
3.9	Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA	100
3.10	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	102

4

Comptes consolidés

4.1	Bilan consolidé	106
4.2	Compte de résultat consolidé	108
4.3	Etat du résultat global consolidé	109
4.4	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	110
4.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	111
4.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	112
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	164

5

Comptes sociaux

5.1	Bilan	170
5.2	Compte de résultat	172
5.3	Annexes aux comptes sociaux	174
5.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	195
5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	199

6

Rapport de durabilité

6.1	Informations générales à publier (ESRS 2)	204
6.2	Informations environnementales	234
6.3	Informations sociales	261
6.4	Gouvernance	285
6.5	Note méthodologique et tableaux de correspondance	290
6.6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	300

7

Gestion des risques

7.1	Politique de gestion des risques	308
7.2	Facteurs de risques	310
7.3	Assurance et couverture des risques	322
7.4	Le contrôle interne	322
7.5	Processus clés pour l'information comptable et financière	326
7.6	Processus clés pour l'information de Durabilité	327

8

Assemblée générale

8.1	Projets de résolutions	332
8.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	335

9

Informations complémentaires

9.1	Informations concernant Cegedim	340
9.2	Informations concernant le capital	341
9.3	Personnes responsables	348
9.4	Documents accessibles au public	349
9.5	Informations financières historiques	349
9.6	Tables de concordance	350



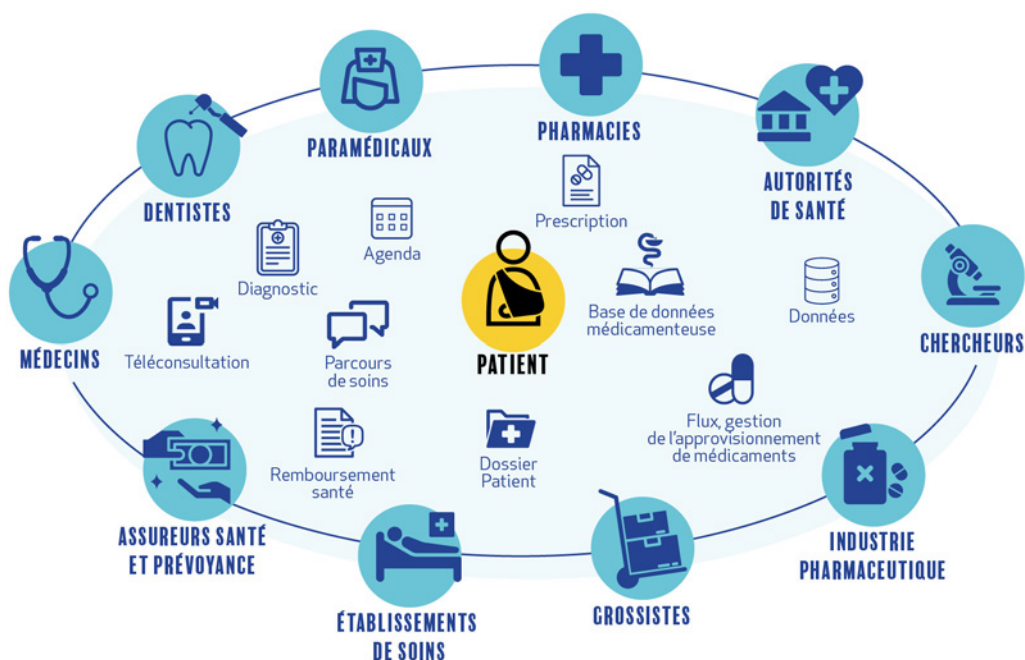
Panorama | Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un Groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte près de 6 700 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 654 millions d'euros en 2024. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Une présence européenne forte



Un acteur intégré de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé





Panorama | Nos métiers en 2024

Logiciels & Services

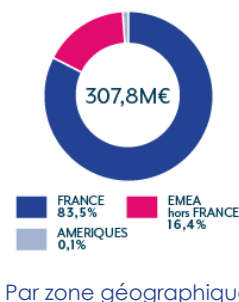


Voir section 1.2

Licences, SaaS, services internet, maintenance, intégration, hébergement pour les professionnels de santé en France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne, Belgique et Italie, acteurs de l'assurance de personnes en France et au Royaume-Uni, et départements RH en France.

47 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+1,8 %
Publiée
-1,2 %
Organique⁽¹⁾

307,8 M€
Chiffre d'affaires
—
5,1 M€
ROC⁽¹⁾
—
1,7 %
marge ROC



Flux

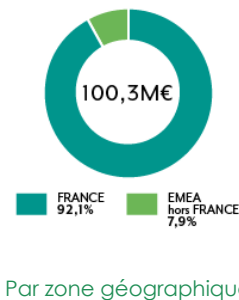


Voir section 1.2

Digitalisation des processus et des factures dans la santé et tout autre secteur en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Gestion du Tiers payant en France.

15 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+7,3 %
Publiée
+7,2 %
Organique⁽¹⁾

100,3 M€
Chiffre d'affaires
—
12,5 M€
ROC⁽¹⁾
—
12,4 %
marge ROC



Data & Marketing

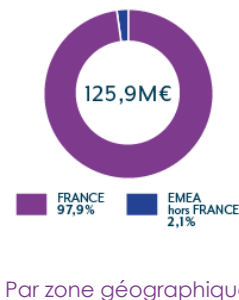


Voir section 1.2

Base de données santé européenne et études utilisées par les autorités sanitaires, les gouvernements, les professionnels et industries de santé, en France, au Royaume-Uni, en Roumanie en Espagne, en Italie et en Allemagne. Marketing digital et print dans les pharmacies en France. Marketing digital pour les médecins français.

19 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+9,6 %
Publiée
+9,6 %
Organique⁽¹⁾

125,9 M€
Chiffre d'affaires
—
16,5 M€
ROC⁽¹⁾
—
13,1 %
marge ROC



BPO

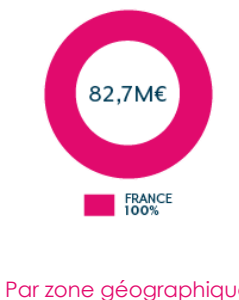


Voir section 1.2

Externalisation de processus métier pour les acteurs de l'assurance de personnes en santé et prévoyance, et les départements RH en France, avec des centres nearshores en Roumanie et offshores au Maroc.

13 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+15,8 %
Publiée
+15,8 %
Organique⁽¹⁾

82,7 M€
Chiffre d'affaires
—
7,2 M€
ROC⁽¹⁾
—
8,7 %
marge ROC



Cloud & Support

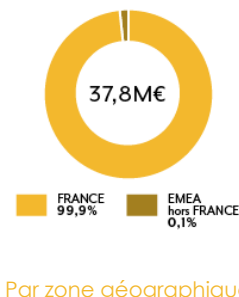


Voir section 1.2

Prestations d'hébergement et infogérance « Cloud » souveraines et support informatique, R&D et services centralisés du Groupe.

6 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+11,3 %
Publiée
+11,3 %
Organique⁽¹⁾

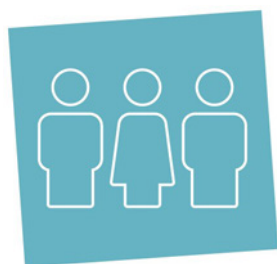
37,8 M€
Chiffre d'affaires
—
-1,8 M€
ROC⁽¹⁾
—
-4,9 %
marge ROC



(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».



Panorama | Nos collaborateurs



6 659
Collaborateurs



50 %
de collaboratrices



70 %
de salariés en
inshore



30 %
de salariés en
offshore

6 659 | +1,2 %



Logiciels
& Services
2 630



Cloud
& Support
2 449



BPO
623

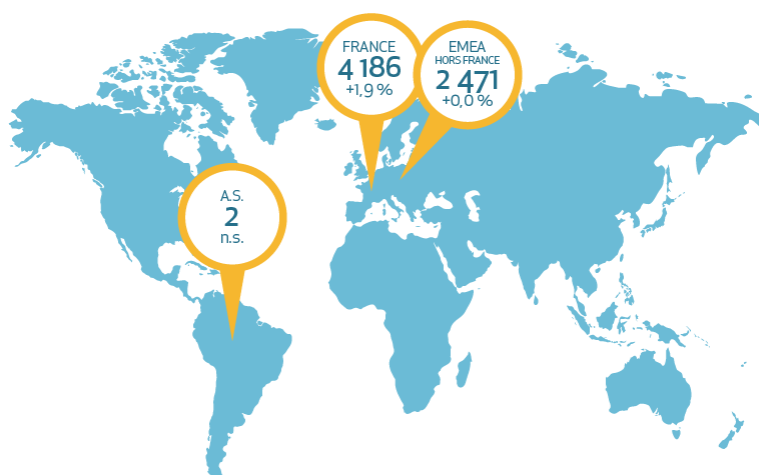


Flux
565



Data &
Marketing
392

Collaborateurs par division



Collaborateurs par pays



Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



Vieillesse de la population et maladies chroniques

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



Passage aux soins ambulatoires

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



Passage à des soins axés sur les résultats

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



Pénurie de personnel

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



Offres de soins fragmentées

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



Pression sur les coûts

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



Une implication des patients croissante

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



Digitalisation

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement.
- Analyse de la Big Data.
- Intelligence artificielle.



Une réglementation plus stricte

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



Pandémie

La pandémie de Covid-19 a accéléré les tendances de fond.



Panorama | Innovation



Innovation



13,8 %
Effort de R&D*



56,5 M€
R&D Capitalisée



1 548
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur :

Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000-1, ISO 27017, ISO 27018, ISO 50001
ISAE 3402 Type II, et SecNumCloud
- Réglementation

Collaboration

- Développement de produits
et services axés sur le client

Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim

* % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.



Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance





Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines. Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés. Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

Développer une innovation de pointe

En 2024, nos équipes R&D comptaient 1 548 collaborateurs et nous avons capitalisé 56,5 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».

5

Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires. Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits. Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

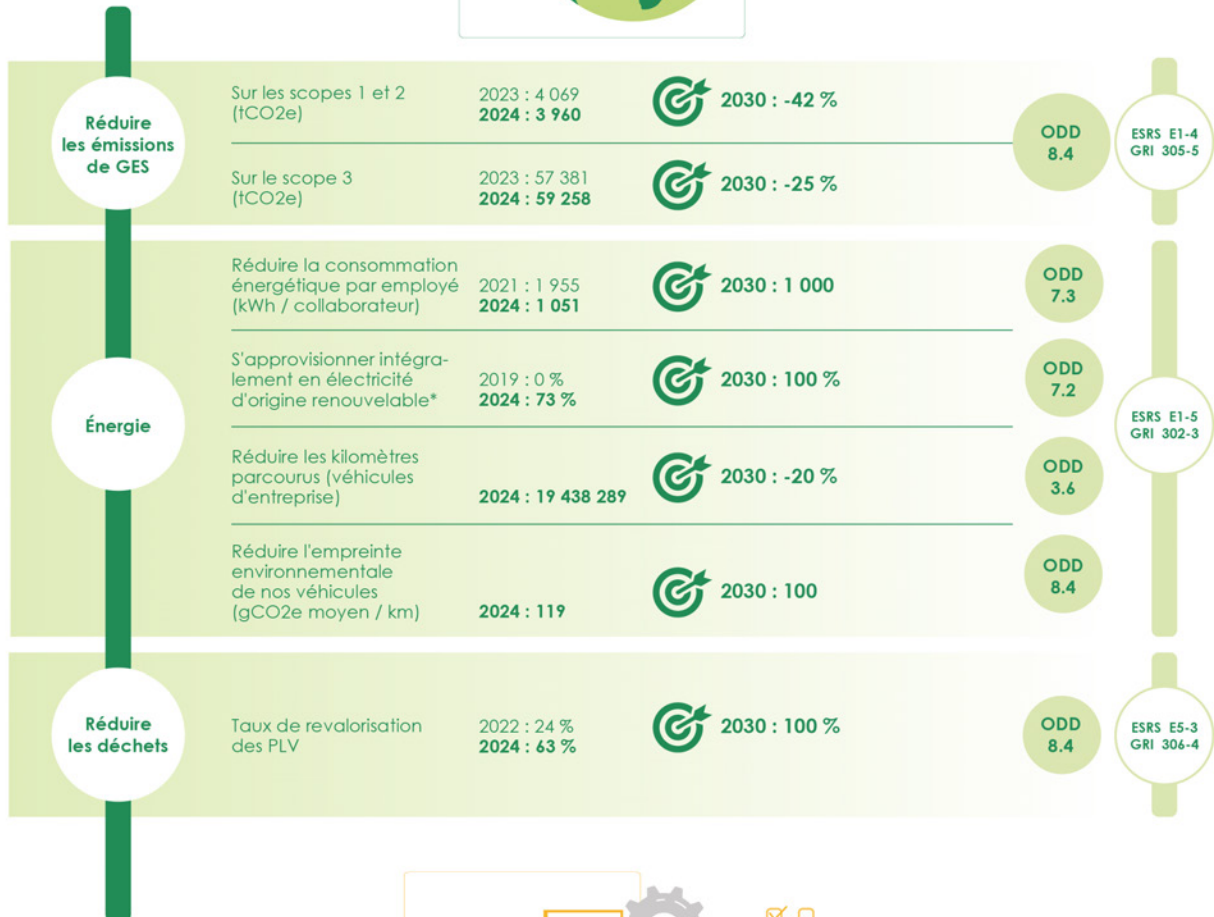
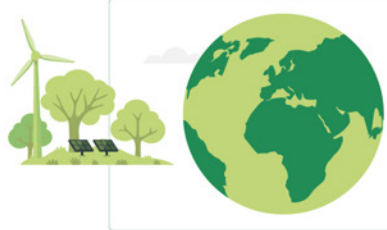
Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes. Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation. Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.



Panorama | Nos engagements RSE

Atténuation du changement climatique



Ressources humaines





Panorama | Nos engagements RSE

Numérique responsable



Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Améliorer le PUE (ET1)

2023 : 1,75
2024 : 1,73



2030 : -13 %

ODD
7.3

ESRS E1-5
GRI 302-3

Améliorer le PUE (EB4)

2019 : 1,94
2024 : 1,78



2030 : -17 %

ODD
8.4 et
12.4

ESRS E5-3
GRI 306-4

Étendre la durée de vie
du matériel informatique

2024 : en cours



2030 : +1 an

Donner une seconde vie
aux écrans de nos clients

2024 : 0 %



2030 : 50 %

ODD
8.4

Conduite des affaires



Développer nos achats responsables

Développer les achats
auprès d'entreprises
adaptées ou d'insertion

2024 : en cours



2030 : +500 %

ODD
10.2

ESRS S2-4
GRI 3-3



Panorama | Notre contribution économique

Création de valeur



654,5 M€

Chiffre d'affaires 2024

1,6 M€

Produits financiers et autres

656,1 M€

Création de valeur totale

Distribution de valeur

173 M€



Fournisseurs : Achat de biens et services

20,9 M€



Prêteurs de fonds : Coûts financiers

16,2 M€ 349,8 M€



Société civile et communauté : Impôt sur les sociétés, taxes et droits



Collaborateurs : Salaires, pensions, etc.

126,8 M€



Réinvesti dans Cegedim : création de valeur future



Panorama | Bref historique de la structure du Groupe

1969 Jean-Claude Labrune fonde Cegedim ⁽¹⁾ afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.	1972 Création de la première base informatisée de médecins.	1979 Lancement de l'activité CRM en France.	1990 Début de l'expansion internationale.	1991 Première plateforme d'échanges dématérialisés.
				1994 Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
2015 Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA.	2007 Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.	1999 Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.	1997 Lancement de la première base informatique de médicaments, la base Claude Bernard.	1995 Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.
2015-2018 1 ^{ère} étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.				
2018-2020 2 ^{ème} étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.	2021 Cegedim continue d'innover et de se focaliser sur la croissance du chiffre d'affaires, les marges et la génération de trésorerie.	2022 Cegedim et le Groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP signent un partenariat stratégique. Les 3 groupes rentrent au capital de Cegedim Santé.	2023 Gain d'un contrat majeur sur les activités BPO Assurance.	2024 Sortie de l'activité médecins au Royaume-Uni et acquisition de Visiodent.

⁽¹⁾ Centre de Gestion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing

Les événements de 2023 et 2024 sont présentés au chapitre 4 et dans les annexes des états financiers consolidés, note 3 du présent document.





Présentation du Groupe

1.1 | Organisation du Groupe

Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Cegedim Business Services** : accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, paie et performance RH. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur de référence en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance des fonctions finance, achats et RH.
- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de certains des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent.
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, de sécurité, gestion des risques, contrôle interne, conformité, d'organisation, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent au Chapitre 4, point 4.6, note 5 « Périmètre de consolidation », du présent Document d'Enregistrement Universel. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.2 « Les activités du Groupe » de ce Chapitre.

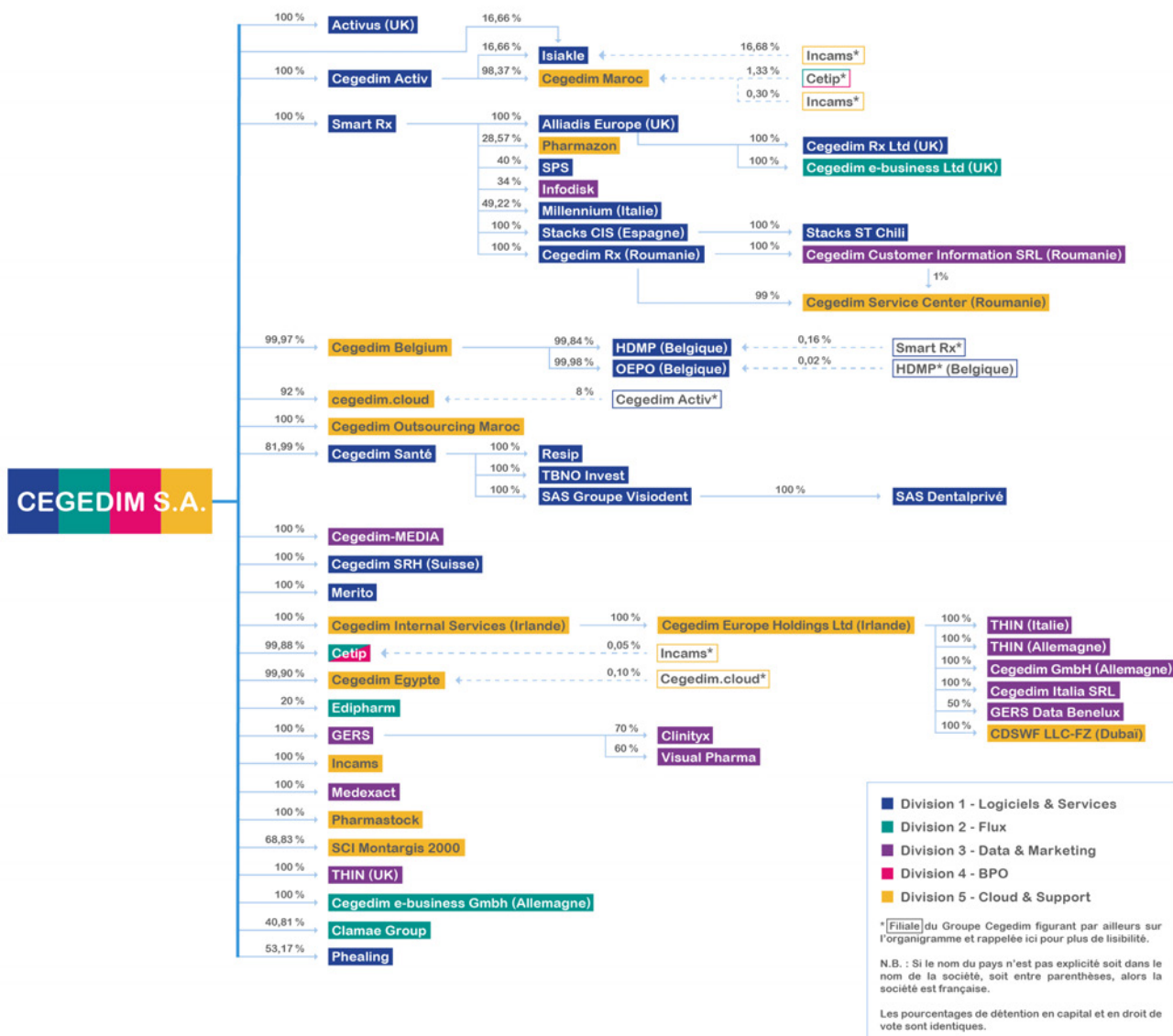
L'organigramme juridique du Groupe est présenté à la page suivante.

Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme de la page suivante du présent Document d'Enregistrement Universel. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, note 22 « Méthodes et principes comptables ».

Les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2024 sont : Cegedim Activ, Cegedim-MEDIA, Cegedim SA, Cegedim Santé, Cetip, GERS Data et Smart Rx.

Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2024



1.2 | Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des compagnies d'assurance et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Dans un souci de cohérence de sa communication financière, le Groupe présente ses résultats financiers en fonction des typologies de métiers (5 divisions : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO, Cloud & Support) et non des typologies de clients.

Logiciels & Services



Flux



Data & Marketing



BPO



Cloud & Support



Un rappel de la division sous forme de pictogramme figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.

Activités du Groupe selon les typologies de clients :



1.2.1 | Solutions pour professionnels de santé

Cegedim Santé

Logiciels de gestion de patientèle, plateforme de prise de RDV en ligne et télésecrétariat France

Logiciels & Services



Cegedim Santé aide les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients en leur proposant des solutions de gestion de cabinet (gestion du dossier patient, aide à la prescription, facturation) ; d'agenda et de prise de rendez-vous en ligne ; de téléconsultation/téléssoin/téléexpertise ; de coordination ; et de télésecrétariat.

Ses offres s'adressent aux professions médicales (médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues). Elles sont adaptées à chaque mode d'exercice, en cabinet médical et paramédical, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, établissement de soins médico-sociaux, officine, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), en libéral ou salariat.

Cegedim Santé accompagne également les grands comptes (santé au travail, assurances) en mettant à leur disposition des services numériques de santé innovants.

Les principaux concurrents de Cegedim Santé sur le marché du logiciel de gestion de cabinet sont le groupe allemand CompuGroup, le groupe Equasens, le groupe Vidal et Doctolib. Sur le marché de la prise de RDV en ligne, l'acteur dominant est Doctolib. Sur le marché de la téléconsultation, l'acteur dominant est Doctolib.

Les professionnels de santé font face à de réelles difficultés d'exercice, pris dans une course permanente à la recherche de temps médical, avec le souci de maintenir des standards de qualité de leur exercice et une écoute active des patients. L'évolution de la démographie médicale qui s'annonce encore plus tendue pour les 10 prochaines années et l'accroissement de la demande de soins liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques rendent le contexte particulièrement complexe. Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre à ces enjeux en simplifiant l'organisation des professionnels de santé, en facilitant les logiques de parcours de soins, en favorisant la coordination autour du patient, en libérant du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

Cegedim Santé en est un fort contributeur avec son écosystème pluriprofessionnel de solutions : logiciels de gestion médicaux et paramédicaux (dossier patient avec INS, facturation incluant l'appli carte Vitale, prescription incluant l'ordonnance numérique, téléservices de l'Assurance Maladie, DMP, Mon Espace Santé, MSS), agenda et prise de rendez-vous en ligne, télésanté, messagerie instantanée sécurisée. Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur, LAP) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement numérique. Cegedim Santé poursuit la mise en conformité permanente de ses solutions.

Au-delà des outils, l'enjeu crucial est désormais celui du développement des usages du numérique en santé, dont le succès repose sur les professionnels de santé, les pouvoirs publics et les éditeurs. Si le cadrage national des outils et des bonnes pratiques du numérique en santé est un préalable indispensable, la transformation de notre système de santé se joue véritablement dans les usages sur les territoires. Cegedim Santé y contribue directement en apportant à ses 100 000 clients professionnels de santé une information continue sur les nouveautés et les bonnes pratiques, en mettant à leur disposition des outils de formation (vidéos, webinaires, formation DPC), en étant présent sur le terrain, dans toutes les régions, à leurs côtés.

Les développements et déploiements vont se poursuivre en 2025 et dans les prochaines années, en ligne avec la feuille de route du numérique en santé (vague 2 du Ségur médecins, Ségur Chirurgiens-Dentistes, nouveau couloir Ségur des paramédicaux, ...) et les évolutions de pratique et d'organisation des professionnels de santé. En 2025, Cegedim Santé mettra le meilleur de l'intelligence artificielle au service de ses clients professionnels de santé avec une approche pragmatique et utile apportant des bénéfices directs au quotidien.

2025 verra aussi s'accélérer la mise en place de l'exercice coordonné avec le déploiement des maisons de santé pluridisciplinaires et la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé. Cegedim Santé mettra ses solutions au service de cette dynamique et contribuera à soutenir la transition vers un modèle de soins plus intégré et centré sur le patient.

Cegedim Santé accompagnera également les professionnels de santé dans leurs usages de plus en plus mobiles, avec une alternative à la fin du TLA (Terminal Lecteur Applicatif, pour lecture simultanée de cartes vitale patients et praticiens) pour la facturation dans l'application Maiia pro destinée aux professionnels de santé.

* Cegedim Santé est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, décembre 2024).

Smart Rx

Logiciels & Services

**Logiciels & Services pour les pharmaciens**

France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats. Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Smart Rx, Equasens (ex-Pharmagest), Everys (Winpharma) et ISIPHARM (LEO) sont les principaux* acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France. A noter l'apparition sur le marché d'un nouveau LGO (Logiciel de Gestion d'Officine) en mode full SaaS : Pharmony.

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est toutefois en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions des solutions logicielles à court ou moyen terme. Le pharmacien est plus que jamais au cœur du parcours de soins des patients.

Les pharmaciens d'officine font face à de nombreux challenges les obligeant à adapter leur organisation et celle de leurs équipes : augmentation des compétences et missions ; tensions d'approvisionnement en médicaments ; digitalisation de la santé ; difficultés de recrutement.

Le rôle des éditeurs est d'accompagner ces évolutions et de proposer des solutions innovantes.

Par ailleurs, l'accroissement de la concurrence oblige les pharmaciens à avoir recours à des outils informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Parallèlement, le marché continue à se structurer autour de groupements qui permettent aux pharmacies de s'inclure dans des réseaux. Cette stratégie se traduit par de nouveaux besoins spécifiques pour les pharmacies en matière de positionnement, mise en place de leurs missions, organisation interne, politique d'offre... Les solutions logicielles doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

* En nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, décembre 2024).

RESIP / Claude Bernard

Logiciels & Services

**Base de données scientifique sur les médicaments et les produits de santé**

France

RESIP équipe plus de 150 000 professionnels de santé avec la base de données médicale Claude Bernard (anciennement BCB), base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé.

RESIP édite également le moteur de facturation SESAM-Vitale jFSE à destination des éditeurs de logiciels de santé.

La base de données médicale Claude Bernard de RESIP et son concurrent Vidal sont les principaux acteurs historiques dans le domaine des bases de données sur les médicaments et produits de santé en France utilisées par les professionnels de santé aussi bien en ville qu'en établissements de soins publics ou privés. Thésorimed et Thériaque (bases de données publiques) sont principalement implantées sur le marché des établissements hospitaliers et des cliniques. Synapse Medicine et Posos sont de nouveaux concurrents, le premier a noué un partenariat avec Thériaque, le second a créé sa propre base.

RESIP propose ses différents services phares autour de la plateforme Claude Bernard sous forme de composants web pour faciliter le travail d'intégration de ses clients éditeurs. RESIP va enrichir son offre en 2025 avec l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA). Ces avancées permettront de proposer aux professionnels de santé des services innovants qui visent à améliorer la sécurité et la personnalisation des soins et contribuer ainsi à une meilleure prise en charge des patients.

La base de données Claude Bernard dispose du marquage CE classe IIb pour ses API, dispositifs médicaux d'aide à la sécurisation des prescriptions et des dispensations, signe de la capacité de RESIP à développer des solutions innovantes et conformes aux standards de qualité les plus élevés.

INPS

Logiciels & Services pour le Primary Care (médecine générale) Royaume-Uni

Logiciels & Services



In Practice Systems (INPS) est un des principaux fournisseurs de logiciels pour médecins généralistes au Royaume-Uni (10% de part de marché). La suite de produits Vision alimente également l'interopérabilité entre équipes multidisciplinaires, entre médecins généralistes et spécialistes, entre centres et réseaux de soins.

Le 10 décembre 2024, INPS a décidé de se placer volontairement en administration judiciaire compte tenu de difficultés financières récurrentes liées à la non rentabilité des marchés de santé publique sur lesquels la société opère. Techniquement, du fait de la perte du contrôle du point de vue comptable, cette filiale est sortie de la consolidation du Groupe Cegedim à cette même date.

Cegedim Rx

Logiciels & Services pour les pharmaciens Royaume-Uni

Logiciels & Services



Cegedim Rx est l'un des principaux* fournisseurs de logiciels pour les pharmacies du Royaume-Uni. Pharmacy Manager, le système central de Dossier Médical Patient (PMR), est au cœur de son offre qui inclut également la solution cloud Pharmacy Intelligence Hub (outil d'analyse de performance et d'aide à la décision), Hub Fulfillment Manager (automatisation et vérification intelligente de la répartition des prescriptions au sein des chaînes de pharmacies) et d'autres applications évolutives, permettant à plus de 10 000 utilisateurs en officines d'optimiser la délivrance de médicaments et de services associés. Depuis 2022, Cegedim Rx propose également des solutions de promotion digitale en point de vente (Pharmacy Display).

Le Royaume-Uni comptabilise 13 200 pharmacies dans les quatre nations, dont 12 000 en Angleterre. Les principaux animateurs du marché* sont Cegedim Rx et Rx Web (10% chacun), Titan (7%) et Apotec (8%), PSL (15%) et EMIS (33%). A noter que la part de ce dernier est en érosion et que Boots détient 13% du marché au travers d'une solution propriétaire servant ses propres points de vente. Cegedim Rx continue d'investir dans la R&D et l'innovation avec, pour reconnaissance sectorielle en 2024, et pour la quatrième année consécutive, l'obtention du prix Product of The Year décerné par l'association des pharmaciens indépendants.

La structure du marché se modifie en profondeur, les indépendants (de 1 à 5 magasins) et les chaînes intermédiaires (de 6 à 200 sites) se développant au détriment des chaînes nationales. Ainsi, au cours de l'année écoulée (à date d'octobre 2024), les pharmacies indépendantes ont vu leur nombre augmenter de 557 sites, tandis que les chaînes intermédiaires ont augmenté de 116. Les indépendants représentent désormais 44 % du total des pharmacies anglaises. Cette bascule s'est effectuée suite à la reprise partielle par de plus petits exploitants des 1 000 pharmacies Lloyds (précédemment 10 % du marché) et de 300 pharmacies Boots. Néanmoins, la tendance nette du marché est en repli de 500 pharmacies au cours des 12 derniers mois.

Dans le même temps, le marché britannique des pharmacies continue de croître en valeur (+4,9 %) et en volume (+3,5 %). La pénurie de médicaments et l'inflation des prix expliquent que la valeur soit aujourd'hui supérieure au volume. L'adoption de nouveaux services en pharmacie dont l'objectif est de réduire les files d'attente chez les médecins généralistes (Pharmacy First, contraception, contrôle de la tension artérielle, sevrage tabagique) a également pesé dans la croissance.

Au-delà de ces tendances encourageantes qui confirment la position centrale de la Pharmacie sur l'échiquier Primary Care UK, il est à noter que le secteur continue de souffrir d'un manque d'investissement public ambitieux, qui pèse sur les finances des pharmacies et sur les fournisseurs IT.

Dans ce contexte, le déploiement des solutions par Cegedim Rx sera une opportunité d'améliorer plus encore la gestion quotidienne et la rentabilité des pharmacies, quels que soient les segments de marché.

*Selon les estimations internes Cegedim.

Cegedim Rx

Logiciels & Services pour les pharmaciens et médecins

Roumanie

Logiciels & Services



Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions logicielles pour les professionnels de santé en Roumanie.

Avec une part de marché de près de 25 %*, Cegedim Rx est un fournisseur de premier plan pour les médecins généralistes roumains. Ses principaux concurrents sont un logiciel public gratuit (SIUI) et des acteurs privés tels que : Syonic, Setrio et Softteh. Cegedim Rx est également un acteur de premier plan* sur le segment des logiciels pharmacies où la société propose des solutions sur mesure pour les pharmaciens indépendants, les grossistes et les chaînes de pharmacies. Setrio, Softteh et HTSS sont ses principaux concurrents sur ce segment.

Les principales tendances du marché se poursuivront en 2025 : consolidation des pharmacies de détail, croissance des services de santé privés, digitalisation. Cegedim Rx est bien positionné sur le marché avec Pharmec NOVA, la version Cloud nouvelle génération de son logiciel médecins, et poursuit le développement de sa gamme de solutions pour le secteur de la pharmacie.

*Estimations internes.

HDMP

Logiciels & Services pour les pharmaciens et médecins

Belgique

Logiciels & Services



Avec une part de marché estimée à 21 %*, HDMP est un acteur majeur du marché du Dossier Médical Informatisé à destination des médecins généralistes belges avec sa solution HealthOne. HDMP dispose également d'une forte présence sur le segment des centres de soins avec plus de 2 800 utilisateurs.

Si la complexité de la feuille de route en matière de e-santé reste un défi pour l'ensemble du secteur, la concurrence s'est stabilisée entre les principaux acteurs : Corilus (51 %), HDMP 23 %, CGM et Medispring (12 % chacun). Les nouveaux entrants NexuzHealth Pro (Cegeka) et Mediportal se concentrent de plus en plus sur les solutions destinées aux spécialistes et aux infirmières, ainsi leur présence sur le marché des médecins généralistes reste marginale, avec moins de 1 % de part de marché*.

En 2024, 12 cabinets ont retenu la nouvelle solution HealthOne NOVA, ce qui représente plus de 100 utilisateurs en production. Au cours du premier semestre 2025, l'accent sera mis sur l'obtention de la certification du logiciel par la CNMM (Commission nationale médico-mutualiste), ce qui permettra à HDMP d'intensifier les migrations et d'attirer de nouveaux clients. La feuille de route du développement comprend l'exploitation de l'intelligence artificielle pour rationaliser les processus, tels que la codifications des consultations, faisant gagner un temps précieux aux praticiens. Parallèlement, HDMP s'engage à améliorer les fonctionnalités existantes de HealthOne NOVA sur la base des retours d'expérience de ses utilisateurs, afin de répondre toujours mieux aux besoins des médecins généralistes et des professionnels de santé.

* Estimations internes.

Stacks

Logiciels & Services pour les médecins

Espagne et Chili

Logiciels & Services



Acteur de référence des logiciels médecins en Espagne avec plus de 40 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans la conception et le développement de systèmes d'information dédiés aux professionnels de santé des secteurs privé et public. Stacks s'adresse à un large éventail de clients, notamment les hôpitaux, les centres de soins primaires, les compagnies d'assurance et les cliniques multidisciplinaires. Son influence s'étend à l'échelle internationale, avec des projets en Amérique du Sud (Chili) et en Amérique centrale (Mexique).

En 2024, AXA est devenu un client clé de Stacks, démontrant sa capacité à fournir des solutions fiables et évolutives. De plus, des partenariats de longue date avec de grands réseaux de santé tels que Mapfre, DKV, Atrys, Echevarne, Ribera Salud,... soulignent l'expertise de Stacks et sa capacité à accompagner des groupes internationaux de grande envergure dans leur stratégie de croissance.

Stacks met à la disposition de ses clients des capacités technologiques robustes qui leur permettent d'opérer des transformations complexes en toute transparence, consolidant ainsi sa réputation de partenaire de confiance dans le secteur de la santé.

Dedalus et Compugroup figurent parmi les concurrents de Stacks sur les marchés des soins primaires et des hôpitaux. Cependant, Stacks se démarque par une infrastructure avancée et des solutions certifiées ENS (Esquema Nacional de Seguridad). L'écosystème Omi360 est une solution moderne, basée sur le cloud facile à intégrer, avec une technologie et des composants de pointe.

Les tendances observées en 2024 devraient se poursuivre en 2025 pour Stacks notamment avec :

- le développement de sa présence en régions (secteur public)
- des projets basés sur l'IA pour améliorer la prise de décision dans les fonctions médicales et administratives
- le soutien aux systèmes de santé publique, notamment à travers les déploiements en cours à Murcia et pour le Conseil supérieur des Sports (CSD).

Millennium

Logiciels & Services pour les médecins

Italie

Logiciels & Services



Détenu à 49 % par Cegedim, Millennium est un éditeur de logiciels médecins de premier plan* en Italie, avec plus de 16 000 clients équipés de ses solutions Millewin et Milleweb. Millennium continue de renforcer sa présence régionale notamment via Mediatec (sa filiale à 40 %). Ainsi, Millennium équipe directement ou via ses filiales près de 26 000 médecins et plus de 60 % des généralistes en Italie.

Millennium et ses filiales comptent parmi leurs concurrents : CompuGroup Medical (Profim, Phronesis, FPF, Venere, CCBasic), Next, Koinè, Iatros, Kappamed Atlas, E-shark et d'autres concurrents mineurs. Sur le marché des AFT (Agrégation Fonctionnelle Territoriale), le principal concurrent est Netmedica.

Les principales tendances observées en 2024 sur ce marché se poursuivront en 2025, notamment la baisse du nombre de médecins généralistes, conséquence d'un nombre record de départs à la retraite dans la profession et à l'absence de renouvellement générationnel.

* Estimations internes.

1.2.2 | Solutions pour chercheurs, industries et autorités de santé

GERS Data

Données et analyses pour le marché de la Santé

France et Europe

Data & Marketing



GERS Data est un acteur de référence en matière de données et analyses pour le marché de la santé en France. GERS Data fournit des données d'achat, de stock, de vente en temps proche (disponibles géographiquement de la France à l'UGA), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc sur ces marchés.

Acteur reconnu et référencé auprès des Autorités de santé et des chercheurs, GERS Data a souhaité renforcer son rôle et ses offres auprès de toute la chaîne du médicament en lançant deux entrepôts de données de santé (EDS) : l'EDS SOG Health et l'EDS THIN France. Grâce à la robustesse des données de ces deux EDS, GERS Data répond aux besoins de tous les acteurs de l'écosystème santé et soutient la recherche publique.

L'acquisition, en 2022, de la société Clinityx, experte des entrepôts de données de santé et des données médico-administratives en France, a permis de renforcer encore ses positions dans le domaine des données de vie réelle au service de la santé publique.

GERS Data poursuit le développement de solutions et outils digitaux pour les industriels, grossistes, groupements, pharmacies et a récemment complété son éventail d'offres avec un panel ecom (santé) et le census des enseignes de parapharmacie.

GERS Data se déploie également en Europe, avec le lancement de GERS Data Benelux.

Cegedim Health Data

Données de vie réelle et analyses pour le marché de la Santé

Europe

Data & Marketing



Cegedim Health Data est la division en charge de l'activité Globale « Données de vie réelle » pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires. Cette division propose l'un des plus larges réseaux de bases de données européennes de vie réelle médicalisées dénommées THIN® (The Health Improvement Network). Les bases de données THIN® comportent plusieurs dizaines de millions de dossiers de santé électroniques en Europe. Ces données sont transmises, par un réseau de médecins volontaires, convaincus de l'intérêt de participer à un tel observatoire de données longitudinales pour favoriser la recherche et accompagner le progrès médical.

Les bases de données THIN® sont codées et structurées selon un modèle commun, les rendant facilement utilisables et prêtes pour l'intelligence artificielle. Elles sont référencées par les institutions académiques et par les autorités de santé en France (HAS, CEPS & ANSM), au Royaume-Uni (NHS & NICE) et en Europe (EMA / ENCePP).

THIN® présente un intérêt de santé publique en contribuant à aider les autorités de santé, les chercheurs et centres de recherche à faire progresser la recherche et ainsi améliorer les soins et la prise en charge des patients.

Cegedim Health Data propose aussi des outils d'analyse et d'aide à la décision, ainsi que des études et du conseil.

THIN® constitue l'un des plus larges réseaux de bases de données de santé en Europe avec plusieurs dizaines de millions de dossiers de santé électroniques. Sur ce marché, le leader européen et mondial est IQVIA.

Le marché mondial des données de vie réelle connaît une croissance significative* en raison de la prévalence croissante des maladies chroniques telles que le cancer, et de la demande croissante de médecine personnalisée. Il est également stimulé par l'adoption croissante des données de vie réelle dans le secteur des soins de santé pour les processus de prise de décision, le développement de médicaments et leur autorisation de mise sur le marché.

En ce qui concerne les défis, les problèmes de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que l'absence de méthodes normalisées de collecte des données, et, l'hyper réglementation et l'interprétation qui peut en être faite dans certains pays d'Europe, pourraient potentiellement entraver la croissance du marché.

Dans ce contexte, les projets développés par Cegedim Health Data en 2025 porteront sur :

- La mise à jour des bases de données THIN® au modèle commun de données OMOP et leur certification par EHDEN,
- L'amélioration de la valeur et de la qualité des données,
- Le développement de nouveaux services, comme l'accès aux données de vie réelle de secondary care et l'usage des données de vie réelle au service de l'intelligence artificielle générative.

*Source : Future Market Insights (<https://www.futuremarketinsights.com/reports/real-world-evidence-solutions-market>)

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA)

Communication phygitale en santé

France

Data & Marketing



C-MEDIA est une régie publicitaire et une agence conseil en média point de vente. Acteur de référence de la communication phygitale en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, elle offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper et améliorer l'expérience d'achat.

Les principaux concurrents directs dans l'activité pharmacie sont Stratego, Phenix Groupe et Dynamiz Pharma. D'une manière générale, C-MEDIA évolue désormais dans l'écosystème des médias grand public au même titre que l'affichage urbain, la télévision ou encore le web.

C-MEDIA poursuit sa croissance et le développement de ses activités. Son offre phygitale rationnelle, sécurisée, mesurable et événementielle permet à l'entreprise de continuer à se différencier, gagner en efficacité et garantir la satisfaction et la confiance de ses clients. C-MEDIA poursuit ses investissements afin de maintenir un haut niveau de qualité et délivrabilité :

- Re-sectorisation, recrutement et formation des équipes terrain (merchandiseurs) ;
- Finalisation des travaux de mise en conformité du site de fabrication et logistique de Stains (démarche RSE) ;
- Refonte des outils et applicatifs métiers ;
- Poursuite des investissements relatifs au digital et aux innovations.

MedExact

e-promotion

France

Data & Marketing



MedExact propose divers supports de marketing digital liés aux logiciels de gestion de cabinet et au web. Les clients sont les acteurs de l'industrie pharmaceutique, désireux de bénéficier d'une orchestration de la diffusion d'une information scientifique et médicale de qualité auprès des acteurs de santé, pour les accompagner dans le suivi de leurs patients.

Pharmastock

Stockage et logistique de produits de santé

France

Cloud & Support



Pharmastock, établissement dépositaire pharmaceutique, est spécialisé dans la distribution de produits de santé et de matériels promotionnels et institutionnels (documentations...). Dans des locaux sécurisés et sous température dirigée, Pharmastock assure le stockage des produits, la préparation des commandes, les expéditions des produits BtoB et BtoC en France et à l'international, la traçabilité des lots, la réalisation d'opérations One Shot (vignettage, confection de présentoirs, etc.).

1.2.3 | Solutions pour les assureurs santé et prévoyance

Cegedim Assurances

Cegedim Assurances regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires en France, à travers ses deux filiales Cegedim Activ et Cetip. Cegedim Assurances rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

Cegedim Activ

Logiciels et Services pour les assureurs complémentaires santé et prévoyance France

Logiciels & Services



Avec plus de 23 millions de personnes protégées et 30 millions à un horizon de 2 ans* gérées au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui un acteur de référence en France des solutions logicielles dédiées à l'assurance de personnes (santé et prévoyance). Ses offres s'adressent à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Cegedim Activ intervient sur le marché français des logiciels de gestion en assurance santé et prévoyance, marché français sur lequel il est un acteur majeur. Ses principaux concurrents sont Heka (GFPTech - Almerys), DXC, Inetum Software, COOPENGO, Wyde, Prima Solutions.

L'étude publiée par Ailancy en juin 2024, intitulée « L'Assurance à l'Ère des Plateformes : Modèles et Enjeux » **, met en lumière les profondes transformations auxquelles le secteur assurantiel est confronté dans un environnement en pleine mutation. Ces bouleversements obligent les assureurs à repenser leurs modèles historiques pour répondre aux nouvelles attentes en matière de digitalisation. Les assureurs vont devoir prendre le virage du digital pour répondre à ces nouveaux besoins et adapter leurs offres. De plus, il existe une demande croissante chez les assureurs pour des solutions de gestion clés en main en mode SaaS, intégrant une solution de gestion back-office et des espaces web pour les assurés, les entreprises et les intermédiaires.

* Le déploiement des projets avec Allianz, AG2R La Mondiale et MGEN permettra d'atteindre 30 millions de personnes protégées en 2027.

** https://ailancyadvisory.com/wp-content/uploads/2024/06/VF_Etude_Plateformisation-en-assurance.pdf

Cetip

Flux et Gestion pour le compte de tiers en assurance santé et prévoyance France



Le Cetip est un acteur de référence dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 400 millions de factures de tiers payant santé traitées pour plus de 23 millions de bénéficiaires, et plus de 5 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance et de mutuelles, assurant la gestion pour plus de 3,5 millions de bénéficiaires.

S'agissant des services de gestion du tiers payant sous chacune de ses marques (iSanté et SP Santé), Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du Cetip. Quant à la Gestion pour compte, les principaux concurrents sont Noveocare, Tessi, Docaposte et Paragon.

L'étude publiée par Ailancy en juin 2024 « L'Assurance à l'Ère des Plateformes : Modèles et Enjeux »*, met en avant un certain nombre de thèmes clés, notamment le besoin d'automatisation accrue de l'expérience client dans les interactions avec les services en ligne.

Le marché de la délégation de gestion bénéficie, quant à lui, de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de concentrer leurs investissements sur l'évolution des offres, leur distribution, et l'évolution des parcours de leurs assurés.

* https://ailancyadvisory.com/wp-content/uploads/2024/06/VF_Etude_Plateformisation-en-assurance.pdf

Cegedim Insurance Solutions

Cegedim Insurance Solutions regroupe les solutions et services du Groupe destinés aux acteurs de l'assurance à l'international commercialisés sous la marque Activus.

Activus

Logiciels pour les Assureurs santé et prévoyance

Royaume-Uni et international

Logiciels & Services



Activus, éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance implanté au Royaume-Uni, se positionne sur les marchés des populations d'expatriés (Europe, États-Unis, Asie-Pacifique, Afrique). En tant qu'éditeur pour le marché IPMI (International Private Medical Insurance), la mission d'Activus est de fournir des solutions logicielles permettant aux compagnies d'assurances de fournir des prestations globales à leurs assurés, de manière ultra rapide.

A l'international, les concurrents d'Activus sont FADATA, Mednext, DXC, Nordic, Fineos et Oracle, ainsi que d'autres acteurs technologiques adressant des territoires géographiques très ciblés.

Le marché a vu le nombre d'assureurs se réduire de manière significative depuis 5 ans. Cette tendance s'explique par un nombre important de consolidations entre compagnies et par l'impact direct du COVID-19. Le marché international est cependant attendu de nouveau en croissance moyenne annuelle de plus de 10 % lors des 5 années à venir.

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2020*, avait mis en avant un certain nombre de thèmes clés qui restent d'actualité :

- L'augmentation des pressions réglementaires : communication financière, fiscalité, blanchiment d'argent, protection des consommateurs, confidentialité des données... Cette pression se traduit également par la conformité à la norme IFRS 17 relative à la comptabilisation et à la valorisation des contrats d'assurance, qui impacte fortement les sociétés d'assurance publiant des comptes IFRS ;
- Le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres ; pour les compagnies d'assurance comme pour leurs bénéficiaires.

A ce titre, l'utilisation de l'intelligence artificielle devient clé pour le traitement plus rapide, plus sécurisé (détection de la fraude) et plus rentable des demandes d'indemnisation, qui plus est multilingues. Enfin, la résilience et l'évolutivité des solutions technologiques passent de plus en plus par un hébergement dans le Cloud. L'agenda technique 2025 d'Activus adresse ces opportunités, en partenariat avec les équipes Corporate du Groupe Cegedim.

* https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf

1.2.4 | Solutions pour entreprises de tous secteurs

Cegedim Business Services

Cegedim Business Services accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, ventes, paie et performance RH.

Cegedim Business Services opère un portefeuille de solutions autour de trois domaines d'expertise : Ressources Humaines, Factures & Achats, et Flux Santé, avec pour vocation de permettre à ses clients de se recentrer sur leur cœur de métier. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur de référence en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance des fonctions finance, achats, ventes et RH.

Cegedim Business Services - practice Factures et Achats

Digitalisation des processus d'achat et de facturation

France, Europe et International



Cegedim Business Services est un acteur de référence de la digitalisation et de l'automatisation des process BtoB en Europe, avec plus de 1 milliard de flux traités par an et 2 millions d'entreprises connectées dans le monde. Cette activité développe et commercialise la solution SY business.

Cegedim Business Services accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution complète collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture.

Depuis 2019, avec les acquisitions de Ximantix et NetEDI, Cegedim Business Services opère depuis 5 pays (France, Allemagne, Angleterre, Belgique et Maroc) et est en mesure d'accompagner ses clients vers une digitalisation des processus multi-pays ou d'adresser les besoins propres aux activités locales. Cette capacité complète l'offre historique de Cegedim Business Services en matière de dématérialisation des factures dans 64 pays grâce à l'interopérabilité de sa solution. Membre des réseaux PEPPOL et EESPA, du FNFE-MPE, et de la FnTC, Cegedim Business Services, immatriculée sous réserve Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la DGFIP en août 2024, accompagne les entreprises dans leurs enjeux de mise en conformité de la réforme de la facture électronique.

Sur cette practice, Cegedim Business Services se positionne sur le marché de la digitalisation des processus financiers des entreprises (Procure-to-Pay & Order-to-Cash). Immatriculée sous réserve Plateforme de Dématérialisation Partenaire, elle fait partie des acteurs incontournables seuls autorisés à émettre et recevoir les factures pour le compte des entreprises françaises concernées par la réforme de la facture électronique, tels que Generix, Esker, Yooz ou Edicom.

Porté par le contexte règlementaire, l'accélération des réglementations en France, en Europe et à l'international, par la recherche accrue de gains de productivité et par le développement du travail à distance, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement. Les obligations de généralisation de la facture électronique en France et à l'international transforment le paysage des flux de facturation et des acteurs. Certains se préparent à devenir des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP), tandis que d'autres seront seulement Opérateurs de Dématérialisation.

A compter de septembre 2026, les Plateformes de Dématérialisation Partenaires seront les seules autorisées à émettre et recevoir les factures pour le compte de toutes les entreprises françaises concernées par la réforme de la facture électronique, et à pouvoir se connecter au Portail Public de Facturation (PPF) pour transmettre les flux e-invoicing et e-reporting. Les Opérateurs de Dématérialisation (OD) ne pourront plus se raccorder directement au PPF et seront obligés de devenir partenaires / intermédiaires avec les PDP. Un nouveau marché se dessine pour la solution SY business immatriculée sous réserve PDP.

L'émergence de l'intelligence artificielle va porter l'accélération des prises de décision et l'automatisation des phases de rapprochement et de validation.

Cegedim Business Services - practice Flux santé

Fluidification des flux relatifs à la supply chain et dématérialisation des processus de facturation

France et Belgique



Cegedim Business Services se positionne comme un acteur clé dans l'accompagnement de l'écosystème santé vers la transformation digitale, avec pour objectifs de digitaliser la chaîne logistique et les processus commerciaux, dématérialiser les factures et garantir la conformité des opérations pour optimiser la performance et la sécurité des acteurs de la santé.

Forte d'une expertise reconnue depuis 1989 en tant qu'opérateur technique et commercial d'Edipharm (GIE de l'industrie pharmaceutique au cœur de l'échange dématérialisé de documents commerciaux), l'entreprise développe et commercialise des solutions innovantes répondant aux enjeux spécifiques des acteurs de santé. Son portefeuille d'offres inclut :

- **Hospitalis**, solution SaaS de digitalisation des processus d'approvisionnement dans le domaine de la santé ;
- **SY pharma**, solution de digitalisation des relations commerciales entre laboratoires pharmaceutiques et officines ;
- **TPO**, service conçu pour simplifier et optimiser la gestion des obligations liées aux dispositifs d'encadrement des avantages et de transparence des liens d'intérêts pour les laboratoires pharmaceutiques.

Cegedim Business Services assure également le rôle stratégique d'opérateur technique pour le GIE **DiaGDirect**, acteur majeur de la digitalisation du cycle Purchase-to-Pay (P2P) dans le secteur du diagnostic in-vitro et de la santé.

Cegedim Business Services se positionne comme un acteur majeur de la digitalisation des flux opérationnels et administratifs dans le secteur de la santé. Grâce à sa double expertise technologique et sectorielle, elle accompagne une large diversité de professionnels, notamment les établissements de santé et médico-sociaux, les officines, les fournisseurs de produits de santé, les grossistes répartiteurs et autres intervenants du domaine. En adressant des enjeux tels que la dématérialisation des factures, la sécurisation des approvisionnements ou la gestion de la conformité réglementaire, l'entreprise s'affirme comme un acteur incontournable du marché.

Par ailleurs, immatriculée sous réserve Plateforme de Dématérialisation Partenaire, Cegedim Business Services fait partie des acteurs incontournables seuls autorisés à émettre et recevoir les factures pour le compte des entreprises françaises concernées par la réforme de la facture électronique.

Le marché est porté par l'intérêt de l'intelligence artificielle pour proposer des services à forte valeur ajoutée et innovants : proposition de commandes, prédiction des tensions d'approvisionnement de médicaments.

Cegedim Business Services poursuit son expansion en explorant de nouveaux marchés à fort potentiel, notamment : les cabinets de radiologie, le maintien à domicile et l'officine.

Cegedim Business Services met en avant des innovations clés pour répondre aux besoins croissants des professionnels de santé :

- **TPO** : Lancement d'un portail dédié visant à simplifier et optimiser la gestion des interactions entre les professionnels de santé et leurs partenaires.
- **Hospitalis** : Développement de **Hospi-DM** pour la traçabilité des dispositifs médicaux, et évolutions des modules **Hospi-Secu** et **Hospi-Vigie** pour renforcer la sécurisation et la veille des approvisionnements.
- **SY pharma** : Evolution de la proposition de commandes, du BRI et du call center.
- **Généralisation de la facturation électronique** : Accompagnement de tous les acteurs de la santé, dont les officines, par Cegedim Business Services, immatriculé (sous réserve) Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la DGFiP.

De plus, porté par le contexte réglementaire et l'accélération des réglementations en France, Cegedim Business Services propose des solutions adaptées aux officines, laboratoires, et autres acteurs de la santé, pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Cegedim Business Services - practice Ressources Humaines

Développement de la performance RH

France, Suisse et Maroc



Cegedim Business Services se positionne grâce à sa practice Ressources Humaines comme un acteur de référence du marché des solutions et des services paie/RH avec plus de 13 millions de bulletins de paie gérés par an. L'entreprise dispose d'une expertise de plus de 30 ans dans le domaine du SIRH en mode SaaS et de l'externalisation de paie et compte parmi ses clients des entreprises de toutes tailles ainsi que des cabinets d'expertise comptable. Cegedim Business Services propose Teams RH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution Teams RH peut être couplée à une gamme de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing).

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure players » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. Cegedim Business Services se distingue par sa capacité à proposer à la fois une couverture fonctionnelle à 360° et des niveaux de services avancés en BPO comme par exemple ADP, SOPRA et Cegid.

D'autres leviers de croissance tels que l'accélération des partenariats indirects et le positionnement sur le marché public viendront compléter le dispositif de développement des activités.

Cegedim Business Services continue par ailleurs à innover en proposant des outils permettant aux experts paie et RH d'améliorer leur productivité, comme celui du pilotage des contrôles de paie augmentés par l'intelligence artificielle.

Cegedim Outsourcing

Services IT et cybersécurité

France

Logiciels & Services



Cegedim Outsourcing délivre des services IT autour de la gestion du poste de travail, de la sécurité IT, de l'ITSM et de l'hébergement. L'entreprise est spécialisée en Digital Workspace et en Cybersécurité : intégration de solutions technologiques dédiées, infogérance, services managés, hébergement français et certifié, conseils et audits ainsi que des prestations en assistance technique permettant aux entreprises de se concentrer sur leurs activités stratégiques tout en assurant la performance et la sécurité de leur infrastructure informatique.

cegedim.cloud

Hébergement d'applications critiques et de données de santé

France et UK

Cloud & Support



cegedim.cloud propose une palette unique de services Cloud pour l'hébergement d'applications critiques et de données sensibles : infogérance (externalisation complète), plateformes « managées » ou PaaS (Platform as a Service), serveurs virtuels à la demande ou IaaS (Infrastructure as a Service), colocation (surface privative au sein des datacenters de Cegedim). Pôle IT du Groupe Cegedim, dédié tant à l'interne qu'à ses clients externes, cegedim.cloud s'appuie sur quatre datacenters en France, regroupés en 2 campus régionaux, certifiés HDS, ISO/IEC 27001, ISO/IEC 20000-1, ISO 50001, ISO 27017, ISO 27018 et SecNumCloud, sur plus de 300 clouds privés et sur l'expertise informatique de ses collaborateurs, pour assurer à ses clients la disponibilité de leurs applications critiques et la confidentialité de leurs données sensibles.

Les principaux concurrents de cegedim.cloud en matière d'hébergement / infogérance sont : Wordline, Claranet (offre e-Santé™), OVH (offre OVH Healthcare) et ITS Integra.

Pour 2025, cegedim.cloud ambitionne de poursuivre l'enrichissement de son catalogue de services PaaS et l'amélioration permanente de son offre de sécurité pour faire face aux menaces croissantes sur les données de ses clients. cegedim.cloud continuera sa stratégie RSE avec l'objectif de certification ISO 14001 portant sur le Management environnemental.

Cegedim Service Center

Services nearshore

Roumanie

Cloud & Support



Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, gestion de relation client et développement informatique.

Cegedim Maroc & Cegedim Outsourcing Maroc

Services offshore

Maroc

Cloud & Support



Cegedim Maroc et Cegedim Outsourcing Maroc permettent de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche Offshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, R&D, support et gestion de la relation client.



2

Gouvernance

2.1 | La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017- 1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2025 après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux Commissaires aux comptes.

Code de gouvernance d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration de Cegedim du 28 octobre 2021 a confirmé que le Code de gouvernance d'entreprise de Middledenext de septembre 2021 disponible sur le site Internet de Middledenext⁽²⁾, est celui auquel se réfère Cegedim, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce et indiqué dans le point 3 « Les postulats du Code Middledenext », Cegedim estime que ses pratiques se conforment aux recommandations Middledenext.

Tableau de synthèse des recommandations Middledenext

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Déontologie des membres du Conseil	Oui	-
Conflits d'intérêts	Oui	Sauf pour les services autres que la certification des comptes.
Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	Oui	-
Information des membres du Conseil	Oui	-
Formation des membres du Conseil	Oui	-
Organisation des réunions du Conseil et des comités	Oui	-
Mise en place de comités	Oui	-
Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Oui	-
Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui	-
Choix de chaque administrateur	Oui	-
Durée des mandats des membres du Conseil	Non	Actuellement 60 % des mandats arrivent à échéance en 2028, 30 % en 2025 et 10 % en 2030. La durée des mandats est de 6 ans conformément aux statuts du Groupe Cegedim.
Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Oui	-
Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	-
Relation avec les « actionnaires »	Oui	-
Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise.	Oui	-
Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	-
Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	-

(2) http://www.middledenext.com/IMG/pdf/21_09_13_-code_de_gouvernance_middledenext_revise.pdf

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Cumul contrat de travail et mandat social	Non	Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim. Monsieur Jean-Claude Labrune est Président du Conseil de Cegedim et Directeur Général de Cegedim, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu. Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.
Indemnités de départ	Oui	-
Régimes de retraite supplémentaires	Oui	-
Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	-
Revue des points de vigilance	Oui	-

Unicité des fonctions de direction

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (53), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la Direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de Président du Conseil et de Directeur Général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

2.2 | Organes de direction et de contrôle

2.2.1 | Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenus au secret des délibérations.

Il peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

Le Conseil d'Administration à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, est composé de 10 membres, dont 3 membres sont indépendants, soit un taux de 30 % et 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu d'évolution dans la composition du Conseil d'Administration.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

Principes relatifs à la composition et la diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition et de celle de ses comités, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, qualifications et expériences professionnelles, etc.)

En application de l'article L.22-10-10 du Code de Commerce le tableau ci-après décrit la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2024.

Cette politique de diversité, qui se traduit notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est déclinée au sein de Cegedim SA. Ainsi, parmi les 10 postes à plus forte responsabilité, hors mandataire social, 20 % sont tenus par des femmes.

Critère	Exercice 2024*	Objectifs
Composition du Conseil	40 % Proportion de femmes	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil
Indépendance des Administrateurs	30 % Taux d'indépendance du Conseil	1/3 d'Administrateurs indépendants, en conformité avec le Code Middenext pour les sociétés contrôlées
Age des Administrateurs	62 ans Age moyen	Moins d'un tiers d'Administrateurs de plus de 75 ans
Ancienneté moyenne au sein du Conseil	20 ans Ancienneté moyenne	Stabilité et pérennité de la stratégie

* Résultat obtenu sur l'exercice

Plan de succession

Le Comité des Nominations / Rémunérations examine périodiquement le plan de succession du Groupe. Cela lui permet d'établir et d'actualiser un plan de succession sur le :

- court terme : la succession imprévue (démission, empêchement, décès) ;
- long terme : la succession prévue (retraite, échéance de mandat).

Le Comité des Nominations/Rémunérations privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Le Conseil et le Comité veillent avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

Censeurs

Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration qui prend avis auprès du Comité des Nominations / Rémunérations. Ils peuvent être au nombre de 4 maximum et sont nommés pour une durée maximale de 2 ans.

Ils ont pour mission principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Conseil d'Administration, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers du Groupe. Ils ont une voix consultative.

Monsieur Frédéric Duchesne est Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Boards d'experts, et est ancien Président & Directeur Général, Division Pharmaceutique de Pierre Fabre. Son mandat a été renouvelé le 16 juin 2023 pour une durée de 2 ans.

Monsieur Philippe Simon a évolué pendant plus de 20 ans au sein du Groupe Cegedim, tout d'abord comme Directeur en charge des activités opérationnelles de l'édition de Logiciels au sein de la BU « Assurances » avant d'en prendre la Présidence. Dans son parcours il a également été Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Boards d'experts. Il a été nommé le 14 juin 2024 pour une durée de 2 ans.

Règlement interne du Conseil d'Administration

Cegedim a mis à jour, lors du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025, son règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités. Il est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

https://www.cegedim.fr/Communique/Cegedim_Reglement_interieur_du_Conseil_250130.pdf

Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

Délibérations et décisions du Conseil d'Administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2023, des comptes consolidés semestriels 2024, des comptes prévisionnels 2025), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Programme de rachats d'actions ;
- Autorisation de procéder à la mise en place de la nouvelle structure de financement ;
- Examen de l'acquisition de la société Visiodent ;
- Proposition de nomination d'un organisme tiers indépendant pour la CSRD ;
- Autorisation de cautions, avals et garanties ;
- Préparation des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire ;
- Examen du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2024 ;
- Examen des mandats des administrateurs et des censeurs.

Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA. Conformément à l'article L.823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou par visioconférence.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, depuis 2010, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à une discussion sur son fonctionnement. L'engagement et les contributions des Administrateurs sont identifiés comme des domaines de force ainsi que la relation de confiance établie avec la Direction. Le Conseil d'Administration a pu s'appuyer, pour débattre des décisions importantes, sur le travail préparatoire du Comité d'audit qui s'est réuni cinq fois dans l'année, ainsi que ceux du Comité RSE qui s'est tenu trois fois dans l'année.

Le Comité d'Audit après étude de son activité en 2024, de l'assiduité de ses membres, de la fréquence des réunions tenues, considère être conforme aux obligations définies dans la Charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Taux de présence en 2024 des administrateurs aux conseils de Cegedim SA

Date	Taux de présence
25-janv.	100 %
27-mars	100 %
25-avr.	100 %
21-mai	100 %
19-juil.	80 %
26-sept.	100 %
24-oct.	90 %
6-dec.	90 %

Sont comptés comme absents les administrateurs absents y compris ceux ayant donné un pouvoir de représentation à un autre administrateur.

Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur. Il est à noter que le Code de Commerce (art. L. 225- 54 et L. 225- 48) prévoit qu'il convient de fixer dans les statuts la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration, à défaut de quoi cette limite est fixée à 65 ans. Les statuts de Cegedim ont porté cette limite d'âge à 85 ans. Si le Président ou le Directeur Général en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2.2.2 | Organisation et fonctionnement des Comités

Composition du Conseil d'Administration et de ses conseil

Administrateur	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat	Comité Audit	Comité des nominations - rémunération	Comité RSE	Comité stratégique
Jean Claude Labrune	Non	1969	2028	-	-	-	Président
FCB représentée par Pierre Marucchi	Non	1989	2028	Membre	-	Membre	-
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	Non	1995	2028	-	-	-	-
Marcel Khan	Oui	2016	2028	Président	Membre	Président	-
Laurent Labrune	Non	2001	2025	-	-	-	Membre
Aude Labrune	Non	2007	2025	Membre	Membre	Membre	-
Catherine Abiven	Non	2019	2025	-	-	-	-
Sandrine Debroise	Non	2016	2028	-	-	-	-
Jean Pierre Cassan	Oui	2010	2028	Membre	Président	Membre	-
Béatrice Saunier	Oui	2018	2030	-	-	-	-

Les Comités du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques.

Ces comités sont :

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations / Rémunérations ;
- Le Comité RSE.

2.2.3 | Organisation et fonctionnement des Comités

Le Comité d'Audit

Composition :

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document d'Enregistrement Universel les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

La Directrice Financière, le Responsable de la Communication Financière et la Directrice Risque et Compliance sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Mission :

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée.

Le comité d'audit :

- Procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- S'assure de la pertinence du processus d'élaboration de l'information financière ;
- S'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à ce titre il est consulté sur la feuille de route du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques ; et
- S'assure du respect des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit bénéficie d'un règlement intérieur propre, mis à jour régulièrement.

Réunion :

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2024 en dates du 24 janvier, 25 mars, 25 avril, 26 septembre et 24 octobre.

50 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

5

Réunions en 2024

Le Comité des Nominations / Rémunérations

Composition :

Le Comité des Nominations/Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Nominations et Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn (Administrateur indépendant).

Mission :

Le Comité des Nominations / Rémunérations :

- Propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Réunion :

Le Comité des Nominations / Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Nominations / Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 25 janvier et du 27 mars afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur la rémunération des administrateurs, sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

66 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

2

Réunions en 2024

Le Comité Stratégique

Composition :

Le Comité Stratégique est actuellement composé de deux membres : M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

Mission :

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Réunion :

Il s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2024.

0 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

2

Réunions en 2024

Le Comité RSE

Composition :

Le Comité RSE est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. Cette composition est volontairement identique à celle du Comité d'Audit. Du fait de la forte interaction entre les sujets traités par les deux comités. Il a été tenu comptes des compétences des administrateurs lors de leurs nomination au Comité RSE.

Mission :

Le comité RSE :

- S'assure que le Groupe prend en considération la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises dans son modèle d'affaires et l'élaboration de sa stratégie ;
- S'assure de l'efficacité de l'identification et de la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité ;
- Est consulté sur la feuille de route RSE du groupe ;
- Est informé et revoit les plans d'actions RSE, les indicateurs et tableaux de bord permettant leur suivi ;
- Veille au respect des normes de reporting en matière de durabilité, à l'exactitude des informations, et émet si nécessaire des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Le comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités.

Réunion :

Le comité RSE s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024, en date du 25 mars, 21 mai et 25 septembre.

50 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

3

Réunions en 2024

2.2.4 | Indépendance des administrateurs

Critère d'indépendance

Pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts, le Conseil a retenu les critères définis dans le Code middlenext, énumérés ci-dessous.

- Critère 1 Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant d'une société du Groupe.
- Critère 2 Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec le Groupe.
- Critère 3 Ne pas être actionnaire de référence ou de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- Critère 4 Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- Critère 5 Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓	
FCB représenté par Pierre Marucchi					✓	
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	✓			✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune					✓	
Aude Labrune					✓	
Catherine Abiven			✓	✓	✓	
Sandrine Debroise			✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Évaluation de l'indépendance

Chaque année, une analyse de l'indépendance de chaque Administrateur est menée par le Comité des Nominations / Rémunérations sur la base des critères énumérés ci-dessus. S'agissant de l'analyse de l'indépendance au regard du critère de la relation d'affaires directe ou indirecte, une analyse complémentaire quantitative et qualitative est conduite au cas par cas pour apprécier, si la relation d'affaires il y a, sa matérialité et évaluer l'indépendance de l'Administrateur concerné.

En 2024, le Conseil d'Administration a examiné au même titre que les autres critères, les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe Cegedim et la société ou le Groupe dont est issue chaque Administrateur indépendant. Il en résulte qu'aucun des administrateurs indépendants n'entretient des relations d'affaires avec le Groupe Cegedim ou sa direction.

2.2.5 | Mandats et expérience

Compétences des Administrateurs								
Administrateurs	Leadership	Finance & Comptabilité	Technologie & Numérique	Santé	Marketing & Data	RSE	Gestion du risque	Règles de Gouvernance
Jean Claude Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Pierre Marucchi (FCB)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Giraud (GIE GERS)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Marcel Khan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Aude Labrune	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Catherine Abiven	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sandrine Debroise	✓	✓	-	-	-	✓	✓	✓
Jean Pierre Cassan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	-	✓	-	✓	-	-	-
TOTAL % ⁽¹⁾	100 %	90 %	70 %	70 %	90 %	60 %	90 %	90 %

⁽¹⁾ Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

Jean-Claude Labrune



Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de Cetip depuis le 28 juin 2001 ;
- Président de SASU GERS depuis 30 mars 2010 ;
- Gérant de Cegedim Média depuis le 30 juin 2000 ;
- Administrateur de Cegedim depuis le 12 avril 1989 ;
- Président Directeur Général de Cegedim depuis le 18 août 1994.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur CLCC Gustave Roussy
- Président de la Fondation Gustave Roussy
- Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Président de la SASU Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Aude Labrune



Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 27 avril 2007 ;
- Administratrice de Cetip depuis le 15 mai 2013 ;
- Gérante de Santestat depuis le 10 décembre 2012.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directrice Générale du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.
- Co-gérante de la SCI Marynice depuis le 26 juin 2022.

Autres mandats exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Directrice Générale de SCB jusqu'au 8 juin 2021.

Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB. Aude exerce également la fonction de Directrice de la Communication au sein du Groupe Cegedim.

Laurent Labruno



Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 26 février 2015 ;
- Administrateur de Cegedim Santé depuis le 13 mai 2022
- Directeur de Millenium (Italie), Alliadis Europe UK, THIN (Italie), Cegedim Italia ;
- Directeur Général de Cegedim GmbH et THIN GmbH ;
- Administrateur de HDMP (Belgique) et Cegedim Belgium (Belgique) ;
- Administrateur de GERS Data Benelux (Belgique) depuis le 8 octobre 2024;
- Administrateur de Visiodent SA et membre du comité stratégique de Groupe Visiodent depuis le 15 février 2024

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Président de Pulse Systems Inc (USA) jusqu'au 15 août 2019 ;
- Administrateur de COSYTEC jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Gérant d'Accueil Web jusqu'au 2 juillet 2019 ;
- Président de Docavenue jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Directeur de Cegedim SRH (UK) démission le 2 mai 2021;
- Président de la SASU Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023;
- Président de la SASU Cegedim SRH jusqu'au 31 décembre 2023.

Expérience

Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Gers

Représenté par Nicolas Giraud



Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Nicolas Giraud depuis avril 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Représentant du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration du GIE-GERS ;
- Administrateur du LEEM (les Entreprises du Médicament).
- Administrateur de SCORPIUS SAS et ses filiales

Autres mandats exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur de NERES, ex-AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) jusqu'en 2022.

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

Marcel Kahn



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 14 Juin 2016.

Mandats actuellement exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président de Financière d'Argenson SAS, de Hubb Real Estate Investment Managers SAS et d'Amarante SAS ;
- Administrateur de Advanced Credit Solutions (ACS) au Luxembourg.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- Président du Comité d'Audit d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021.

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan



Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du
Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du
Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe
Cegedim durant les 5 dernières années

- Vice-Président de Inserm-Transfert et de IFIS ;
- Administrateur de *Fondation Cœur et Recherche* ;
- Gérant de *Eratos santé*.

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Catherine Abiven



Date de première nomination

30 août 2019

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 30 août 2019 ;
- Administratrice du CETIP depuis le 8 novembre 2017 ;
- Directrice Générale du CETIP depuis le 15 mars 2023 ;
- Présidente de Cegedim Activ depuis le 2 janvier 2023 ;
- Présidente d'ISIAKLE depuis le 31 mai 2023.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente de 3AS depuis le 8 octobre 2024.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Catherine est diplômée d'un magistère de Sciences de Gestion et d'Affaires Internationales (Paris Dauphine) et du CHEA (Centre des Hautes Etudes de l'Assurance, Executive MBA, Paris Dauphine). Elle est également certifiée Administrateur de Sociétés Sciences-Po IFA. Elle a tout d'abord exercé différentes responsabilités au sein d'AG2R, successivement à la direction des systèmes d'information puis en charge des directions contrôle de gestion, contrôle interne, audit et comptabilités. Elle a ensuite rejoint D&O en 2007 pour y exercer des fonctions de management général. D&O fusionnant avec Mornay pour devenir KLESIA, Catherine y a assuré la direction générale déléguée à partir de janvier 2013. Elle a rejoint le Groupe Cegedim en octobre 2017 et devient Directrice Générale Déléguée du CETIP le 10 octobre 2018 et Directrice Générale de Cegedim Activ le 7 janvier 2021, puis Directeur Général du CETIP le 15 mars 2023 et Présidente de Cegedim Activ le 2 janvier 2023.

FCB

Représenté par Pierre Marucchi



Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽³⁾

- Représentant permanent de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 23 avril 2002 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 17 décembre 1996 ;
- Administrateur de Cegedim Santé depuis le 13 mai 2022 ;
- Représentant de Cegedim en tant que Président de Phealing depuis le 22 novembre 2023 ;
- Président de la SASU Incams ;
- Gérant de Resip ;
- Président de Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Tecnologicos (Chili) et Cegedim SRH Switzerland ;
- Administrateur de Cegedim Service Center (Roumanie) depuis le 21 juin 2017 ;
- Directeur de Activus Ltd (UK), Acrossduty Ltd (UK), Cegedim Internal Services (Irlande), Cegedim Europe Holding (Irlande) ;
- Représentant d'administrateur de Cegedim chez OEPO (Belgique).

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim⁽²⁾

- Président de la SASU MARUCCHI SAS depuis le 22 novembre 2018 ;
- Président de la SASU Easylease depuis le 22 janvier 2024 ;
- Président de Croissance 2030 SAS depuis le 28 novembre 2024 ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015 ;
- Directeur de Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande).

Autres mandats exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années⁽²⁾

- Président des SASU : RM Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2021, Les Grands Vignobles de Bordeaux jusqu'au 30 novembre 2021, Cegedim Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2023, Cegedim Assurances Conseil jusqu'au 1^{er} juillet 2023, I-Assurances jusqu'au 31 décembre 2023 et cegedim.cloud jusqu'au 13 novembre 2024 ;
- Président de Stacks Servicios Tecnologicos (Espagne) jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et de Croissance 2006 (Belgique) jusqu'au 4 octobre 2024 ;
- Administrateur de Cosytec jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Directeur de Cegedim Healthcare Services (UK) jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim Data Services (UK) jusqu'au 30 avril 2021, Cegedim SRH UK jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim World Internal Services (UK) jusqu'au 4 octobre 2023, Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande) jusqu'au 31 août 2022 et Millenium (Italie) jusqu'au 14 juin 2024 ;
- Directeur Général de Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023 et de Cegedim SRH jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium jusqu'au 23 décembre 2020 ;
- Gérant de IRIS jusqu'au 15 mars 2021, Cegedim SRH Montargis jusqu'au 31 décembre 2021 et Cegedim Holding Santé jusqu'au 13 décembre 2021

Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(3) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

Sandrine Debroise



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 14 juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité des entreprises de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directrice Financière Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directrice Financière de la holding familiale FCB.

Béatrice Saunier



Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2030

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2024

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 31 août 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directrice Adjointe chargée des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

2.2.6 | Déclaration des administrateurs

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Cegedim SA ou toute autre société du Groupe et doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême démissionner.

Le Conseil d'Administration évalue chaque année la situation des Administrateurs dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts.

Ce règlement intérieur fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Cegedim entretient des relations commerciales avec un de ses Administrateurs et son groupe. Il s'agit de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques).

Le GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS l'ont été aux conditions de marché et représentent, dans les deux cas, un montant de chiffre d'affaires inférieur à 1 % du chiffre d'affaires consolidé 2023 du Groupe. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA. Si les locations ne sont pas en conventions courantes, elle sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 9,1 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2024. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront, ce qui correspond à des conventions courantes au sein d'un groupe.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.2.7 | Autres informations sur les mandataires sociaux

Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2023	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31.12.2024
Jean-Pierre Cassan	0	-	-	0	0
Sandrine Debroise	8 032	678	0	0	8 710
FCB	7 631 723	-	328 129	0	7 959 852
GIE GERS	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune ⁽¹⁾	36	-	2 940	0	2 976
Jean-Claude Labrune ⁽¹⁾	10 500	-	4 000	0	14 500
Laurent Labrune ⁽¹⁾	7 792	-	1 840	0	9 632
Pierre Marucchi ⁽²⁾	7 015	-	4 765	0	11 780
Nicolas Giraud	0	-	0	0	0
Béatrice Saunier	0	-	0	0	0
Catherine Abiven	3 068	1 584	0	0	4 652

⁽¹⁾ Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 56,46 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 56,46 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 27 mars 2024. Seuls sont indiqués les administrateurs ayant réalisés des opérations sur titres.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2024	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 27.03.2025
Sandrine Debroise	8 710	712	0	0	9 422
Catherine Abiven	4 652	1 928	0	0	6 580

2.3 | Principes de rémunération des mandataires sociaux

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim SA. Ils sont uniquement rémunérés au titre de leurs contrats de travail. Les rémunérations versées par FCB de Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont versées au titre du contrat de travail et non au titre de mandataire social.

Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Monsieur Jean-Claude Labrune est Président Directeur Général de Cegedim SA, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leur rémunération est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

Mesdames Aude Labrune et Sandrine Debroise sont employées par FCB et disposent d'un contrat de travail avec FCB. Madame Aude Labrune est Présidente du Directoire de FCB et Directeur de la Communication Groupe de Cegedim. Madame Sandrine Debroise est Directrice financière de FCB et du Groupe Cegedim.

Madame Catherine Abiven est Présidente de Cegedim Activ et dispose d'un contrat de travail avec Cegedim Activ.

Il existe une convention courante de prestation de service établie entre Cegedim et sa société détentric FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2024, une provision annuelle de 1 697 947 euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseil supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseil représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation du prorata du temps passé par chacun des employés de FCB travaillant pour le compte de Cegedim. Le contrat a été mis en place en 2005 pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune. Cf. Chapitre 8, point 8.2 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » section 4 « Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation ».

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. Les rémunérations variables de Pierre Marucchi et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant⁽⁴⁾ du Groupe. Le Groupe s'est réorganisé et a transformé son business model impliquant des charges exceptionnelles significatives. Le Résultat opérationnel courant⁽³⁾ apparaît par conséquent comme reflétant au mieux la réelle performance opérationnelle du Groupe.

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 18 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de système de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performances. Il est à noter que ce système ne concerne pas la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

2.3.1 | Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Description

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.

(4) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2024	2023
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	274 000	274 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	274 000	274 000
En euros	2024	2023
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	446 611	422 472
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	446 611	422 472
En euros	2024	2023
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	440 188	434 474
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	440 188	434 474

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune		Montant au titre de l'exercice 2024		Montant au titre de l'exercice 2023	
En euros		Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA		260 000	257 400	260 000	260 000
Rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽³⁾		-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail		-	-	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾		14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾		-	-	-	-
Total		274 000	271 400	274 000	274 000
Laurent Labrune		Montant au titre de l'exercice 2024		Montant au titre de l'exercice 2023	
En euros		Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA		120 250	119 052	120 250	120 250
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail ⁽³⁾		237 361	188 222	188 222	153 126
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail		75 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾		14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾		-	-	-	-
Total		446 611	421 274	422 472	387 376

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune et Laurent Labrune les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

(3) La rémunération variable de Monsieur Laurent Labrune évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

(4) La rémunérations des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim.

(5) Voiture de fonction.

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2024		Montant au titre de l'exercice 2023	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	153 801	153 845	153 801	153 801
Rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽³⁾	163 743	129 845	129 845	105 634
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	75 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾	42 671	42 671	42 671	42 671
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾	4 973	5 756	8 157	8 157
Total	440 188	432 117	434 474	410 264

Les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

⁽¹⁾ La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

⁽²⁾ La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

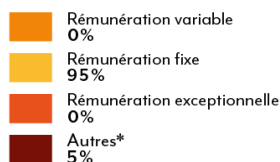
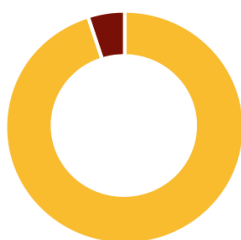
⁽³⁾ La rémunération variable de Monsieur Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

⁽⁴⁾ La rémunération des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi est inclus la rémunération des administrateurs de Cegedim SRH Suisse.

⁽⁵⁾ Voiture de fonction.

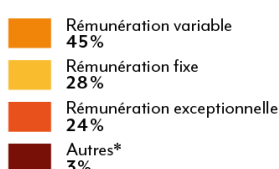
Répartition de la rémunération versée en 2024

Jean-Claude Labrune



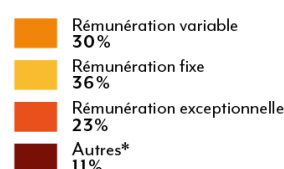
*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Laurent Labrune



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Pierre Marucchi



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Tableau n°3 – Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil d'Administration		Montants en euros versés en 2024	Montants en euros versés en 2023
Aude Labrune ⁽¹⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Jean-Pierre Cassan	Rémunération des administrateurs	18 000	18 000
Sandrine Debroise ⁽²⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Marcel Kahn	Rémunération des administrateurs	25 000	25 000
Catherine Abiven	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Béatrice Saunier	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000

Le censeur monsieur Frédéric Duchesne a reçu la rémunération de 25 000€ au titre de 2024.

⁽¹⁾ Madame Aude Labrune est employée par FCB et payée par FCB. Elle est présidente du Directoire de FCB et Directeur de la communication chez Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

⁽²⁾ Madame Sandrine Debroise est employée par FCB et payée par FCB. Elle exerce les fonctions de Directeur Financier chez FCB et Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.3 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau n°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

N° du plan	
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
- Point de départ d'exercice des options	
- Date d'expiration	
- Prix de souscription ou d'achat	
- Modalités d'exercice	
- Nombre d'actions souscrites	
- Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	
- Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau n°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

Tableau n°10 – Récapitulatif de certaines informations liées au contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux Cegedim SA	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Directeur Général Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois aient intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

2.4 | Politique envers les salariés

Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnel représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2023, les évolutions de salaire seront individualisées.

Participation des salariés dans le capital de Cegedim

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "Cegedim" est composé de 78 210 actions Cegedim, représentant 0,55 % du capital. Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "Cegedim en actions" est composé de 93 182 actions Cegedim, représentant 0,66 % du capital.

A la connaissance de l'entreprise, l'actionnariat salarié représente moins de 3 % du capital du Groupe.

Autres éléments de la politique de rémunération

Attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performances aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim hors membres de la Direction Générale du Groupe. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Plan du	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024
Date de l'Assemblée Générale	17/06/2021	17/06/2021	16/06/2023
Date du Conseil d'administration	27/01/2022	26/01/2023 et 19/09/2023	25/01/2024
Date d'ouverture du plan	27/01/2022	26/01/2023	25/01/2024
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	49 845 actions	47 970 actions	59 244 actions
Prix initial de souscription	24,15€	18,76€	18,80€
Date de libre disposition des actions gratuites France	27/01/2024	26/01/2025	25/01/2026
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	27/01/2025	26/01/2026	25/01/2027

Situation du plan du 31 décembre 2024

Plan du	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024
Nombre total d'actions en cours d'acquisition	2 462 actions	45 382 actions	47 470 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	23,44 €	18,21 €	18,25 €
Etrange	20,53 €	15,95 €	15,98 €

Pour plus d'informations voir la note 8.3 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ratio d'équité

La seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui au global pour les trois dirigeants mandataires sociaux, s'élève à 71 milliers d'euro. Ainsi le Groupe n'est pas dans l'obligation de publier les ratios d'équités et leurs évolutions.

2.5 | Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Accords conclus par la Société, changement de contrôle, privilège attaché aux actions, Seuil de déclaration.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société :

Néant

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchise.

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :

Néant.

2.6 | L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.



3

Commentaires sur l'exercice

3.1 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2024 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Acquisition du Groupe Visident

Cegedim a annoncé le 24 février 2024 l'acquisition du Groupe Visident, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Visident a lancé la première solution 100 % SaaS du marché, Veasy, dans un contexte de fort développement de ces structures de soins et compte désormais parmi ses utilisateurs les plus grands réseaux de centres de santé nationaux, mutualistes et privés, ainsi que plusieurs milliers de chirurgiens-dentistes libéraux. Visident a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros, et contribue au périmètre de consolidation du Groupe Cegedim à compter du 1^{er} mars 2024.

Mise en liquidation judiciaire de la filiale INPS au Royaume-Uni

En début d'année 2024 Cegedim a annoncé que ses activités logiciels médecins, portées par sa filiale britannique INPS, se retiraient du Pays de Galles et d'Irlande du Nord, pour se recentrer sur l'Ecosse où INPS était le seul éditeur accrédité.

Dix mois après cette annonce, les plans de sortie (Irlande du Nord / Pays de Galles) et de conquête (Ecosse) s'amorçaient à peine, du fait notamment de la forte inertie de redéploiement des offres sur ces marchés, accentuant les difficultés financières de la filiale. Cegedim donc a pris la décision de placer volontairement INPS sous administration judiciaire le 10 Décembre 2024.

Dès lors qu'il n'a plus voix aux décisions de gestion, le Groupe perd à cette date le contrôle comptable de la société, ce qui implique la déconsolidation de cette participation au 10 décembre 2024.

La perte d'exploitation de l'exercice figure dans les résultats courants jusqu'au 10 décembre 2024.

Les impacts de la sortie des comptes consolidés sont les suivants, et sont sans effet sur la trésorerie (impacts non-cash) :

- la moins value de sortie (simulant une cession à prix nul) figure dans le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) mais n'impacte pas les résultats courants (reclassée en éléments non-récurrents) ;
- les créances commerciales impayées par INPS au reste du Groupe sont provisionnées à 100 %. Ces dotations figurent en résultat d'exploitation mais n'impactent pas les résultats courants (reclassées en éléments non-récurrents) ;
- l'avance en compte-courant consentie à INPS est provisionnée à 100 % et impacte le résultat financier.

Juridiquement, la société INPS reste la propriété à 100 % de Cegedim SA jusqu'à son éventuelle cession par l'administrateur judiciaire à un repreneur ou à sa mise en liquidation. Cegedim pourrait donc, à l'issue de ces opérations, percevoir le cas échéant un boni de liquidation.

Par ailleurs, le Groupe poursuit normalement ses autres activités déjà présentes au Royaume-Uni, en particulier sur le marché des logiciels pour les pharmaciens (Cegedim RX), des solutions d'assurance santé (Activus) et des offres de dématérialisation de documents (Cegedim e-bsuiness).

Refinancement de l'intégralité des dettes financières de Cegedim S.A.

Le 31 juillet 2024, Cegedim S.A. a annoncé la mise en place d'une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros. Ce nouveau financement se compose de 180 millions d'euros de lignes tirées au closing venant refinancer l'endettement existant du Groupe (RCF et Euro PP qui arrivaient respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025) et une ligne complémentaire de crédit revolving (RCF) de 50 millions d'euros non tirée.

Cette nouvelle structure financière permet de renforcer la liquidité du Groupe et d'allonger la maturité de sa dette.

Elle se compose d'une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, d'une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine et d'une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine. En complément, une ligne RCF de 50 M€ non-tirée au closing de maturité 5 ans plus un an optionnel permet de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux covenants des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50.

Fiscalité

Cegedim S.A. a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité depuis 2018, ayant donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a donc mis en oeuvre et continue de mettre en oeuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts et n'a jamais impacté le compte de résultat : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable.

La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 4,1 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2024 (en baisse de 3,6 millions d'euros sur l'exercice, correspondant à l'économie d'impôt réalisée sur la période dès lors que Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles).

En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2024, la Société serait amenée à constater une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 4,1 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la Société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) va se réduire à mesure que vont augmenter les économies d'impôts effectivement réalisées (30,8 millions d'euros à date). Le risque maximal de décaissement de trésorerie, qui s'élève à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, continuera de progresser à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la Société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

Transmission universelle de patrimoine des filiales Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint en faveur de Cegedim

Au 1^{er} janvier 2024, les sociétés Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, Audiprint et BSV ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transfert de leur patrimoine à la société Cegedim SA

3.2 | Activité du Groupe au cours de l'exercice 2024

Performance opérationnelle

654,5 m€ Chiffre d'affaires 2023 : 616,0 m€ 2022 : 555,2 m€	+ 6,3 % Croissance Publiée + 4,7 % Croissance Organique ⁽⁵⁾	6,0 % Marge de ROC ⁽¹⁾ 2023 : 5,1 % 2022 : 4,6 %	+ 89 bps Croissance
39,5 m€ Résultat Opérationnel Courant (ROC) ⁽¹⁾ 2023 : 31,7 m€ 2022 : 25,7 m€	+ 24,7 % Croissance du ROC	- 1,1 € BPA 2023 : - 0,5 € 2022 : 1,0 €	+ 102,1 % Croissance

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	654,5	616,0	+ 6,3 %	+ 38,5
Achats consommés	- 29,6	- 28,5	+ 3,6 %	- 1,1
Charges externes	- 143,8	- 138,5	+ 3,8 %	- 5,3
Frais de personnel	- 349,8	- 331,7	+ 5,4 %	- 18,1
Autres produits et charges d'exploitation	- 7,8	- 8,3	- 6,4 %	+ 0,5
EBITDA⁽¹⁾	123,6	108,8	+ 13,5 %	+ 14,8
Marge EBITDA ⁽¹⁾	18,9 %	17,7 %	+ 121 bps	-
Dotations aux amortissements	- 84,1	- 77,2	+ 9,0 %	- 6,9
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	39,5	31,7	+ 24,7 %	+ 7,8
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	6,0 %	5,1 %	+ 89 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 28,4	- 11,7	+ 143,0 %	- 16,7
Résultat opérationnel	11,1	20,0	- 44,5 %	- 8,9
Marge Résultat opérationnel	1,7 %	3,2 %	- 155 bps	-
Résultat financier	- 20,9	- 11,9	+ 75,8 %	- 9,0
Total d'impôts	- 5,8	- 14,8	- 61,1 %	+ 9,0
Résultat net consolidé	- 15,1	- 7,9	+ 90,7 %	- 7,2
Résultat net consolidé part du Groupe	- 14,7	- 7,4	+ 98,6 %	- 7,3
Résultat courant par action (euro)	0,4	0,1	n.s	-
Résultat par action (euro)	- 1,1	- 0,5	+ 102,1 %	-

(5) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1 | Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires 654,5 m€	+ 6,3 % Publiée +4,7 % Croissance organique ⁽⁶⁾	en millions d'euros	
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2023	616,0
		Impact des cessions	- 0,9
		Impact des effets de change	1,1
		Chiffre d'affaires hors impact au 31/12/2023	616,2
		Impact des acquisitions	9,1
		Contribution des activités Logiciels & services	- 3,6
		Contribution des activités Flux	6,7
		Contribution des activités Data & Marketing	11,0
		Contribution des activités BPO	11,3
		Contribution des activités Cloud & Support	3,8
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2024	654,5

Le chiffre d'affaires a progressé de 38,5 millions d'euros, soit 6,3 %, pour s'établir à 654,5 millions d'euros en 2024 contre 616,0 millions d'euros en 2023.

L'effet favorable de périmètre de 8,2 millions d'euros, soit 1,4 %, est lié à la consolidation de Visiodent à partir du 1^{er} mars corrigée de la déconsolidation d'INPS à compter 10 décembre dans les comptes de Cegedim.

L'impact des devises est positif de 1,1 million d'euros soit 0,2 %, reflétant essentiellement l'appréciation de la Livre Sterling face à l'euro.

En données organiques⁽²⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 4,7 % sur la période.

Chiffre d'affaires par division				
en millions d'euros	2024	2023	Var. Organique	Var. Publiée
Logiciels & Services	307,8	302,3	- 1,2 %	+ 1,8 %
Flux	100,3	93,4	+ 7,2 %	+ 7,3 %
Data & Marketing	125,9	114,9	+ 9,6 %	+ 9,6 %
BPO	82,7	71,5	+ 15,8 %	+ 15,8 %
Cloud & Support	37,8	33,9	+ 11,3 %	+ 11,3 %
Cegedim	654,5	616,0	+ 4,7 %	+ 6,3 %

Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solutions IT, la division Cloud & Support comprend depuis le 1^{er} janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing et Audiprint (auparavant présentées en division Logiciels & Services) ainsi que BSV (auparavant présentée en division Flux). Ces reclassements sont détaillés dans le chapitre 4, note 6.3. Tous les données présentées dans ce chapitre tiennent compte de ce reclassement.

L'ensemble des divisions contribue positivement à croissance en données publiées, seule Logiciels & Services ne contribue pas à la croissance organique.

Répartition du chiffre d'affaires		
Répartition par division	Répartition par zone géographique	Répartition par devise
La répartition évolue de la façon suivante :	La contribution de :	La répartition évolue de la façon suivante :
- la division Logiciels & Services recule de 2,1 point à 47,0 % ; - la division Flux progresse de 0,1 point à 15,3 % ; - la division Data & Marketing progresse de 0,7 point à 19,3 % - La divisions BPO progresse de 1 point à 12,6 %, - la division Cloud & Support progresse de 0,3 point à 5,8 %.	- la France progresse de 0,9 point à 90,6 % ; - l'EMEA (hors France) recule de 0,9 point à 9,3 % ; - la zone Amérique reste stable à 0,1 %.	- l'Euro progresse de 0,8 point à 92,6 % ; - la Livre Sterling recule de 0,8 point à 6,2 % ; - les autres devises restent stables à 1,2 %.

(6) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Achats
consommés
- 29,6 m€

% du chiffre d'affaires
4,5 % en 2024
4,6 % en 2023

Charges externes
- 143,8 m€

% du chiffre d'affaires
22,0 % en 2024
22,5 % en 2023

Frais de personnel
- 349,8 m€

% du chiffre d'affaires
53,4 % en 2024
53,9 % en 2023

EBITDA
123,6 m€

% du chiffre d'affaires
18,9 % en 2024
17,7 % en 2023

Dotations aux
amortissements
- 84,1 m€

% du chiffre d'affaires
12,8 % en 2024
12,5 % en 2023

Résultat
opérationnel
courant⁽⁷⁾
39,5 m€

% du chiffre d'affaires
6,0 % en 2024
5,1 % en 2023

Les achats consommés sont en légère augmentation en 2024 en valeur absolue à 29,6 millions d'euros contre 28,5 millions d'euros en 2023, mais en recul en proportion du chiffre d'affaires dont ils représentent 4,5 % en 2024 contre 4,6 % en 2023. Cette évolution reflète principalement le ralentissement des acquisitions de marchandises revendues aux professionnels de santé.

Les charges externes ont progressé de 5,3 millions d'euros pour s'établir à 143,8 millions d'euros en 2024 mais sont en baisse en proportion du chiffre d'affaires, passant de 22,5 % en 2023 à 22,0 % en 2024. Cette évolution traduit l'effort du groupe de réduire le recours à de la prestation de services.

Les frais de personnel ont progressé de 18,1 millions d'euros, soit 5,4 %, pour s'établir à 349,8 millions d'euros en 2024. Ils représentaient 53,4 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 53,9 % en 2023. Les embauches nettes sur 2024 s'élèvent à 77 collaborateurs, avec une croissance des effectifs offshore et une baisse des effectifs inshore. Cette évolution résulte de la volonté du Groupe de maîtriser ses frais de personnels et d'internaliser dans ses effectifs offshore les prestataires externes.

L'EBITDA a progressé de 14,8 millions d'euros, soit + 13,5 %, pour s'établir à 123,6 millions d'euros en 2024. Cette amélioration provient de la croissance de l'activité couplée à la maîtrise des coûts mentionnées ci-avant.

Les divisions *Logiciels & Services*, *Flux*, *Data & Marketing*, *BPO*, et *Cloud & Support* ont généré respectivement 40,3 %, 17,0 %, 21,5 %, 7,9 % et 13,3 % de l'EBITDA consolidé du Groupe en 2024.

(Cf. l'examen de la situation financière par division).

Les dotations aux amortissements ont progressé de 6,9 millions d'euros, soit 9,0 %, pour s'établir à 84,1 millions d'euros en 2024. Les amortissements de capex s'accroissent de 2,4 millions du fait notamment des investissements réalisés dans les activités *cegedim.cloud* et *C-Media*. Les amortissements de la R&D sont en croissance de 5,9 millions par rapport à 2023. Les amortissements d'immobilisations incorporelles baissent de 0,9 millions d'euros et ceux liés aux contrats de location (IFRS 16) de 0,5 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant a progressé de 7,8 millions d'euros, soit + 24,7 %, pour s'établir à 39,5 millions d'euros en 2024. Il représentait 6,0 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 5,1 % en 2023. Cette progression résulte de la croissance de l'activité et de la bonne maîtrise des coûts d'exploitation légèrement atténuée par l'accroissement des amortissements. Les divisions *Logiciels & Services*, *Flux*, *Data & Marketing* et *BPO* ont généré respectivement 13,0 %, 31,6 %, 41,7 % et 18,3 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2024. (Cf. l'examen de la situation financière par division).

(7) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Autres produits et charges opérationnels non courants - 28,4 m€

Ventilation par nature

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Provisions et dépréciations	- 13,3	- 9,0
Frais de restructuration	- 12,1	- 2,0
Autres produits et charges non courants	- 3,0	- 0,7
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽⁸⁾	- 28,4	- 11,7

Ventilation par division

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels & Services	- 13	- 10,9
Flux	- 0,3	- 0,4
Data & Marketing	- 1,1	0,5
BPO	- 0,2	- 0,1
Cloud & Support	- 13,8	- 0,8
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽⁴⁾	- 28,4	- 11,7

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont une charge de 28,4 millions d'euros en 2024 et se comparent à une charge de 11,7 millions en 2023. Le Groupe a déprécié pour près de 8,6 millions d'euros d'actifs dans ses activités de logiciels pour officines en France et au Royaume-Uni, et de 4,7 millions d'euros d'écarts d'acquisition de la société *Clamae* (filiale non-contrôlée mise en équivalence). Les frais de restructuration découlent principalement du placement volontaire en administration judiciaire de la filiale britannique *INPS* qui engendre notamment une moins-value de 8,8 millions d'euros. Les autres produits et charges non courants sont essentiellement relatifs à des honoraires sur contentieux ou au dénouement d'opérations non courantes. Sur les 28,4 millions d'euros de produits et charges non courants 2024, seuls 7 millions d'euros ont eu un impact sur la trésorerie.

Résultat
opérationnel
11,1 m€

% du chiffre d'affaires
1,7 % en 2024
3,2 % en 2023

Le résultat opérationnel a reculé de 8,9 millions d'euros pour s'établir à 11,1 millions d'euros en 2024 contre 20,0 millions d'euros en 2023. Il représentait 1,7 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 3,2 % en 2023. Cette baisse du résultat opérationnel résulte principalement de l'évolution des charges opérationnelles non courantes, qui recouvrent en grande partie des transactions sans incidence sur la trésorerie.

Résultat financier - 20,9 m€

Le résultat financier s'établit à - 20,9 millions d'euros en baisse de 9,0 millions d'euro par rapport à 2023 principalement en raison d'une provision liée au placement volontaire en administration judiciaire d'*INPS* et de frais intérêts en hausse du fait de la mise en place de la nouvelle structure de financement du Groupe à l'été.

Total d'impôts - 5,8 m€

Le total d'impôts s'établit à 5,8 millions d'euros en 2023 contre 14,8 millions d'euros en 2023, en baisse de 9,0 millions d'euros. En 2023 le Groupe avait passé une écriture d'ajustement des impôts différés précédemment activés pour un montant de 12,3 millions d'euros. Cette écriture, sans impact sur la trésorerie, visait à prendre en considération une évolution récente de jurisprudence conduisant la société à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable.

Résultat net consolidé - 15,1 m€

Le résultat net consolidé s'établit en une perte 15,1 millions d'euros en 2024 contre une perte de 7,9 millions d'euros en 2023. Cette évolution négative de 7,2 millions d'euros provient des autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁴⁾ et de la baisse du résultat financier (tels qu'exposés précédemment) qui obèrent la croissance de l'activité du Groupe et la maîtrise de ses coûts d'exploitation.

Résultat net consolidé part du Groupe - 14,7 m€

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat consolidé net part du groupe s'établit à - 14,7 millions d'euros en 2024, contre - 7,4 millions d'euros en 2023.

Le résultat net par action s'établit à - 1,1 euro en 2024 contre - 0,5 euro en 2023.

(8) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.1 | Division Logiciels & Services

47,0 %

% chiffre d'affaires du Groupe

13,0 %

% du ROC⁽⁵⁾ Groupe

39,5 %

% effectifs Groupe



307,8 m€

Chiffre d'affaires

2023 : 302,3 m€

2022 : 302,0 m€

+ 1,8 %

Croissance Publiée

- 1,2 %

Croissance
organique⁽⁹⁾

1,7 %

Marge ROC⁽⁵⁾

2023 : 0,8 %

2022 : - 1,6 %

+ 92 bps

Croissance

5,1 m€

Résultat
Opérationnel
Courant (ROC)⁽⁵⁾

2023 : 2,3 m€

2022 : - 4,9 m€

+ 126,7 %

Croissance

47,0 %

% chiffre d'affaires
du Groupe

2 630

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	307,8	302,3	+ 1,8 %	+ 5,5
Cegedim Santé	80,2	76,6	+ 4,8 %	+ 3,6
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	176,7	173,3	+ 2,0 %	+ 3,4
Activités internationales	50,9	52,5	- 3,0 %	- 1,6
EBITDA ⁽⁵⁾	49,7	42,3	+ 17,7 %	+ 7,4
Marge EBITDA	16,2 %	14,0 %	+ 218 bps	-
Dotations aux amortissements	- 44,6	- 40,0	+ 11,5 %	- 4,6
Résultat opérationnel courant ⁽⁵⁾	5,1	2,3	+ 126,7 %	+ 2,8
Cegedim Santé	0,3	- 2,9	+ 111,9 %	+ 3,2
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	13,3	12,8	+ 4,4 %	+ 0,5
Activités internationales	- 8,5	- 7,6	- 12,4 %	- 0,9
Marge Résultat opérationnel courant	1,7 %	0,8 %	+ 92 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 13,0	- 10,9	- 19,0 %	- 2,1
Résultat opérationnel	- 7,8	- 8,6	+ 9,2 %	+ 0,8
Marge Résultat opérationnel	- 2,5 %	- 2,9 %	+ 31 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Logiciels & Services** a progressé de 5,5 millions d'euros, soit + 1,8 %, pour s'établir à 307,8 millions d'euros en 2024 contre 302,3 millions d'euros en 2023.

L'effet favorable de périmètre de 2,7 % soit 8,2 millions d'euros est lié à la consolidation de Visiodent depuis le 1^{er} mars, corrigée de la déconsolidation d'INPS depuis le 10 décembre, dans les comptes de Cegedim.

L'effet favorable de conversion de devises de 0,9 million d'euros, soit 0,3 %, reflète principalement l'appréciation de la Livre sterling face à l'Euro (11,4 % du chiffre d'affaires de la division).

En données organiques⁽⁹⁾, le chiffre d'affaires est en recul de 1,2 % sur la période.

La progression du chiffre d'affaires est portée les *solutions RH*, les *Activités d'assurance santé* ainsi que par l'intégration de Visiodent depuis le 1^{er} mars 2024. L'*activité pharmacien* et Cegedim Santé souffrent d'un effet de comparaison lié au Ségur de la santé quand les *activités internationales* connaissent un recul de leur activité lié à la décision du Groupe de réduire puis cesser son activité de logiciels médecins au Royaume-Uni.

(9) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

- la France progresse de 0,8 point à 83,5 % ;
- l'EMEA (hors France) recule de 0,8 points à 16,4 %
- les Amériques restent stables à 0,1 %.

Résultat
opérationnel
courant ⁽¹⁰⁾
5,1 m€

Marge
1,7 % en 2024
0,8 % en 2023

Dotations aux
amortissements
44,6 m€

Croissance
+ 11,5 %

Autres produits et
charges
opérationnels
non courants ⁽⁶⁾
- 13,0 m€

Croissance
- 19,0 %

Répartition du chiffre d'affaires par devise

- l'Euro progresse de 0,9 point à 86,9 % ;
- la Livre sterling recule de 0,9 points à 11,4 % ;
- les autres devises restent stables à 1,7 %.

Le Résultat opérationnel courant ⁽⁶⁾ a clôturé sur un gain de 5,1 millions d'euros en hausse de 2,8 millions d'euros par rapport au gain de 2,3 millions d'euros en 2023. Cette performance s'explique, pour 3,2 millions d'euros, par l'amélioration de l'activité de *Cegedim Santé* résultant principalement de l'intégration de *Visiodent*. La politique de maîtrise des coûts associée à une activité soutenue a amené les *Activités d'assurance santé* et les *solutions RH* à aussi contribuer positivement à cette amélioration du ROC. Les *logiciels pharmaciens* en France pâtissent du ralentissement de la vente de matériels à la suite de l'important renouvellement des équipements en 2023. Les *activités internationales* connaissent une légère baisse de leur ROC liée à un changement de la règle de capitalisation de R&D dans la filiale de logiciels Pharmacie au Royaume-Uni.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 4,6 millions d'euros pour s'établir à 44,6 millions d'euros en 2024 contre 40,0 millions d'euros en 2023.

Cette hausse s'explique par l'accroissement de l'amortissement de la R&D qui s'établit à 34,1 millions d'euros en 2024, en hausse de 4,8 millions d'euros par rapport à 2023. Les amortissements de capex sont en recul de 0,2 million d'euro. Les dotations liées aux contrats de location (IFRS 16) restent stables par rapport à 2023.

Les autres produits et charges opérationnels non courants ⁽⁶⁾ sont une charge de 13,0 millions d'euros en 2024 contre une charge de 10,9 millions d'euros en 2023. Le Groupe a déprécié 8,6 euros millions d'actifs de ses activités de logiciels pour officines en France et au Royaume-Uni. Le reste est composé principalement de frais de restructuration, de frais d'honoraires et dénouements d'opérations non courantes.

(10) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.2 | Division Flux

15,3 %

% chiffre d'affaires du Groupe

31,6 %

% du ROC(7) Groupe

8,5 %

% effectifs Groupe



100,3 m€

Chiffre d'affaires

2023 : 93,4 m€

2022 : 90,6 m€

+ 7,3 %

Croissance Publiée

+ 7,2 %

Croissance
organique⁽¹¹⁾

12,4 %

Marge ROC ⁽⁷⁾

2023 : 11,9 %

2022 : 14,4 %

+ 50 bps

Croissance

12,5 m€

Résultat
Opérationnel
Courant (ROC)⁽⁷⁾

2023 : 11,2 m€

2022 : 13,1 m€

+ 11,8 %

Croissance

15,3 %

% chiffre d'affaires
du Groupe

565

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	100,3	93,4	+ 7,3 %	+ 6,9
e-business	58,5	55,4	+ 5,6 %	+ 3,1
Tiers Payant	41,8	38,0	+ 9,9 %	+ 3,8
EBITDA⁽⁷⁾	21,0	19,3	+ 9,2 %	+ 1,7
Marge EBITDA	21,0 %	20,6 %	+ 40 bps	-
Dotations aux amortissements	- 8,6	- 8,1	+ 5,6 %	- 0,5
Résultat opérationnel courant⁽⁷⁾	12,5	11,2	+ 11,8 %	+ 1,3
Marge Résultat opérationnel courant	12,4 %	11,9 %	+ 50 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 0,3	- 0,4	+ 27,9 %	+ 0,1
Résultat opérationnel	12,2	10,8	+ 13,2 %	+ 1,4
Marge Résultat opérationnel	12,2 %	11,5 %	+ 70 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Flux** a progressé de 6,9 millions d'euros pour s'établir à 100,3 millions d'euros en 2024.

L'effet favorable de conversion de devises de 0,2 million d'euros, soit 0,2 %, reflète principalement l'appréciation de la Livre sterling face à l'Euro (5,4 % du chiffre d'affaires de la division). Il n'y a pas d'effet de périmètre.

La hausse du chiffre d'affaires a été entraînée par l'activité e-business de facturation électronique et d'échanges dématérialisés (+ 5,6 %) ainsi que par le Tiers payant (+ 9,9 %) porté par la puissante dynamique de son offre de détection de fraude et d'investigation des affections de longue durée.

(11) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 0,4 point à 92,1 % et celle de l'EMEA (hors France) recule de 0,4 point à 7,9 %.

Résultat
opérationnel
courant ⁽¹²⁾
12,5 m€

Marge
12,4 % en 2024
11,9 % en 2023

Dotations aux
amortissements
8,6 m€

Croissance
+ 5,6 %

Autres produits et
charges
opérationnels non
courants ⁽⁸⁾
- 0,3 m€

Croissance
+27,9 %

Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro progresse de 0,4 point à 94,6 % et celle de la Livre sterling recule de 0,4 points à 5,4 %.

Le Résultat opérationnel courant⁽⁸⁾ a progressé de 1,3 millions d'euros, soit + 11,8 %, pour s'établir à 12,5 millions d'euros en 2024. Il représentait 12,4 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 11,9 % en 2023.

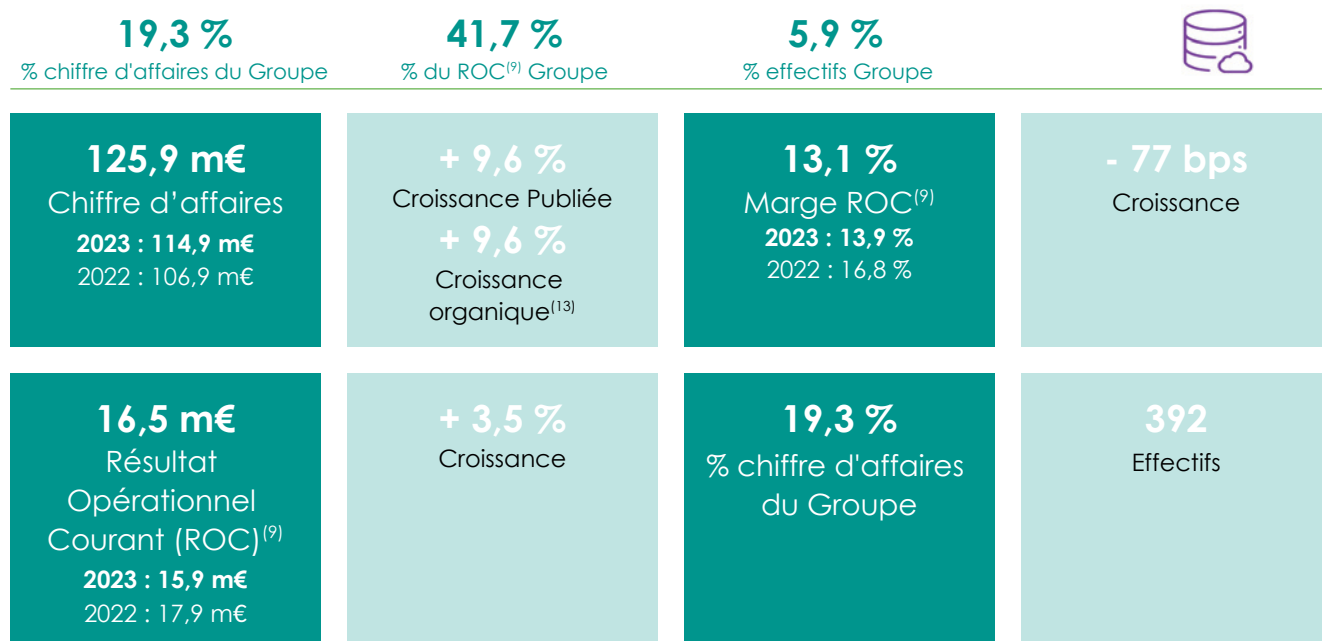
La croissance du ROC de 1,3 million d'euros résulte de la progression soutenue de l'activité mais aussi de la maîtrise des coûts et des frais de personnels.

Les dotations aux amortissements ont légèrement augmenté de 0,5 million d'euros pour s'établir à 8,6 millions d'euros en 2024. Cette hausse reflète principalement la hausse de 1,1 million d'euros de l'amortissement de R&D qui s'établit à 6,8 millions d'euros en 2024 et qui provient des investissements effectués pour devenir *plateforme de dématérialisation partenaire (PDP)*. Les dotations de capex sont stables alors que les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) enregistrent une légère baisse de 0,6 million d'euros.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁸⁾ ont reculé de 0,1 million d'euros pour s'établir à - 0,3 million d'euros en 2024.

(12) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.3 | Division Data & Marketing



En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	125,9	114,9	+ 9,6 %	+ 11,0
Data	65,5	64,5	+ 1,6 %	+ 1,0
Marketing	60,4	50,4	+ 19,9 %	+ 10,0
EBITDA⁽⁹⁾	26,6	24,1	+ 10,1 %	+ 2,5
Marge EBITDA	21,1 %	21,0 %	+ 10 bps	-
Dotations aux amortissements	- 10,1	- 8,2	+ 23,0 %	- 1,9
Résultat opérationnel courant⁽⁹⁾	16,5	15,9	+ 3,5 %	+ 0,6
Marge Résultat opérationnel courant	13,1 %	13,9 %	- 77 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 1,1	0,5	n.s	- 1,6
Résultat opérationnel	15,4	16,4	- 6,2 %	- 1,0
Marge Résultat opérationnel	12,2 %	14,3 %	- 206 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Data & Marketing** a progressé de 11,0 millions d'euros pour s'établir à 125,9 millions d'euros en 2024. Les effets devise et périmètre ne sont pas significatifs.

La progression de 9,6 % du chiffre d'affaire est provient principalement de la performance record des métiers du **Marketing** qui réalisent une croissance de 19,9 % ayant pour socle la stratégie phytitale et galvanisée par des campagnes spéciales mises en place lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. L'activité **Data** a pu afficher une croissance de 1,6 % bien que faisant suite à un exercice 2023 remarquable.

(13) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 0,4 point à 97,9 % et celle de l'EMEA (hors France) recule de 0,4 point à 2,1 %.

Résultat
opérationnel
courant ⁽¹⁴⁾
16,5 m€

Marge
13,1 % en 2024
13,9 % en 2023

Dotations aux
amortissements
10,1 m€

Croissance
+ 23,0 %

Autres produits et
charges
opérationnels
non courants ⁽¹⁰⁾
- 1,1 m€

Croissance
n.s

Répartition par devise

Par devise, la contribution de l'Euro progresse de 0,3 point à 98,1 % et les autres devises reculent de 0,3 points à 1,9 %.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁰⁾ a progressé de 0,6 million d'euros pour s'établir à 16,5 millions d'euros en 2024 contre 15,9 millions d'euros en 2023.

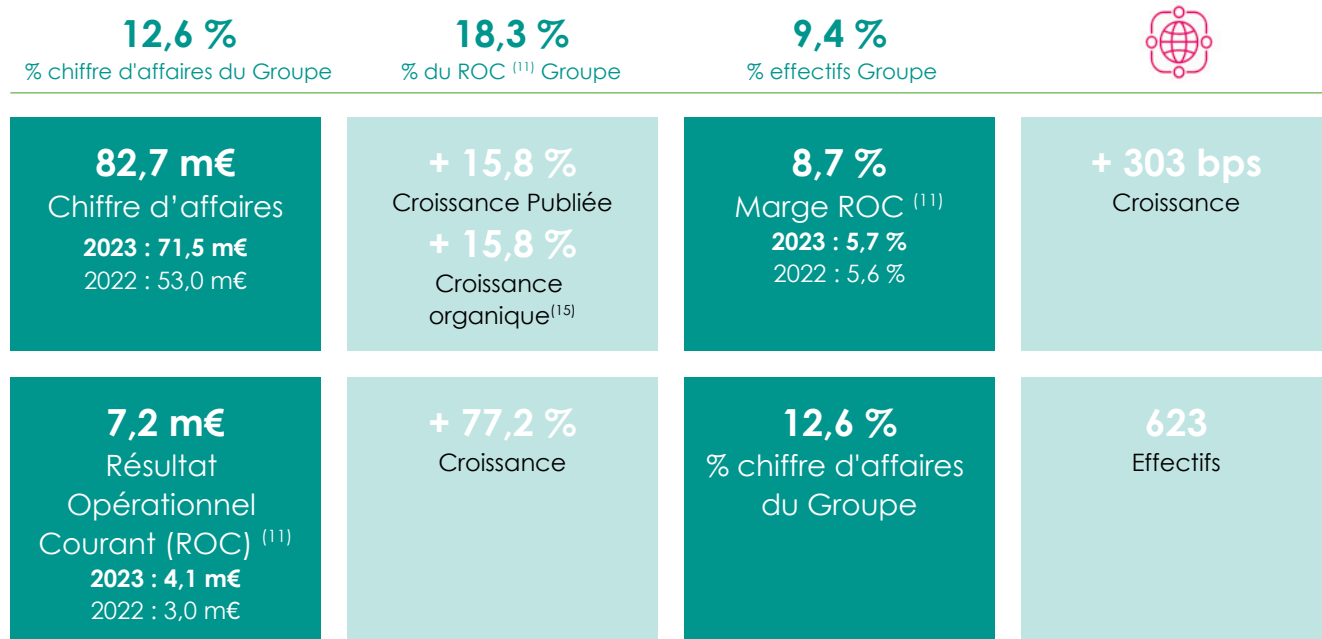
Le ROC⁽¹⁰⁾ de la division a connu une croissance de 3,5 % par rapport à 2023, grâce à la division Marketing qui traduit en résultat opérationnel sa progression d'activité sur l'exercice. A contrario, le ralentissement de l'activité Data à l'international pèse sur la rentabilité de la division.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 1,9 million d'euros pour s'établir à 10,1 millions d'euros en 2024. Cette hausse résulte de l'augmentation de 0,4 million d'euros des dotations aux amortissements R&D et de l'augmentation de 1,5 million d'euros des dotations aux amortissements de capex en lien avec la croissance de C-Media, communication phytigitale à destination des officines. Les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) restent stables par rapport à 2023.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁰⁾ s'établissent en une charge de 1,1 million d'euros pour 2024.

(14) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.4 | Division BPO



En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	82,7	71,5	+ 15,8 %	+ 11,2
BPO Assurance	60,0	49,9	+ 20,2 %	+ 10,1
BPO Business Services	22,7	21,5	+ 5,5 %	+ 1,2
EBITDA⁽¹¹⁾	9,8	6,5	+ 51,2 %	+ 3,3
Marge EBITDA	11,8 %	9,1 %	+ 278 bps	-
Dotations aux amortissements	-2,6	- 2,4	+ 6,9 %	- 0,2
Résultat opérationnel courant ⁽¹¹⁾	7,2	4,1	+ 77,2 %	+ 3,1
Marge Résultat opérationnel courant	8,7 %	5,7 %	+ 303 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 0,2	- 0,1	- 88,4 %	- 0,1
Résultat opérationnel	7,0	4,0	+ 76,8 %	+ 3,0
Marge Résultat opérationnel	8,5 %	5,5 %	+ 292 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **BPO** a progressé de 11,2 millions d'euros pour s'établir à 82,7 millions d'euros en 2024. Il n'y a pas d'effet de périmètre ni de conversion de devises.

La division a réalisé une croissance de 15,8 % en 2024 par rapport à 2023 grâce principalement à l'activité de gestion de prestations pour le compte des *assureurs santé et prévoyance*, en croissance de 20,2 % qui bénéficie du dynamisme de son offre de débordement et d'un effet de comparaison favorable lié au démarrage du contrat Allianz au 1^{er} avril 2023. Le chiffre d'affaires en gestion pour compte des services RH est en hausse de 5,5 %.

(15) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. La France est stable à 100 %.

Résultat
opérationnel
courant ⁽¹⁶⁾
7,2 m€

Marge
8,7 % en 2024
5,7 % en 2023

Dotations aux
amortissements
2,6 m€

Croissance
+ 6,9 %

Autres produits et
charges
opérationnels non
courants ⁽¹²⁾
- 0,2 m€

Croissance
- 88,4 %

Répartition par devise

Par devises, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. L'Euro représente 100 %.

Le Résultat opérationnel courant ⁽¹²⁾ progresse de 3,1 millions d'euros, soit 77,2 %, expliqué en majorité par le *BPO Business services* qui bénéficie de la maîtrise de ses coûts de personnel dans un contexte d'accroissement de son chiffre d'affaires. L'activité à destination des *assureurs* affiche un ROC en progression malgré les coûts liés au contrat *Allianz*, grâce à l'amélioration de la rentabilité des autres contrats de délégation mais aussi grâce à l'activité soutenue de son offre de débordement.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 0,2 million d'euro pour s'établir à 2,6 millions d'euros en 2024. Les dotations aux amortissements de R&D ont reculé de 0,4 million d'euros mais les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) ont augmenté de 0,6 million d'euros. Les autres dotations aux amortissements sont stables.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹²⁾ sont toujours très faibles et représentent une charge de 0,2 million d'euros en 2024.

(16) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.5 | Division Cloud & Support



5,8 %

% chiffre d'affaires du Groupe

- 4,7 %

% du ROC⁽¹³⁾ Groupe

36,7 %

% effectifs Groupe

37,8 m€

Chiffre d'affaires

2023 : 33,9 m€

2022 : 2,8 m€

+ 11,3 %

Croissance Publiée

+ 11,3 %

Croissance
organique⁽¹⁷⁾

- 4,9 %

Marge ROC⁽¹³⁾

2023 : -5,2 %

2022 : n.s

+ 30 bps

Croissance

- 1,9 m€

Résultat

Opérationnel
Courant (ROC)⁽¹³⁾

2023 : - 1,8 m€

2022 : - 3,4 m€

- 5,0 %

Croissance

5,8 %

% chiffre d'affaires
du Groupe

2 449

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	37,8	33,9	+ 11,3 %	+ 3,9
EBITDA⁽¹³⁾	16,4	16,7	- 1,6 %	- 0,3
Marge EBITDA	43,5 %	49,2 %	- 573 bps	-
Dotations aux amortissements	- 18,3	- 18,5	- 1,0 %	+ 0,2
Résultat opérationnel courant⁽¹³⁾	- 1,9	- 1,8	- 5,0 %	+0,0
Marge Résultat opérationnel courant	- 4,9 %	- 5,2 %	+ 30 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 13,8	- 0,8	n.s	- 13,0
Résultat opérationnel	- 15,7	- 2,5	n.s	- 13,2
Marge Résultat opérationnel	- 41,5 %	- 7,5 %	n.s	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Cloud & Support** affiche une progression de 3,9 millions d'euros portée par sa gamme élargie d'offre adossées à son Cloud souverain qui a obtenu le Visa de sécurité de l'ANSSI pour la qualification SecNumCloud.

(17) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la répartition évolue peu par rapport à la même période, la contribution de la France est 99,9 % et celle de l'EMEA (hors France) de 0,1 %.

Résultat
opérationnel
courant⁽¹⁸⁾
- 1,9 m€

Marge
-4,9 % en 2024
-5,2 % en 2023

Dotations aux
amortissements
18,3 m€

Croissance
- 1,0 %

Autres produits
et charges
opérationnels non
courants⁽¹⁴⁾
- 13,8 m€

Croissance
n.s

Répartition par devise

Par devises, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. L'Euro représente 100 %.

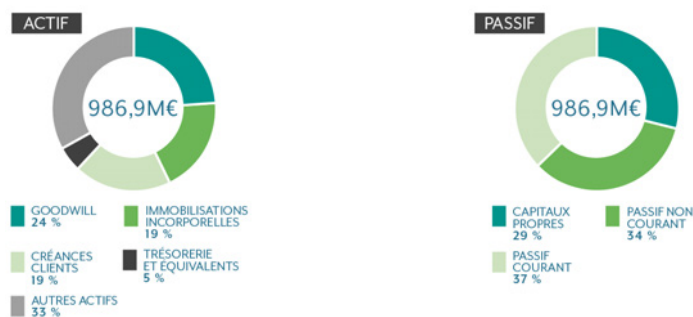
Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁴⁾ affiche une perte de 1,9 millions d'euros quasi stable par rapport à 2023, démontrant la capacité de l'activité Cloud à compenser partiellement les charges des activités support non refacturées aux autres divisions.

Les dotations aux amortissements ont reculé de 0,2 million d'euros pour s'établir à 18,3 millions d'euros en 2024. La hausse des amortissements de R&D de 0,2 million d'euro et de capex de 0,3 million sont plus que compensées par la baisse des dotations liées aux contrats de location (IFRS16)

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁴⁾ s'établissent en une charge de 13,8 millions d'euros en 2024 en hausse de 13 millions par rapport à 2023. Cette hausse est constituée de la moins value de 8,8 millions d'euros suite au placement volontaire en administration judiciaire de la filiale britannique *INPS* ainsi que de la dépréciation d'écarts d'acquisition de 4,7 millions d'euros de la filiale *Clamae*.

(18) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.2 | Structure financière au 31 décembre 2024



En millions d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Actif				
Goodwill		235,7	199,8	+ 18,0 %
Immobilisations incorporelles		191,4	194,2	- 1,4 %
Immobilisations corporelles	a	144,7	138,6	+ 4,4 %
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	b	20,0	20,6	- 2,9 %
Autres actifs non courants	c	32,0	41,8	- 23,6 %
Total actif non courant		623,8	594,9	+ 4,9 %
Créances clients : part à moins d'un an		186,0	175,2	+ 6,2 %
Trésorerie et équivalents		49,6	46,6	+ 6,4 %
Autres actifs courants	d	127,5	107,3	+ 18,8 %
Total actif courant		363,1	329,1	+ 10,3 %
Total actif		986,9	924,1	+ 6,8 %
Passif				
Dettes financières long terme	e	223,8	188,5	+ 18,7 %
Autres passifs non courants	f	114,4	117,9	- 3,0 %
Total passif non courant		338,2	306,4	+ 10,4 %
Dettes financières court terme	e	10,3	3,0	+ 243,1 %
Autres passifs courants	d & g	355,9	320,1	+ 11,2 %
Total passif courant		366,2	323,1	+ 13,4 %
Total passif (hors capitaux propres)		704,4	629,5	+ 11,9 %
Capitaux propres	h	282,5	294,6	- 4,1 %
Total passif		986,9	924,1	+ 6,8 %

a) Incluant les droits d'utilisation pour 86,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

b) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

c) Incluant des impôts différés pour 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

d) Incluant les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 51 M€ au 31 décembre 2024 et 45 M€ au 31 décembre 2023.

e) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

f) Incluant la dette IFRS 16 pour 77,6 millions au 31 décembre 2024 et 78,8 millions au 31 décembre 2023.

g) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 128,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 121,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 à savoir la TVA, la participation en France, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus. Incluant également la dette IFRS 16 pour 14,1 millions au 31 décembre 2024 et 14,8 millions au 31 décembre 2023.

h) Incluant les intérêts minoritaires pour 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

3.2.2.1 | Commentaires sur la structure financière au 31 décembre 2024

Total bilan consolidé **986,9 m€**

Le **total bilan consolidé** s'élevait à 986,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, en progression de 62,8 millions d'euros, soit +6,8 % par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse se traduit notamment par un accroissement de 35,9 millions d'euros en Goodwill, une progression des créances clients de 10,4 millions d'euros et la hausse des créances d'impôt courant pour 12,7 millions d'euros.

Goodwill **235,7 m€**

Le **Goodwill** représentait 235,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 199,8 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette progression résulte de l'acquisition de la société Visiodent. Les goodwills représentaient 23,9 % du total du bilan au 31 décembre 2024, contre 21,6 % du total du bilan au 31 décembre 2023.

Immobilisations incorporelles **191,4 m€**

Les **immobilisations incorporelles** ont baissé de 2,8 millions d'euros en valeur nette, soit - 1,4 %, pour s'établir à 191,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 194,2 millions d'euros au 31 décembre 2023, reflétant principalement un accroissement de l'amortissement de la R&D plus rapide que son immobilisation sur la période. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 19,4 % au 31 décembre 2024 contre 21,0 % au 31 décembre 2023.

Immobilisations corporelles **144,7 m€**

Les **immobilisations corporelles** ont progressé de 6,1 millions d'euros en valeur nette, soit 4,4 %. Elles s'élèvent à 144,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 138,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette progression résulte principalement des investissements réalisés dans les activités *cegedim.cloud* (infrastructure informatique mutualisée du Groupe), et *C-Media* (réseau digital d'affichage en pharmacie). La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 14,7 % au 31 décembre 2024 contre 15,0 % au 31 décembre 2023.

Créances clients **186,0 m€**

Les **créances clients** ont progressé de 10,8 millions d'euros, soit 6,2 %, pour s'établir à 186,0 millions d'euros à fin décembre 2024 contre 175,2 millions d'euros à fin décembre 2023. La totalité des créances clients est à moins d'un an. Leur part dans le total bilan représentait 18,8 % au 31 décembre 2024 contre 19,0 % au 31 décembre 2023. Cette progression suit l'évolution de l'activité du Groupe sur l'exercice.

Créances d'impôt courant **29,2 m€**

Les **créances d'impôt courant** sont en hausse de 12,7 millions d'euros, du fait principalement du paiement de 10,9 millions en février 2024 d'un redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. La contrepartie de ce versement est inscrite en créance fiscale et ne figure pas en charge d'impôts car la restitution de ces sommes est attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable. Ce litige est détaillé dans le point 3.1 portant sur les Faits marquants de l'exercice.

Capitaux propres **282,5 m€**

Les **capitaux propres** ont baissé de 12,1 millions d'euros, soit 4,1 %, s'établissant à 282,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 294,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution résulte de la prise en compte du résultat de l'exercice, en perte de 15,1 millions d'euros et des éléments du résultat global impactant directement les capitaux propres dont un écart de conversion (devises) de 1,1 million d'euros. Le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés d'environ 1 million d'euros. La variation des minoritaires est non significative sur 2024. Les capitaux propres représentaient 28,6 % du total bilan au 31 décembre 2024, contre 31,9 % au 31 décembre 2023.

3.2.2.2 | Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2024

Endettement financier net ⁽¹⁹⁾				
En millions d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Dettes financières long terme		223,8	188,5	+ 18,7 %
Dettes financières court terme		10,3	3,0	+ 243,1 %
Dette brute		234,1	191,5	+ 22,2 %
Trésorerie et équivalents		49,6	46,6	+ 6,4 %
Endettement financier net hors dette IFRS 16 ⁽¹⁵⁾		184,5	144,9	+ 27,3 %
Dettes IFRS 16		91,8	93,6	- 1,9 %
Endettement financier net ⁽¹⁵⁾	f	276,3	238,5	+ 15,8 %
Capitaux propres	g	282,5	294,6	- 4,1 %
Gearing	h=f/g	1,0	0,8	-

Description des principaux financements de Cegedim

Au 31 décembre 2024, les financements en place dont dispose le Groupe comprennent :

un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros** structuré de la manière suivante :

- une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre,
- une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine,
- une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine.

une **facilité de crédit revolving (RCF)** de **50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 5 ans

un **prêt d'actionnaire subordonné** (prêt FCB) pour **45,1 millions d'euros**

des **facilités de découvert** de 27,5 millions d'euros, non utilisées.

Principaux financements de Cegedim par maturité

en millions d'euros	Utilisé	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit bancaire	180,0	180,0	-	30,0	150,0
Facilité de crédit revolver	-	50,0	-	50,0	-
Prêt FCB	45,1	45,1	-	45,1	-
Total	225,1	275,1	-	125,1	150,0

(19) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Total des dettes financières **234,1 m€**

Le **total des dettes financières** a progressé de 42,6 millions d'euros, soit 22,2 %, pour s'établir à 234,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 191,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. A la clôture, 96 % des dettes financières sont à long terme.

- **La dette financière à long terme** a augmenté de 35,3 million d'euros pour s'établir à 223,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette progression provient de l'acquisition de Visident durant l'exercice. Elle inclut la part à plus d'un an de la dette de participation des salariés pour un montant total de 5,5 millions d'euros à fin décembre 2023 contre 6,0 millions d'euros à fin décembre 2023.
- **La dette financière à court terme** a augmenté de 7,3 million d'euros et s'élève à 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Trésorerie et équivalents de trésorerie **49,6 m€**

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'établissaient à 49,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, en hausse de 3,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Les flux générés par l'activité sur l'exercice 2024 ont contribué pour l'essentiel à cette amélioration de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient 5,0 % du total bilan au 31 décembre 2024 tout comme au 31 décembre 2023.

Endettement financier net ⁽²⁰⁾ **184,5 m€**

Le **total des dettes financières nettes** ⁽¹⁸⁾ s'élève à 184,5 millions d'euros, en hausse de 39,6 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 65,3 % des capitaux propres au 31 décembre 2024 contre 49,2 % au 31 décembre 2023. Les dettes financières diverses de 9,8 millions d'euros à la clôture 2023 comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,4 millions d'euros (7,4 millions d'euros à la clôture 2023).

Dettes locatives **91,8 m€**

Les **dettes locatives** ont baissé de 1,8 millions d'euros soit 1,9 % s'établissant à 91,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 93,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. 77,7 millions d'euros sont classés en dette non courante et 14,1 millions d'euros en dette courante.

Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 20.3 du point 4.6 du chapitre 4.

⁽²⁰⁾ Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.3 | Résumé du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2024

Tableaux de flux		
En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	110,7	100,4
Impôts versés	- 16,2	- 4,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité*	7,4	1,7
Flux de trésorerie générés par l'activité	101,8	97,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 111,3	- 75,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	13,1	- 31,0
Variation de trésorerie hors effet devises	3,6	- 8,4
Incidence des variations de cours de devises	- 0,6	- 0,5
Variation de trésorerie	3,0	- 8,9
Trésorerie nette d'ouverture	46,6	55,6
Trésorerie nette de clôture	49,6	46,6

* Un signe « + » indique un dégagement et un signe « - » indique un besoin.

Cash-flow libre opérationnel		
En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	110,7	100,4
Variation du BFR	7,4	1,7
Impôts versés	- 16,2	- 4,3
Flux de trésorerie généré par l'activité	101,8	97,9
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 58,6	- 53,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 31,3	- 22,0
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5,0	2,6

Total des dépenses d'investissement		
En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
R&D immobilisée	- 56,5	- 55,5
Investissement de maintenance	- 33,4	- 23,0
Total investissement hors acquisition/cession et activités cédées	- 89,9	- 76,5
Acquisition / Cession	- 36,9	- 3,4
Total dépenses d'investissement	- 126,8	- 79,9
Chiffre d'affaires Groupe consolidé	654,5	616,0
Ratio total investissement hors acquisition/cession et activités cédées sur chiffre d'affaires	13,7 %	12,4 %

3.2.3.1 | Commentaires sur le tableau de flux au 31 décembre 2024

Flux de trésorerie générés par l'activité **101,8 m€**

La génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation a progressé de 3,9 millions d'euros, pour s'établir en une génération de 101,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre une génération de 97,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'EBITDA courant progresse de 14,7 millions d'euros sur l'exercice et est vecteur de trésorerie tout comme la variation du BFR. Cependant, si la majeure partie des coûts non courants sont des écritures comptables, celles liées aux restructurations sont consommatrices de trésorerie. Enfin, l'entreprise a dû déboursier 10,9 millions d'euros en février 2024 dans le cadre d'un redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale.

Variation de BFR **+ 7,4 m€**

Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un dégageant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un dégageant de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2023.

Cash-flow libre opérationnel **+ 16,9 m€**

Le cash-flow libre opérationnel s'établit en un dégageant de 16,9 millions d'euros en 2023 contre un dégageant de 25,0 millions d'euros en 2023. Cette baisse est la résultante d'une légère augmentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles (+ 5,1 millions d'euros) et d'investissements corporels nets plus élevés (+ 7,1 millions d'euros), essentiellement dans les activités *cegedim.cloud* et *C-Média*, que ne compense pas l'amélioration de la génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement **- 111,3 m€**

Le décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement s'accroît pour s'établir à - 111,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre - 75,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette hausse du décaissement par rapport à 2023 provient essentiellement de la variation de périmètre de 36,9 millions d'euros cette année liée à l'acquisition de Visident.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement **+ 13,1 m€**

La génération de trésorerie liée aux activités de financement s'est amélioré de 44,1 millions d'euros pour s'établir en un dégageant de 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un décaissement de 31,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution est principalement due à la nouvelle structure de financement de 180 millions d'euros mise en place à l'été qui a permis de prendre le relais sur les 136,3 millions engagés jusqu'à lors et qui arrivaient à échéance en 2024 et 2025.

Variation de trésorerie **+ 3,0 m€**

Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent donc par une variation positive de la trésorerie de 3,0 millions d'euros à fin décembre 2024 incluant 0,6 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

3.3 | Politique d'investissement

Politique d'investissement

La politique d'investissement de Cegedim a pour objectif de soutenir et d'amplifier le potentiel de croissance du Groupe sur ses marchés et s'articule autour :

- des investissements financiers (acquisitions ou cessions d'actifs) ;
- des investissements opérationnels (croissance organique).

3.3.1 | Investissements financiers

Investissements financiers

Les investissements financiers traduisent la stratégie du Groupe à se développer sur ses marchés (santé et hors santé). La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion nationale et internationale.

Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de taille supérieure, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 25 millions d'euros, l'accord du pool de prêteurs du crédit syndiqué est requis si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Le Groupe respecte tous ses covenants au 31 décembre 2024 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Cf point 3.7 « Contrats importants » section « Clause spécifique du Contrat de Crédit ».

Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. Les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

Variations de périmètre

Les incidences de variations de périmètre sont un décaissement de 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un décaissement de 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette variation est due à l'acquisition du Groupe Visident, l'un des acteurs de référence en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. En 2023, le Groupe avait fait l'acquisition de la start-up Phealing, a souscrit à une augmentation de capital dans la société Clamae (participation non contrôlée, consolidée par mise en équivalence) et a versé un complément de prix relatif à une acquisition passée.

Opérations d'acquisitions réalisées au cours des trois dernières années

Description des acquisitions réalisées en 2022

Mai 2022 : le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1^{er} mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18 % du capital de Cegedim Santé. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémédecine 24/7.

Juin 2022 : Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Merito, éditeur de Laponi, solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Cette startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH. Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim e-business, département de Cegedim SA, complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société SEDIA spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle

compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme. SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de Clinityx.

Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Description des acquisitions réalisées en 2023

Novembre 2023 : Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physio-pathologique.

Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

Description des acquisitions réalisées en 2024

Février 2024 : Cegedim a annoncé l'acquisition du Groupe Visident, l'un des acteurs de référence en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Cette opération permet à sa filiale Cegedim Santé d'étoffer son écosystème de solutions avec une offre de référence pour les dentistes libéraux et centres de santé dentaires et polyvalents, et d'accroître son leadership sur le marché de l'édition de logiciels à destination des professionnels de santé. Voir également les événements postérieurs à la clôture ci-après.

Description des cessions réalisées au cours des trois dernières années

En **Octobre 2022**, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100 % par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50 % des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

Aucune opération de cession n'a été réalisée entre le 31 décembre 2024 et la date de dépôt du présent document.

Investissements prévus

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes : au jour du dépôt du présent Document Universel d'Enregistrement, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

Prises de participations

Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233- 6, al. 1 et L.247- 1, 1^{er}) :

En 2022 : Aucune.

En 2023 : Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances.

En 2024 : Aucune

3.3.2 | Investissements opérationnels

Investissements opérationnels

Les investissements opérationnels ont vocation à accélérer la croissance organique du Groupe, en élargissant la gamme des prestations offertes, en lançant de nouvelles fonctionnalités, offres et activités, ou en ouvrant de nouveaux pays, etc.

Les investissements opérationnels sont financés sur la base des fonds propres du Groupe.

L'essentiel des investissements est constitué des frais de R&D dont une partie est capitalisée.

R&D au niveau du Groupe Cegedim **56,5 m€**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation. Les coûts de développement activés en 2024 dans les comptes consolidés s'élèvent à 56,5 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Les offres à destination des médecins et des professions paramédicales en France, exerçant en libéral et en centres de santé pluridisciplinaires. La conception de nouvelles innovations, ainsi que la préparation des nouvelles vagues du Ségur de la Santé viennent étoffer les offres logicielles du portefeuille de Cegedim Santé et les services connectés tels que l'agenda, la téléconsultation et la télémedecine ;
- Les solutions destinées aux assureurs et mutuelles de santé et prévoyance avec des développements significatifs sur des applications visant à optimiser leurs outils de gestion ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Le développement des plateformes offrant des services de dématérialisation, notamment dans la perspective de la prochaine réforme de la facturation électronique obligatoire ;
- Le développement de modules additionnels sur les applications de gestion des ressources humaines et de paie ;
- La poursuite du développement des offres à destination des pharmaciens en France, des médecins et pharmaciens en Europe.

Les différentes entités opérationnelles du Groupe Cegedim conçoivent et développent leurs propres produits, en s'appuyant sur leurs ressources internes : direction R&D, équipes de développeurs propres ou issues de la sous-traitance en privilégiant dans ce derniers cas les compétences mutualisées au sein du Groupe. A ce titre, Cegedim SA, dans son département R&D, dispose d'une équipe de recherche et de développement affectée aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe et veille à mettre en oeuvre les meilleures synergies possibles via une coordination des équipes en filiale. Des centres de R&D régionaux (notamment en Espagne, au Maroc et en Egypte) viennent également en support des équipes de R&D des filiales, qui restent leurs donneurs d'ordre.

Ces efforts de développement sont complétés par des investissements en logiciels et matériels. De plus, des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (les coûts correspondants sont affectés en charges de l'exercice). Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 13,8 % de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

Dépenses d'investissement hors acquisition / cession **89,9 m€**

Les dépenses d'investissement hors opérations d'acquisition et de cession, sont relativement stables ces dernières années. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D capitalisés et des investissements de maintenance. Les coûts de R&D capitalisés sont présentés en minoration des frais de personnel et des charges externes. Les dépenses de R&D relevant de la maintenance applicative sont enregistrées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée conformément aux prescriptions de la norme IAS 38.

Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, chaque année, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité du Groupe Cegedim.

Au 31 décembre 2024, **les dépenses d'investissement** ont augmenté de 13,4 millions d'euros, soit 17,5 %, principalement dans des infrastructures IT, pour s'établir à 89,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre respectivement 76,5 et 68,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 56,5 millions d'euros de R&D immobilisée en 2023 contre respectivement 55,6 et 54,0 millions d'euros en 2023 et 2022, et 33,4 millions d'euros d'investissements de maintenance en 2024 contre respectivement 20,9 et 24,8 millions en 2023 et 2022. Ces dépenses représentaient 13,7 % du chiffre d'affaires Groupe en 2024 contre respectivement 12,4 % et 14,2 % en 2023 et 2022.

Effort de R&D⁽¹⁾ **13,8 %**

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement affecté à l'innovation, la R&D ou la maintenance applicative représentent 13,8 % du chiffre d'affaires Groupe en 2023. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est stable par rapport aux années précédentes.

(1) % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

3.4 | Transactions entre les parties liées

Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées intervenues durant l'exercice 2023 sont décrites dans le Chapitre 4 « Comptes Consolidés » point 4.6, note 19.

3.5 | Evènements postérieurs au 31 décembre 2024

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et jusqu'à la date de publication, à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.6 | Perspectives

Réalisé en 2024

Le Groupe anticipait pour 2024 :

- en janvier 2024, une croissance organique ⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans une fourchette de 5 % à 8 % ;
- en mars 2024, une croissance organique ⁽²¹⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans une fourchette de 5 % à 8 % et une hausse du résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾;
- en avril 2024, une croissance organique ⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans une fourchette de 5 % à 8 % et une hausse du résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾;
- en juillet 2024, une croissance organique ⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans une fourchette de 5 % à 8 % et une hausse du résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾;
- en septembre 2024, une croissance organique ⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans une fourchette de 5 % à 8 % et une hausse du résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾;
- en octobre 2024, une croissance organique ⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2024 dans le bas de la fourchette de 5 % à 8 % et une hausse du résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾.

Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires de 654,5 millions d'euros en croissance de 4,7 % en données organiques⁽¹⁷⁾ et un résultat opérationnel courant ⁽¹⁷⁾ de 39,5 millions d'euros en progression de 24,7 %.

Perspectives 2025

Sur la base des données actuellement disponibles, le Groupe anticipe une croissance organique⁽¹⁷⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % par rapport à 2024. Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁷⁾ devrait continuer à progresser en poursuivant les tendances observées sur 2024.

Ces objectifs ne constituent pas des prévisions et pourraient être remis en cause en cas d'aggravation significative des risques géopolitiques, économiques et monétaires.

Mise en garde

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au Chapitre 7 point 7.2 « Facteurs de risques ».

(21) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.7 | Contrats importants

Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr).

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, fait l'objet d'une mention au point 20.3 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrat de Crédit

Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Il se compose d'un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros**, structuré en une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine, et une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine ; s'y ajoute une **facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire.

Clauses spécifiques du Contrat de Crédit

Le crédit syndiqué comprend les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat ainsi que les principales clauses spécifiques suivantes :

- **Covenants des ratios financiers** : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas les dettes de participation des salariés ni le prêt FCB, ni la dette IFRS16, ni les avances de trésorerie reçues dans le cadre des activités de BPO du Cetip (activité de tiers-payant santé). Réciproquement, l'EBITDA⁽¹⁸⁾ n'inclut pas non plus l'impact de la norme IFRS16 sur le retraitement des loyers. Au 31 décembre 2024, le ratio dette financière nette sur EBITDA⁽²²⁾ s'établit à 1,67 et le ratio EBITDA⁽¹⁸⁾ sur charges d'intérêts s'établit à 10,16 : Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.
- **Dividendes** : Cegedim est soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- **Acquisitions autorisées** : si le ratio de levier est supérieur à 2,00 l'accord du pool de prêteurs est requis dès lors que le total des opérations réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice dépasse 25 millions d'euros ; le Groupe ne peut pas non plus acquérir d'entreprise ou de fonds de commerce dont les EBITDA⁽¹⁸⁾ cumulés depuis la mise en place du crédit seraient en perte de plus de 15 millions d'euros ;
- **Garanties** : le Groupe a procédé au nantissement des titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.
- **Durabilité** : ce crédit n'est pas un prêt à impact positif, ou SLL pour "sustainability-linked loan". Seule la tranche C, à hauteur de 60,8 millions d'euros, admet un mécanisme d'ajustement des marges en fonction de critères ESG dont la mise en oeuvre ne débutera qu'à partir de 2026 et dont les modalités devront être complétées courant 2025.

⁽²²⁾ Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.8 | Examen de la situation financière de la société Cegedim SA

3.8.1 | Règles, méthodes et indicateurs clés applicables à Cegedim SA

Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Indicateurs clés de performance de nature financière

Les indicateurs clés de performance suivis par Cegedim SA pour l'examen de sa situation financière individuelle sont les suivants:

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ses installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Stratégie ou facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim SA

À la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 "Faits marquants de l'exercice" du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

3.8.2 | Commentaires sur le compte de résultat de Cegedim SA

Chiffre d'affaires **230,4 m€**

L'activité de Cegedim SA a progressé de 136,3 %, avec **un chiffre d'affaires** atteignant 230,4 millions d'euros en 2024 contre un chiffre d'affaires de 97,5 millions d'euros en 2023. Cette progression reflète principalement la transmission universelle de patrimoine des filiales Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint en faveur de Cegedim ainsi que la progression de l'activité e-business. Pour plus d'information sur l'évolution de l'activité e-business, le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la division Flux au point 3.2.1.2 du présent chapitre, pour celle de Cegedim SRH le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance des divisions Logiciels & Services au point 3.2.1.1 et BPO au point 3.2.1.1 du présent chapitre. Pour plus d'information sur l'évolution des activités Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la division Cloud & Support au point 3.2.1.5.

Résultat d'exploitation **11,8 M€**

Le résultat d'exploitation clôture 2024 sur un gain de 11,8 millions d'euros contre une perte de 7 millions d'euros en 2023.

On rappelle que les opérations menées au sein de la société Cegedim SA sont de deux ordres : les activités Cegedim Business Services (e-business et SRH) tournées vers une clientèle externe (rapportées dans les divisions Logiciels & Services, Flux et BPO) et diverses autres activités telles que Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint (rapportées dans la division Cloud & Support), et les

activités support tournées vers les filiales du Groupe. Pour assurer ces dernières Cegedim mutualise dans son siège plusieurs fonctions transverses (comptabilité, contrôle de gestion, performance et contrôle interne, ressources humaines, juridiques, achats, services généraux...). Certaines de ces activités n'ont pas vocation à être refacturées en totalité (notamment en rapport avec la Direction Générale et la stratégie ou les obligations incombant aux sociétés cotées). Suite à la transmission universelle de patrimoine des filiales Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint en faveur de Cegedim cette année, le résultat d'exploitation ressort en gain. Il convient de noter qu'une autre source de recettes provient des dividendes reçus des filiales, et ne figure pas en résultat d'exploitation mais en produit financier.

Les produits d'exploitation sont en forte hausse à 261,1 millions d'euros en 2024, soit +167,7 %, suite aux TUP des sociétés Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint en faveur de Cegedim cette année et qui ont un double impact :

- Une progression du chiffre d'affaires de 132,9 millions d'euros par rapport à 2024 ;
- Une hausse de 9,4 millions d'euros de la capitalisation de la R&D en 2024.

Les charges d'exploitation ont progressé de 110,1 % passant de 118,7 millions d'euros en 2023 à 249,3 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique par les TUP des sociétés Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint. Cependant les charges augmentent moins vite que les produits grâce à la politique de gestion des coûts qui permet de dégager un résultat d'exploitation positif.

Résultat financier **26,4 M€**

Le résultat financier s'établit en un produit de 26,4 millions d'euros en 2024 contre une perte de 2,9 millions d'euros en 2023. Il comprend 60,1 millions d'euros de produits financiers et 33,7 millions d'euros de charges financières.

- **Les produits financiers augmentent** de 46,3 millions d'euros par rapport à 2023. Les produits financiers de participations (essentiellement les dividendes reçus) sont en hausse de 6,5 millions d'euros sur l'exercice 2024 et les autres intérêts et autres produits assimilés sont en hausse de 39,6 millions d'euros sur l'exercice 2024 qui est principalement dû au boni de 37,7 millions d'euros de transmission universelle de patrimoine de Cegedim SRH.
- La variation des provisions sur titres en 2024 n'est pas significative.
- **Les charges financières augmentent** de 17,0 millions d'euros par rapport à 2023, du fait de la progression des dotations financières aux amortissements et provisions pour 11,4 millions d'euros qui s'explique principalement par une provision sur titres et compte courant de la filiale INPS pour 9,6 millions d'euros. Les intérêts et charges assimilées augmentent de 5,5 millions d'euros liés à la nouvelle structure de financement. Cegedim SA porte l'endettement financier du Groupe et supporte donc les intérêts de la dette.

Résultat courant avant impôt **38,2 M€**

Le résultat courant avant impôt en 2024 ressort en bénéfice de 38,8 millions d'euros contre une perte de 10,0 millions d'euros en 2023 (dont on trouve les explications dans le Résultat d'exploitation et le Résultat financier).

Résultat exceptionnel - **6,3 M€**

Le résultat exceptionnel en 2024 s'établit en perte de 6,3 millions d'euros, contre un gain de 2,6 millions d'euros en 2023. Ceci résulte d'un différentiel entre produits et charges exceptionnels sur opérations en capital, notamment la liquidation de la société Croissance 2006 pour 6,2 M€.

Impôt **8,2 M€**

Le poste impôt en 2024 se solde par un produit de 8,2 millions d'euros contre un produit de 10,0 millions d'euros en 2023.

Résultat net **38,4 M€**

Le résultat net de l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de 38,4 millions d'euros contre un bénéfice de 1,7 millions d'euros en 2023.

3.9 | Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

R&D au niveau de Cegedim SA **19,4 M€**

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2024 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 19,4 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de sa plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle continue également à développer sa plateforme interne de configuration rapide d'applications visant à mutualiser les socles applicatifs de certaines solutions logicielles. Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

3.9.1 | Informations sur les données de paiement chez Cegedim SA

Les dettes fournisseurs à la clôture sont réparties ci-dessous en fonction de leurs échéances, à la clôture 2024 et 2023.

Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2024	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	10 111 886	6 540 531	3 571 355	617 259	2 441 649	512 447
Fournisseurs hors Groupe	9 726 464	5 419 514	4 306 949	3 409 179	402 738	495 032
Total dettes fournisseurs	19 838 350	11 960 046	7 878 304	4 026 438	2 844 388	1 007 478

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2023	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	4 642 211	4 562 255	79 955	30 182	49 773	-
Fournisseurs hors Groupe	4 965 299	3 688 187	1 277 112	828 535	189 497	259 080
Total dettes fournisseurs	9 607 510	8 250 443	1 357 067	858 718	239 270	259 080

Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441- 4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.- 1°	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Par tranche de retard de paiement

Nombre de factures concernées	166					1781	694					2 121
Montant TTC des factures concernées	1 555 311	2 470 036	2 844 548	45 069	962 249	7 877 212	4 034 898	4 619 419	4 095 838	2 171 426	4 438 345	15 325 028
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,42 %	2,26 %	2,60 %	0,04 %	0,88 %	7,20 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1,75 %	2,00 %	1,78 %	0,94 %	1,93 %	6,65 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441- 6 ou L.443- 1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Délais contractuels : 60 jours
Délais légaux : 60 jours

Délais contractuels : 60 jours
Délais légaux : 60 jours

3.10 | Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

Le Groupe a versé le 1^{er} juillet 2022 un dividende d'un montant de 6,8 M€, 0,5 € par action, au titre de l'exercice 2021.

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2022 et 2023.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Tableau de distributions des dividendes des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement		Revenue non éligibles à l'abattement	
		Dividende	Autres revenus distribués		
		Par action	Global		
2022	13 997 173	0,5 €	6 829 744 €	Néant	Néant
2023	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2024	14 097 155	Néant	Néant	Néant	Néant



4

Comptes consolidés

4.1 | Bilan consolidé

Bilan Actif

En milliers euros	Note	31.12.2024 Net	31.12.2023 Net
Goodwill	10.1	235 747	199 787
Frais de développement		857	1 562
Autres Immobilisations Incorporelles		190 555	192 616
Immobilisations Incorporelles	10.2	191 412	194 178
Terrains		594	544
Constructions		1 451	1 660
Autres immobilisations corporelles		51 539	45 829
Droit d'utilisation		86 273	89 718
Immobilisations en cours		4 876	831
Immobilisations Corporelles	10.3	144 733	138 582
Titres de participation		0	0
Prêts		14 156	15 332
Autres Immobilisations Financières		5 820	5 230
Immobilisations Financières hors titres des sociétés mises en équivalence	10.4	19 976	20 563
Titres mis en équivalence	9.2	15 354	22 065
Etat, Impôt différé	15.1	16 597	19 747
Charges constatées d'avance - part > 1 an		0	0
Actif Non Courant		623 819	594 922
Marchandises	7.5	6 741	5 498
Avances et acomptes sur commandes		1 296	3 703
Créances clients part à moins d'un an	7.6	186 003	175 199
Autres créances, part à moins d'un an	7.7	66 945	59 563
Créances d'impôt courant		29 152	16 495
Instruments Financiers		0	0
Equivalents de trésorerie		0	0
Trésorerie		49 577	46 606
Charges constatées d'avance		23 357	22 082
Actif courant		363 071	329 146
TOTAL Actif		986 890	924 068

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	Note	31.12.2024	31.12.2023
Capital		13 432	13 337
Réserves groupe		268 728	282 521
Réserves de conversion groupe		-3 105	-12 275
Résultat Groupe		-14 707	-7 407
Capitaux propres part du Groupe		264 348	276 175
Intérêts minoritaires		18 156	18 381
Capitaux Propres		282 503	294 556
Dettes financières à plus d'un an	11.1	223 777	188 546
Dettes de location à plus d'un an		77 639	78 761
Instruments financiers		0	0
Impôts différés - passif	15.1	1 654	5 600
Engagements de retraite	18.2	33 024	31 007
Provisions non courantes	7.9	2 073	2 521
Autres passifs non courant		0	0
Passif non courant		338 167	306 435
Dettes financières à moins d'un an	11.1	10 315	3 006
Dettes de location à moins d'un an		14 118	14 789
Dettes fournisseurs		71 784	61 734
Dettes d'impôt courant		279	235
Dettes fiscales et sociales		128 289	121 371
Provisions	7.9	1 502	1 730
Autres passifs courant	7.8	139 932	120 212
Passif courant		366 219	323 077
TOTAL Passif		986 890	924 068

4.2 | Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2024	31.12.2023
Chiffre d'affaires		654 496	615 995
Achats consommés		-29 565	-28 547
Charges externes	7.2	-143 770	-138 544
Impôts et taxes		-4 468	-5 352
Frais de personnel	8.1	-349 803	-331 748
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats		-1 984	-2 444
Dotations & Reprises aux provisions		-4 832	-2 714
Autres produits et charges d'exploitation		1 640	431
Quote part des sociétés mises en équivalence inclus dans le Résultat Opérationnel		1 853	1 757
EBITDA		123 567	108 834
Dotations aux amortissements autres que les droits d'utilisation		-66 934	-59 471
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-17 149	-17 693
Résultat opérationnel courant		39 484	31 670
Dépréciation écarts d'acquisition		-4 667	0
Produits et charges non récurrents		-23 730	-11 687
Autres produits et charges opérationnels non courants	7.3	-28 397	-11 687
Résultat opérationnel		11 087	19 983
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		1 650	475
Coût de l'endettement financier brut		-17 902	-11 742
Autres produits et charges financiers		-4 629	-614
Résultat financier	11.5	-20 881	-11 881
Impôts sur les bénéfices		-4 010	-4 509
Impôts différés sur les bénéfices		-1 770	-10 336
Total d'impôts	15.1	-5 780	-14 845
Quote part des sociétés mises en équivalence		440	-1 195
Résultat net consolidé		-15 134	-7 937
Part du groupe	A	-14 708	-7 407
Participations ne donnant pas le contrôle		-426	-531
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 706 333	13 610 429
Résultat courant par action (en euros)		0,4	0,1
Résultat par action (en euros)	A/B	-1,1	-0,5
Résultat dilué par action (en euros)		-1,1	-0,5

4.3 | Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net consolidé		-15 134	-7 937
Ecart de conversion		1 119	865
Couverture instruments financiers			
Gains et pertes latents bruts		0	0
Effets d'impôts		0	0
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		1 119	865
Ecart actuariel sur engagements de retraite			
Gains et pertes bruts		229	-2 962
Effets d'impôts		-57	762
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		172	-2 200
Résultat global total		-13 843	-9 272
Participations ne donnant pas le contrôle		-393	-581
Part du Groupe		-13 450	-8 691

4.4 | Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01/01/2023	13 337	284 968	-13 141	285 164	18 971	304 135
Résultat de la période	0	-7407	0	-7407	-530	-7937
- Couverture instruments financiers	0	0	0	0	0	0
- Ecart de conversion	0	0	865	865	0	865
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites	0	-2 149	0	-2 149	-51	-2 200
Résultat global de la période	0	-9 556	865	-8 691	-581	-9 272
• Opérations sur titres	0	111	0	111	3	114
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾	0	0	0	0	-2	-2
• Actions propres	0	-389	0	-389	0	-389
Total des transactions avec les actionnaires	0	-278	0	-278	1	-277
- Autres variations	0	-20	0	-20	12	-8
- Variation de périmètre	0	0	0	0	-22	-22
Solde au 31/12/2023	13 337	275 114	-12 276	276 175	18 381	294 556
Résultat de la période	0	-14 707	0	-14 707	-426	-15 134
• Couverture instruments financiers	0	0	0	0	0	0
• Ecart de conversion	0	0	1 119	1 119	0	1 119
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites	0	139	0	139	33	172
Résultat global de la période	0	-14 568	1 119	-13 449	-393	-13 843
• Opérations sur titres	0	-120	0	-120	-3	-123
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾	0	0	0	0	-105	-105
• Actions propres	0	934	0	934	0	934
Total des transactions avec les actionnaires	0	814	0	814	-108	706
- Augmentation de capital en numéraire	95	890	0	985	0	985
- Autres variations	0	-177	0	-177	177	0
- Sortie de périmètre	0	-8 052	8 052	0	0	0
- Variation de périmètre	0	0	0	0	99	99
Solde au 31/12/2024	13 432	254 021	-3 105	264 348	18 156	282 503

⁽¹⁾ Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2023 et 2024 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net total consolidé		-15 134	-7 937
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-2 293	-561
Dotations aux amortissements et provisions		93 450	84 010
Plus ou moins-values de cession ⁽¹⁾		8 030	-1 817
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		84 053	73 695
Coût de l'endettement financier net		20 881	11 881
Charges d'impôt		5 780	14 844
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		110 714	100 420
Impôts payés ⁽²⁾		-16 216	-4 233
Incidence de la variation du BFR		7 350	1 736
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement	A	101 848	97 923
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)		-58 607	-53 538
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)		-31 309	-21 952
Acquisition d'actifs financiers		0	-1036
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 969	2 598
Cession d'actifs financiers		934	805
Variation des dépôts reçus ou versés		3 904	84
Incidence des variations de périmètre		-36 878	-3 371
Dividendes reçus		5 663	1 114
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	B	-111 324	-75 296
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-105	-2
Augmentation de capital		985	0
Emission d'emprunts		180 000	0
Remboursement d'emprunts		-136 398	-263
Participation des salariés		-445	-65
Remboursements des obligations locatives		-17 283	-19 796
Intérêts versés sur emprunts		-8 880	-5 050
Autres produits financiers reçus		4 098	966
Autres charges financières versées		-8 856	-6 861
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	C	13 116	-31 071
Variation de trésorerie hors effet devises	A + B + C	3 640	-8 444
Incidence des variation de cours des devises		-672	-503
Variation de trésorerie		2 968	-8 947
Trésorerie d'ouverture		46 606	55 553
Trésorerie de clôture		49 574	46 606

⁽¹⁾ dont 8,8 millions moins-value sortie INPS⁽²⁾ voir note 3.4

4.6 | Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Référentiel et généralité	113	Note 11	Financement et instruments financiers	142
Note 2	Indicateurs alternatifs de performance	114	11.1	Endettement financier net	142
Note 3	Faits marquants de la période	116	11.2	Trésorerie nette	142
Note 4	Conditions macro-économiques	118	11.3	Dettes financières IFRS 16	142
Note 5	Périmètre de consolidation	119	11.4	Tableau de variation de l'endettement net	142
Note 6	Information sectorielle	123	11.5	Coût de l'endettement net	143
6.1	Information sectorielle 2023	123	11.6	Financement	143
6.2	Information sectorielle 2022 - Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2022	126	11.7	Gestion des risques financiers	145
Note 7	Données opérationnelles	130	Note 12	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146
7.1	Chiffre d'affaires	130	Note 13	Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	146
7.2	Charges externes	132	Note 14	Contrats de location	147
7.3	Autres produits et charges opérationnels non courants	132	14.1	Droits d'usage des contrats de location	147
7.4	Production immobilisée	132	14.2	Dettes de location	147
7.5	Stocks et en-cours	133	Note 15	Impôts	148
7.6	Créances clients	133	15.1	Impôt différé	148
7.7	Créances Autres	133	Note 16	Capitaux propres et résultat par action	150
7.8	Autres passifs	134	16.1	Capital	150
7.9	Provisions courantes et non courantes	134	16.2	Résultat par action	150
Note 8	Charges et avantages au personnel	135	Note 17	Dividendes	150
8.1	Frais de personnel	135	Note 18	Indemnités départ à la retraite	151
8.2	Effectifs	135	18.1	Indemnités départ à la retraite	151
8.3	Attribution d'actions gratuites	135	18.2	Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures	152
8.4	Rémunération des dirigeants	136	Note 19	Parties liées	154
Note 9	Titres mis en équivalence	137	19.1	Parties liées	154
9.1	Valeur des titres mis en équivalence	137	Note 20	Autres informations	155
9.2	Variation des titres mis en équivalence	137	20.1	Saisonnalité	155
Note 10	Immobilisations	138	20.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	155
10.1	Goodwill	138	20.3	Engagements hors bilan	156
10.2	Immobilisations incorporelles	140	20.4	Litiges	156
10.3	Immobilisations corporelles	140	Note 21	Evénements postérieurs au 31 décembre 2023	157
10.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)	141	Note 22	Méthodes et principes comptables	157

Note 1 | Référentiel et généralité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2024 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

La devise des comptes consolidés est l'euro et les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Cegedim, Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 422 622 RCS Nanterre et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de Cegedim et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 27 mars 2025, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2025.

1.1. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers autres que ceux évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'année 2024, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024 :

- Amendements d'IAS 1 – « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Amendements d'IFRS 16 « Contrats de location » : Obligation locative découlant d'une cession et reprise du bail
- Amendements d'IAS 7 et IFRS 7 – « Accords de financements fournisseurs » ;

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2024

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- Amendements d'IFRS 9 - Instruments financiers et d'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements d'IFRS 9 - Instruments financiers et d'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir pour les Contrats d'électricité renouvelable ;
- Amendements d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Absence de convertibilité ;
- Volume 11 des améliorations annuelles des IFRS.

1.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, sur l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 7.9 et 10.2) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 15) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels développés en interne (notes 7.4 et 10.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 10.1) ;
- L'évaluation des retraitements des contrats de location en application de la norme IFRS 16 (note 14)
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5).

Note 2 | Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les normes IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans ce point.

2.1. Chiffre d'affaires publié et organique - Définition

Le chiffre d'affaires publié correspond au chiffre d'affaires réel du Groupe. Cegedim utilise, par ailleurs, la notion d'organique, elle consiste à :

- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités cédées en 2023 et 2024 ;
- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités acquises en 2023 et 2024 ;
- Recalculer l'ensemble du chiffre d'affaires 2023 aux taux de change 2024.

Ces retraitements permettent ainsi d'obtenir une base comparable à taux et périmètre constants, afin d'identifier la croissance dite « organique » du Groupe.

2.2. Chiffre d'affaires publié et organique - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		Logiciel	Flux	Data & marketing	BPO	Cloud & support	Groupe
Chiffre d'affaires 2023 publié		326 612	95 938	114 864	71 481	7 100	615 995
Reclassement ⁽¹⁾		-24 304	-2 513	-	-	26 817	-
Chiffre d'affaires 2023 reclassé ⁽¹⁾	a	302 308	93 425	114 864	71 481	33 917	615 995
Impact des cessions		-931	-	-	-	-	-931
Chiffre d'affaires 2023 avant impact des cessions		301 377	93 425	114 864	71 481	33 917	615 064
Impact devise		934	150	-14	-	-	1 071
Chiffre d'affaires 2023 au taux de change 2024	b	302 311	93 575	114 850	71 481	33 917	616 135
Chiffre d'affaires 2024 avant impact des acquisitions	c	298 668	100 285	125 904	82 743	37 764	645 363
Chiffre d'affaires des acquisitions		9 133	-	-	-	-	9 133
Chiffre d'affaires 2024		307 801	100 285	125 904	82 743	37 764	654 496
Croissance organique	[c-b]/a	-1,2%	7,2%	9,6%	15,8%	11,3%	4,7%

⁽¹⁾ Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solution IT, la division Cloud & Support comprend depuis le 1er janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing, Audiprint et Incams (auparavant présentées en division Logiciels & Services), ainsi que BSV (auparavant présentée en division Flux).

2.3. Résultat opérationnel courant - Définition

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et atypiques.

Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* », qui regroupent les éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents, sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe. Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* » peuvent comprendre notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles et corporelles, des résultats de cession d'actifs immobilisés, des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux mesures exceptionnelles d'adaptation des effectifs.

Ainsi Cegedim utilise, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant (REBIT), défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* ».

Le résultat opérationnel courant (REBIT) est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

2.4. EBITDA - Définition

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA. Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements.

2.5. Résultat opérationnel courant et EBITDA - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023
Résultat opérationnel	a	11 088	19 983
Produits et charges non courant	b	-23 730	-11 687
Dépréciation des goodwill	c	-4 667	-
Autres produits et charges opérationnelles non courants ⁽¹⁾	d=b+c	-28 397	-11 687
Résultat opérationnel courant	e=a-d	39 484	31 670
Dotations aux amortissements	f	-84 083	-77 164
EBITDA	j=e-f	123 567	108 834

⁽¹⁾ voir note 7.3

2.6. Cash-flow libre opérationnel - Définition

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduit des investissements opérationnels nets (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles).

2.7. Cash-flow libre opérationnel - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versés et variation du besoin en fonds de roulement	a	101 848	97 923
Acquisition d'immobilisations incorporelles	b	-58 607	-53 538
Acquisition d'immobilisations corporelles	c	-31 309	-21 952
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	d	4 969	2 598
Cash-flow libre opérationnel	e= a+b+c+d	16 901	25 031

2.8. Endettement financier net - Définition

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus et le retraitement de la dette au coût amorti diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.9. Endettement financier net - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023
Dettes financières non courantes	a	301 416	267 307
Dettes financières courantes	b	24 433	17 796
Total dette financière brute	c=a+b	325 849	285 103
Trésorerie et équivalent de trésorerie	d	49 577	46 606
Endettement financier net	e=c-d	276 272	238 497
Dettes IFRS 16 non courantes	f	77 639	78 761
Dettes IFRS 16 courantes	g	14 118	14 789
Endettement financier net hors dette IFRS 16	h=e-f-g	184 515	144 947

Note 3 | Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2024 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1. Acquisition du Groupe Visiodent

Cegedim a annoncé le 24 février 2024 l'acquisition du Groupe Visiodent, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Visiodent a lancé la première solution 100 % SaaS du marché, Veasy, dans un contexte de fort développement de ces structures de soins et compte désormais parmi ses utilisateurs les plus grands réseaux de centres de santé nationaux, mutualistes et privés, ainsi que plusieurs milliers de chirurgiens-dentistes libéraux. Visiodent a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros, et contribue au périmètre de consolidation du Groupe Cegedim à compter du 1^{er} mars 2024.

3.2. Mise en liquidation judiciaire de la filiale INPS au Royaume-Uni

En début d'année 2024 Cegedim a annoncé que ses activités logiciels médecins, portées par sa filiale britannique INPS, se retireraient du Pays de Galles et d'Irlande du Nord, pour se recentrer sur l'Ecosse où INPS était le seul éditeur accrédité.

Dix mois après cette annonce, les plans de sortie (Irlande du Nord / Pays de Galles) et de conquête (Ecosse) s'amorçaient à peine, du fait notamment de la forte inertie de redéploiement des offres sur ces marchés, accentuant les difficultés financières de la filiale. Cegedim donc a pris la décision de placer volontairement INPS sous administration judiciaire le 10 Décembre 2024.

Dès lors qu'il n'a plus voix aux décisions de gestion, le Groupe perd à cette date le contrôle comptable de la société, ce qui implique la déconsolidation de cette participation au 10 décembre 2024.

La perte d'exploitation de l'exercice figure dans les résultats courants jusqu'au 10 décembre 2024.

Les impacts de la sortie des comptes consolidés sont les suivants, et sont sans effet sur la trésorerie (impacts non-cash) :

- la moins value de sortie (simulant une cession à prix nul) figure dans le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) mais n'impacte pas les résultats courants (reclassée en éléments non-récurrents) (voir note 7.3) ;
- les créances commerciales impayées par INPS au reste du Groupe sont provisionnées à 100%. Ces dotations figurent en résultat d'exploitation mais n'impactent pas les résultats courants (reclassées en éléments non-récurrents) ;
- l'avance en compte-courant consentie à INPS est provisionnée à 100% et impacte le résultat financier (voir note 11.5).

Juridiquement, la société INPS reste la propriété à 100% de Cegedim SA jusqu'à son éventuelle cession par l'administrateur judiciaire à un repreneur ou à sa mise en liquidation. Cegedim pourrait donc, à l'issue de ces opérations, percevoir le cas échéant un boni de liquidation.

Par ailleurs, le Groupe poursuit normalement ses autres activités déjà présentes au Royaume-Uni, en particulier sur le marché des logiciels pour les pharmaciens (Cegedim RX), des solutions d'assurance santé (Activus) et des offres de dématérialisation de documents (Cegedim e-bsuiness).

3.3. Refinancement de l'intégralité des dettes financières de Cegedim S.A.

Le 31 juillet 2024, Cegedim S.A. a annoncé la mise en place d'une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros. Ce nouveau financement se compose de 180 millions d'euros de lignes tirées au closing venant refinancer l'endettement existant du Groupe (RCF et Euro PP qui arrivaient respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025) et une ligne complémentaire de crédit revolving (RCF) de 50 millions d'euros non tirée.

Cette nouvelle structure financière permet de renforcer la liquidité du Groupe et d'allonger la maturité de sa dette.

Elle se compose d'une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, d'une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine et d'une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine. En complément, une ligne RCF de 50 M€ non-tirée au closing de maturité 5 ans plus un an optionnel permet de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux covenants des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50.

3.4. Fiscalité

Cegedim S.A. a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité depuis 2018, ayant donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a donc mis en oeuvre et continue de mettre en oeuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts et n'a jamais impacté le compte de résultat : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable.

La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 4,1 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2024 (en baisse de 3,6 millions d'euros sur l'exercice, correspondant à l'économie d'impôt réalisée sur la période dès lors que Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles).

En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2024, la Société serait amenée à constater une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 4,1 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la Société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) va se réduire à mesure que vont augmenter les économies d'impôts effectivement réalisées (30,8 millions d'euros à date). Le risque maximal de décaissement de trésorerie, qui s'élève à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, continuera de progresser à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la Société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

Note 4 | Contexte d'arrêté des comptes

Conditions macro-économiques

Les conditions macro-économiques actuelles (pression inflationniste, hausse des coûts de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change, hausse des taux d'intérêt, la guerre en Ukraine) peuvent accroître les incertitudes économiques et avoir des effets sur les états financiers. L'exposition du Groupe a été prise en considération lors de l'arrêté des comptes 2024, ainsi que dans les plans d'affaires, sur la base des estimations présentées ci-dessous, qui pourraient être imparfaites.

La pression inflationniste est susceptible de s'exercer de façon différente sur les coûts salariaux (premier poste de coûts d'exploitation) et sur les prix de vente. En France, principal marché du Groupe (avec 90,6 % du chiffre d'affaires consolidé), la majorité des contrats de service est indexée, a minima, sur l'indice Syntec. En 2022, l'inflation (5,2% en moyenne - source Insee) a été particulièrement ressentie dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente (Syntec inférieur à 1 % à l'ouverture de l'exercice), créant une distorsion sensible sur les marges. La pression inflationniste sur les salaires s'est poursuivie en 2023, (inflation moyenne à 4,9 % - source : Insee) mais a pu, toutefois, être mieux retranscrite dans les prix de vente (Syntec à près de 4 % début 2023), permettant de réaliser un certain nombre de réévaluations tarifaires contractuelles. Depuis 2024, l'effet de distorsion n'est plus aussi marqué. En tout état de cause, le Groupe engage des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel.

Considérant les prévisions économiques de place, les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif.

La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe a bénéficié d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui a permis d'être relativement peu impacté par les fortes tensions du marché à cette période. La négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables sur la période 2024-2025 s'est traduite par une hausse très significative du coût de l'électricité sur l'année 2024, déjà reflétée dans les comptes. En revanche, le Groupe n'anticipe pas de hausse sensible en 2025 en raison des réductions de consommations liées à ses plans d'optimisation énergétique des datacenters dans le cadre de l'ISO 50001, ce qui devrait permettre d'absorber, à coût contenu, une montée en puissance des datacenters les plus performants. Les conditions tarifaires négociées pour 2026 s'inscrivent à nouveau dans une recherche d'économies globales. **Le risque de pénurie** en matière de fourniture d'électricité est pris en considération dans les plans de sécurité et de reprise des sites de production. Le Groupe estime que ce risque est correctement jugulé.

La volatilité des taux de change a une incidence limitée sur les activités opérationnelles. Le Groupe Cegedim opère essentiellement en monnaie locale pour ses achats et ses ventes, dans les pays dans lesquels il intervient. On rappelle que les activités hors zone euro représentent 7,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024.

La hausse des taux d'intérêt a eu un effet significatif sur le coût de l'endettement financier du Groupe qui est entièrement à taux variable depuis la renégociation complète de sa structure de financement le 31 juillet 2024, à développer taux fixe vs. taux renégo). La hausse des taux d'intérêt est susceptible d'impacter significativement les paramètres de taux d'actualisation utilisés par le Groupe pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et la réalisation des tests d'impairment. Cela a été le cas sur l'exercice 2022. En revanche, l'impact a été bien moindre en 2023 (taux en légère baisse) et en 2024 (légère hausse).

Le Groupe n'est pas impacté par **la guerre en Ukraine**. Il ne détient pas d'actifs ni n'exerce d'activités en Ukraine ou en Russie.

Durabilité et connectivité

Le **Rapport de Durabilité** de Cegedim expose le positionnement du Groupe sur les enjeux de durabilité et leur prise en compte dans la stratégie d'entreprise. Elle ne conduit pas à modifier le **modèle d'affaires** du Groupe, qui travaille depuis plusieurs années à prendre en considération ces paramètres et dont les actions s'inscrivent dans la continuité.

Le Groupe est très attentif aux enjeux de durabilité et aux risques climatiques et en a tenu compte lors de l'élaboration des états financiers.

S'agissant de ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est engagé à déposer une **trajectoire de décarbonation** auprès du SBTi au cours du premier semestre 2025, et à mettre en oeuvre un plan d'action visant à réduire ses émissions d'ici à 2030 en respectant l'ambition 1,5°C pour les scopes 1 & 2 et Way below 2 degrees pour le scope 3. Cet engagement va s'exécuter dans le futur et n'est pas constitutif d'obligations implicites à la clôture nécessitant la comptabilisation de **provisions** en 2024.

Le Groupe n'a pas identifié d'**actifs échoués**. Il n'a pas non plus identifié d'actifs dont les **durées d'amortissement** devraient être révisées du fait de sa politique en matière de durabilité ou en raison du changement climatique ou de technologies disruptives pouvant avoir un impact sur la valeur des actifs existants.

Les **plans d'affaires** du Groupe tiennent compte d'hypothèses opérationnelles clés propres à ses différentes UGT (cf. Note 10.1). Ces hypothèses ne sont pas spécifiquement impactées par la gestion des risques climatiques, notamment en matière d'investissements de nature capitalisable pour le maintien des infrastructures informatiques nécessaires aux activités, qui sont évalués de façon identique aux années précédentes.

Note 5 | Périmètre de consolidation**5.1. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2024****Sociétés françaises consolidées**

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	350422622	100,00 %	100,00 %
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	400891586	100,00 %	100,00 %
Cegedim Cloud	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790173066	100,00 %	100,00 %
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	602006306	100,00 %	100,00 %
Cegedim Santé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	348940255	81,99 %	81,99 %
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	410489165	99,88 %	99,88 %
Clinityx	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	481094084	70,00 %	70,00 %
Dental Prive	82, rue Villeneuve	Clichy	SAS	892426966	100,00 %	81,99%
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	521625582	100,00 %	100,00 %
Groupe Visiodent	82, rue Villeneuve	Clichy	SAS	803692730	100,00 %	81,99%
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	429216351	100,00 %	100,00 %
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	432451912	100,00 %	100,00 %
Merito	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	819927757	100,00 %	100,00 %
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	403286446	100,00 %	100,00 %
Phealing	92, cours Lafayette	Lyon	SAS	879228328	72,09 %	72,09 %
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SASU	332087964	100,00 %	81,99 %
SCI Montargis 2000	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SCI	324215128	68,83 %	68,83 %
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	342280609	100,00 %	100,00 %
Services Premium Santé (sps)	3 avenue Edouard Herriot	Limas	SAS	513188771	40,00 %	40,00 %
TBNO Invest	Centre d'affaires Alta Rocca	Aubagne	SASU	529134942	100,00 %	81,99 %
Visual Pharma	131-137 Rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	933451957	60,00 %	60,00%

Sociétés étrangères consolidées

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Siège social	Pays	Ville	Forme juridique	% de contrôle	% intérêt
Activus Ltd	Programme, All Saints Street	Grande-Bretagne	Bristol	PLC	100,00 %	100,00 %
Alliadis Europe LTD	Buckshaw Station Approach,	Grande-Bretagne	Chorley	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Belgium	451 Route de Lennik,	Belgique	Anderlecht	SA	99,97 %	99,97 %
Cegedim Customer Information SRL	20 Modrogan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business GmbH	Landsberger Strabe 478	Munich	Allemagne	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business Ltd	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Egypte	44, North Tesseen St., 5th settlement	Egypte	Le Caire	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Europe Holdings Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim GMBH	Carl-Reuther Str. 1	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Internal Services Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Italia	Piazza Vetra n. 17.	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Maroc	Arribat Center, Av. Omar Ibn Al Khattab	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SASU	100,00 %	100,00 %
CDSWF	Meydan Road, Nad Al Sheba	Emirats Arabes Unis	Dubai	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX Limited	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX SRL	20 Modrogan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Service Center SRL	Bucharest sector 2, Pipera Road	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH SA Switzerland	24 rue du cendrier	Suisse	Genève	SA	100,00 %	100,00 %
Gers Data Benelux	Chaussée de Bruxelles 58	Belgique	Genappe	SA	50,00 %	50,00 %
Health Data Management Partners	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
OEPO	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
Stacks Consulting e Ingeniera en Software SL	Arago 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Avenida Nueva Providencia 2353	Chili	Providencia	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin GMBH	Carl-Reuther Str.	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin Ltd	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	PLC	100,00 %	100,00 %
Thin S.R.L	Piazza Vetra n. 17	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %

LLC : Limited liability Company | PLC : Private Limited Company | SOC : Single-Owner Company.

Sociétés françaises mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Clamae Group	25 rue Louis Legrand	Paris	SAS	830138376	40,81 %	40,81 %
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	GIE	381819309	20,00 %	20,00 %
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	SAS	490029774	34,00 %	34,00 %
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	GIE	823272588	50,00 %	50,00 %
Pharmazon	101 rue de la Gare	Orléans	SCA	812610061	28,57 %	28,57 %

Sociétés étrangères mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	% de contrôle	% intérêt
Millennium	Italie	Florence	SPA	49,22 %	49,22 %

5.2. Tableau de variation de périmètre

Entreprises entrant dans le périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
CDSWF	100,00 %			IG	-	Création
Dental Prive	81,99 %			IG	-	Acquisition
Financiere Louisa	81,99 %			IG	-	Acquisition
Financière York	81,99 %			IG	-	Acquisition
Gers Data Benelux	50,00 %			IG	-	Création
Groupe Visiodent	81,99 %			IG	-	Acquisition
Hivista	81,99 %			IG	-	Acquisition
Visiodent	81,99 %			IG	-	Acquisition
Visual Pharma	60,00 %			IG	-	Création

Créations de sociétés :

Au cours de l'exercice Cegedim a créé 3 nouvelles sociétés. Celles-ci n'ont pas eu d'activité en 2024. **CDSWF** à Dubaï, permettra de développer une nouvelle structure de R&D off-shore dans le cas où la situation de très forte inflation en Egypte compromettrait le développement de cette entité. **Gers Data Benelux** en Belgique vise à lancer une activité statistique de ventes des pharmacies, et **Visual Pharma** en France permettra de réaliser des études d'impact sur les produits.

Acquisitions de sociétés :

Acquisition du Groupe Visiodent en France

Cegedim a fait l'acquisition du Groupe Visiodent en février 2024, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Le Groupe Visiodent est composé de 3 holdings (Financière Louisa, Financière York et Hivista), d'un sous-palier Groupe Visiodent et de deux filiales opérationnelles Visiodent (logiciels de gestion des cabinets dentaires) et Dental Privé (société de négoce de consommables médicaux pour les dentistes). Cet organigramme sera simplifié en 2025 par le biais de fusions internes par transfert universel de patrimoine (TUP).

Prises de participations de sociétés :

Rachat de minoritaires

Au cours de l'exercice Cegedim a racheté 18,92% des actions de la société **Phealing**, en France, qui avait intégré le périmètre consolidé en Décembre 2023 lors de l'acquisition de 53,17% de ses actions. Au total Cegedim détient 72,09% de cette filiale au 31 Décembre 2024.

Entreprises sortant du périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Observations
Audiprint			100,00 %	-	TUP dans Cegedim Outsourcing
BSV			100,00 %	-	TUP dans Cegedim
Cegedim Ingénierie			99,88 %	-	TUP dans Cetip
Cegedim Outsourcing			100,00 %	-	TUP dans Cegedim
Cegedim Services Maroc			100,00 %	-	Liquidation
Cegedim SRH			100,00 %	-	TUP dans Cegedim
Croissance 2006			100,00 %	-	Liquidation
Financière Louisa			81,99 %	-	TUP dans Cegedim Santé
Financière York			81,99 %	-	TUP dans Cegedim Santé
Hivista			81,99 %	-	TUP dans Cegedim Santé
I-Assurances			99,88 %	-	TUP dans Cetip
INPS			100,00 %	-	Déconsolidation
Santestat			100,00 %	-	TUP dans Gers
Visident			81,99 %	-	TUP dans Groupe Visident

La filiale britannique **INPS**, éditeur de logiciels pour les médecins au Royaume-Uni, a été volontairement placée en administration judiciaire à compter du 10 décembre 2024, compte tenu de ses difficultés financières. Cette société est sortie de la consolidation du Groupe le 10 décembre 2024 du fait de la perte du contrôle du point de vue comptable.

5.3. Impact des variations de périmètre

Sur le bilan à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2024	Variation 2024	Consolidé après variation au 31.12.2024
Goodwill	201 618	34 129	235 748
Autres actifs non courants (hors goodwill)	378 567	9 505	388 072
Actif courant	356 484	6 587	363 071
Total Bilan	936 669	50 221	986 890

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2024.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés acquises sont :

- Sur les actifs : 28 977 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 15 090 milliers d'euros.

Le goodwill de 34,1 M€, majoritairement lié à l'acquisition du Groupe Visident, est provisoire : il est susceptible d'être affecté en tout ou partie à des éléments identifiables dans le délai de 12 mois suivant les dates d'acquisition des activités considérées.

Sur le compte de résultat à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2024	Variation 2024	Consolidé après variation au 31.12.2024
Chiffre d'affaires	645 412	9 084	654 496
Résultat opérationnel	9 964	1 123	11 088
Résultat net consolidé	-16 193	1 059	-15 134

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

Sur le tableau des flux de trésorerie à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2024	Variation 2024	Consolidé après variation au 31.12.2024
Incidence des variations de périmètre	2 206	-762	2 968
Variation de trésorerie	2 206	-762	2 968

Financement des acquisitions de sociétés

En 2024, les acquisitions de sociétés ont été autofinancées pour un montant de 30 570 milliers d'euros.

Note 6 | Information sectorielle

6.1. Information sectorielle 2024

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de trois secteurs opérationnels. Cette ventilation par secteur correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction.

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur :

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Il cible également des entreprises de tous secteurs, intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement des données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Cloud & Support est le troisième secteur du Groupe. Il intervient essentiellement en support aux secteurs ci-dessus, et propose également ses offres de Cloud souverain à tout type de clients.

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2024

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2024	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels							
A	Ventes HG	458 401	158 332	37 764	654 496	592 963	61 533
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	1 845	16 109	109 437	127 391	118 592	8 799
A+B	CA total secteur	460 246	174 441	147 200	781 887	711 555	70 332
Résultat sectoriel							
C	Résultat opérationnel courant	55 332	-13 999	-1 849	39 484		
D	EBITDA	96 502	10 633	16 432	123 567		
C/A	Marge opérationnelle courante	12,1%	-8,8%	-4,9%	6,0%		
D/A	Marge EBITDA	21,1%	6,7%	43,5%	18,9%		
	Dotation aux amortissements	41 170	24 632	18 281	84 083		

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2024
Répartition géographique	592 963	13 294	40 493	7 746	654 496
%	90,6%	2,0%	6,2%	1,2%	100,0%

Eléments du bilan au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2024	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	102 406	130 285	3 057	235 748	174 971	60 777
Immobilisations incorporelles	109 122	68 778	13 511	191 412	175 844	15 568
Immobilisations corporelles	56 721	19 120	68 893	144 733	133 541	11 192
Titres mis en équivalence (Note 9)	168	15 186	-	15 353	4 207	11 146
Total net	268 416	233 369	85 461	587 246	488 562	98 684
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	-	34 110	-	34 110	34 110	-
Immobilisations incorporelles	34 791	19 868	3 948	58 607	54 250	4 357
Immobilisations corporelles	15 626	4 603	24 780	45 008	40 321	4 687
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	50 417	58 581	28 728	137 725	128 681	9 044
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	22 884	8 022	2 118	33 024	33 024	-
Autres provisions	165	1 238	670	2 073	1 300	773
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 473	12 528	12 783	71 784	61 773	10 011
Dettes fiscales et sociales	93 643	25 188	9 458	128 289	120 026	8 263
Provisions	781	721	-	1 502	1 502	-
Dettes d'impôt courant	-	-	279	279	-	279
Autres passifs	110 007	29 041	884	139 932	130 782	9 150

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel

Répartition par division des éléments du compte de résultat au 31 décembre 2024

Le découpage en trois secteurs (utilisé plus haut) vise à présenter les activités par grandes typologies de clientèle. C'est le découpage utilisé pour le reporting de gestion interne.

Ce découpage sectoriel est complété par un découpage en cinq divisions, visant à présenter les activités en fonction des typologies de métiers exercés au sein du Groupe.

Division Logiciels & services : regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement (agrément HDS) et l'infogérance. Cegedim cible notamment :

- l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni),
- les directions des ressources humaines (France),
- les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni),
- les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Chili),
- les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).

Division Flux : regroupe les activités de gestion du tiers payant (France), de dématérialisation de processus "contract to pay" et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.

Division Data & Marketing : regroupe les activités :

- données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni,
- communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital,
- marketing digital auprès des médecins.

Division BPO : regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et des départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.

Division Cloud & Support : intervient essentiellement en support aux divisions ci-dessus, et propose également ses offres de Cloud souverain à tout type de clients.

En milliers d'euros		Logiciel & services	Flux	Data & marketing	BPO	Cloud & support	Groupe
Chiffre d'affaires	a	307 801	100 285	125 904	82 743	37 764	654 496
EBITDA courant	b	49 734	21 037	26 561	9 804	16 432	123 567
marge EBITDA	b/c	16,2%	21,0%	21,1%	11,8%	43,5%	18,9%
Dotation aux amortissements R&D	e	-34 089	-6 845	-2 051	-1 108	-1 830	-45 922
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 443	-873	-1 067	-1 002	-7 764	-17 149
Dotation aux amortissements autres	g	-4 061	-838	-6 969	-456	-8 686	-21 011
Dotation aux amortissements	h=e+f+g	-44 593	-8 556	-10 087	-2 566	-18 281	-84 083
Résultat opérationnel courant	i=b+h	5 141	12 481	16 474	7 237	-1 849	39 484
marge Résultat opérationnel courant	i/a	1,7%	12,4%	13,1%	8,7%	-4,9%	6,0%
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-4 667	-4 667
Produits et charges non courants	k	-12 986	-275	-1 075	-241	-9 153	-23 730
Autres produits et charges opérationnels non courants	l=j+k	-12 986	-275	-1 075	-241	-13 820	-28 397
Résultat opérationnel	m=i+l	-7 845	12 206	15 399	6 996	-15 669	11 088
marge Résultat opérationnel	m/a	-2,5%	12,2%	12,2%	8,5%	-41,5%	1,7%

6.2. Information sectorielle 2023

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2023 publiés

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2023	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels						
A Ventes HG	443 877	165 018	7 100	615 995	552 578	63 417
B Ventes aux autres secteurs du Groupe	12 516	15 886	103 661	132 064	124 180	7 884
A+B CA total secteur	456 394	180 904	110 761	748 059	676 758	71 301
Résultat sectoriel						
C Résultat opérationnel courant	49 333	-13 193	-4 469	31 670		
D EBITDA	87 874	8 006	12 953	108 834		
C/A Marge opérationnelle courante	11,1%	-8,0%	-62,9%	5,1%		
D/A Marge EBITDA	19,8%	4,9%	182,4%	17,7%		
Dotations aux amortissements	38 542	21 200	17 423	77 164		

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2023 reclassés

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2023
Ventes HG 31.12.2023 publiées	443 877	165 018	7 100	615 995
Reclassement ⁽¹⁾	-26 817	-	26 817	-
Ventes HG 31.12.2023 reclassées ⁽¹⁾	417 060	165 018	33 917	615 995
Résultat opérationnel courant 31.12.2023 publié	49 333	-13 193	-4 469	31 670
Reclassement ⁽¹⁾	-2 709	-	2 709	-
Résultat opérationnel courant 31.12.2023 reclassé ⁽¹⁾	46 624	-13 193	-1 761	31 670
EBITDA 31.12.2023 publié	87 874	8 006	12 953	108 834
Reclassement ⁽¹⁾	-3 749	-	3 749	-
EBITDA 31.12.2023 reclassé ⁽¹⁾	84 126	8 006	16 702	108 834

⁽¹⁾ Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solution IT, la division Cloud & Support comprend depuis le 1er janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing, Audiprint et Incams (auparavant présentées en division Logiciels & Services), ainsi que BSV (auparavant présentée en division Flux).

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2023
Répartition géographique	552 578	13 092	42 707	7 618	615 995
%	89,7%	2,1%	6,9%	1,2%	100,0%

Eléments du bilan au 31 décembre 2023 publiés

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2023	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	104 998	94 789	-	199 787	139 654	60 133
Immobilisations incorporelles	103 101	80 374	10 702	194 178	161 327	32 851
Immobilisations corporelles	60 325	20 199	58 058	138 582	125 896	12 687
Titres mis en équivalence (Note 9)	4 534	17 531	-	22 065	8 568	13 496
Total net	272 959	212 893	68 761	554 612	435 445	119 167
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	-	1 163	-	1 163	1 163	-
Immobilisations incorporelles	33 325	18 760	1 453	53 538	49 660	3 878
Immobilisations corporelles	21 102	6 775	15 724	43 602	38 171	5 431
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	54 427	26 699	17 177	98 303	88 994	9 309
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	20 714	8 512	1 781	31 007	31 007	-
Autres provisions	490	1 337	694	2 521	1 746	775
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 579	12 957	8 198	61 734	51 352	10 382
Dettes fiscales et sociales	86 400	26 419	8 551	121 371	112 642	8 728
Provisions	795	935	-	1 730	1 730	-
Dettes d'impôt courant	-	21	214	235	-	235
Autres passifs	94 862	24 865	485	120 212	110 816	9 396

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel

Eléments du bilan au 31 décembre 2023 reclassés

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2023	Total France	Total reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill publiés (Note 9.1)	104 998	94 789	-	199 787	139 654	60 133
Reclassement ⁽¹⁾	-3 057	-	3 057	-	-	-
Goodwill reclassés ⁽¹⁾ (Note 9.1)	101 941	94 789	3 057	199 787	139 654	60 133
Immobilisations incorporelles publiées	103 101	80 374	10 702	194 178	161 327	32 851
Reclassement ⁽¹⁾	-2 091	-	2 091	-	-	-
Immobilisations incorporelles reclassées ⁽¹⁾	101 010	80 374	12 794	194 178	161 327	32 851
Immobilisations corporelles publiées	60 325	20 199	58 058	138 582	125 896	12 687
Reclassement ⁽¹⁾	-1 829	-	1 829	-	-	-
Immobilisations corporelles reclassées ⁽¹⁾	58 496	20 199	59 887	138 582	125 896	12 687
Titres mis en équivalence publiés (Note 8)	4 534	17 531	-	22 065	8 568	13 496
Reclassement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence reclassés ⁽¹⁾ (Note 8)	4 534	17 531	-	22 065	8 568	13 496
Total net publié	272 959	212 893	68 761	554 612	435 445	119 167
Reclassement ⁽¹⁾	-5 099	-	5 099	-	-	-
Total net reclassé ⁽¹⁾	267 860	212 893	73 860	554 612	435 445	119 167
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill publiés (Note 9.1)	-	1 163	-	1 163	1 163	-
Reclassement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Goodwill reclassés ⁽¹⁾ (Note 9.1)	-	1 163	-	1 163	1 163	-
Immobilisations incorporelles publiées	33 325	18 760	1 453	53 538	49 660	3 878
Reclassement ⁽¹⁾	-714	-	714	-	-	-
Immobilisations incorporelles reclassées ⁽¹⁾	32 611	18 760	2 167	53 538	49 660	3 878
Immobilisations corporelles publiées	21 102	6 775	15 724	43 602	38 171	5 431
Reclassement ⁽¹⁾	-181	-	181	-	-	-
Immobilisations corporelles reclassées ⁽¹⁾	20 922	6 775	15 905	43 602	38 171	5 431
Titres mis en équivalence publiés (Note 8)	-	-	-	-	-	-
Reclassement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence reclassés ⁽¹⁾ (Note 8)	-	-	-	-	-	-
Total brut publié	54 427	26 699	17 177	98 303	88 994	9 309
Reclassement ⁽¹⁾	-895	-	895	-	-	-
Total brut reclassé ⁽¹⁾	53 532	26 699	18 072	98 303	88 994	9 309
Passifs sectoriels						
Passifs non courants publiés	21 204	9 849	2 475	33 528	32 753	775
Reclassement ⁽¹⁾	-756	-	756	-	-	-
Passifs non courants reclassés ⁽¹⁾	20 448	9 849	3 231	33 528	32 753	775
Passifs courants publiés	222 636	65 196	17 448	305 281	276 540	28 741
Reclassement ⁽¹⁾	-10 017	-	10 017	-	-	-
Passifs courants reclassés ⁽¹⁾	212 620	65 196	27 465	305 281	276 540	28 741

⁽¹⁾ Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solution IT, la division Cloud & Support comprend depuis le 1er janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing, Audiprint et Incams (auparavant présentées en division Logiciels & Services), ainsi que BSV (auparavant présentée en division Flux).

Répartition du compte de résultat au 31 décembre 2023, selon le découpage par division, publiée

En milliers d'euros		Logiciel & services	Flux	Data & marketing	BPO	Cloud & support	Groupe
Chiffre d'affaires	a	326 612	95 938	114 864	71 481	7 100	615 995
EBITDA courant	b	44 704	20 763	24 117	6 296	12 953	108 834
marge EBITDA	b/c	13,7%	21,6%	21,0%	8,8%	182,4%	17,7%
Dotation aux amortissements R&D	e	-29 353	-6 213	-1 648	-1 554	-1 185	-39 953
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 534	-1 494	-1 046	-392	-8 228	-17 693
Dotation aux amortissements autres	g	-4 647	-956	-5 507	-397	-8 010	-19 518
Dotation aux amortissements	h=e+f+g	-40 534	-8 663	-8 201	-2 343	-17 423	-77 164
Résultat opérationnel courant	i=b+h	4 170	12 101	15 916	3 953	-4 469	31 670
marge Résultat opérationnel courant	i/a	1,3%	12,6%	13,9%	5,5%	-62,9%	5,1%
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-	-
Produits et charges non courants	k	-10 930	-511	500	-128	-618	-11 687
Autres produits et charges opérationnels non courants	l=j+k	-10 930	-511	500	-128	-618	-11 687
Résultat opérationnel	m=i+l	-6 760	11 590	16 416	3 825	-5 087	19 983
marge Résultat opérationnel	m/a	-2,1%	12,1%	14,3%	5,4%	-71,7%	3,2%

Répartition du compte de résultat au 31 décembre 2023, selon le découpage par division, reclassée

En milliers d'euros		Logiciels & services	Flux	Data & Marketing	BPO	Cloud & Support	Groupe
Chiffre d'affaires publié		326 612	95 938	114 864	71 481	7 100	615 995
Reclassement ⁽¹⁾		-24 304	-2 513	-	-	26 817	-
Chiffre d'affaires reclassé ⁽¹⁾		302 308	93 425	114 864	71 481	33 917	615 995
EBITDA courant publié		44 704	20 763	24 117	6 296	12 953	108 834
Reclassement ⁽¹⁾		-2 442	-1 496	-	190	3 749	-
EBITDA courant reclassé ⁽¹⁾		42 262	19 267	24 117	6 486	16 702	108 834
Résultat opérationnel courant publié		4 170	12 101	15 916	3 953	-4 469	31 670
Reclassement ⁽¹⁾		-1 902	-939	-	132	2 709	-
Résultat opérationnel courant reclassé ⁽¹⁾		2 268	11 162	15 916	4 085	-1 761	31 670

⁽¹⁾ Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solution IT, la division Cloud & Support comprend depuis le 1er janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing, Audiprint et Incams (auparavant présentées en division Logiciels & Services), ainsi que BSV (auparavant présentée en division Flux).

Note 7 | Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de :

- prestations de services délivrées sur les logiciels développés et hébergés par le Groupe ou se fondant sur les bases de données constituées par le Groupe et restant la propriété du Groupe,
- ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles,
- ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériel.

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur (en fonction de la clientèle)

Le chiffre d'affaires est ventilé selon deux typologies principales de clientèle, et un centre de services partagés :

- Les services destinés aux entreprises du secteur de **l'Assurance santé, des Ressources Humaines et des e-services** (70 % du Chiffre d'affaires consolidé en 2024). Il s'agit d'une typologie de clientèle « grands comptes » : assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, avec des services couvrant la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ; ainsi que d'entreprises de tout secteur (laboratoires pharmaceutiques, grands facturiers des secteurs de la distribution ou des services, industriels, etc.) pour leurs problématiques d'hébergement, d'externalisation de gestion (en RH, paie...), d'échanges dématérialisés, ou de traitement de données ;
- Les services destinés aux **Professionnels de santé** (24 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024) : médecins généralistes ou spécialistes, paramédicaux (tels que les kinésithérapeutes, infirmières, podologues, etc.) en exercice libéral en cabinet ou dans le cadre de maisons de soins pluridisciplinaires ou de centres de santé, ainsi qu'aux pharmaciens d'officines, ou agissant au sein de groupements. Il s'agit de structures unipersonnelles ou de taille moyenne. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels ;
- Des services adossés au cloud souverain du Groupe sont également vendus aux clients externes dans la division **Cloud & Support** : 6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024.

Cette ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction. C'est sur cette ventilation que se fonde l'information sectorielle, conforme à IFRS 8 (cf. Note 7). Une vision géographique de l'information sectorielle est également communiquée en s'appuyant sur les devises de réalisation des opérations.

Ventilation du chiffre d'affaires par division (en fonction des métiers)

Depuis l'exercice 2020, la ventilation sectorielle du chiffre d'affaires est complétée par un découpage du chiffre d'affaires par division, selon les principaux métiers exercés au sein du Groupe. Ce découpage vise à améliorer la compréhension des activités en mettant en évidence les différents métiers exercés pour lesquels le lecteur disposera aisément de comparables connus sur le marché.

- La **Division Logiciels & services** (47 % du chiffre d'affaires consolidé 2024) regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement (agrément HDS) et l'infogérance. Cegedim cible notamment :
 - l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni) ;
 - les directions des ressources humaines (France) ;
 - les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni) ;
 - les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Chili) ;
 - les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).
- La **Division Flux** (15 % du chiffre d'affaires consolidé 2024) regroupe les activités de gestion du tiers payant santé (France), de dématérialisation des processus « contract to pay » et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.
- La **Division Data & Marketing** (19 % du chiffre d'affaires consolidé 2024) : regroupe les activités :
 - données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires, en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni ;
 - communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
 - marketing digital auprès des médecins ;
 - distribution de produits de santé.
- La **Division BPO** (13 % du chiffre d'affaires consolidé 2024) regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et des départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.
- La **Division Cloud & Support** (6 % du chiffre d'affaires consolidé 2024) identique au secteur du même nom.

C'est cette ventilation par division qui est privilégiée dans les communiqués de presse et les présentations financières. Une réconciliation avec les secteurs d'activité au sens d'IFRS 8 est systématiquement présentée (cf. Note 6)

Information sur les prestations

Les prestations réalisées dans le secteur «**Assurance santé, RH et e-services**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **prestations de consulting et d'ingénierie technique** visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; ces prestations s'exercent généralement sur plusieurs semaines ou mois et constituent des obligations distinctes à part entière ;
- les **prestations récurrentes** liées à l'utilisation des logiciels, plateformes de flux ou d'échanges de données hébergées par le Groupe et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploitées pour le compte des clients en «gestion déléguée» (BPO) ; ces prestations font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services ;
- Plus rarement, des prestations ponctuelles délivrées «à un moment précis» (voir exemples ci-dessous).

Les prestations réalisées dans le secteur «**Professionnels de santé**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **ventes de logiciels** dans le cadre d'une **offre packagée** incluant la maintenance et l'assistance, donnant lieu à un **abonnement** (facture annuelle lissée) ; il s'agit du cas général toutes professions médicales confondues et pharmacies ;
- les services d'accès aux **logiciels en mode SaaS** (facture mensuelle) ; concerne les applications hébergées par Cegedim, comme le logiciel de cabinet médical MLM, ou Maiia gestion ou l'offre de télémedecine ;
- les ventes de logiciels sous forme de **licences ponctuelles** d'une part, et de **contrats de maintenance et d'assistance annuelle** d'autre part (ponctuellement chez certains paramédicaux ou en officines) ;
- les **abonnements** aux bases de données (base de médicaments Claude Bernard accessible sur les postes de travail des professionnels de santé) et autres services récurrents (sauvegardes...) ;
- les ventes de **matériel** (postes de travail, imprimantes, cashguard...) ;
- les **prestations d'installation** (à la journée) ou d'ingénierie technique ne dépassant généralement pas quelques jours ou semaines dans les structures regroupant plusieurs professionnels.

Information sur la reconnaissance du revenu

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le Groupe est majoritairement «**à l'avancement**». Il concerne :

- les projets d'ingénierie technique et de consulting ;
- les abonnements aux bases de données du groupe ;
- l'accès aux prestations et logiciels vendus en mode SaaS ;
- les services de traitement de flux et d'informations dématérialisées ;
- les services d'assistance et de maintenance sur les solutions du Groupe ;
- les activités de « gestion déléguée » (BPO).

Le chiffre d'affaires reconnu «**à un moment précis**» concerne notamment :

- la délivrance d'études ponctuelles ou ad'hoc, reconnue à la livraison ;
- les ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles, reconnues à la livraison ;
- les ventes de matériel et leur installation, reconnues à l'issue de l'installation, généralement concomitante à la livraison ;
- les formations et autres interventions ponctuelles, reconnues à l'issue de la prestation.

Il n'a pas été relevé de différences significatives entre le traitement comptable de reconnaissance du revenu dans les comptes sociaux et le traitement requis par la norme IFRS 15.

Il convient également de noter que les activités du Groupe ne relèvent pas de problématiques « agent-principal » susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Information sur les actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats traduisent le droit de Cegedim à obtenir une contrepartie en échange de prestations pour lesquelles le transfert de contrôle a été réalisé ou est en cours. Ils concernent notamment les cas où le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation (lorsque la facturation se fait à l'achèvement ou au jalon). Ces actifs figurent au sein des créances clients.

Les passifs de contrats traduisent l'obligation pour Cegedim de réaliser des prestations pour lesquelles le client a déjà versé une contrepartie. Ils incluent les avances et acomptes reçus, ainsi que les produits constatés d'avance, notamment au titre des services d'assistance et de maintenance facturés d'avance, pour lesquels la période d'exécution des prestations s'étend au-delà de la date d'arrêté des comptes. Ces montants figurent dans les autres passifs.

Les actifs et passifs de contrats ont vocation à se dénouer sur un horizon inférieur à 12 mois, dans la majorité des cas.

Les actifs et passifs de contrats qui sont nés et ont été dénoués au cours du même exercice n'ont pas été inventoriés.

En milliers d'euros	Soldes à l'ouverture	dénoués	nouveaux	Soldes à la clôture
Actifs de contrats	29 316	-24 734	29 345	33 927
Passifs de contrats	38 506	-35 794	39 903	42 615

Principes comptables et jugements clés

La reconnaissance des revenus est réalisée sur la base de l'analyse des contrats engageant le Groupe avec ses clients, en déclinant les cinq étapes prévues par la norme IFRS 15 :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées par le Groupe et de la formulation généralement explicite des contrats, cette analyse est essentiellement factuelle et ne nécessite pas de faire appel au jugement ou à des estimations.

7.2. Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-65 920	-59 151
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-32 368	-32 420
Autres : publicité, prestataires externes, frais de réception, frais postaux...	-45 483	-46 973
Total charges externes	-143 770	-138 544

7.3. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Résultat opérationnel courant	39 484	31 670
Provisions et dépréciations ⁽¹⁾	-13 266	-8 985
Frais de restructuration ⁽²⁾	-12 148	-1 952
Autres produits et charges non courants ⁽³⁾	-2 983	-750
Résultat Opérationnel	11 088	19 983

⁽¹⁾ Les Provisions et dépréciations recouvrent les pertes de valeurs relatives à des actifs isolés ou consécutives aux tests d'impairment. Ces écritures sont sans effet sur la trésorerie.

En 2024 le Groupe a déprécié pour 8,6 millions d'euros d'actifs dans ses activités de logiciels pour officines en France et au Royaume-Uni, correspondant aux fonctionnalités les plus anciennes de ses logiciels, désormais remplacées par des développements reposant sur des technologies de nouvelle génération ; Une dépréciation du même ordre avait été passée en 2023 suite à la décision de recentrer les activités logiciels médecins britanniques exclusivement sur l'Ecosse, nécessitant l'accélération de certains plans d'amortissements. En 2024 le Groupe a également comptabilisé une dépréciation de goodwill de 4,7 millions d'euros sur les titres de la société Clamae (filiale non-contrôlée mise en équivalence).

⁽²⁾ Les frais de restructuration concernent généralement (i) les opérations de croissance externe ou opérations ayant une incidence significative sur le périmètre de consolidation, et (ii) les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance de certaines activités.

À la suite du placement volontaire en administration judiciaire de sa filiale britannique INPS en date du 10 décembre 2024, le Groupe a perdu le contrôle comptable de cette participation qu'il a donc déconsolidée, ce qui s'est traduit par une moins-value de 8,8 millions d'euros (sans effet sur la trésorerie). Les autres frais de restructuration sont consécutifs à la réorganisation des activités du Groupe au Royaume-Uni sur 2023 et 2024, ayant précédé cette décision, ainsi qu'à l'acquisition de Visiodent.

⁽³⁾ Les autres produits et charges non courants sont essentiellement relatifs à des pénalités, contentieux ou dénouements d'opérations non courantes significatives.

Chaque rubrique est présentée nette des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues. Sur les 28,4 millions d'euros de produits et charges non courants 2024, seuls 7 millions d'euros ont eu un impact sur la trésorerie.

7.4. Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Frais de personnel	45 228	44 473
Charges externes	11 307	11 118
Production immobilisée	56 535	55 592

7.5. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Dépréciations ⁽¹⁾		Valeurs nettes	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de marchandises	9 191	6 939	-2 450	-1 440	6 741	5 498
Total stocks et en-cours	9 191	6 939	-2 450	-1 440	6 741	5 498

⁽¹⁾ Les dépréciations sont majoritairement le matériel pour réparation SAV.

7.6. Créances clients

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe, les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés françaises	184 441	168 655	-	-	184 441	168 655
Sociétés étrangères	12 548	18 026	-	-	12 548	18 026
Total valeurs brutes	196 989	186 681	-	-	196 989	186 681
Provisions	10 985	11 482	-	-	10 985	11 482
Total valeurs nettes	186 003	175 199	-	-	186 003	175 199

Balance âgée

En milliers d'euros	Total créances clients non échues	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	136 165	36 592	12 632	7 609	2 220	692	13 440
Sociétés étrangères	19 775	4 457	1 329	460	160	154	2 353
Total (valeurs brutes)	155 940	41 049	13 961	8 069	2 380	846	15 792

7.7. Créances Autres

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances ⁽¹⁾		Total autres créances	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Créances courantes								
Sociétés françaises	988	812	10 823	8 669	52 702	47 199	64 513	56 680
Sociétés étrangères	346	311	2 847	2 741	152	330	3 346	3 382
Total valeurs brutes	1 334	1 122	13 670	11 411	52 854	47 529	67 859	60 063
Provisions	-	-	-	-	-913	-500	-913	-500
Total créances courantes (valeurs nettes)	1 334	1 122	13 670	11 411	51 941	47 029	66 945	59 563
Créances non courantes								
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total créances non courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Le poste « Autres créances » inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 51 M€ au 31 décembre 2024 et 45 M€ au 31 décembre 2023.

7.8. Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Avances et acomptes reçus	544	665	-	-	544	665
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers ⁽¹⁾	97 939	82 106	-	-	97 939	82 106
Autres dettes	97 939	82 106	-	-	97 939	82 106
Dettes sur acquisitions d'actifs	2	4	-	-	2	4
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	41 446	37 437	-	-	41 446	37 437
Total autres passifs	139 932	120 212	0	0	139 932	120 212

⁽¹⁾ Le poste « Créditeurs divers » inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 91 M€ au 31 décembre 2024 et 78 M€ au 31 décembre 2023.

7.9. Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise, à l'aide des informations disponibles en interne, de l'expérience acquise et, selon les cas, d'échanges avec les conseils. Elles tiennent compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement et des assurances souscrites. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Les provisions courantes concernent les litiges salariés ainsi que les risques pour lesquels on s'attend à un dénouement dans l'année suivante. Les provisions non courantes couvrent des risques susceptibles de persister sur un plus long terme.

Les provisions les plus significatives concernent les litiges avec d'anciens salariés, pour 1,5 M€ à la clôture 2024.

Les autres montants sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2023						31.12.2024
		Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Encarts de conversion	
Provisions litiges salariés	1 730	13	443	-263	-420	-	1 502
Provisions courantes	1 730	13	443	-263	-420	-	1 502
Autres provisions pour risques	1 597	-	233	-567	-54	30	1 240
Autres provisions pour charges	924	192	-	-	-282	-	834
Provisions non courantes	2 521	192	233	-567	-336	30	2 073
Total provisions courantes et non courantes	4 251	205	676	-830	-756	30	3 576

Note 8 | Charges et avantages au personnel**8.1. Frais de personnel**

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Coût du personnel	-342 930	-323 011
Participation et intéressement	-7 165	-8 240
Actions gratuites	123	-115
Provisions pour litiges salariés	169	-382
Frais de personnel	-349 803	-331 748

8.2. Effectifs

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
France	4 186	4 109
International	2 473	2 473
Total effectif	6 659	6 582

8.3. Attribution d'actions gratuites

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les conseils du 26 janvier 2023 et du 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 25 janvier 2024 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2023 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Le plan du 25 janvier 2024 a autorisé une attribution maximum de 59 244 actions gratuites.
- Pour les plans 2022, 2023 et 2024, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant «l'avantage» offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024
Date de l'Assemblée Générale	17/06/2021	17/06/2021	16/06/2023
Date du Conseil d'administration	27/01/2022	26/01/2023 et 19/09/2023	25/01/2024
Date d'ouverture du plan	27/01/2022	26/01/2023	25/01/2024
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	49 845 actions	47 970 actions	59 244 actions
Prix initial de souscription	24,15€	18,76€	18,80€
Date de libre disposition des actions gratuites France	27/01/2024	26/01/2025	25/01/2026
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	27/01/2025	26/01/2026	25/01/2027

Situation du plan au 31 décembre 2024

	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024
Nombre total d'actions en cours d'acquisition	2 462 actions	45 382 actions	47 470 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	23,44 €	18,21 €	18,25 €
Etranger	20,53 €	15,95 €	15,98 €

8.4. Rémunération des dirigeants

Le montant des rétributions des Administrateurs versés s'est élevé à 173 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et est comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 125	1 072
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	1 125	1 072
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 9 | Titres mis en équivalence**9.1. Valeur des titres mis en équivalence**

Entité	%intérêt 31.12.2024	Résultat 31.12.2024	QP résultat 31.12.2024	Situation nette 31.12.2024	QP situation nette totale 31.12.2024	Ecart d'acqui- sition	Dépréciati- on écarts d'acqui- sition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2024
Edipharm	20,00 %	628	126	714	143					143
Isiakle	50,00 %	-	-	50	25					25
Pharmazon	28,57 %	17	5	2 547	728	3 312				4 039
Millennium	49,22 %	3 501	1 723	16 839	8 288	2 859				11 146
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		4 146	1 853	20 150	9 183	6 170				15 353
Clamae Group	40,81 %	687	281	-3 682	-1 503	6 170	-4 667			-
Infodisk	34,00 %	468	159	-437	-149			149		-
Total au 31.12.2024		5 301	2 293	16 031	7 532	12 340	-4 667	149	0	15 353

9.2. Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit

En milliers d'euros	
Titres mis en équivalence au 01.01.2024	22 065
Distribution dividendes	-4 178
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31.12.2024	2 293
Ecart d'acquisition	-
Dépréciation écarts d'acquisition	-4 667
Provision pour risque	-159
Ecart de conversion	-
Variation de périmètre	-
Total	15 353

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence contribue au résultat opérationnel par division selon la répartition suivante :

- Division Logiciel : Edipharm et Isiakle ;
- Division Flux : Pharmazon et Millennium.

Note 10 | Immobilisations

10.1. Goodwill

Au 31 décembre 2024, les goodwill en valeur nette s'élèvent à 236 M€ contre 200 M€ au 31 décembre 2023. Cette hausse de 36 M€ s'explique notamment par l'acquisition du Groupe Visiodent en février 2024 (éditeur de logiciels pour les cabinets dentaires et centres de santé) et par la variation des écarts de conversion.

Le Groupe procède à l'affectation des goodwill relatifs aux opérations d'acquisition dans un délai de 12 mois, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. En pratique, les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti. L'acquisition de l'année 2024 n'a pas encore fait l'objet d'une affectation.

Groupes d'UGT	31.12.2023 publié	Reclassement ⁽¹⁾	31.12.2023 reclassé ⁽¹⁾	Affectation des goodwill	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Ecart de conversion et autres variations	31.12.2024
Assurance santé, RH & e-services	104 998	-3 057	101 941		46		418	102 406
Professionnels de santé	94 789	-	94 789		16	34 110	1 370	130 285
Cloud & support	-	3 057	3 057					3 057
Total goodwill	199 787	-	199 787	-	62	34 110	1 788	235 748

⁽¹⁾ Compte tenu des synergies opérationnelles entre les métiers du Cloud et de l'intégration de solution IT, le secteur Cloud & Support comprend depuis le 1er janvier 2024 les filiales Cegedim Outsourcing, Audiprint, Incams et BSV (auparavant présentée en secteur Assurance santé, RH & e-services).

Tests d'impairment

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquels un goodwill a été alloué doivent être testés au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur, susceptible d'engendrer une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacun des deux groupes d'UGT (y compris les goodwill) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2024 dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, tels qu'ils existaient à la précédente clôture.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des goodwill (236 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 496 M€ testés à la clôture 2024).

En premier lieu, le Groupe s'est interrogé sur la présence d'éventuels indices de perte de valeur portant sur des actifs incorporels isolés.

Cette analyse a conduit à déprécier pour près de 9 millions d'euros d'actifs, dans la ligne métier destinée aux pharmaciens, pour moitié en France sur les produits antérieurs au référentiel Ségur, l'autre moitié au Royaume-Uni sur des produits dont les débouchés ne sont pas au niveau attendu.

En second lieu, le Groupe a remis à jour le calcul de la valeur recouvrable des actifs relatifs à chaque groupe d'UGT, en s'appuyant sur les plans d'affaires.

Les tests pratiqués depuis 2023 tiennent désormais compte de l'incidence de la norme IFRS 16 : les actifs testés au niveau des groupes d'UGT incluent le montant des droits d'utilisation et les flux d'exploitation retenus dans les plans d'affaires ne tiennent pas compte des charges de loyers correspondant à ces droits.

Comme chaque année, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour le calcul du taux d'actualisation applicable aux plans d'affaires. Ce taux tient compte de l'application de la norme IFRS 16. Les flux d'exploitation des plans d'affaires sont actualisés sur la base d'un taux après impôt, appliqué à des flux nets d'impôt.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Tendances retranscrites dans les plans d'affaires

Les performances de l'année 2024 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Assurance santé, RH et e-services**, sont en ligne avec les prévisions (la marge sur free cash flows passe de 12,4% en 2023 à 13,5% en 2024) et continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les plans d'affaires ont toutefois été ajustés pour tenir compte des facteurs suivants :

- Le report annoncé par les autorités françaises de la date de mise en application de la réforme sur la facturation électronique, repoussée à 2026, a conduit à décaler la réalisation des projections d'activité des activités e-business. Les perspectives offertes par cette réforme restent très prometteuses et seront adressées par Cegedim en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire. Les prévisions de flux récurrents, attendus à l'issue des migrations des clients, ont été ajustées en rapport avec les vagues de démarrages projetées.
- Les perspectives de croissance des activités fondées sur les données au niveau international ont été révisées pour tenir compte d'un démarrage plus lent que prévu dans les pays où ces offres sont les plus récentes et ne permettent pas de couvrir les frais fixes dans les premières années du plan.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sont en moyenne de 5,3 % sur les 5 prochaines années (contre 6,5 % dans le précédent plan).

Les performances de l'année 2024 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Professionnels de santé** sont cohérentes avec les prévisions (les pertes ont été réduites de 40% de 2023 à 2024 et les cash flows seront durablement positifs à compter de 2025). Elles continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les plans d'affaires ont toutefois été ajustés à la baisse pour tenir compte du cadencement de plusieurs événements clés impactant l'activité future.

- Le plan SEGUR touchant l'ensemble du secteur de la Santé en France est un facteur très dynamisant et fortement incitatif au renouvellement des logiciels de gestion des professionnels de santé. Le Groupe Cegedim se positionne comme un acteur majeur de ce plan d'envergure pour le déploiement du numérique en santé, en ayant obtenu le référencement de l'ensemble de ses logiciels. La première vague de déploiement auprès des médecins et des pharmaciens s'est terminée courant 2023. En revanche, la seconde vague du plan est désormais positionnée début 2026 (au lieu de 2025) et les professions paramédicales (qui représentent l'effectif le plus significatif pour Cegedim) seront concernées à partir de mi-2026 avec un étalement de deux vagues sur 3 ans.
- Au niveau international, l'arrêt des activités logiciels médecins au Royaume-Uni (représentant 14 M€ de chiffre d'affaires consolidé en 2024), a nécessité d'exclure les flux correspondants qui contribuaient positivement aux cash flows à moyen terme du fait du recentrage prévu sur l'Ecosse.
- Les activités logiciels pharmaciens en France, dont les réalisations sont inférieures aux prévisions en 2024, ont conduit le Groupe à répliquer par prudence la baisse de cash flows enregistrée en 2024 sur les années futures du plan.
- On rappelle que depuis la clôture 2022, les plans d'affaires du groupe d'UGT Professionnels de santé s'étendent sur 6 ans. Cet horizon permet en effet de mieux retranscrire les résultats attendus et de matérialiser leur adéquation avec la valorisation de 361 millions d'euros retenue pour la levée de fonds souscrite en mai 2022 par les investisseurs minoritaires entrés au capital de Cegedim Santé.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires intègrent l'ensemble de ces éléments et s'élèvent en moyenne à 7,4% sur 5 ans (contre 10 % précédemment).

Données économiques

Les taux de croissance à l'infini pris en compte pour le calcul des valeurs terminales tiennent compte d'une décote de deux tiers sur la croissance observée la dernière année des plans d'affaires.

Le taux d'actualisation, qui avait subi une hausse de 100 points dans le contexte inflationniste de la clôture 2022, est relativement stable sur les deux dernières clôtures.

Les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif.

La sensibilité des tests a été mesurée dans les deux groupes d'UGT de façon à faire varier l'ensemble des hypothèses clés, tant du point de vue des paramètres financiers (taux d'actualisation, taux de croissance) que des paramètres opérationnels (aléas pesant sur l'atteinte des niveaux de marge, testés à différents horizons du plan). En particulier :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base et test du taux retenu à la clôture précédente si inférieur ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (marges dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge terminale réduite en moyenne de 254 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les goodwill de l'un ou l'autre des groupes d'UGT testés.

	31/12/2023	31/12/2024
Taux d'actualisation après impôt	8,05 %	8,30 %
Taux de croissance à l'infini		
- Assurance santé, RH et e-services	1,75 %	1,75 %
- Professionnels de santé	2,00 %	1,95 %

10.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2023	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2024
Frais de développement	1 562	-818	1 531	-1 451	-	32	857
Logiciels internes ⁽¹⁾	504 218	2 050	55 301	720	-	2 829	565 119
Autres incorporelles ⁽²⁾	83 938	-1 233	1 775	-5 592	-35	560	79 413
Total valeurs brutes	589 718	-	58 607	-6 322	-35	3 420	645 388
Amortissements et dépréciations logiciels internes	321 216	-	54 522	5 153	-	1 786	382 677
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	74 325	-	3 454	-6 946	-35	503	71 300
Total amortissements	395 540	-	57 975	-1 793	-35	2 289	453 976
Total dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	194 178	-	632	-4 529	-	1 131	191 412

⁽¹⁾ Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne de 5 à 8 ans.

⁽²⁾ Cette ligne est principalement constituée de logiciels acquis.

10.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2023	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2024
Terrains	544	-	50	-	-	-	594
Constructions	9 347	-	-	-	-	-	9 347
Autres immobilisations corporelles :	130 102	98	27 229	-2 850	-7 266	348	147 661
- Installations tech, matériels et outillages	112 863	98	20 559	-61	-6 263	241	127 436
- Autres	17 239	-	6 671	-2 789	-1 003	107	20 225
Droits d'utilisation :	155 651	-	13 586	2 346	-10 153	-169	161 262
- constructions	146 777	-	12 226	2 346	-3 997	-175	157 177
- autres immobilisations corporelles	8 874	-	1 360	-	-6 156	6	4 084
Immobilisations en cours & avances et acomptes sur immobilisations corporelles	831	-98	4 143	-	-	-	4 877
Total valeurs brutes	296 476	-	45 008	-503	-17 420	179	323 740
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	0
Amortissements constructions	7 687	-	209	-	-	-	7 896
Amortissements autres immobilisations Corporelles :	84 273	-	17 349	-2 486	-3 297	284	96 122
- Amortissements Installations tech, matériels et outillages	71 367	-	15 346	36	-2 470	160	84 439
- Amortissements autres	12 906	-	2 003	-2 522	-828	124	11 683
Amortissements droits d'utilisation :	65 933	-	17 149	815	-8 738	-171	74 989
- constructions	59 118	-	15 236	882	-2 650	-176	72 409
- autres immos.corporelles	6 815	-	1 913	-67	-6 088	6	2 580
Total amortissements	157 894	-	34 707	-1 670	-12 036	113	179 007
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	138 582	-	10 301	1 167	-5 384	66	144 733

10.4. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2024
Titres de participation	0		3 570			3 570
Prêts	15 332	1 824	6 057	-3 000		20 213
Dépôts de garantie	5 230	780	104	-281	-13	5 820
Total valeurs brutes	20 563	2 604	9 731	-3 281	-13	29 603
Provisions titres de participation ⁽¹⁾	-	3 570				3 570
Provisions prêts ⁽²⁾	-	6 057				6 057
Total provisions	-	9 627	-	-	-	9 627
Total immobilisations financières valeurs nettes	20 563	-7 023	9 731	-3 281	-13	19 976

⁽¹⁾ provision à 100% des titres de participation de la filiale déconsolidée INPS

⁽²⁾ provision à 100% du compte courant de la filiale déconsolidée INPS

Note 11 | Financement et instruments financiers

11.1. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	190 551	-	190 551	-	-	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	25 378	7 848	33 226	181 218	7 328	188 546
Dettes financières hors IFRS 16 non courantes	215 928	7 848	223 777	181 218	7 328	188 546
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	8 384	1 931	10 315	1 361	1 645	3 006
Concours bancaires courants	0	-	0	-	-	-
Dettes financières hors IFRS 16 courantes	8 384	1 931	10 315	1 361	1 645	3 006
Total dettes financières	224 313	9 779	234 092	182 579	8 973	191 553
Trésorerie active ⁽²⁾	49 577	-	49 577	46 606	-	46 606
Endettement Financier hors IFRS 16	174 736	9 779	184 515	135 973	8 973	144 947
Dettes IFRS 16 non courante	77 639	-	77 639	78 761	-	78 761
Dettes IFRS 16 courante	14 118	-	14 118	14 789	-	14 789
Endettement Financier Net	266 493	9 779	276 272	229 523	8 973	238 497

⁽¹⁾ Le poste divers comprend principalement la participation d'un montant de 7 359 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et 7 435 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ La trésorerie active intègre 41,3 millions d'euros d'engagements liés à l'activité BPO en assurance santé (gestion déléguée de paiement de prestation de santé).

11.2. Trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Concours bancaire courants	0	0
Trésorerie active	49 577	46 606
Trésorerie nette	49 577	46 606

11.3. Dette financière IFRS 16

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes IFRS 16	14 118	44 735	32 904
Total	14 118	44 735	32 904

La dette financière IFRS 16 s'élève à 92 millions d'euros au 31 décembre 2024.

11.4. Tableau de variation de l'endettement net

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023
Endettement net en début d'exercice	A	238 497	229 037
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-110 714	-100 420
Impôt versé		16 216	4 233
Variation du besoin en fonds de roulement		-7 350	-1 736
Flux net de trésorerie générée par l'activité		-101 848	-97 923
Variation liée aux opérations d'investissement		80 109	73 040
Incidence des variations de périmètre		36 878	3 371
Dividendes		-5 558	-1 112
Augmentation du capital en numéraire		-985	-
Incidence des variations de cours des devises		672	503
Intérêts versés sur emprunts		8 880	5 050
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		4 758	5 895
IFRS 16		15 491	21 522
Autres variations		-1 359	-2 087
Variation nette totale de l'exercice	B	37 038	8 259
Impact des sociétés entrantes	C	737	1 200
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C	276 272	238 497

11.5. Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Produits ou équivalent de trésorerie	1 650	475
Intérêts sur emprunts	-5 046	-5 050
Intérêts sur incidence remboursement de la dette	-3 834	-
Intérêts courus sur emprunts	-826	-
Intérêts sur dettes financières	-9 705	-5 050
Autres intérêts et charges financières ⁽¹⁾	-4 143	-3 412
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-4 053	-3 280
Coût de l'endettement financier brut	-17 902	-11 742
Ecart de change nets	-94	-414
Provision compte courant INPS	-6 057	-
Autres	1 616	-200
Autres produits et charges financiers	-4 535	-614
Résultat financier	-20 881	-11 881

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
⁽¹⁾ Dont intérêts FCB	-3 211	-2 683
Intérêts sur participation	-446	-450
Total	-3 657	-3 134

Conditions des emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 3 mois	8 384	25 378	190 551
Total	8 384	25 378	190 551

11.6. Financement

Les financements du Groupe sont quasi exclusivement portés par Cegedim SA. Leur structure est la suivante.

Prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB)

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB, portant ainsi le solde du **prêt FCB à 45,1 millions d'euros**. Le 9 octobre 2018 le prêt FCB a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Dans le cadre du refinancement de ces dettes en date du 31 juillet 2024, le prêt FCB a été amendé afin de le subordonner au nouveau crédit syndiqué et à la nouvelle facilité de crédit revolving (RCF), d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

Crédit syndiqué

Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Cette nouvelle structure de financement comprend :

- un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros** structuré de la manière suivante :
 - une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre,
 - une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine,
 - une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine.
- ainsi qu'une **facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire, permettant de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux **covenants** des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**.

Au 31 décembre 2024, Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants.

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a procédé au **nantissement** des titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Ce crédit n'est **pas un prêt à impact positif**, ou SLL pour "sustainability-linked loan". Seule la tranche C, à hauteur de 60,8 millions d'euros, admet un mécanisme d'ajustement des marges en fonction de critères ESG dont la mise en oeuvre ne débutera qu'à partir de 2026 et dont les modalités devront être complétées courant 2025.

La charge d'intérêts versés et courus, agios et commissions bancaires, s'élève à 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Synthèse des financements

Au 31 décembre 2024, les financements en place dont dispose le Groupe comprennent :

- le prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB) pour 45,1 millions d'euros
- le crédit syndiqué de 180 millions d'euros
- la facilité de crédit revolver (RCF) de 50 millions d'euros, non tirée
- des facilités de découvert de 27,5 millions d'euros, non utilisées.

Taux et Couvertures de taux

L'ensemble des dettes du Groupe est à taux variable, fondé sur l'Euribor 3 mois plus une marge de 2,25% par an sur la tranche A, 3,50% sur la tranche B, 4,50% sur la tranche C et 1,85% sur le RCF. Le prêt subordonné FCB porte intérêt à des conditions identiques à la tranche C.

Le Groupe a mis en place des opérations de swap à prime nulle avec plusieurs banques de son pool bancaire, démarrant le 31 octobre 2024 afin de couvrir les tranches non amortissables du crédit, soit un notionnel couvert de 150 millions d'euros. La tranche A du crédit syndiqué et le prêt FCB, également à taux variables, ne font pas l'objet de couvertures de taux, ce qui représente un total non couvert de 75,1 millions d'euros.

Notionnel couvert en milliers d'euros	Taux fixe	date de départ	date de fin	durée
25 000	2,30%	31/10/2024	31/07/2029	4 ans et 9 mois
20 000	2,28%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
30 000	2,25%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,21%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
35 000	2,12%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,16%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
150 000	2,21% en moyenne			

11.7. Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers identifiés sont les risques de taux, de change et de liquidité.

Risque de taux

Le montant des emprunts exposés au risque de taux au 31 décembre 2024 s'élève à 180 millions d'euros (crédit syndiqué auprès de prêteurs externes) et 45,1 millions d'euros (prêt de la société mère FCB). La facilité de crédit revolving négociée par le Groupe à hauteur de 50 millions d'euros est également à taux variable, mais n'est pas utilisée à la clôture.

Risque de change

La devise représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé est la livre sterling (6,2 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP
Total bilan	566
Position hors-bilan	-
Position nette après gestion	566

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 143 milliers d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une hausse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2024, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 401 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim positivement de 86 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet positif total de 1,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2024, dont 1,1 millions d'euros d'effet positif dû à la livre sterling.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle a procédé à la renégociation complète de ses financements le 31 juillet 2024, avec le remboursement anticipé des financements existants et la mise en place d'une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 M€, dont 180 millions d'euros tirés au closing et 50 millions d'euros de facilité de crédit revolving non tirée (cf. Note 11 sur l'endettement financier).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels prévisionnels.

Ces flux ne sont pas actualisés.

Les tombées d'intérêts futures sont calculées sur la base du dernier taux variable connu.

Flux de trésorerie

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	3 190	9 195	10 591	87 905	207 559
Instrument de couverture				-4 543	
Concours bancaires courants	3				
Crédit-bail	1	5	6	20	
Complément de prix					
Participations			1 919	5 699	
Dettes sur participation					
Divers dont dépôts & cautionnements				2 130	

Note 12 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2024	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	10 198	7 813	1 238	1 148
Sociétés étrangères	1 302	857	145	301
Total	11 501	8 670	1 382	1 448

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2023	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	4 848	2 649	253	1 946
Sociétés étrangères	1 325	884	256	186
Total	6 173	3 532	509	2 132

Note 13 | Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité

Variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité

	En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Stocks		-1 197	888
Clients et acomptes versés		-9 418	-26 627
Créances sociales et fiscales		-2 469	209
Avances sur activités BPO		7 203	6 792
Autres		-4 442	-2 732
Incidence de la var. clients et autres débiteurs		-10 324	-21 470
Fournisseurs et avances reçues		-11 880	-6 254
Dettes sociales et fiscales		-6 534	-9 010
Autres		741	-7 942
Incidence de la var. fournisseurs et autres créditeurs		-17 673	-23 206
Net		7 350	1 736

Note 14 | Contrats de location

En application des mesures de simplification prévues par la norme IFRS 16, certains contrats de location n'ont pas été retraités et n'ont pas fait l'objet d'un droit d'utilisation et d'une dette de location. Il s'agit des contrats dont le loyer est variable, dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont l'actif loué a une faible valeur. Les charges de loyers correspondantes s'élèvent à 1,1 M€ au 31 décembre 2024 et sont maintenues en charges externes.

L'évolution des droits d'utilisation et des dettes de location a été la suivante sur 2024 :

14.1. Droits d'usage des contrats de location			
En milliers d'euros	Biens immobiliers	Biens mobiliers	Total
Valeur brute			
Au 31.12.2023	146 777	8 874	155 651
Au 31.12.2024	157 177	4 084	161 261
Amortissements			
Au 31.12.2023	-59 118	-6 815	-65 933
Au 31.12.2024	-72 408	-2 580	-74 988
Valeur nette			
Au 31.12.2023	87 659	2 059	89 718
Au 31.12.2024	84 769	1 505	86 273

14.2. Dettes de location

Au 31 décembre 2024, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 91 757 milliers d'euros, dont 77 639 milliers au titre de la part à plus d'un an et 14 118 milliers d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation de la dette enregistrée se décompose comme suit :

En milliers d'euros	
Dettes au 31.12.2023	93 550
Nouveaux contrats	13 069
Entrées de périmètre	2 254
Remboursements des obligations locatives	-16 765
Autres	92
Sorties de périmètre	-443
Dettes au 31.12.2024	91 757

Note 15 | Impôts

15.1. Impôt différé

Ventilation de la charge d'impôts

La charge d'impôt comptabilisée en résultat s'élève à 5 780 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 14 845 milliers d'euros en décembre 2023. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Impôt exigible		
France	-3 109	-3 682
Etranger	-901	-827
Total impôt exigible	-4 010	-4 509
Impôts différés		
France	-2 917	-10 943
Etranger	1 147	607
Total impôts différés	-1 770	-10 336
Charge total d'impôts comptabilisée en résultat	-5 780	-14 845

Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023
Résultat net consolidé		-15 133	-7 937
Quote-part dans les sociétés MEE		-2 293	-561
Impôt sur les bénéfices		5 780	14 845
Résultat avant impôt des sociétés intégrés	(a)	-11 646	6 346
dont sociétés françaises intégrées		8 545	24 014
dont sociétés étrangères intégrées		-15 525	-17 668
Taux d'impôt normatif en France	(b)	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(c) = (a) x (b)	3 008	-1 639
Reprise d'activation de déficit		-3 604	-12 254
Impact des différences permanentes		-3 006	-900
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires		804	286
impact sur déconsolidation		-1 339	-
Activation des déficits antérieurs		0	4 111
Impôts non activés sur résultats déficitaires		-2 672	-5 119
Impact crédit d'impôt		1 029	671
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		-5 780	-14 845
Taux d'impôt effectif		NA	NA

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	25,00%
Contribution de 3,3 % (IS > 763,000 €)	0,83%
Taux d'impôt normatif en France	25,83%

Les principaux pays contributifs à la ligne «impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires» sont :

En milliers d'euros	31.12.2024
Royaume-Uni	337
Egypte	170
France (sociétés non intégrées)	99
Maroc	97
Autres	102
Total	804

Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2023	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations OCI	Variation écarts de conversion	31.12.2024
Reports déficitaires	7 746		-3 604				4 142
Engagement de retraite	7 389		590	-57			7 922
Provisions non déductibles	3 898		-72				3 826
IFRIC	-515						-515
Contrats de location	834		308	71			1 213
Annulation plus-value interne	139		14				154
Retraitement marge R&D	1 894		265				2 159
Annulation frais liés à la transaction sur les capitaux propres	-						-
Autres	160		-47				113
Total impôts différés actifs	21 545	-	-2 544	14	-	-	19 014
Ecart de conversion	-		227			-227	-
Activation R&D	-5 337		-138	3 572			-1 903
Retraitement dotation sur marge R&D	-802		-283				-1 085
Actifs incorporels	-1 029	-62	963	-619			-747
Autres	-231		7	-112			-336
Total impôts différés passifs	-7 399	-62	776	2 841	-	-227	-4 071
Impôt différés nets	14 146	-62	-1 768	2 855	-	-227	14 943

Les impôts différés activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 4,1 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2023	19 747	-5 600	14 146
Impact résultat de la période	-2 544	776	-1 768
Impact capitaux propres	14	2 614	2 628
Impact de présentation nette par entité fiscale	-619	618	-1
Reclassement		-62	-62
Au 31 décembre 2024	16 597	-1 654	14 943

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés au 31 décembre 2024 s'élève à 952 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 13 553 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 16 | Capitaux propres et résultat par action

16.1. Capital

Au 31 décembre 2024, le capital est constitué de 14 097 155 actions (dont 382 971 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 431 769,27 euros. Au 31 décembre 2023, le capital était constitué de 13 997 173 actions (dont 419 618 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506,43 euros.

Le capital social a donc été augmenté de 99 982 actions sur la période.

Le Conseil d'administration a en effet procédé à une augmentation de capital en numéraire, réservée aux salariés du Groupe Cegedim, dans le cadre de la délégation de compétence que lui a conférée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2023.

La fixation du prix de souscription a eu lieu le 13 mai 2024, sur la base d'un prix de référence égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant cette date avec une décote de 30%, soit 9,85 euros.

La période de souscription a été fixée du 14 mai au 28 mai 2024, pendant laquelle les bénéficiaires souhaitant participer à cette augmentation de capital ont souscrit à des parts du FCPE « CEGEDIM en actions » d'une valeur unitaire de 10 euros. A l'issue de cette période de souscription, le FCPE « CEGEDIM en actions » a souscrit à 99 982 actions nouvelles CEGEDIM.

Au 21 juin 2024, le capital social s'est ainsi trouvé augmenté d'un montant nominal de 95 262,85 euros (99 982 actions de 0,9528 euro de valeur nominale), les nouvelles actions portant jouissance immédiate et étant intégralement libérées, soit une augmentation du capital social, prime d'émission incluse, d'un montant total de 889 559,85 euros (prime d'émission de 8,8972 euros par action).

16.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période soit 13 706 333 actions au 31 décembre 2024 et 13 610 429 actions au 31 décembre 2023.

Le résultat net par action s'élève à -1,1 euros au titre de l'exercice 2024.

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 097 155	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-390 822	-386 744
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 706 333	13 610 429
	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-14 708	-7 407
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 706 333	13 610 429
Résultat par action (en euros)	-1,1	-0,5

Note 17 | Dividendes

La résolution qui sera présentée à l'Assemblée Générale qui approuvera, au cours du premier semestre 2025, les comptes de l'exercice 2024, prévoit de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

Note 18 | Indemnités départ à la retraite**18.1. Indemnités départ à la retraite****1 | Sociétés françaises**

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	1 488	33 024

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de déterminer le montant des engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 34 512 milliers d'euros dont 1 488 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 3 764 milliers d'euros.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2024	2023
Taux d'intérêt net	3,38%	3,17%
Taux de rendement attendu des actifs	3,38%	3,17%
Augmentation des salaires (inflation comprise)	2,50%	2,50%

Le taux d'actualisation retenu pour 2024 est de 3,38 % (Iboxx Corporate AA 10+) contre 3,17 % en 2023.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019-2017

Mobilité :

- 7,1 % par an jusqu'à 35 ans ;
- 3,6 % jusqu'à 45 ans ;
- 1,8 % jusqu'à 55 ans ;
- 0,5 % jusqu'à 60 ans ;
- 0,0 % 61 ans et plus.

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	3,13%	3,38%	3,63%
	35 731	34 512	33 635

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des sociétés d'assurances ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

2 | Sociétés étrangères

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 96 milliers d'euros

18.2. Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

En milliers d'euros	2024	2023
Engagements actuariels	34 512	33 617
Actifs de couvertures	-1 488	-2 610
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Passifs reconnus	33 024	31 007

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023			
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	
Dette actuarielle à l'ouverture	1	33 617	-	33 617	27 938	-	27 938
Coût des services rendus au cours de l'exercice		2 805	-	2 805	1 532	-	1 532
Coût financier de l'exercice		1 041	-	1 041	1 027	-	1 027
Coût des prestations passées non comptabilisées		-	-	-	-	-	-
Coût de la période	2	3 846	-	3 846	2 559	-	2 559
Prestations versées	3	-2 745	-	-2 745	-1 138	-	-1 138
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	-207	-	-207	2 943	-	2 943
Entrée de périmètre	5	-	-	-	1 314	-	1 314
Sortie de périmètre	6	-	-	-	-	-	-
Reclassement	7	-	-	-	-	-	-
Variations taux de change	8	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle à la clôture	1+ 2+ 3+ 4+ 5+ 6+ 7+ 8	34 512	-	34 512	33 617	-	33 617
Valeur des actifs de couverture			-			-	
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 610	-	2 610	2 541	-	2 541
Rendement attendu des actifs		83	-	83	96	-	96
Cotisations		-	-	-	-	-	-
Prestations servies		-1 227	-	-1 227	-	-	-
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		23	-	23	-26	-	-26
Entrée de périmètre		-	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre		-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		1 488	-	1 488	2 610	-	2 610

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	34 512	-	34 512	33 617	-	33 617
Juste valeur des actifs de couverture	-1 488	-	-1 488	-2 610	-	-2 610
Sous-total	33 024	-	33 024	31 007	-	31 007
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-	-	-	-
Passif comptabilisé au bilan	33 024	-	33 024	31 007	-	31 007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 805	-	2 805	1 532	-	1 532
Coût financier de l'exercice	1 041	-	1 041	1 027	-	1 027
Rendement des actifs	-83	-	-83	-96	-	-96
Effet de réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	3 764	-	3 764	2 464	-	2 464

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	31 007	-	31 007	25 397	-	25 397
Pertes (Gains) actuariels	-229	-	-229	2 970	-	2 970
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	3 764	-	3 764	2 464	-	2 464
Prestations versées	-1 518	-	-1 518	-1 138	-	-1 138
Cotisations versées	-	-	-	-	-	-
Entrée de périmètre	-	-	-	1 314	-	1 314
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-
Passif net à la clôture	33 024	-	33 024	31 007	-	31 007

Note 19 | Parties liées

19.1. Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 8.4 ci-dessus.

Identité de la société mère de Cegedim : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Éléments chiffrés relatifs aux parties liées :

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable) sont listées dans la note 5. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- Les charges de 12 601 milliers d'euros en 2024 contre 11 985 milliers en 2023 d'euros se compose essentiellement de :
- FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 3 914 milliers d'euros en 2024 contre 3 727 milliers d'euros en 2023 ;
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 2 797 milliers d'euros en 2024 contre 2 621 milliers d'euros en 2023 et des frais de gestion du parc véhicules pour 543 milliers d'euros en 2024 contre 509 milliers d'euros en 2023.
- FCB a refacturé 1 688 milliers d'euros en 2024 contre 1 887 milliers d'euros en 2023 à Cegedim au titre du Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.

Des intérêts du prêt FCB au titre de l'année 2024 s'élèvent à 3 211 milliers d'euros contre 2 683 en 2023. FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim en 2009, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Lors du refinancement des dettes du Groupe en juillet 2024, ce prêt a été reconduit et conserve son caractère de dette subordonnée.

Le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de Cegedim ou leur famille proche.

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent note 9.

En milliers d'euros	FCB		SCI familiales		Autres sociétés	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Produits	256	247	-	-	25 635	22 256
Charges	12 601	11 985	6 957	6 397	1 954	1 852
Prêts FCB	45 094	45 094	-	-	5 757	7 757
Dépôts de garantie versés	884	786	1 637	1 487	-	-
Dépôts de garantie reçus	9	9	-	-	-	-
Créances	196	1	-	-	9 713	7 608
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	2 557	1 853	2 330	67	2 820	2 508
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

Note 20 | Autres informations

20.1. Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2024	2023
T1	23,8 %	23,7 %
T2	24,9 %	25,2 %
T3	24,0 %	24,1 %
T4	27,3 %	27,0 %
Année	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA⁽¹⁾ générée au second semestre est généralement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2024	2023
1 ^{er} semestre	42,2 %	44,9 %
2 ^{ème} semestre	57,8 %	55,1 %
Année	100 %	100 %

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions Assurance santé, RH, e-services et Professionnels de santé sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

⁽¹⁾ Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

20.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31.12.2024				31.12.2023			
	Forvis Mazars	%	KPMG	%	Forvis Mazars	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	154	68,5%	174	84,6%	144	66,9%	147	82,3%
Filiales intégrées globalement	69	30,4%	25	12,3%	71	33,1%	32	17,7%
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	223	98,9%	199	96,9%	215	100,0%	179	100,0%
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	3	1,1%	6	3,1%	-	-	-	-
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	3	1.1%	6	3,1%	-	-	-	-
Total Honoraires	225	100%	206	100%	215	100,0%	179	100,0%

20.3. Engagements hors bilan

Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 27 mars 2024).

Filiale Gers

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm (assemblée du 17 juin 2020).

Filiale Cetip

- Garantie donnée dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie à la société Cetip. Cegedim SA s'engage à donner à sa filiale Cetip les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de Cetip dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (Autorisation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022).

Nantissement

Dans le cadre de son opération de refinancement au 31 juillet 2024, le Groupe a nanti les titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Cautions des filiales

Filiale Cegedim Activ

- Cautions au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 105 milliers d'euros.
- Cautions au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 185 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Cautions au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Cautions au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 45 milliers de MAD et de 22 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale Cetip

- Cautions au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

20.4. Litiges

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision. En parallèle CEGEDIM a assigné à toutes fins utiles IQVIA en garantie.

Fiscalité

Cegedim S.A. a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité depuis 2018, ayant donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a donc mis en oeuvre et continue de mettre en oeuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts et n'a jamais impacté le compte de résultat : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable.

La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 4,1 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2024 (en baisse de 3,6 millions d'euros sur l'exercice, correspondant à l'économie d'impôt réalisée sur la période dès lors que Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles).

En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2024, la Société serait amenée à constater une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 4,1 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la Société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) va se réduire à mesure que vont augmenter les économies d'impôts effectivement réalisées (30,8 millions d'euros à date). Le risque maximal de décaissement de trésorerie, qui s'élève à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, continuera de progresser à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la Société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

Note 21 | Événements postérieurs au 31 décembre 2024

A la connaissance de la Société, aucun événement postérieur significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration le 27 mars 2025.

Note 22 | Méthodes et principes comptables

22.1. Méthodes et principes comptables

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées en intégrant en totalité leurs états financiers même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20 %.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle».

La liste des entités consolidées est présentée en note 5.

22.2. Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprise.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des goodwill. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les goodwill dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

22.3. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Dépenses de recherche et développement, Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	11-12 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développements courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé en premier lieu sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimés en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux et peut être complété par une approche économique multicritères afin d'appréhender plus globalement la valeur de l'actif sur son marché. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra), à l'exception du fait que ce taux d'actualisation est exprimé « avant » impôt dès lors qu'il est appliqué, pour les besoins de ce test spécifique, à des flux d'exploitation avant impôt.

22.4. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3- 4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8- 10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5- 8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8- 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	6 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire

22.5. Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a décidé de ne pas retraiter les contrats dont la durée initiale est inférieure à 12 mois, ainsi que ceux portant sur la location d'actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspond à la durée raisonnablement certaine de location.

Les taux d'actualisation retenus, calculés au commencement de chaque contrat, reflètent le taux marginal d'emprunt de l'entité preneuse. Ils sont construits, pour les taux en euros, à partir de la courbe des taux swap euro à laquelle est ajoutée la composante financement. Pour les taux appliqués à des contrats en devises, ils sont construits à partir de la courbe de taux de swap de la devise à laquelle est ajoutée la composante financement dans la même devise.

Modifications et réestimations de contrats

En cas de diminution de la durée d'un contrat ou de la surface louée, le droit d'utilisation d'actif et la dette de location sont réduits de la même proportion, en contrepartie d'un gain ou d'une perte sur modification de contrat au compte de résultat. La dette de location résiduelle est ensuite ajustée en contrepartie du droit d'utilisation, après actualisation au nouveau taux de la période.

Les augmentations de durée ou de surface louée ne génèrent quant à elle pas de gains ou pertes sur modifications de contrats, mais une réévaluation de la dette de location en utilisant le nouveau taux d'actualisation de la période, en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation.

Enfin, les changements de montant de loyer, prévus au contrat, sans ajustements de surface ou de durée, entraîneront une réévaluation de la dette de loyer sans révision du taux d'actualisation en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation.

22.6. Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux secteurs opérationnels (correspondant à l'information sectorielle présentée en Note 6) :

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est un groupe d'UGT tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie), d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement de données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est un groupe d'UGT tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Le Groupe compte également un 3^{ème} groupe d'UGT correspondant au **secteur Cloud et Support**, qui porte le cloud souverain du Groupe. Créé à l'origine en support interne aux deux premiers secteurs, il ne porte pas de goodwill d'acquisition. Depuis 2024 il étend ses services à des clients de tous secteurs.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT auxquels les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un goodwill, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur au moins 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la dernière année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires.

Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Conformément à la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux d'exploitation après impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim. Chacun des 2 groupes d'UGT se voit donc appliquer le taux de croissance à l'infini qui lui est propre.

22.7. Les actifs financiers

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de capitaux propres (en particulier les titres de participation non consolidés), les prêts et dépôts et cautionnements.

22.8. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

22.9. Stocks de marchandises et en-cours de services

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

22.10. Créances clients et créances d'exploitation

Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats (IFRS 9)

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciation des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

22.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

22.12. Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

22.13. Actions gratuites (IFRS 2)

La juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres du Groupe. Elle est déterminée par un expert indépendant, et correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté de la probabilité de présence au terme de la période d'acquisition.

22.14. Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

22.15. Engagements de Retraite (IAS 19)

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de personnels de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1^{er} janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

22.16. Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

22.17. Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériels.

La Note 7 détaille plus spécifiquement les modalités de reconnaissance du revenu et d'application de la Norme IFRS 15.

22.18. Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée.

États financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;

La moyenne des moyennes mensuelles des cours de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;

Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

22.19. État des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

22.20. Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe.

Elle suit le même découpage que celui des secteurs opérationnels du Groupe :

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Cloud & Support est le troisième secteur du Groupe. Il intervient essentiellement en support aux secteurs ci-dessus, et propose également ses offres de Cloud souverain à tout type de clients.

Les transactions entre ces secteurs sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Le Groupe communique également une information par division, déclinant ses 5 grands métiers : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO et Cloud & Support. Pour plus d'information se reporter à la Note 6 Information sectorielle.

4.7 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

(Notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié :

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 236 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 986 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des deux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les goodwill ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité ;
- La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des deux groupes d'UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée.
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux au regard des perspectives économiques du groupe ;
 - Les taux d'actualisation retenus avec les conditions de marché.
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour apprécier si seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié :

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 183 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 986 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les approches économiques comparables sur une sélection de projets ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CEGEDIM S.A. par l'Assemblée générale du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 avril 2002 pour le cabinet FORVIS MAZARS S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS S.A. dans la 23^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit :

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 avril 2025
KPMG S.A.

Vincent de Becquevort
Associé

Courbevoie, le 4 avril 2025
Forvis Mazars

Jérôme de Pastors
Associé

5

Comptes sociaux

5.1 | Bilan

Bilan Actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2024 Net	31.12.2023 net
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	19 377	-	19 377	9 888
Concessions, brevets et droits similaires	865	863	2	14
Fonds commercial	17 044	472	16 572	7 539
Autres Immobilisations incorporelles	139 417	103 025	36 392	19 491
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 197	3 197	-	-
Installations techniques, outillage	11 557	8 117	3 440	2 135
Autres immobilisations corporelles	5 264	1 545	3 719	584
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Autres participations	385 064	91 205	293 859	330 760
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Prêts	42 487	6 303	36 184	22 984
Autres immobilisations financières	2 882	-	2 882	2 234
Actif immobilisé	627 154	214 727	412 427	395 630
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	84	-	84	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	61	-	61	20
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	74 059	1 894	72 165	24 741
Autres créances	32 282	913	31 369	22 533
Capital souscrit et appelé, non versé			-	-
Valeur mobilière de placement	8 636	2 583	6 053	8 203
Disponibilité	42	-	42	8
Comptes de régularisation			-	-
Charges constatées d'avance	2 295	-	2 295	1 197
Actif circulant	117 459	5 390	112 069	56 701
Frais émission d'emprunt à étaler	3 948	-	3 948	214
Ecart de conversion actif	31	-	31	26
TOTAL Actif	748 592	220 117	528 475	452 572

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	13 432	13 336
Prime d'émission de fusion, d'apport	30 881	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	8 036	9 071
Autres réserves	31 089	28 358
Report à nouveau	17 505	17 505
Résultat de l'exercice	38 437	1 697
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	140 713	101 292
Provisions pour risques	275	1 254
Provisions pour charges	10 043	3 976
Intérêts minoritaires		
Provisions pour risques et charges	10 318	5 230
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241 023	248 502
Emprunts et dettes financières divers	49 932	47 372
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	191	15
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 439	13 134
Dettes fiscales et sociales	43 644	15 394
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 823	20 964
Produits constatés d'avance	2 384	669
Dettes	377 437	346 050
Écarts de conversion passif	6	0
TOTAL Passif	528 475	452 572

5.2 | Compte de résultat

Partie 1

En milliers euros	31.12.2024	31.12.2023
Ventes de marchandises France	1 733	51
Ventes de marchandises Hors France	8	-
Production vendue de biens France	178	-
Production vendue de biens Hors France	4	-
Production vendue de services France	222 661	94 115
Production vendue de services Hors France	5 850	3 342
Chiffre d'affaires net	230 434	97 508
Production stockée		
Production immobilisée	19 223	9 888
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	10 635	3 259
Autres produits	772	974
Produits d'exploitation	261 064	111 629
Achats de marchandises	-1 621	-36
Variation de stocks de marchandises et matières premières	10	-
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	-107 779	-63 898
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 657	-949
Salaires et traitements	-79 403	-29 011
Charges sociales	-36 054	-13 842
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-16 223	-6 647
Dotations aux provisions sur actif circulant	-2 320	-405
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 330	-1 881
Autres charges	-930	-2 006
Charges d'exploitation	-249 307	-118 675
Résultat d'exploitation	11 757	-7 046

Partie 2

En milliers euros	31.12.2024	31.12.2023
Produits financiers de participations	14 592	8 103
Autres intérêts et produits assimilés	41 296	1 069
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 242	4 576
Différences positives de change	6	5
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Produits financiers	60 136	13 753
Dotations financières aux amortissements et provisions	-15 307	-3 932
Intérêts et charges assimilées	-18 282	-12 723
Différences négatives de change	-108	-11
Charges financières	-33 697	-16 666
Résultat financier	26 440	-2 913
Résultat courant avant impôts	38 197	-9 959
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 225	8 099
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	1 225	8 099
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-7 568	-5 516
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-7 568	-5 516
Résultat exceptionnel	-6 343	2 583
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 602	-880
Impôt sur les bénéfices	8 185	9 953
Total des produits	322 426	133 482
Total des charges	-283 989	-131 785
Résultat net	38 437	1 697
Résultat net par action (en euros)	2,73	0,12
Résultat avant impôt par action (en euros)	2,15	-0,59
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	2,71	-0,71

5.3 | Annexes aux comptes sociaux

5.3.1 | Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

5.3.2 | Méthodes appliquées

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Frais de développement

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

Matériel informatique

Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique : entre 3 et 4 ans en linéaire.

Agencements et installations

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 10 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Matériel transport

Le matériel de transport a une durée d'utilisation de 6 ans. L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'événements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Les actions propres existantes au 31 décembre 2024 concernent en totalité des actions propres destinées aux salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Cependant, une provision pour dépréciation d'un montant de 2 295 K€ est constatée au 31 décembre 2024 pour les actions propres non encore affectées à des plans.

Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

Les prestations de projets recouvrent le consulting, l'ingénierie technique et les travaux d'intégration visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; le chiffre d'affaires est enregistré à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;

Les prestations récurrentes sont celles liées à l'utilisation des logiciels, des plateformes de flux ou d'échanges de données, et plus généralement s'apparentent à tous les services hébergés par Cegedim et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploités pour le compte des clients en « gestion déléguée » (BPO) ; elles font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services ;

Les prestations de projets recouvrent le consulting, l'ingénierie technique.

Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations, ou sur la base d'un tarif par type de prestation ; les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance ;

Dans une moindre mesure, l'accès aux **bases de données** de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ; les **formations** ou les **études** standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients.

Ventes de logiciels et de matériels

Les ventes de licences ponctuelles «on premise» sont en pratique très rares ; le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Les ventes de matériels et les activités de négoce sont reconnues à la livraison.

Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière conforme aux modalités de remboursement de l'emprunt.

Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008- 1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.3 | Informations complémentaires

Note 1 | Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2023	Reclassement poste à poste	Apports ⁽¹⁾	Acquisitions	Cessions Sorties	31.12.2024
Frais de développement ⁽²⁾	9 888	-16 395	6 662	19 223		19 377
Autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾	71 421	16 395	69 402	108		157 327
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0					0
Immobilisations incorporelles brutes	81 309	0	76 064	19 331	0	176 704
Constructions sur sol d'autrui	0	-				0
Constructions installations générales	3 197	-				3 197
Installations techniques, outillage	6 403	-	4 498	1 147	-492	11 556
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 061	-	801	4 773	-1 371	5 264
Immobilisations corporelles en cours	0	-		-	-	-
Immobilisations corporelles brutes	10 661	0	5 299	5 920	-1 863	20 017
Autres participations	417 255	-	3 352	863	-36 406	385 064
Prêts, autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	25 218	-	2 908	23 812	-6 569	45 369
Immobilisations financières brutes	442 474	0	6 260	24 675	-42 975	430 433
Total immobilisations brutes	534 444	0	87 623	49 925	-44 838	627 154

⁽¹⁾ La colonne « Apports » correspond à l'actif immobilisé transmis au 1^{er} janvier 2024 par les filiales Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint à Cegedim SA lors des opérations de transmission universelle de patrimoine.

⁽²⁾ Au cours de l'exercice 2024 Cegedim SA a mis en service pour 16 395 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 19 377 milliers d'euros de développements capitalisés sur la période.

Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans

⁽³⁾ Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- 17 044 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
- 132 708 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;
- 6 709 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes.

⁽⁴⁾ Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 2 882 milliers d'euros de dépôts de garantie, 38 639 milliers d'euros de prêts aux filiales et 3 848 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction. Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 5 % pour les prêts aux filiales étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

Note 2 | Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2023	Apports ⁽¹⁾	Dotations	Reprises	31.12.2024
Frais de développement	-				-
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	44 377	45 986	13 998		104 361
Autres immobilisations incorporelles en-cours	-				-
Amortissement immobilisations incorporelles	44 377	45 986	13 998	0	104 361
Constructions sur sol d'autrui	-		-	-	-
Constructions installations générales	3 197		-	-	3 197
Installations techniques, outillage	4 268	3 242	1 098	-492	8 116
Matériel de bureau et informatique	477	602	612	-146	1 545
Amortissement immobilisations corporelles	7 942	3 844	1 710	-638	12 858
Total amortissements	52 319	49 830	15 708	-638	117 219

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	13 998			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	13 998			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques, outillage	1 098			
Matériel de bureau et informatique	612			
Immobilisations corporelles	1 710			
Total dotations	15 708			

⁽¹⁾ Reprise des amortissements des filiales ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 1^{er} janvier 2024 en faveur de Cegedim SA.

⁽²⁾ Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 96 391 milliers d'euros au 31/12/2024

Note 3 | Provisions

En milliers d'euros	31.12.2023	Reclassement poste à poste	Apports ⁽¹⁾	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2024
Amortissements dérogatoires	0						0
Provisions réglementées	0			0	0	0	0
Provisions pour litiges	134		102	48	-28	-17	239
Provisions pour pertes de change	26			31		-26	31
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 349	1 227	4 698	1 182	-1 128		8 328
Provisions actions attribuées aux salariés	1 628			1 094	-1 006		1 715
Autres provisions pour risques et charges	408			6	-408		6
Provisions pour risques sur titres de participation	685		313			-998	0
Provisions pour risques et charges	5 230	1 227	5 113	2 361	-2 571	-1 042	10 318
Titres de participation	86 495		170	6 390		-1 850	91 205
Autres immobilisations financières	0			6 303			6 303
Provisions sur stocks et en cours	0						0
Provisions pour dépréciation de créances clients	613		893	1 406	-116	-902	1 894
Autres provisions. pour dépréciation	1 368			3 496		-1 368	3 496
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0						0
Provisions pour dépréciation	88 476	0	1 063	17 595	-116	-4 120	102 898
Total Provisions	93 706	1 227	6 176	19 956	-2 687	-5 162	113 216
Dotations et reprises d'exploitation				4 649	-2 687	-920	
Dotations et reprises financières				15 307		-4 242	
Dotations et reprises exceptionnelles							

⁽¹⁾ Reprise des provisions des filiales ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 1^{er} janvier 2024 en faveur de Cegedim SA.

Note 4 | Echéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	42 487		42 487
Autres immobilisations financières	2 882		2 882
Clients douteux ou litigieux	380	380	
Autres créances clients	73 680	73 680	
Personnel et comptes rattachés	106	106	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	245	245	
État : impôt sur les bénéfices	25 908	2 546	23 362
État : taxe sur la valeur ajoutée	2 062	2 062	
État : créances diverses	24	24	
Groupe et associés	1 301	1 301	
Débiteurs divers	2 635	2 635	
Charges constatées d'avance	2 295	2 295	
Total créances	154 005	85 274	68 731
Prêts accordés en cours d'exercice	25 685		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	6 183		

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	59 095	59 095		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	181 929	7 929	24 000	150 000
Emprunts et dettes financières divers	49 932	616	4 223	45 093
Fournisseurs et comptes rattachés	28 439	28 439		
Personnel et comptes rattachés	21 594	21 594		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	5 555	5 555		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	14 982	14 982		
État : autres impôts, taxes assimilées	1 513	1 513		
Groupe et associés	10 884	10 884		
Autres dettes	939	939		
Produits constatés d'avance	2 384	2 384		
Total dettes	377 246	153 930	28 223	195 093
Emprunts souscrits en cours d'exercice	185 586			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	137 210			

Note 5 | Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	195 093	
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	28 223	182 102
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	3 000	1 113
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	5 545	270
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	59 095	112 389
Total dettes financières	290 955	295 874
Trésorerie active	42	8
Endettement Financier Net	290 913	295 866

Financement

Prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB)

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB, portant ainsi le solde du **prêt FCB à 45,1 millions d'euros**. Le 9 octobre 2018 le prêt FCB a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolver (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable. Dans le cadre du refinancement de ces dettes en date du 31 juillet 2024, le prêt FCB a été amendé afin de le subordonner au nouveau crédit syndiqué et à la nouvelle facilité de crédit revolver (RCF), d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

Crédit syndiqué

Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Cette nouvelle structure de financement comprend :

- un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros** structuré de la manière suivante :
 - une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre,
 - une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine,
 - une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine.
- ainsi qu'une **facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire, permettant de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux **covenants** des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**.

Au 31 décembre 2024 le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants.

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a procédé au **nantissement** les titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Ce crédit n'est **pas un prêt à impact positif**, ou SLL pour "sustainability-linked loan". Seule la tranche C, à hauteur de 60,8 millions d'euros, admet un mécanisme d'ajustement des marges en fonction de critères ESG dont la mise en oeuvre ne débutera qu'à partir de 2026 et dont les modalités devront être complétées courant 2025.

La charge d'intérêts versés et courus, agios et commissions bancaires, s'élève à 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Synthèse des financements

Au 31 décembre 2024, les financements en place dont dispose le Groupe comprennent :

- le prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB) pour 45,1 millions d'euros
- le crédit syndiqué de 180 millions d'euros
- la facilité de crédit revolver (RCF) de 50 millions d'euros, non tirée
- des facilités de découvert de 27,5 millions d'euros, non utilisées.

Taux et Couvertures de taux

L'ensemble des dettes du Groupe est à taux variable, fondé sur l'Euribor 3 mois plus une marge de 2,25% par an sur la tranche A, 3,50% sur la tranche B, 4,50% sur la tranche C et 1,85% sur le RCF. Le prêt subordonné FCB porte intérêt à des conditions identiques à la tranche C.

Le Groupe a mis en place des opérations de swap à prime nulle avec plusieurs banques de son pool bancaire, démarrant le 31 octobre 2024 afin de couvrir les tranches non amortissables du crédit, soit un notionnel couvert de 150 millions d'euros. La tranche A du crédit syndiqué et le prêt FCB, également à taux variables, ne font pas l'objet de couvertures de taux, ce qui représente un total non couvert de 75,1 millions d'euros.

Notionnel couvert en milliers d'euros	Taux fixe	date de départ	date de fin	durée
25 000	2,30%	31/10/2024	31/07/2029	4 ans et 9 mois
20 000	2,28%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
30 000	2,25%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,21%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
35 000	2,12%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,16%	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
150 000	2,21% en moyenne			

En l'application du règlement ANC 2015- 05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert. Il s'élève à 215 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 6 | Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2023	Augmentation	Dotations	31.12.2024
Frais d'émission d'emprunts	214	4 249	515	3 948

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt EURO PP de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière conforme aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts EURO PP de 200 millions d'euros ont été repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros. Les frais d'émission des nouveaux emprunts EURO PP de 135 millions d'euros et du RCF de 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière conforme aux modalités de remboursement des emprunts.

En 2024, les frais d'émission des emprunts EURO PP de 135 millions d'euros et du RCF de 65 millions d'euros ont été repris en totalité pour un montant de 214 milliers d'euros. Les frais d'émission des nouveaux emprunts de 180 millions d'euros et du RCF de 50 millions d'euros, soit 4 249 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière conforme aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2024 s'élève à 301 milliers d'euros.

Note 7 | Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	983	8 328

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 9 310 972 euros dont 982 759 euros versés à une compagnie d'assurance.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 3,38 %

Augmentation des salaires : 2,5 % inflation comprise.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019- 2017

Mobilité :

- 7,1 % par an jusqu'à 35 ans
- 3,6 % jusqu'à 45 ans
- 1,8 % jusqu'à 55 ans
- 0,5 % jusqu'à 60 ans
- 0 % au-delà de 61 ans

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres et : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

Convention collective

A compter du 1er janvier 2024, la société Cegedim est rattachée à la convention collective Syntec.

Note 8 | Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31/12/2021	13 337	29 992	1 334	7 011	22 820	1 038	14 594	0	90 127
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2021					14 426	168	-14 594		0
Dividendes					-6 830				-6 830
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				1 671	-1 671				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2022							16 298		16 298
Au 31/12/2022	13 337	29 992	1 334	8 682	28 746	1 206	16 298	0	99 595
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2022						16 298	-16 298		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				389	-389				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2023							1 697		1 697
Au 31/12/2023	13 337	29 992	1 334	9 071	28 357	17 504	1 697	0	101 292
Augmentation du capital	95	889							984
Réduction du capital									0
Résultat 2023					1 697		-1 697		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-1 035	1 035				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2024							38 437		38 437
Au 31/12/2024	13 432	30 881	1 334	8 036	31 089	17 504	38 437	0	140 713

Note 9 | Éléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	381 494		
Prêts	32 582		
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	3 480	4 970	222
Autres créances	2 028		134
Dettes			
Dettes financières	-779		-45 103
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-8 123	-1 483	-4 106
Autres dettes	-20 815		
Financiers			
Charges financières	-3 415	-51	-3 211
Produits financiers	1 908		
Exploitation			
Management fees	-2		-1 906
Loyers	-709		-9 104

Note 10 | Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2024
Ventes de marchandises	1 733	8	1 741
Production de biens	178	4	182
Production de services	222 661	5 850	228 511
Total chiffre d'affaires	224 572	5 862	230 434

Note 11 | Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2024
Dividendes à recevoir	-
Créances rattachées à des participations	-
Clients, factures à établir	14 792
Clients et comptes rattachés	14 792
Fournisseurs, avoir à recevoir	1 019
Personnel, produits à recevoir	-
Etat, TVA et produits à recevoir	24
Filiales, remboursement de capital à recevoir	-
Autres créances	1 043
Total produits à recevoir	15 835

Note 12 | Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31.12.2024
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 929
Intérêts courus à payer sur participation	80
Emprunts et dettes financières	2 009
Fournisseurs, factures à recevoir	8 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 539
Provision pour congés payés	9 299
Provision RTT	2 286
Provision congés CET	742
Provision prime vacances	565
Provision Percol	15
Personnel, autres charges à payer	6 475
Etat, TVA et charges à payer	914
Dettes fiscales et sociales	20 296
Filiales, remboursement de capital à payer	
Charges à payer	162
Clients, avoirs à établir	545
Total	31 551

Note 13 | Détail des charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31.12.2024
Sous-traitance	236
Loyers & charges locatives	420
Redevance logiciels	757
Maintenance logiciels, matériel	227
Entretien locaux	21
Abonnements	44
Publicité	55
Location matériel	29
Frais de personnel	132
Frais de recrutement	254
Autres	120
Total charges constatées d'avance	2 295
Prestation de services	2 384
Produits financiers	-
Total produits constatés d'avance	2 384

Note 14 | Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2024
Pénalités amendes fiscales et pénales	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	-
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-1 225
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées ⁽¹⁾	-6 343
Autres charges exceptionnelles	-
Dotation aux Amortissements Dérogatoires	-
Total charges exceptionnelles	-7 568
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-
Produits de cession des immobilisations corporelles	1 225
Produits de cession des immobilisations financières ⁽¹⁾	-
Autres produits exceptionnels	-
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	-
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	-
Reprise sur dépréciations titres et risques	-
Total produits exceptionnels	1 225
Résultat exceptionnel	-6 343

(1) Correspond essentiellement à la liquidation de la société Croissance 2006 pour 6 243 milliers d'euros.

Note 15 | Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Dotations / Reprises financières ⁽¹⁾	-11 065	644
Charges et produits d'intérêt financiers	-14 513	-11 654
Dividendes reçus	14 592	8 103
Autre résultat financier (dont gains et pertes de change)	-102	-6
Boni / Mali de TUP / Liquidation ⁽²⁾	37 528	
Résultat financier	26 440	-2 913

⁽¹⁾ Concerne essentiellement des dotations et reprises pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3.

⁽²⁾ Concerne essentiellement le boni de TUP de la société Cegedim SRH pour un montant de 37 728 milliers d'euros.

Note 16 | Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

Smart RX, Cegedim Activ, Cegedim Cloud, Cetip, GERS SAS, Incams, Medexact, Pharmastock, CMedia, Mérito.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 12 955 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 9 724 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 9 724 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

Note 17 | Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	38 197	-1 539	36 658
Profit d'impôt		9 724	9 724
Résultat exceptionnel	-6 343		-6 343
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 602		-1 602
Impôt lié à des exercices antérieurs			0
Retenu à la source			0
Résultat comptable	30 252	8 185	38 437

Note 18 | Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2024 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 333 milliers d'euros ;
- Participation : 1 601 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 1 182 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 1 256 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 1 129 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 25,83 %).

Note 19 | Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 899 320 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 232 294 euros.

Note 20 | Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225- 43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 | Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des rétributions des Administrateurs s'est élevé à 173 milliers d'euros en 2024 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	-1 125	-1 072
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	-1 125	-1 072
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 22 | Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 959 852	56,46 %	492 131	7 467 721	14 395 442	15 427 573	70,30 %
Bpifrance (ex FSI)	287 221	2,04 %	0	287 221	574 442	574 442	2,62 %
Public	5 467 111	38,78 %	5 373 185	93 926	187 852	5 561 037	25,34 %
Cegedim ⁽¹⁾	382 971	2,72 %	0	0	0	0	1,75 %
Totaux	14 097 155	100,00 %	5 865 316	7 848 868	15 697 736	21 563 052	100,00 %

⁽¹⁾ Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres			Valeur nominal		
	À la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	À la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	14 097 155	99 982		13 997 173	0.9528	0.9528

Note 23 | Actions propres

3 391 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2024, au titre du plan du 26 janvier 2021, pour un montant de 74 milliers d'euros.

36 740 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2024, au titre du plan du 27 janvier 2022, pour un montant de 960 milliers d'euros.

Note 24 | Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt, Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 | Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Les conseils du 26 janvier 2023 et 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 25 janvier 2024 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2023 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Le plan du 25 janvier 2024 a autorisé une attribution maximum de 59 244 actions gratuites.
- Pour les plans 2022, 2023 et 2024 l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les-dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2024, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 1 715 milliers d'euros.

Note 26 | Effectif

	31.12.2024
Cadres	1 005
Non-Cadres	401
Apprentis	44
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	1 453

Note 27 | Engagements hors bilan

Nantissement

Dans le cadre de son opération de refinancement, le Groupe a nanti les titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Le conseil d'administration du 27 mars 2024 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros.

Filiale GERS

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard ...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titres des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (Assemblée du 17/06/2020).

Filiale CETIP

- Garantie donnée à sa filiale CETIP dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie. La société CEGEDIM s'engage à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (CA 20/09/2022).

Note 28 | Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 687 milliers d'euros, de subventions sociales pour 13 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 72 milliers d'euros.

Note 29 | Transferts de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 7 029 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

Note 30 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2024 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Transmission universelle de patrimoine des filiales Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint en faveur de Cegedim SA

Au 1^{er} janvier 2024, les sociétés Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, Audiprint et BSV ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transfert de leur patrimoine à la société Cegedim SA

Ces opérations ont généré des bonis et malis de fusion :

- malis pour BSV et Audiprint de 1 350 milliers d'euros et de 483 milliers d'euros ;
- bonis pour Cegedim SRH et Cegedim Outsourcing de 37 728 milliers d'euros et de 190 milliers d'euros.

Mise en liquidation judiciaire de la filiale INPS au Royaume-Uni

En début d'année 2024 Cegedim a annoncé que ses activités logiciels médecins, portées par sa filiale britannique INPS, se retireraient du Pays de Galles et d'Irlande du Nord, pour se recentrer sur l'Ecosse où INPS était le seul éditeur accrédité.

Dix mois après cette annonce, les plans de sortie (Irlande du Nord / Pays de Galles) et de conquête (Ecosse) s'amorçaient à peine, du fait notamment de la forte inertie de redéploiement des offres sur ces marchés, accentuant les difficultés financières de la filiale. Cegedim donc a pris la décision de placer volontairement INPS sous administration judiciaire le 10 Décembre 2024.

Dès lors qu'il n'a plus voix aux décisions de gestion, le Groupe perd à cette date le contrôle comptable de la société, ce qui implique la déconsolidation de cette participation au 10 décembre 2024. En revanche, dans ses comptes sociaux, Cegedim SA conserve cette participation. Juridiquement, la société INPS reste en effet la propriété à 100% de Cegedim SA jusqu'à son éventuelle cession par l'administrateur judiciaire à un repreneur ou à sa mise en liquidation. Cegedim pourrait donc, à l'issue de ces opérations, percevoir le cas échéant un boni de liquidation.

Les impacts dans les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont les suivants, et sont sans effet sur la trésorerie (impacts non-cash) :

- les créances commerciales impayées par INPS à Cegedim SA sont provisionnées à 100% ;
- les titres de participation sont provisionnés à 100% ;
- l'avance en compte-courant consentie à INPS est provisionnée à 100%.

Refinancement de l'intégralité des dettes financières de Cegedim S.A.

Le 31 juillet 2024, Cegedim S.A. a annoncé la mise en place d'une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros. Ce nouveau financement se compose de 180 millions d'euros de lignes tirées au closing venant refinancer l'endettement existant du Groupe (RCF et Euro PP qui arrivaient respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025) et une ligne complémentaire de crédit revolving (RCF) de 50 millions d'euros non tirée.

Cette nouvelle structure financière permet de renforcer la liquidité du Groupe et d'allonger la maturité de sa dette.

Elle se compose d'une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, d'une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine et d'une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine. En complément, une ligne RCF de 50 M€ non-tirée au closing de maturité 5 ans plus un an optionnel permet de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux covenants des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50.

Fiscalité

Cegedim S.A. a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité depuis 2018, ayant donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a donc mis en oeuvre et continue de mettre en oeuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts et n'a jamais impacté le compte de résultat : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable.

La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 4,1 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2024 (en baisse de 3,6 millions d'euros sur l'exercice, correspondant à l'économie d'impôt réalisée sur la période dès lors que Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles).

En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2024, la Société serait amenée à constater une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 4,1 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la Société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) va se réduire à mesure que vont augmenter les économies d'impôts effectivement réalisées (30,8 millions d'euros à date).

Le risque maximal de décaissement de trésorerie, qui s'élève à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, continuera de progresser à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la Société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision. En parallèle CEGEDIM a assigné à toutes fins utiles IQVIA en garantie.

Note 31 | Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 27 mars 2025.

5.3.4 | Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières au 31 décembre 2024

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation sociétés françaises (en euros)			224 024 350
Smart RX	8 161	100,00 %	44 168 377
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim Cloud	799 276	92,00 %	7 000 100
Cetip	39 340	99,74 %	1 288 404
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
Incams	2 500	100,00 %	8 505 956
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Merito	8 221	100,00 %	2 788 932
Pharmastock	5 000	100,00 %	265 792
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Cegedim Santé	11 000 000	81,99 %	78 291 650
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Clamae	7 255	40,81 %	0
Phealing	13 558	72,09 %	0
Titres de participation sociétés étrangères (en euros)			69 834 366
Activus (Angleterre)	4 300 000	100,00 %	8 963 597
In Practice Systems (Angleterre)	17 000 000	100,00 %	0
Thin (Angleterre)	765 500	100,00 %	13 564
Cegedim Internal Services Ltd (Irlande)	60 000 000	100,00 %	59 241 247
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Cegedim Outsourcing Maroc	23 000	100,00 %	213 855
Cegedim Egypte	999	99,90 %	4 807
Cegedim Ebusiness GmbH(ex Ximantix Software GmbH)	550 000	100,00 %	217 925
Cegedim SRH Suisse	1 000	100,00 %	179 603
Total titres de participation valeur nette (en euros)			293 858 717
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			5 741 175
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			312 079
Total général (en euros)	I + II + III		299 911 971

5.3.5 | Tableau des filiales et des participations détenues à plus de 50 %

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Provision pour risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Gers SAS	50	15 736	100	1 871	-	1 871	-	-	63 738	9 002	10 000
Cetip	749	50 070	99,74	1 288	-	1 288	-	-	103 703	8 965	1 575
SCI 2000	4	1 002	68,83	847	-	847	-	-	520	219	227
Incams	8 038	468	100	10 626	2 120	8 506	-	-	32	230	-
Pharmastock	576	-310	100	576	310	266	-	-	1 094	-105	-
C-Media	28 030	17 105	100	29 965	-	29 965	-	-	55 168	4 697	-
Cegedim Santé	94 317	33 957	81,99	78 292	-	78 292	-	-	67 348	-3 981	-
Medexact	37	2 705	100	655	-	655	-	-	6 189	874	1 200
Merito	8	361	100	2 789	-	2 789	-	-	516	251	-
Cegedim Activ	31 689	40 422	100	48 366	-	48 366	-	-	68 069	2 959	-
Smart RX	46 436	-48 222	100	102 113	57 945	44 168	21 000	-	40 136	-6 657	-
Cegedim Cloud	8 688	6 735	92,00	7 000	-	7 000	6 850	-	54 203	1 886	-
Phealing	19	-360	72,09	1 600	1 600	-	754	-	94	-293	-
Activus	5 186	-4 354	100	16 373	7 409	8 964	-	-	8 193	304	-
Cegedim Belgique	1 000	-31	99,97	1 000	-	1 000	-	-	20	-313	-
Cegedim Internal Services Ltd	60 000	4 660	100,00	60 000	759	59 241	-	-	-	1 706	-
Cegedim Outsourcing Maroc	219	1 076	100	214	-	214	982	-	10 791	366	-
Cegedim SRH Suisse	106	469	100	180	-	180	-	-	264	81	-
Thin	923	-909	100	1 097	1 084	13	-	-	1 203	-	-
INPS	20 502	-8 791	100	3 570	3 570	-	-	-	15 699	-15 811	-
Cegedim Egypte	2	1 955	99,9	5	-	5	-	-	4 734	1 088	-
Ximantix	550	-480	100	8 626	8 408	218	-	-	2 497	-126	-
Total des filiales détenues à plus de 50 %				377 053	83 205	293 848	29 586	0	504 211	5 342	13 002

5.3.6 | Tableau des filiales et des participations détenues à moins de 50 %

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social (1)	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT (2)	Résultat net (2)	Dividendes reçus
Edipharma	15	684	20	3	0	3	0	0	15 700	630	105
ISIAKLE	50	0	16,66	8	0	8	0	0	0	0	0
Clamae	18	-3 699	40,81	8 000	8 000	0	2 750	0	9 787	565	0
Total filiales détenues à moins de 50 %				8 011	8 000	11	2 750	0	25 487	1 195	105
Total				385 064	91 205	293 859	32 336	0	529 698	6 537	13 107

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours de clôture de l'exercice 2024.

(2) Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2024.

5.4 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegedim S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 5.3.2 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des immobilisations financières de la société s'élève à 333 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 528 millions d'euros, dont 294 millions d'euros d'autres participations et 39 millions d'euros de prêts et autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires ;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élève à 55 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 528 millions d'euros.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation des frais de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine..

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société par l'Assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Forvis Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Paris La Défense, le 4 avril 2025
Jérôme de Pastors
Associé

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 4 avril 2025
Vincent de Becquevort
Associé

5.5 | Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 431 769	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions ordinaires	14 097 155	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire					-
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations					-
par droit de souscription					-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	230 433 962	97 508 439	95 659 937	90 983 440	79 942 170
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	60 184 479	-2 083 240	-58 175 352	2 376 251	505 412
Impôts sur les bénéfices	-8 184 715	-9 952 599	-8 410 898	-10 343 521	-9 308 723
Participation des salariés	1 602 188	880 213	736 820	828 715	683 948
Dot. amortissements et provisions	28 330 278	5 292 630	-66 789 259	-2 703 439	3 562 846
Résultat net	38 436 728	1 696 515	16 297 984	14 594 496	5 567 341
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	4,74	0,5	-4,22	0,49	0,65
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	2,73	0,12	1,16	1,04	0,4
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	1 450	448	432	356	370
Masse salariale	79 403 523	29 010 503	27 127 819	24 728 301	22 302 978
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	36 053 630	13 842 198	12 555 586	11 660 143	10 277 275

6

Rapport de durabilité

Sommaire

6.1

Informations
générales
à publier
(ESRS 2)

6.1.1	Stratégie et modèle d'affaires	204
6.1.1.1	Panorama, Cegedim c'est...	204
6.1.1.2	Modèle d'affaires (SBM-1)	213
6.1.1.3	Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)	215
6.1.2	Gouvernance (GOV-1/ GOV-2/ GOV-3/ GOV-4)	219
6.1.2.1	Le Conseil d'Administration	219
6.1.2.2	Rôles et responsabilités pour gérer et superviser les enjeux de durabilité	223
6.1.3	Management des Impacts, Risques et Opportunités (SBM-3/ IRO-1)	224
6.1.3.1	Analyse de double matérialité (IRO-1)	224
6.1.3.2	Description des Impacts, Risques et Opportunités matériels (SBM-3)	227
6.1.3.3	Synthèse des enjeux matériels (SBM-3)	229
6.1.3.4	Liens entre les IRO matériels, la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise (SBM-3)	230
6.1.4	Enjeux majeurs de Cegedim, résultats et cibles	231

6.2

Informations
environnementales

6.2.1	Impacts, Risques et Opportunités liés à l'environnement	234
6.2.1.1	Climat (ESRS 2 IRO-1 - Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat)	234
6.2.1.2	Pollution (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution)	235
6.2.1.3	Ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines)	235
6.2.1.4	Biodiversité et écosystèmes (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes)	236
6.2.1.5	Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire)	238
6.2.2	Politique Environnementale (E1-2 / E5-1)	238
6.2.3	Contribuer à l'atténuation du changement climatique (E1)	239
6.2.3.1	Plan de transition (E1-1)	239
6.2.3.2	Plan d'actions et cibles (E1-3/ E1-4)	240
6.2.3.3	Résultats (E1-6)	243
6.2.4	Réduire notre empreinte environnementale (E5)	246
6.2.4.1	Plan d'actions, résultats et cibles (E5-2/ E5-3/ E5-5)	246
6.2.5	Taxinomie verte	248
6.2.5.1	Analyse d'éligibilité des activités	249
6.2.5.2	Analyse d'alignement des activités	250
6.2.5.3	Indicateurs clés de performance	255

6.3

Informations
sociales

6.3.1	Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux ressources humaines (SBM-3)	261
6.3.2	Développer le capital humain de Cegedim (S1)	262
6.3.2.1	Organisation et politique de Ressources Humaines (S1-1)	262
6.3.2.2	Dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1-2)	263
6.3.2.3	Caractéristiques et autres informations sur les salariés de l'entreprise (S1-6)	265
6.3.2.4	Assurer la santé et la sécurité des employés et la qualité de vie au travail	267
6.3.2.5	Recruter et conserver les talents	270
6.3.2.6	Former et développer les compétences	272
6.3.2.7	Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous	273
6.3.2.8	Respects des droits humains et fondamentaux (S1-17)	276
6.3.3	Engagés sur la qualité et la sécurité des données de nos parties prenantes (S4)	277
6.3.3.1	Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux utilisateurs finaux (SBM-3)	277
6.3.3.2	Assurer la sécurité de nos infrastructures, de notre système d'information et de nos produits et services	278
6.3.3.3	Assurer la protection et la sécurité des données personnelles	282
6.3.3.4	Développer l'accessibilité numérique	283
6.3.3.5	Innover pour améliorer l'accès à la santé	283

6.4

Gouvernance

6.4.1	Impacts, Risques et Opportunités relatifs à la conduite des affaires (IRO-1)	285
6.4.2	Pratiques en matière de paiement (G1-1/ G1-2/ G1-6)	287
6.4.3	Prévention de la corruption (G1-1/ G1-3/ G1-4)	288
6.4.4	Transparence et lutte contre l'évasion fiscale	289

6.5

Note
méthodologique
et tableaux de
correspondance

6.5.1	Note méthodologique : base de préparation (BP-1/ BP-2)	290
6.5.2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité (IRO-2)	292
6.5.3	Liste des informations dans les normes requises par d'autres actes législatifs de l'Union Européenne (IRO-2)	294

6.6

Rapport
d'assurance du
cabinet d'audit
sur l'information
en matière
de durabilité

6.1 | Informations générales à publier (ESRS 2)

6.1.1 | Stratégie et modèle d'affaires

6.1.1.1 | Panorama, Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un Groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte près de 6 700 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 654 millions d'euros en 2024. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (Euronext : CGM).

Une présence européenne forte



Un acteur intégré de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé



Panorama | Nos métiers en 2024

Logiciels & Services

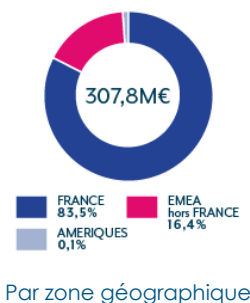


Voir section 1.2

Licences, SaaS, services internet, maintenance, intégration, hébergement pour les professionnels de santé en France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne, Belgique et Italie, acteurs de l'assurance de personnes en France et au Royaume-Uni, et départements RH en France.

47 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+1,8 %
Publiée
-1,2 %
Organique⁽¹⁾

307,8 M€
Chiffre d'affaires
—
5,1 M€
ROC⁽²³⁾
—
1,7 %
marge ROC



Par zone géographique

Flux

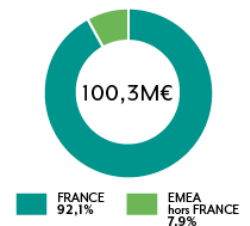


Voir section 1.2

Digitalisation des processus et des factures dans la santé et tout autre secteur en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Gestion du Tiers payant en France.

15 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+7,3 %
Publiée
+7,2 %
Organique⁽¹⁾

100,3 M€
Chiffre d'affaires
—
12,5 M€
ROC⁽¹⁾
—
12,4 %
marge ROC



Par zone géographique

Data & Marketing

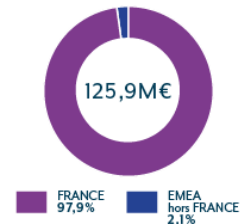


Voir section 1.2

Bases de données santé européennes et études utilisées par les autorités sanitaires, les gouvernements, les professionnels et industries de santé, en France, au Royaume-Uni, en Roumanie en Espagne, en Italie et en Allemagne. Marketing digital et print dans les pharmacies en France. Marketing digital pour les médecins français.

19 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+9,6 %
Publiée
+9,6 %
Organique⁽¹⁾

125,9 M€
Chiffre d'affaires
—
16,5 M€
ROC⁽¹⁾
—
13,1 %
marge ROC



Par zone géographique

BPO



Voir section 1.2

Externalisation de processus métier pour les acteurs de l'assurance de personnes en santé et prévoyance, et les départements RH en France, avec des centres nearshores en Roumanie et offshores au Maroc.

13 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+15,8 %
Publiée
+15,8 %
Organique⁽¹⁾

82,7 M€
Chiffre d'affaires
—
7,2 M€
ROC⁽¹⁾
—
8,7 %
marge ROC



Par zone géographique

Cloud & Support

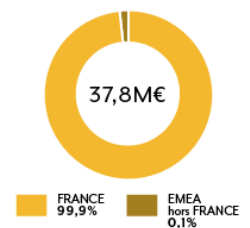


Voir section 1.2

Prestations d'hébergement et infogérance « Cloud » souveraines et support informatique, R&D et services centralisés du Groupe.

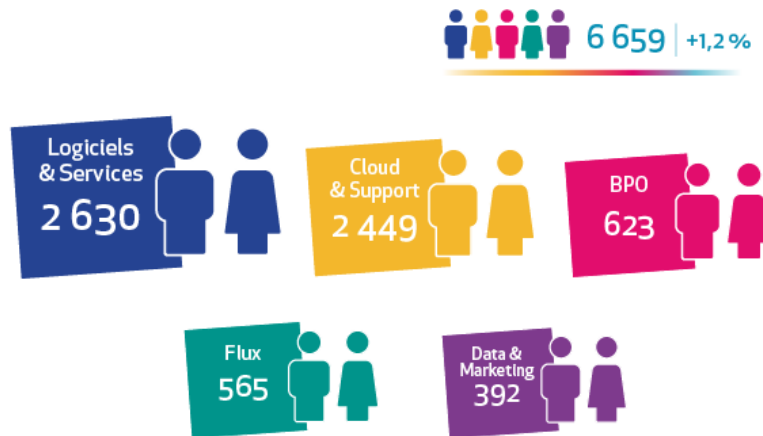
6 %
CA Groupe 2024
Croissance du CA
+11,3 %
Publiée
+11,3 %
Organique⁽¹⁾

37,8 M€
Chiffre d'affaires
—
-1,8 M€
ROC⁽¹⁾
—
-4,9 %
marge ROC

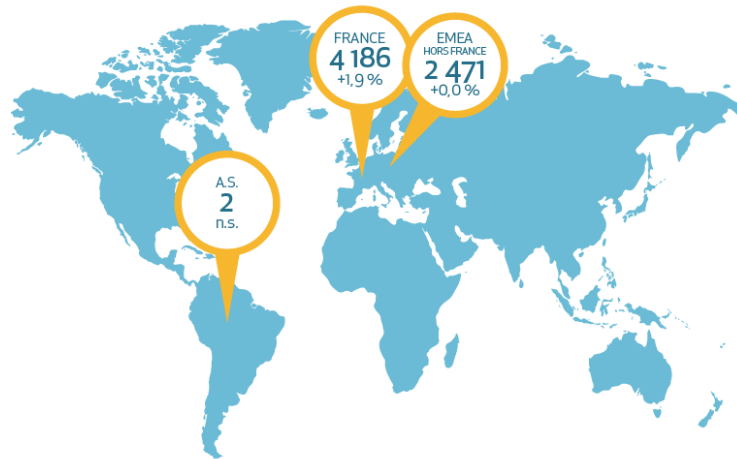


Par zone géographique

(23) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».



Collaborateurs par division



Collaborateurs par pays

Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



Vieillesse de la population et maladies chroniques

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



Passage aux soins ambulatoires

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



Passage à des soins axés sur les résultats

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



Pénurie de personnel

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



Offres de soins fragmentées

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



Pression sur les coûts

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



Une implication des patients croissante

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



Digitalisation

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement.
- Analyse de la Big Data.
- Intelligence artificielle.



Une réglementation plus stricte

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



Pandémie

La pandémie de Covid-19 a accéléré les tendances de fond.

Panorama | Innovation



Innovation



13,8 %
Effort de R&D*



56,5 M€
R&D Capitalisée



1 548
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur :

Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000-1, ISO 27017, ISO 27018, ISO 50001
ISAE 3402 Type II, et SecNumCloud
- Réglementation

Collaboration

- Développement de produits
et services axés sur le client

Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim

* % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance



Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines. Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés.

Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

Développer une innovation de pointe

En 2024, nos équipes R&D comptaient 1 548 collaborateurs et nous avons capitalisé 56,5 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».

5

Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires.

Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits.

Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes.

Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation.

Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.

Panorama | Notre contribution économique

Création de valeur



654,5 M€

Chiffre d'affaires 2024



1,6 M€

Produits financiers et autres

656,1 M€

Création de valeur totale

Distribution de valeur

173 M€



Fournisseurs : Achat de biens et services

20,9 M€



Prêteurs de fonds : Coûts financiers

16,2 M€



Société civile et communauté :
Impôt sur les sociétés, taxes et droits

349,8 M€



Collaborateurs :
Salaires, pensions, etc.

126,8 M€



Réinvesti dans Cegedim : création de valeur future

Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des compagnies d'assurance et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Dans un souci de cohérence de sa communication financière, le Groupe présente ses résultats financiers en fonction des typologies de métiers (5 divisions : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO, Cloud & Support) et non des typologies de clients.



Un rappel de la division sous forme de pictogramme figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.

Activités du Groupe selon les typologies de clients :



6.1.1.2 | Modèle d'affaires (SBM-1)

Nos divisions



Nos ressources

Parties prenantes



Ressources humaines

Près de 6 700 collaborateurs
1 548 collaborateurs dédiés à la R&D

Capital financier

287,2 M€ de capitaux propres
Actionnaires de référence
Contrats clients récurrents

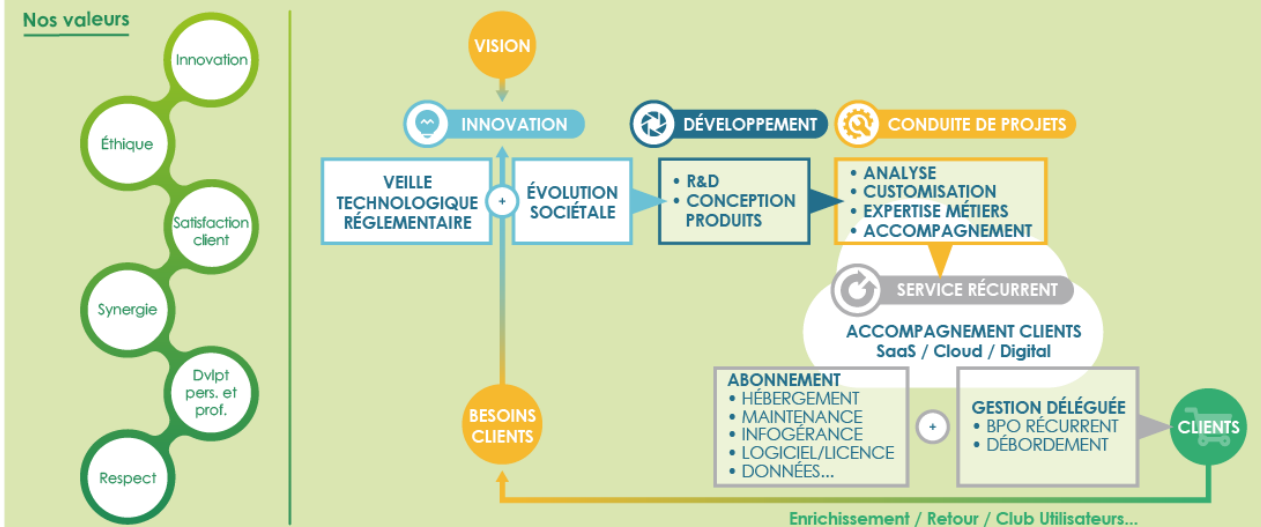
Ressources techniques

4 Datacenters
57 sites
126,8 M€ d'investissement en 2024
13,8 % d'effort R&D

Ressources naturelles

73 % d'énergie renouvelable

Nos valeurs



Notre création de valeur

Clients



Collaborateurs

1 216 entrées en CDI
350 M€ reversés aux collaborateurs : salaires, pensions, etc.

Société et communauté

77 % du CA dans la Santé
16,2 M€ reversés à la Société civile et communauté : impôt sur les sociétés, taxes et droits

Présence sur les territoires

10 pays
480 collaborateurs itinérants

Actionnaires et financement

654,5 M€ de CA du Groupe Cegedim
20,9 M€ reversés aux prêteurs de fonds : coûts financiers

Fournisseurs

173 M€ reversés aux fournisseurs : achat de biens et services

Reinvestissement pour création de valeur future

126,8 M€ réinvestis dans Cegedim : création de valeur future

Principaux aspects de la stratégie du Groupe portant ou influant sur des enjeux de durabilité

Innover dans l'écosystème de la santé et contribuer à améliorer l'accès aux soins

Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre aux enjeux liés à l'accroissement de la démographie médicale, l'accroissement de la demande de soins liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques. Il permet de simplifier l'organisation des professionnels de santé, faciliter les logiques de parcours de soins, favoriser la coordination autour du patient, libérer du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

En France, Cegedim Santé propose des solutions de (i) LGC (gestion du dossier patient, aide à la prescription, facturation) mais aussi grâce à sa plateforme Maia, (ii) prise de RDV en ligne /agenda, (iii) téléconsultation/télésoin/téléexpertise, (iv) coordination (messaging instantanée sécurisée). Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur, LAP) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement numérique.

En Espagne, Belgique, Roumanie, Italie, les filiales du Groupe éditent et distribuent des solutions analogues pour les professionnels de santé.

La Base Claude Bernard (BCB) est une base de données de référence en matière d'information sur le médicament et les produits de santé. Intégrée à de nombreux logiciels utilisés notamment par les médecins et pharmaciens, elle est reconnue par les autorités sanitaires pour son rôle dans l'amélioration de la prise en charge des patients et d'aide à la sécurisation des prescriptions. Base de données de plus de 300 000 médicaments et produits de santé, elle aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation. Ces services de prévention, d'aide au diagnostic et de prise en charge du patient, sont directement interfacés aux logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance utilisés par plus de 150 000 professionnels de santé en officine, en cabinet médical, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad...

Les bases de données de vie réelle THIN® (The Health Improvement Network), proposées par Cegedim Health Data, font partie de l'un des plus larges réseaux de bases de données santé en Europe avec plusieurs dizaines de millions de dossiers de santé. Les bases de données de vie réelle THIN® sont utilisées dans le cadre de nombreux travaux de recherche scientifiques : plus de 2 000 publications scientifiques ont ainsi été réalisées grâce à elles, au profit de la qualité des soins dans un intérêt de santé publique. Accessible pour tous les chercheurs, THIN® est aujourd'hui, en France, mise gracieusement à disposition de la recherche non sponsorisée dans un cadre de collaboration, pour favoriser l'amélioration des connaissances scientifiques et l'innovation pour le plus grand nombre. Les bases THIN® sont référencées par les institutions académiques et par les autorités de santé en France (HAS, CEPS & ANSM), au Royaume-Uni (NHS & NICE) et en Europe (EMA / ENCePP).

Digitalisation de l'économie

Cegedim Business Services accompagne toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, vente, paie et performance RH.

À travers sa practice Factures et Achats, Cegedim Business Services accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture. Cette activité développe et commercialise la solution SY business.

À travers sa practice Flux de Santé, Cegedim Business Services se positionne comme un acteur majeur de la digitalisation des flux opérationnels et administratifs dans le secteur de la santé. Grâce à sa double expertise technologique et sectorielle, elle accompagne une large diversité de professionnels, notamment les établissements de santé et médico-sociaux, les officines, les fournisseurs de produits de santé, les grossistes répartiteurs et autres intervenants du domaine.

Cegedim.cloud, pôle IT du Groupe Cegedim, dédié tant à l'interne qu'à ses clients externes, propose une palette unique de services Cloud pour l'hébergement d'applications critiques et de données sensibles : infogérance (externalisation complète), plateformes « managées » ou PaaS (Platform as a Service), serveurs virtuels à la demande ou IaaS (Infrastructure as a Service), colocation (surface privative au sein des datacenters de Cegedim). Cegedim.cloud s'appuie sur quatre datacenters en France, regroupés en 2 campus régionaux, certifiés HDS, ISO/IEC 27001, ISO/IEC 20000-1, ISO 50001, ISO 27017, ISO 27018 et SecNumCloud, sur plus de 300 clouds privés et sur l'expertise informatique de plus de 200 collaborateurs, pour assurer à ses clients la disponibilité de leurs applications critiques et la confidentialité de leurs données sensibles.

Les ressources transverses et partagées rendent difficile la catégorisation des effectifs. On peut cependant estimer que 70% des collaborateurs du Groupe travaillent sur ces enjeux, dont plus de la moitié en France.

Nos objectifs en matière de durabilité

Cegedim prend en compte l'importance croissante des enjeux de durabilité, tant pour ses activités propres que pour ses produits et services. Afin de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de nos clients, nous intégrons ces aspects dès la conception et tout au long du cycle de vie de nos offres. Engagés dans une démarche d'amélioration continue, nous avons défini nos principaux axes de progrès, portant notamment sur l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques et la réduction des déchets électroniques. Pour y parvenir, nous mettons en place des actions concrètes telles que des pratiques d'achats responsables, le développement du reconditionnement et l'amélioration des programmes de recyclage.

Au service d'un large éventail de secteurs d'activités et de clients, nous opérons principalement en Europe, où les réglementations en matière de développement durable comptent parmi les plus strictes. L'innovation étant au cœur de notre Groupe, nous suivons de près les tendances émergentes de nos industries, et explorons de nouvelles solutions conformes aux exigences réglementaires.

Les principaux enjeux de durabilité liés à notre stratégie d'entreprise sont le changement climatique (E1), l'économie circulaire (E5), notre personnel (S1), les utilisateurs finaux (S4) et les pratiques commerciales éthiques (G1). Les défis majeurs ainsi que les actions mises en place sont détaillés dans les chapitres thématiques correspondants.

Au regard des activités du Groupe, des métiers et des zones géographiques où sont exercées ces activités, le risque relatif au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants est faible. Cegedim ne commercialise pas de produits ou services interdits sur certains marchés, n'a pas d'activités relatives à :

- La prospection, l'exploitation minière, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce de combustibles fossiles ;
- La production de produits chimiques au regard de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006 ;
- Des armes controversées ;
- La culture et la production de tabac.

6.1.1.3 | Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Les parties prenantes regroupent l'ensemble des personnes, partenaires, entités et communautés dont les intérêts pourraient être affectés par les décisions et activités de Cegedim, ou qui peuvent les impacter en retour.

Nous consultons régulièrement l'ensemble de nos parties prenantes, tant internes qu'externes, afin de connaître et prendre en compte leurs points de vue et intérêts. Cette consultation se fait sous diverses formes et périodicités, que ce soit lors d'échanges avec nos clients et partenaires, de Clubs Utilisateurs, d'événements commerciaux tant au niveau local que global, de rencontres avec les investisseurs et roadshows, dans le cadre du dialogue social... Chaque partie prenante a un interlocuteur interne dédié, selon la thématique et la méthode de consultation.

Cette écoute active, associée à une ouverture constante au dialogue avec nos parties prenantes, nous permettent de comprendre leurs attentes, et d'ajuster de façon continue et proactive notre stratégie. Sur le plan de la durabilité, cette capacité à faire évoluer notre modèle économique se traduit notamment par la construction d'un nouveau datacenter mettant en œuvre les dernières technologies disponibles en vue de réduire son empreinte environnementale, par le développement d'un calculateur carbone de nos produits et services à l'intention de nos clients, ou par l'introduction de critères de durabilité dans la documentation crédit.

Cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes donne au Groupe la visualisation de son écosystème et des interlocuteurs liés à ses activités, s'assurant que leurs attentes sont identifiées et prises en compte. Elle a été mise à jour en 2023 suivant les directives de la norme ISO 26000, les bonnes pratiques du secteur et les exigences de la CSRD.

Dans un premier temps, une liste exhaustive des parties prenantes ainsi que des modalités de consultation a été établie par chaque entité du Groupe, en recueillant les informations suivantes :

- Parties prenantes consultées ;
- Interlocuteurs internes ;
- Sujets, modalités et fréquence de consultation ;
- Prise en compte de leurs attentes dans le processus de décision de la filiale ou entité concernée.

Une fois ce recensement réalisé, les parties prenantes ont été regroupées en six catégories, analysées au regard de leur importance et de leur influence sur les décisions du Groupe.

La synthèse de cette analyse présentée dans l'infographie et le tableau ci-dessous a été approuvée par le Club RSE et le Comité RSE.

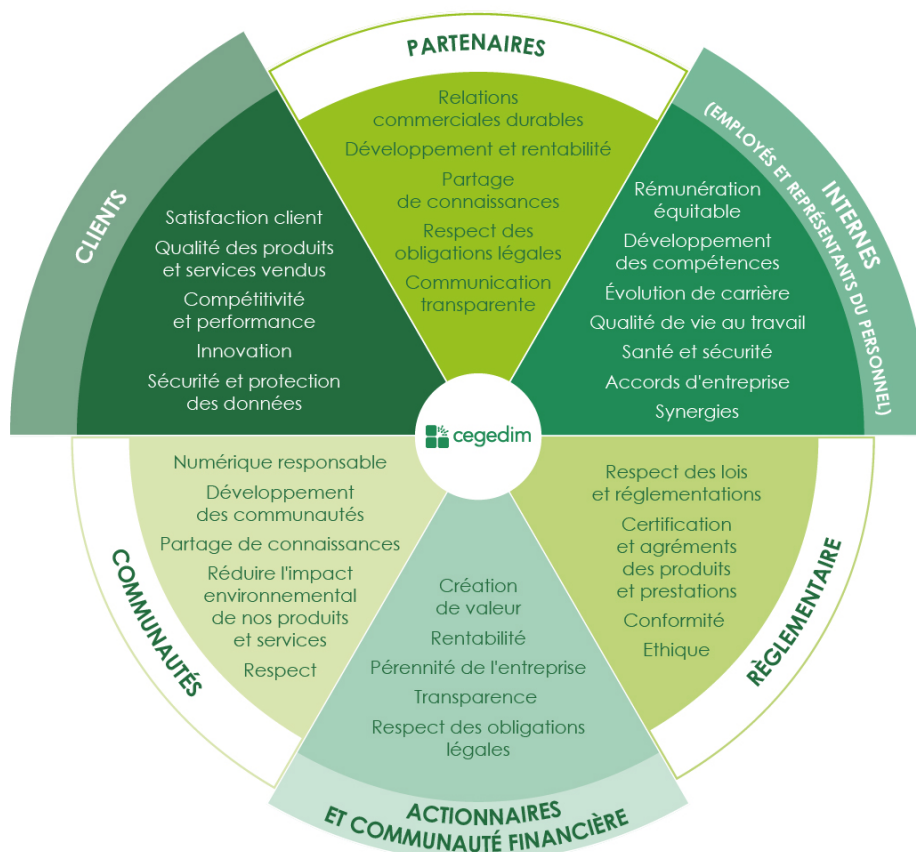
CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DE CEGEDIM

Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
Internes	Employés : Rémunération équitable Développement des compétences Opportunités d'évolution de carrière Qualité de vie au travail Santé et sécurité au travail Création de valeur pour l'entreprise et les collaborateurs Représentants du personnel : Négociation et signature d'accords d'entreprise visant la satisfaction et le développement des employés Création de valeur pour l'entreprise et les employés	Politique de rémunération Accords d'entreprise Groupes de travail Outils de gestion des Ressources Humaines Formations Mobilité interne CSE CSST et actions visant à préserver la santé et la sécurité au travail Stratégie de croissance associant les employés et leurs représentants Politique et feuille de route RSE	Information Communication Consultation Concertation Négociation
Actionnaires et Communauté financière	Création de valeur, rentabilité Développement et pérennité de l'entreprise Transparence et véracité des informations publiées Respect des obligations réglementaires et contractuelles	Publication des résultats financiers chaque trimestre et du DEU chaque année Réunions d'information, communication financière Stratégie de développement Innovation et R&D Veille réglementaire Suivi de la conformité par le Comité d'Audit et le Contrôle Interne Charte Éthique Politique RSE	Information Communication Consultation Concertation* Codécision*
Clients	Qualité et innovation des produits et services vendus Facilité d'usage des produits et solutions Certifications, agréments et conformité des produits et services Compétitivité et performance des produits et services proposés Développement de nouveaux produits et solutions permettant d'informatiser et optimiser les processus Informations sur les nouvelles solutions proposées par l'entreprise Haut niveau de sécurité et de protection des données Satisfaction client Respect des obligations légales et contractuelles	Innovation et R&D Certifications et agréments des produits et services de l'entreprise Information sur les produits et services Aide au déploiement, service après-vente Système de Management Intégré de la Sécurité de l'Information Enquêtes client Événements professionnels Veille réglementaire Politique RSE	Information Communication Consultation Négociation Coopération
Communautés	Contribution au développement des communautés en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux Contribution à l'avancement et l'amélioration des services de santé à travers de nouveaux outils technologiques Partage de connaissances et mise en place de partenariats Innovation Contribution à un numérique plus responsable Réduction de l'impact environnemental de nos produits et services	Implication dans les communautés dans lesquelles l'entreprise opère Implication dans des organismes et associations locaux ou professionnels Politique numérique responsable Politique et transition environnementale Politique Éthique et territoires	Information Communication

Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
Partenaires commerciaux	Relations commerciales durables Développement de l'activité et rentabilité des contrats Partage de connaissances Respect des obligations légales et contractuelles Communication transparente	Contrats équilibrés et profitables à l'ensemble des parties Charte Achats Responsables Charte Éthique Partage d'information sur les marchés	Information Communication Consultation Négociation Coopération
Réglementaires	Respect des lois et réglementations applicables Certifications, obligatoires ou volontaires Conformité des produits et prestations du Groupe Conformité des processus et documents produits par le Groupe	Veille réglementaire Agréments et/ou certifications des produits et prestations de l'entreprise Charte Éthique Communication financière et règlementée	Information Communication

* Pour les actionnaires majoritaires

Le modèle d'affaires de Cegedim ainsi que sa stratégie s'appuient sur la prise en compte permanente des attentes de ses parties prenantes. Maintenir avec celles-ci un dialogue transparent et des échanges réguliers nous permet de capter rapidement leurs attentes et d'identifier nos enjeux majeurs, en faisant progresser la qualité de nos prestations, en innovant en phase avec leurs attentes, et en nous adaptant à des contextes économiques et réglementaires en constante évolution.



Les employés, une partie prenante clé

Au regard des activités de Cegedim, ses employés constituent un capital humain essentiel, qui joue un rôle déterminant dans l'élaboration de sa stratégie et de son modèle économique. Prendre en compte leurs préoccupations et investir dans le développement de leurs compétences sont des leviers essentiels pour assurer la performance et la pérennité de l'entreprise.

La stratégie et le modèle économique de l'entreprise ont des répercussions directes et indirectes sur son personnel. C'est pourquoi la Direction des Ressources Humaines réalise une analyse approfondie pour évaluer comment ces facteurs peuvent générer, amplifier ou atténuer les impacts matériels sur les employés, et prendre les mesures appropriées en réponse. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur le dialogue social, sur la formation et le développement des compétences, ainsi que sur différentes initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail (voir chapitre 6.3.2).

Par ailleurs, l'entreprise évalue l'impact de sa stratégie et de son modèle économique sur les utilisateurs finaux, en identifiant les risques et opportunités liés à ses activités. Cette évaluation repose sur des études d'impact, des analyses de marché, ainsi que sur les échanges avec nos clients, notamment lorsque nous sommes en position de sous-traitant au sens du RGPD. Nous nous conformons aux normes et certifications en vigueur pour garantir la fiabilité de nos solutions, et veillons à communiquer de façon claire et transparente sur les caractéristiques de nos produits et services, les conditions d'utilisation et la protection des données.

6.1.2 | Gouvernance (GOV-1/ GOV-2/ GOV-3/ GOV-4)

6.1.2.1 | Le Conseil d'Administration



Le Conseil à la date de publication du présent Rapport de Durabilité est composé de 10 membres, dont :

- 6 sont exécutifs et 4 sont non exécutifs ;
- 3 sont indépendants, soit un taux de 30 % ;
- 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Sans préjudice des attributions spécifiques qui lui sont dévolues par la loi, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives suivantes :

- Les propositions de modifications des statuts ;
- Les projets d'émission de titres pouvant donner accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- Les projets d'acquisition ou de cession de sociétés ou d'activités par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- Les propositions portant sur toute dépense d'investissement hors budget par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- Les propositions portant sur tout engagement financier ou toute opération d'endettement ayant pour effet d'augmenter le ratio dette nette / EBITDA du Groupe au-delà de 3,5 ;
- Les propositions relatives à la détermination du budget annuel indicatif ;
- L'approbation de données prévisionnelles à court et moyen termes ; et
- Les opérations significatives hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

Le Conseil peut également se saisir de toute question relative à la communication financière de la Société.

Expérience acquise des Administrateurs

Administrateurs	Leadership 	Finance & Compta- bilité 	Technologie & Numérique 	Santé 	Marketing & Data 	RSE 	Gestion du risque 	Règles de Gouver- nance 
Jean-Claude Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Pierre Marucchi (FCB)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Giraud (GIE GERS)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Marcel Khan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Aude Labrune	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Catherine Abiven	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sandrine Debroise	✓	✓	-	-	-	✓	✓	✓
Jean-Pierre Cassan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	-	✓	-	✓	-	-	-
TOTAL %⁽²⁴⁾	100 %	90 %	70 %	70 %	90 %	60 %	90 %	90 %

Les administrateurs du Groupe, attestent tous les ans de leurs expertises et compétences dans les différents domaines mentionnés. Ils précisent le cas échéant les heures de formations reçues en matière d'enjeux de durabilité et leur souhait de participer à une formation initiale ou complémentaire. Ces compétences et expertises sont présentées dans le tableau synthétique ci-avant. Elles sont en adéquation avec les impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise.

Enjeux matériels de Cegedim	Compétences et expertises
Assurer la santé et la sécurité des employés	Gestion du risque
Contribuer à l'atténuation du changement climatique	Gestion du risque / RSE
Sécuriser nos infrastructures	Technologie & Numérique / Gestion du risque
Développer l'accessibilité numérique	Technologie & Numérique / RSE
Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous	RSE / Gestion du risque/ Règles de Gouvernance
Protéger les données de nos parties prenantes	Gestion du risque / Technologie & Numérique
Former et développer les compétences	Gestion du risque / RSE
Réduire notre empreinte environnementale	Gestion du risque / RSE
Promouvoir l'éthique et les pratiques commerciales équitables	Règles de Gouvernance / Gestion des risques / RSE
Innover dans l'écosystème de la santé	Santé / Technologie & Numérique
Saisir les opportunités de la digitalisation de l'économie	Technologie & Numérique
Recruter et conserver les salariés hautement qualifiés	Gestion du risque / Leadership

À ce jour, l'entreprise n'a pas mis en place de mécanisme d'incitation de politique de rémunération liés à des considérations relatives au climat ou à des enjeux de durabilité pour les membres des organes d'administration et de direction. Ayant établi un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'Accord de Paris, Cegedim pourrait à terme considérer la mise en place de telles incitations.

(24) Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

Les comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques.

Ces comités sont :

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations / Rémunérations ;
- Le Comité RSE.



Le Comité Stratégique

Composition

Le Comité Stratégique est composé au minimum deux administrateurs. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique. Au moins un Directeur Général Délégué assiste aux réunions du Comité Stratégique. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité Stratégique ou par toute autre personne désignée par le président du Comité Stratégique.

Mission

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Le Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs dont au moins un administrateur indépendant, qui doivent avoir des compétences financières ou comptables. Le Comité d'Audit est présidé par un administrateur indépendant.

- Le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier assistent aux réunions du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes de la Société ainsi que le Responsable du Contrôle Interne sont également conviés aux réunions aussi souvent que nécessaire. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité d'Audit ou par toute autre personne désignée par le président du Comité d'Audit.

Mission

Le Comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité de l'information financière délivrée.

Le Comité d'Audit :

- Procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- S'assure de la pertinence du processus d'élaboration de l'information financière ;
- S'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à ce titre, il est consulté sur la feuille de route du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques ; et
- S'assure du respect des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

Le Comité des Nominations / Rémunérations

Composition

Le Comité des Nominations / Rémunérations est composé de trois administrateurs dont un administrateur indépendant qui en est le Président.

Mission

Le Comité des Nominations / Rémunérations :

- Propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Le Comité RSE

Composition

Le Comité RSE est composé de quatre administrateurs dont au moins un administrateur indépendant qui en est le Président. Les membres du Comité RSE doivent avoir des compétences en matière de Responsabilité Sociale/Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE).

Du fait de la forte interaction entre les sujets traités par les deux comités, au moins 3 des administrateurs membres du Comité RSE sont choisis parmi les administrateurs membres du Comité d'Audit, afin de prendre en compte les éléments de durabilité susceptibles d'avoir une incidence dans les comptes.

Le Directeur en charge de la RSE Groupe assiste aux réunions du Comité RSE. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité RSE ou par toute autre personne désignée par le président du Comité RSE.

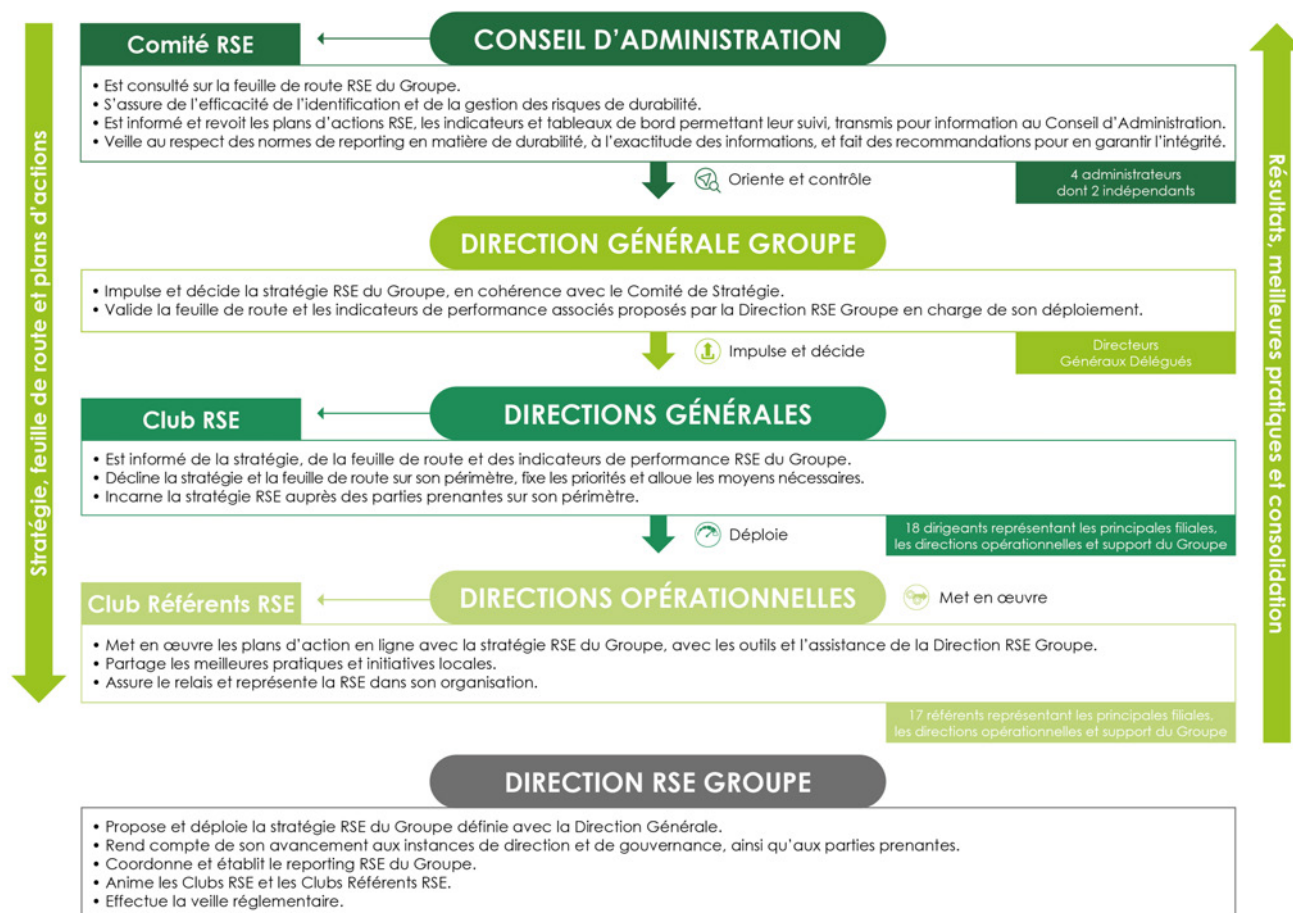
Mission

Le Comité RSE :

- S'assure que le Groupe prend en considération la Responsabilité Sociale/Sociétale et Environnementale des Entreprises dans son modèle d'affaires et l'élaboration de sa stratégie ;
- S'assure de l'efficacité de l'identification et de la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité ;
- Est consulté sur la feuille de route RSE du Groupe ;
- Est informé et revoit les plans d'actions RSE, les indicateurs et tableaux de bord permettant leur suivi ;
- Veille au respect des normes de reporting en matière de durabilité, à l'exactitude des informations, et émet si nécessaire des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Le Comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités.

6.1.2.2 | Rôles et responsabilités pour gérer et superviser les enjeux de durabilité



En complément du suivi de l'avancement de la feuille de route RSE, du fait de l'entrée en vigueur de la directive européenne CSRD, la Direction Générale et le Comité RSE ont été particulièrement impliqués en 2024 sur :

- Les travaux préparatoires au premier Rapport de durabilité ;
- L'analyse de double matérialité ;
- La détermination des enjeux matériels et cibles associées ;
- L'établissement de la méthodologie en vue de calculer l'empreinte carbone complète du Groupe ;
- La trajectoire de décarbonation ;
- L'appel d'offres et le processus de sélection du cabinet pour l'assurance des informations de durabilité.

Comme cela est décrit dans l'infographie, ces travaux sont menés par la Direction RSE Groupe en coopération avec les directions métier concernées et soumis à la validation de la Direction Générale. Le Comité RSE a été consulté sur l'ensemble de ces sujets, qui ont également été présentés en Club RSE.

La détermination des cibles concernant les enjeux matériels a fait l'objet d'une attention particulière selon le processus suivant :

- Réalisation d'une cartographie par la Direction RSE Groupe en vue de recenser les indicateurs pertinents pour nos parties prenantes et dans nos secteurs d'activité ;
- Sélection par les directions métier concernées, y compris la Direction des Ressources Humaines pour les aspects sociaux, en cohérence avec leurs stratégies et objectifs déjà engagés ;
- Détermination des valeurs de référence et des cibles à l'horizon 2030 ;
- Validation par la Direction Générale ;
- Consultation du Comité RSE.

Afin de piloter la progression des résultats, l'ensemble de ces cibles feront l'objet d'un reporting régulier par la Direction RSE Groupe, à destination des différentes instances de direction et d'administration du Groupe.

En 2024 :

- Le Comité RSE s'est réuni 3 fois ;
- Le Club RSE s'est réuni 4 fois ;
- Le Club des Référénts RSE s'est réuni 7 fois.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans le rapport de durabilité	Impacts relatifs à la population et/ou l'environnement
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 GOV-1 chapitre 6.1.2.1 ESRS 2 GOV-2 chapitre 6.1.2.2	Population et environnement
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS 2 SBM-2 chapitre 6.1.1.3	Population et environnement
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO 1 chapitre 6.1.3	Population et environnement
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS E1 chapitre 6.2.3	Environnement
	ESRS E5 chapitre 6.2.4	Environnement
	ESRS S1 chapitre 6.3.2	Population
	ESRS S4 chapitre 6.3.3	Population
	ESRS G1 chapitre 6.4	
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ESRS E1 chapitre 6.2.3	Population et environnement
	ESRS E5 chapitre 6.2.4	
	ESRS S1 chapitre 6.3.2	
	ESRS S4 chapitre 6.3.3	
	ESRS G1 chapitre 6.4	

Par ailleurs l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité sont pris en compte et consolidés dans la Politique de gestion des risques du Groupe, sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne.

6.1.3 | Management des Impacts, Risques et Opportunités (SBM-3/ IRO-1)

6.1.3.1 | Analyse de double matérialité (IRO-1)

Du fait de l'entrée en vigueur de la CSRD, nous nous sommes attachés à établir la première matrice de double matérialité pour le Groupe Cegedim. Étape majeure de la CSRD, l'analyse de double matérialité a pour objectif d'évaluer et de hiérarchiser les impacts, risques et opportunités (IRO) de Cegedim sous deux perspectives : la matérialité d'impact et la matérialité financière. La matérialité d'impact permet de considérer les impacts des activités de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur l'environnement et la société (« *Inside-out* »), tandis que la matérialité financière permet de considérer comment les facteurs externes influencent ou sont susceptibles d'influencer la performance financière de l'entreprise (« *Outside-in* »).

En intégrant ces deux dimensions, l'analyse de double matérialité apporte une mise en perspective nous permettant de déterminer de manière robuste les enjeux majeurs du Groupe, fondement de notre stratégie de développement durable, ainsi que les sujets à traiter dans le Rapport de durabilité.

Méthodologie

Nous avons établi notre méthodologie d'analyse de double matérialité en tenant compte des préconisations de l'ESRS 1 selon le processus suivant :

- Contexte et périmètre ;
- Identification des IRO potentiels ;
- Evaluation des IRO en vue de déterminer les sujets matériels ;
- Résultats de l'analyse et validation de la liste finale des sujets matériels.

Contexte et périmètre de l'analyse

L'analyse a porté sur l'ensemble du Groupe, pour chacun de nos cinq divisions financières : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO et Cloud & Support.

Nous avons identifié et évalué les impacts, risques et opportunités (IRO) pour nos propres activités et autant que possible dans notre chaîne de valeur, dans la limite de nos fournisseurs de rang 1 pour la partie amont. Nous avons pris en compte les impacts positifs et négatifs, avérés et potentiels, sur les personnes, l'environnement et les relations d'affaires de l'entreprise, sur les horizons de temps suivants :

- Court terme : année de reporting ;
- Moyen terme : période courant du prochain exercice jusqu'à 2030 ;
- Long terme : au-delà de 2030.

Identification des impacts, risques, dépendances et opportunités potentiels

Nous avons recensé les dépendances de Cegedim vis-à-vis des ressources naturelles, humaines et sociétales, et pris en considération les liens entre nos impacts et dépendances, ainsi que les risques et opportunités pouvant en découler. Nous avons pris en compte tous les secteurs d'activité du Groupe, toutes nos relations d'affaires, dans l'ensemble des pays dans lesquels Cegedim opère.

Les IRO ont été déterminés comme suit :

- **Impacts** : font référence aux effets que les opérations, les produits ou les services de l'entreprise ont ou pourraient avoir sur l'environnement et la société, classés selon leur nature (positifs ou négatifs, avérés ou potentiels), et la ou les parties prenantes affectées.
- **Risques et Opportunités** : font référence aux événements ayant ou susceptibles d'avoir une incidence significative sur le développement de l'entreprise ou sa situation financière, classés selon leur nature, et selon qu'ils sont avérés ou potentiels.

Nous avons pris en compte l'intégralité des thèmes requis dans l'AR 16 de l'ESRS 1, que nous avons complétés avec des sujets spécifiques à nos activités en nous appuyant sur :

- La matrice de matérialité existante de Cegedim, régulièrement revue et mise à jour ;
- La cartographie des parties prenantes ;
- La cartographie des risques de l'entreprise ;
- Différents rapports sectoriels ;
- Des échanges avec des experts internes.

Ce recensement nous a permis d'identifier 134 IRO.

Processus d'évaluation des IRO

Matérialité d'impact

Conformément aux dispositions de l'ESRS 1, la gravité des impacts a été analysée en fonction de leur ampleur, de leur étendue et de leur caractère irréversible, et pour les impacts potentiels, de leur probabilité.

Chaque IRO a été évalué en tenant compte :

- Pour l'ampleur, de l'importance de l'impact sur l'environnement ou les personnes ;
- Pour l'étendue, de la portée en termes d'étendue géographique et de parties prenantes concernées ;
- Pour le caractère irréversible, des coûts ou du temps nécessaires pour y pallier.

Matérialité financière

Les IRO ont été évalués en tenant compte de leur probabilité et de leur magnitude financière.

Prise en compte des points de vue et intérêts des parties prenantes

Dans un premier temps, nous avons procédé à une revue documentaire afin de réaliser une première évaluation des différents impacts, risques et opportunités du Groupe. Nous avons ensuite fait évoluer ce projet en vue de prendre en compte les points de vue et intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, sans toutefois les consulter directement, au travers notamment :

- Des conclusions de la cartographie des parties prenantes mise à jour l'année dernière dans cette perspective ;
- De la gouvernance RSE de l'entreprise (Comité RSE, Direction Générale, Club RSE et Club des Référents RSE) ;
- Des très nombreux questionnaires qui nous sont adressés par l'ensemble de nos parties prenantes à commencer par nos clients, parfois complétés par des échanges directs ;
- Des échanges avec des organismes de financement ;
- De rapports sectoriels ou émanant d'associations professionnelles ;
- Des critères des agences de notation extra-financière.

Interaction avec le processus général de gestion des risques du Groupe (GOV-5)

L'identification ainsi que l'évaluation des IRO en matière de durabilité ont été menées en cohérence avec le processus général de gestion des risques et opportunités du Groupe :

- Les IRO précédemment identifiés dans la cartographie des risques de l'entreprise ont été pris en compte ;
- Les seuils pour la matérialité financière sont ceux retenus pour le processus général de gestion des risques ;
- Les risques de durabilité sont priorisés selon le même processus que l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- Le processus global de gestion des risques intègrera désormais les résultats de l'analyse de double matérialité pour les sujets de durabilité.

Processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information en matière de durabilité

La gestion des risques et le contrôle interne en matière de durabilité visent à garantir la fiabilité, la transparence et la conformité des informations en matière de durabilité. Ces systèmes couvrent l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques liés aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne pour les enjeux de durabilité, y compris ceux relatifs à son personnel, sont pleinement intégrés et alignés avec les processus existants de l'entreprise.

Méthodes d'évaluation et de classement des risques par ordre de priorité

À compter de l'exercice 2024, l'évaluation des risques RSE est réalisée en conformité avec la directive européenne CSRD. L'évaluation des risques en matière de durabilité repose sur une approche structurée permettant d'identifier, d'analyser et de prioriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En premier lieu, l'identification des risques s'appuie sur :

- L'analyse des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise pour identifier les risques liés aux impacts environnementaux, sociaux et éthiques ;
- La consultation des parties prenantes internes et externes (clients, salariés, actionnaires...) ;
- Une veille réglementaire et sectorielle pour anticiper les évolutions législatives et normatives.

Pour chaque risque, les causes et conséquences potentielles sur la performance de l'entreprise sont ensuite analysées, afin d'en évaluer la criticité :

- Mesure de l'impact potentiel sur les dimensions financière, réputationnelle, opérationnelle et réglementaire ;
- Estimation de la probabilité d'occurrence des risques en se basant sur des données historiques et prospectives.

Les risques sont enfin priorisés et classés, tenant compte de leur impact (faible, modéré, élevé, critique), et de la probabilité d'occurrence (rare, peu probable, probable, très probable) :

- Risque critique (impact élevé et forte probabilité) : à traiter en priorité ;
- Risque modéré (impact modéré, mais fréquence potentielle significative) : à surveiller activement ;
- Risque faible (impact et probabilité faibles, mais pouvant évoluer dans le temps) : à suivre régulièrement.

Cette classification permet d'orienter les ressources de l'entreprise vers les risques les plus stratégiques et d'élaborer des plans d'atténuation adaptés. À l'issue de cette évaluation, une cartographie des risques RSE est établie en lien avec les activités de l'entreprise.

Principaux risques identifiés et stratégies élaborées pour les atténuer

L'atténuation des risques RSE repose sur une démarche d'amélioration continue, avec un suivi régulier des risques et des mesures d'atténuation via des indicateurs clés de performance et un ajustement de la stratégie et des plans d'actions, tenant compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques. Cette approche vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Manière dont l'entreprise intègre les conclusions de son évaluation des risques et de ses contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Cegedim a mis en place un cadre structuré pour intégrer les conclusions de son évaluation des risques et de son contrôle interne liés à la durabilité. Cette intégration se fait à plusieurs niveaux :

- Les risques identifiés sont intégrés dans les référentiels de gestion des risques du Groupe et influencent la stratégie RSE de l'entreprise. La cartographie est mise à jour régulièrement ;
- Les conclusions des évaluations de risques alimentent les indicateurs clés de performance RSE de l'entreprise ;
- Les résultats des contrôles internes influencent la révision ou la mise à jour des politiques et des plans d'action RSE ;
- Les résultats des contrôles internes sont utilisés pour fiabiliser les données publiées dans les rapports de durabilité, et donnent lieu à des axes d'amélioration des processus et des outils.

Cegedim a adopté une approche dynamique pour tirer les enseignements des évaluations de risques et des contrôles internes, et ajuste en continu :

- La stratégie, les objectifs et plans d'action RSE du Groupe ;
- Les procédures de contrôle interne et de reporting pour renforcer la fiabilité des informations extra-financières ;
- Les plans d'actions correctifs pour améliorer la gestion des risques identifiés.

Communication périodique des conclusions aux organes d'administration, de direction et de surveillance

L'ensemble de ce processus ainsi que les conclusions sont partagés avec les organes de gouvernance (Direction Générale, Comité RSE, Comité d'Audit) lors de séances de travail réparties au cours de chaque année, afin d'assurer une prise en compte stratégique. Cette démarche garantit la bonne intégration des risques RSE dans la gouvernance et les processus opérationnels, afin de renforcer la résilience de l'entreprise.

6.1.3.2 | Description des Impacts, Risques et Opportunités matériels (SBM-3)

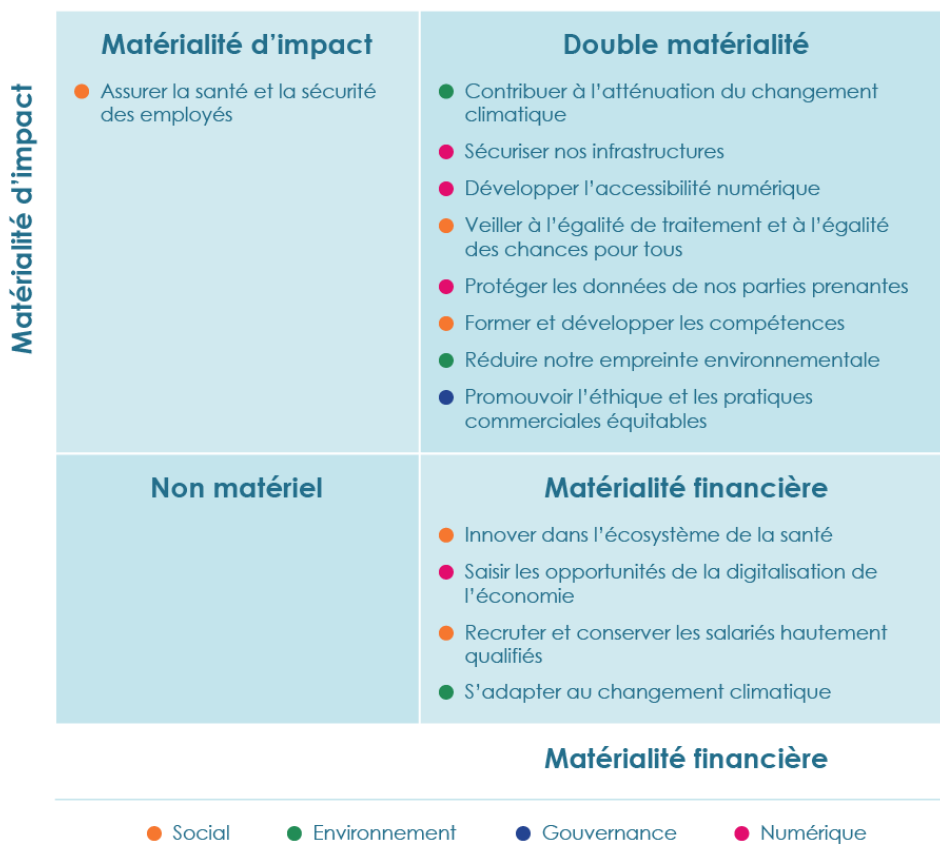
À l'issue de l'évaluation, les IRO suivants ont été considérés comme matériels :

E1 - Changement climatique						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Adaptation au changement climatique						
Perturbation des activités en raison du changement climatique	Risque de transition		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risques potentiels liés au changement climatique : perturbation des chaînes d'approvisionnement, hausse des coûts et évolutions réglementaires avec des répercussions défavorables à l'activité
Atténuation du changement climatique						
Contribution au changement climatique	Impact physique chronique	Personnes et environnement	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Impact lié aux émissions de GES générées par les activités de l'entreprise
Augmentation du recours à l'IA	Risque de transition technologique	Environnement	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risques potentiels liés à l'augmentation du recours à l'IA sur la trajectoire de décarbonation du Groupe, et sur les coûts nécessaires pour compenser l'augmentation des émissions de GES induite
Énergie						
Sources d'énergie	Impact physique chronique	Personnes et environnement	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Impact lié à la consommation d'énergie de l'entreprise, la majorité provenant de sources non renouvelables
Coût de l'énergie	Risque de transition de marché		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risque lié à la fluctuation et à l'augmentation des prix de l'énergie
E5 - Économie circulaire						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Déchets						
Déchets générés par les activités du Groupe	Impact physique chronique	Environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Impact lié aux déchets générés par les activités du Groupe
	Risque de transition politique et légal	Environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Risque relatif au coût du traitement des déchets
Traitement des déchets	Opportunité d'utilisation efficace des ressources	Environnement	Court terme	Activités propres	ESRS E5	Opportunité relative à l'économie circulaire et la réduction de la consommation de ressources par le recours au reconditionnement et l'augmentation du cycle de vie des matériels informatiques
S1 - Effectifs de l'entreprise						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Recrutement et rétention des talents	Opportunité de marché	Personnes	Court terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Opportunité liée au recrutement des apprentis à l'issue de leur formation dans l'entreprise
	Risque de transition technologique	Personnes	Moyen terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Risque potentiel lié à la difficulté d'attirer les bons candidats et de retenir les employés qualifiés
Formation et développement des compétences						
Formation et compétences des employés	Risque de transition technologique	Personnes	Moyen terme	Activités propres	ESRS S1	Risque potentiel sur la capacité d'innovation de l'entreprise si le développement des compétences des employés est insuffisant
Égalité de traitement et de chances pour tous						
Représentation des femmes managers	Risque de transition légal	Personnes	Moyen terme	Activités propres	ESRS S1	Risque relatif à la sous-représentation des femmes dans les postes de management
Employés en situation de handicap	Risque de transition légal	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Risque relatif au non-respect du pourcentage minimum légal d'employés en situation de handicap (France)
Conditions de travail						
Santé et sécurité des employés	Risque de transition de marché	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Risque potentiel relatif à l'absentéisme, aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles

S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux						
Violation de données personnelles	Risque de transition légal et réputationnel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS S4	Risque potentiel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé
Datacenters souverains	Opportunité de produits / services	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS S4	Opportunité liée à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux						
Déserts médicaux	Opportunité de produits / services	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S4	Opportunité liée à la commercialisation de solutions permettant de pallier pour partie à la couverture médicale insuffisante
Accès aux produits et services	Risque de transition légal et de marché	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S4	Risque lié à l'accessibilité numérique de certains sites et applications du Groupe
	Risque de transition légal et de marché		Court terme	Activités propres	ESRS S4	Risque relatif aux coûts d'adaptation en vue d'améliorer l'accessibilité de certains sites et applications du Groupe
G1 - Conduite des affaires						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement						
Respect des délais de paiement	Risque de transition légal et réputationnel		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Risque potentiel relatif au pilotage du délai de paiement des fournisseurs
Corruption et versement de pots-de-vin						
Prévention de la corruption	Risque de transition légal et réputationnel	Personnes	Moyen terme	Activités propres	ESRS G1	Risque potentiel relatif à l'efficacité des dispositifs de prévention de la corruption
Incident de corruption	Risque de transition légal et réputationnel	Personnes	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Risque non nul d'incident malgré le système de prévention de la corruption en place
Cybersécurité						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Violation de données personnelles	Risque de transition réputationnel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Risque potentiel réputationnel et commercial voire d'atteinte aux personnes en cas de violation de données personnelles
Rançongiciel	Risque de transition réputationnel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Risque potentiel réputationnel et commercial voire d'atteinte aux personnes en cas de blocage de l'accès de certains de nos clients à leurs données
Digitalisation de l'économie						
IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Facturation électronique	Opportunité de produits / services	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Opportunité liée à des évolutions réglementaires permettant à l'entreprise de contribuer à la digitalisation de l'économie

6.1.3.3 | Synthèse des enjeux matériels (SBM-3)

Ces IRO, pour lesquels on ne constate pas de changements significatifs par rapport aux années précédentes, ont ensuite été regroupés en 12 enjeux majeurs pour le Groupe, tel que représentés dans l'infographie ci-dessous :



Les sujets suivants, requis dans l'ESRS 1 / AR16, ont été évalués comme non matériels :

- E2 : Pollution ;
- E3 : Eau et ressources marines ;
- E4 : Biodiversité et écosystèmes ;
- E5 : Ressources entrantes, Ressources sortantes ;
- S1 : Sécurité de l'emploi, Temps de travail, Salaires décents, Dialogue social, Liberté d'association, Négociation collective, Équilibre vie professionnelle – vie privée, Mesures de luttés contre la violence et le harcèlement, Diversité et autres sujets relatifs aux droits au travail ;
- S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur ;
- S3 : Communautés affectées ;
- S4 : Liberté d'expression, Accès à l'information (de qualité), Sécurité d'une personne, Protection des enfants, Non-discrimination, Pratiques de marketing responsables ;
- G1 : Culture d'entreprise, Bien-être animal, Engagement politique et activités de lobbying.

Processus décisionnel

Pour valider la liste des sujets de durabilité matériels pour Cegedim, plusieurs réunions ont été organisées avec la Direction Générale, et une session du Comité RSE y a été dédiée.

La matrice de matérialité identifie les sujets qui sont les plus importants pour notre Groupe et nos parties prenantes en termes de développement durable, car ayant ou pouvant avoir un impact sur la pérennité et la croissance de nos activités, ainsi que sur notre situation financière. Il s'agit des sujets sur lesquels nos parties prenantes attendent des informations ou des actions de notre part.

6.1.3.4 | Liens entre les IRO matériels, la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise (SBM-3)

Cegedim veille à anticiper autant que possible les effets actuels et anticipés des IRO matériels sur son modèle économique et sa stratégie, afin d'adresser le plus en amont possible les impacts négatifs potentiels, et de saisir les opportunités émergentes. La prise en compte constante des intérêts et points de vue de nos parties prenantes ainsi que l'attention permanente portée à notre écosystème nous permettent d'ajuster de façon continue et proactive notre stratégie.

Dans cette optique, nous avons lancé depuis plusieurs années un programme et des investissements en vue de réduire l'empreinte environnementale de nos activités, en nous appuyant sur des méthodologies conformes à la science et les technologies les plus avancées.

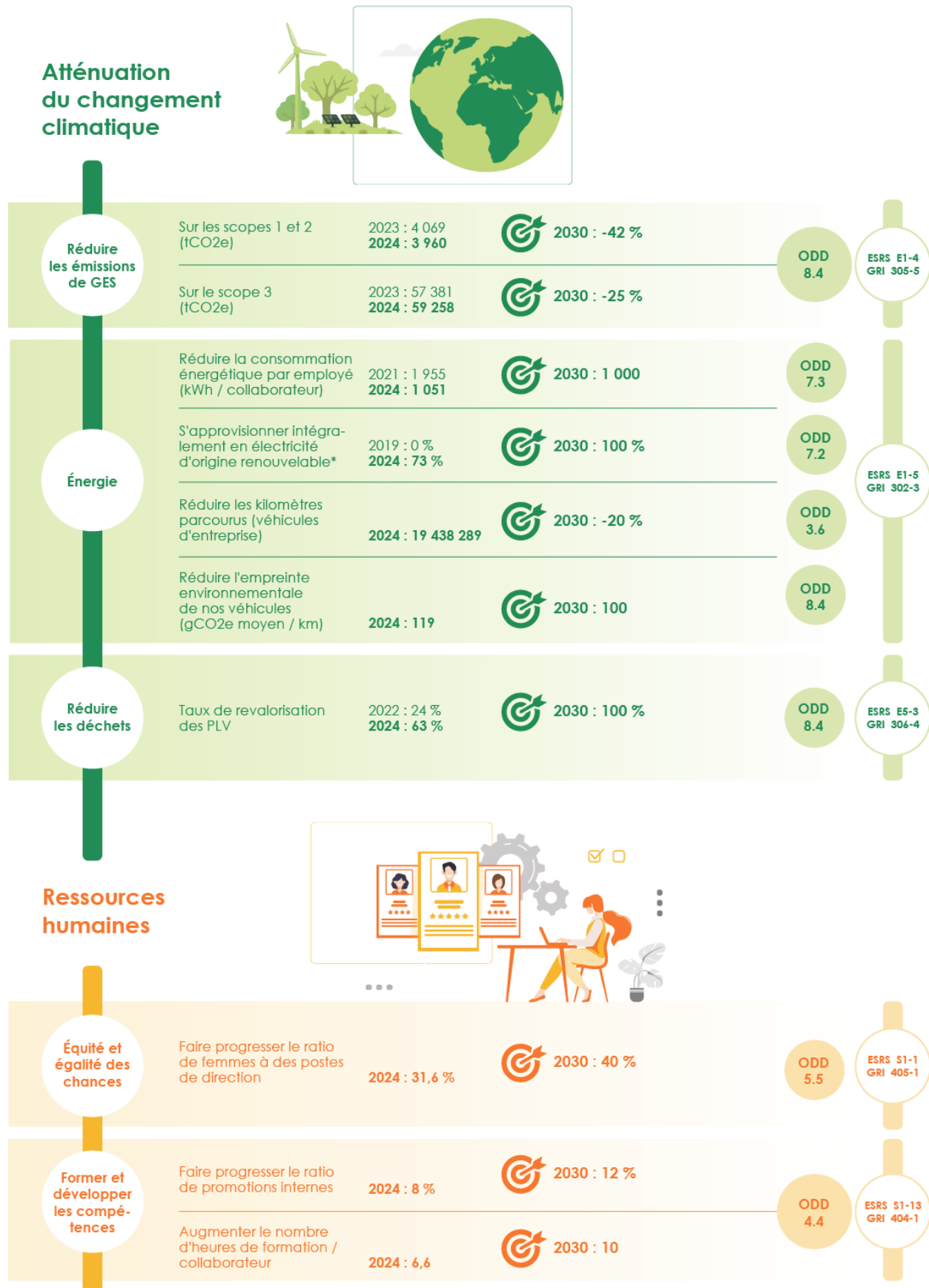
Dans les années à venir, nous avons la volonté de poursuivre ces efforts en développant des collaborations dans notre chaîne de valeur, et en adoptant une approche globale du cycle de vie de notre matériel informatique, qu'il s'agisse de nos propres équipements ou de ceux de nos clients.

De ce fait, nous n'identifions pas à ce jour :

- D'éléments qui remettent en cause la résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise, en ce qui concerne sa capacité à faire face aux impacts et aux risques matériels, et à saisir des opportunités ;
- D'effets financiers actuels des risques et opportunités matériels sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie du Groupe, qui nécessiteraient un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers correspondants au cours de la prochaine période de reporting annuelle.

En ce qui concerne la résilience de notre stratégie et de notre modèle d'entreprise par rapport au changement climatique, nous mènerons une analyse approfondie afin d'identifier les orientations nécessaires dans le contexte d'une économie à faibles émissions.

6.1.4 | Enjeux majeurs de Cegedim, résultats et cibles



Numérique responsable



Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Améliorer le PUE (ET1)

2023 : 1,75
2024 : 1,73



2030 : -13 %

ODD
7.3

ESRS E1-5
GRI 302-3

Améliorer le PUE (EB4)

2019 : 1,94
2024 : 1,78



2030 : -17 %

Étendre la durée de vie
du matériel informatique

2024 : en cours



2030 : +1 an

ODD
8.4 et
12.4

ESRS E5-3
GRI 306-4

Donner une seconde vie
aux écrans de nos clients

2024 : 0 %



2030 : 50 %

ODD
8.4

Conduite des affaires



Développer nos achats responsables

Développer les achats
auprès d'entreprises
adaptées ou d'insertion

2024 : en cours



2030 : +500 %

ODD
10.2

ESRS S2-4
GRI 3-3

Les cibles ont été définies grâce à la collaboration entre l'équipe RSE et les équipes en charge de chacun de ces sujets. Elles ont ensuite été présentées et approuvées par le Club RSE et le Comité RSE. La collecte des données, puis la rédaction du présent rapport et sa vérification par l'organisme d'audit ayant eu lieu en parallèle des sessions d'information et de consultation des CSE, il n'a pas été possible de les intégrer dans ce processus. Le Comité RSE, le Club RSE et les CSE seront régulièrement informés des progrès réalisés pour atteindre les cibles.

Méthodes et périmètres retenus pour l'élaboration des indicateurs et des cibles

- Sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent, les indicateurs et cibles couvrent le périmètre de consolidation du Groupe tel que décrit au chapitre 1.1.
- Concernant la réduction des émissions de carbone :
 - Le calcul a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v.8.91 de mai 2023, suivant les règles du GHG Protocol et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste.
 - Les cibles de réduction ont été établies conformément aux critères « *Near-term science-based targets* » et soumises à la validation du SBTi (*Science-Based Targets Initiative*). Il s'agit de cibles en valeur absolue, en ligne avec l'ambition 1,5° C pour les scopes 1&2, et WB2° C pour le scope 3, couvrant 100% des émissions des scopes 1&2, et 69% des émissions totales du scope 3. Tous les piliers du scope 3 sont pris en compte, à l'exception du pilier 3.3 (Émissions liées aux combustibles et à l'énergie non inclus dans le scope 1 ou le scope 2). Les piliers 3.1 (Produits et services achetés) et 3.7 (Déplacements domicile-travail) sont, quant à eux, couverts de manière partielle.
- Concernant l'énergie :
 - Les consommations d'énergie correspondent aux relevés de consommation des différents sites du Groupe, complétés par des estimations au m² lorsque l'information n'a pas pu être obtenue auprès des bailleurs.
 - L'information relative à l'origine renouvelable de l'électricité provient de nos contrats d'approvisionnement et factures.
 - La cible pour l'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable s'applique aux sites pour lesquels une offre est disponible et Cegedim est décisionnaire.
- Concernant la flotte automobile :
 - Le kilométrage pris en compte couvre l'ensemble des véhicules d'entreprise du Groupe.
 - Les émissions en gCO₂ / kilomètre ont été calculées sur la base du taux de gCO₂ / km indiqué par les constructeurs rapporté au kilométrage de chaque véhicule.
 - Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est de celui de la base ADEME 2023 pour les véhicules professionnels.
- Concernant la revalorisation des PLV :
 - L'indicateur porte sur la société Cegedim-MEDIA, seule société du Groupe à commercialiser des PLV.
 - Le ratio est calculé par le tonnage des matières revalorisées et recyclées rapporté au tonnage des matières en entrée de production.
- Concernant les ressources humaines :
 - La définition du périmètre des « instances dirigeantes » (ou postes de direction) a pris en compte les critères suivants :
 - Le positionnement en tant que niveau inférieur d'un ou deux niveaux à celui du Conseil d'Administration ;
 - Les cadres exerçant des responsabilités requérant une grande autonomie dans la gestion de leur emploi du temps et la prise de décisions ;
 - La dimension des organisations auxquelles ils sont rattachés, que ce soit en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires.
 - Le ratio de promotions internes correspond au nombre de changements de fonction associés à une augmentation de la rémunération, rapporté à l'effectif ayant au moins 2 ans d'ancienneté.
 - Le nombre d'heures de formation par collaborateur correspond au total des heures de formation suivies rapporté à l'effectif des collaborateurs en CDI.
- L'objectif d'amélioration du PUE des datacenters est celui retenu dans le cadre de la certification ISO 50001 de cegedim.cloud, vérifié par un organisme de certification accrédité.
- La durée de vie actuelle du matériel informatique est en cours de fiabilisation à la date de publication du rapport.
- L'objectif de donner une seconde vie aux écrans de nos clients porte sur la société Cegedim-MEDIA.
- Achats responsables : le montant des achats auprès d'entreprises adaptées ou d'insertion est en cours de fiabilisation à la date de publication du rapport.

6.2 | Informations environnementales

6.2.1 | Impacts, Risques et Opportunités liés à l'environnement

6.2.1.1 | Climat (ESRS 2 IRO-1 - Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Adaptation au changement climatique ;
- Atténuation du changement climatique ;
- Énergie.

Nos opérations et produits génèrent des émissions de GES, aussi bien directement par nos propres activités qu'indirectement à travers notre chaîne de valeur, exerçant ainsi un impact négatif matériel sur le changement climatique. Pour évaluer nos émissions de GES, nous réalisons un bilan carbone annuel conformément au *GHG Protocol*, en tenant compte des émissions des scopes 1, 2 et 3 (cf. résultat au chapitre 6.2.3.3). Compte tenu de la transition mondiale vers une économie bas en carbone et de la pression réglementaire croissante, notamment avec les objectifs du Green Deal européen et de l'Accord de Paris, la réduction des émissions est une priorité pour le Groupe.

Le changement climatique constitue des risques physiques et de transition pour nos opérations. Il est essentiel pour Cegedim de bien les identifier et de s'y adapter pour assurer la continuité de nos activités. Conformément à l'Appendice A de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 et à l'AR11 de l'ESRS E1, nous avons mené l'analyse sur les 27 risques physiques climatiques répertoriés dans le tableau « Classification des aléas climatiques », à l'exclusion des risques non applicables à notre Groupe (e.g. avalanche, infiltration de l'eau de mer, acidification des océans, dégel du permafrost). Nous avons pris en compte deux horizons temporels, à 10 et à 30 ans.

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé des bases de données environnementales externes sur les coordonnées géographiques de l'ensemble des sites du Groupe. Les projections ont été réalisées sur la base du scénario RCP8.5 (*Representative Concentration Pathway*), scénario haut ou pessimiste du GIEC dans lequel les émissions de GES continuent d'augmenter fortement tout au long du XXI^e siècle sans intervention significative pour les réduire, ce qui mènerait à un réchauffement global de plus de 4 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Cela nous a permis d'étudier la résilience des activités du Groupe dans la perspective du « pire scénario ». Lorsqu'il n'était pas disponible, nous avons retenu le scénario le plus pessimiste proposé dans chaque source de données. Un scénario compatible avec 1,5°C n'entraînant pas de conséquences substantielles sur nos activités, nous avons fait porter notre analyse uniquement sur le scénario RCP8.5. L'analyse a été conclue en janvier 2025.

À l'issue de cette analyse, nous avons fait le constat que certains de nos sites sont exposés à un risque élevé en ce qui concerne les aléas climatiques suivants :

Nature des risques

Modification des températures	Feux de forêts	Stress hydrique	Inondations	Mouvements de terrain
				
4 sites concernés	4 sites concernés	18 sites concernés	5 sites concernés	7 sites concernés

En ce qui concerne les risques de transition, nous avons pris en compte la classification des risques de la TCFD et le scénario RCP8.5, car nous considérons qu'un scénario aligné avec 1,5°C ne présenterait pas de changements significatifs pour nos activités. Nous anticipons que le changement climatique pourrait entraîner des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une hausse des coûts liés à l'énergie et à l'assurance, et des évolutions réglementaires avec des répercussions défavorables à l'activité. Pour ces raisons également, l'adaptation au changement climatique est un enjeu matériel pour Cegedim.

6.2.1.2 | Pollution (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité :

- Rejets dans l'air ;
- Rejets dans l'eau ;
- Pollution des sols ;
- Substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes et microplastiques.

Les activités de Cegedim relevant essentiellement du secteur tertiaire :

- Les rejets atmosphériques du Groupe sont modérés, et résultent principalement du parc automobile ;
- Les rejets d'eau sont de nature domestiques, et les systèmes de refroidissement des datacenters sont en circuits d'eau fermés ;
- Il n'y a pas de rejets dans les sols ;
- Le recours à des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes est minime ;
- L'utilisation de matières plastiques est faible.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, aucune communauté spécifique ne pouvant être identifiée, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. À l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO liés à la pollution ne sont pas matériels pour Cegedim.

6.2.1.3 | Ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

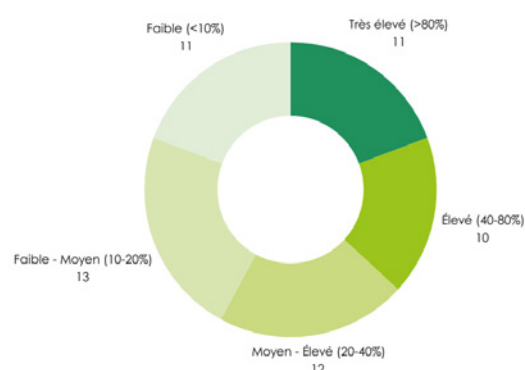
- Consommation et prélèvements d'eau ;
- Rejets des eaux ;
- Prélèvement et utilisation des ressources marines.

Cartographie de stress hydrique

En vue d'adopter une approche proactive pour préserver les ressources hydriques et anticiper les risques qui y sont liés, Cegedim a établi une cartographie du niveau de stress hydrique des sites inclus dans le périmètre de reporting sur la base de l'atlas des risques hydriques (*Aqueduct Water Risk Atlas*) du *World Resources Institute* (WRI).

Il ressort de cette analyse que 21 sites se situent dans une zone à risque selon l'indicateur stress hydrique de référence (*Baseline Water Stress*) : 11 dans une zone de stress hydrique très élevé, et 10 dans une zone de stress hydrique élevé. Ces sites se situent au Maroc, en Égypte, en Roumanie, en Espagne, en Belgique, dans le sud et le nord de la France.

Niveau de stress hydrique des sites d'implantation de Cegedim



Consommation d'eau

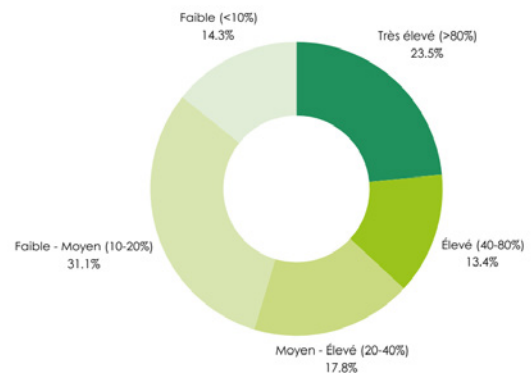
Consommation d'eau	21 762 m³
Intensité hydrique (m³ / m€ de CA)	33,2

Sur un certain nombre de sites et lorsqu'il s'agit de locaux loués, la consommation exacte d'eau ne peut être obtenue des bailleurs, ou il peut s'agir de baux consistant en un prix au m² incluant un certain nombre de prestations dont la fourniture d'eau. En conséquence, une extrapolation a été faite à partir des consommations réelles des sites constatées sur factures et couvrant 74% de l'effectif, sur la base d'une moyenne constatée de 3,27 m³ par collaborateur.

Par ailleurs, nous n'avons pas de dispositif de stockage d'eau, et l'ensemble des eaux usées est acheminé vers les infrastructures de traitement des eaux des villes où nous sommes implantés.

Près de 37 % de la consommation totale d'eau du Groupe se trouve dans des zones dans lesquelles le risque de stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé.

Répartition de la consommation d'eau par zone de stress hydrique



Synthèse de l'analyse

Les activités de Cegedim relevant essentiellement du secteur tertiaire, les prélèvements ainsi que les rejets d'eau liés aux opérations du Groupe sont relativement faibles :

- La consommation et les rejets d'eau se limitent à un usage domestique ;
- Les systèmes de refroidissement des datacenters fonctionnent en circuits fermés ;
- Nous ne faisons pas usage d'eau de mer et n'effectuons pas de rejets marins.

Au regard de la faible intensité en eau des activités du Groupe, et compte tenu du fait que Cegedim est locataire de l'essentiel des sites situés dans des zones de stress hydrique élevé ou très élevé, les leviers d'action pour réduire substantiellement la consommation d'eau sont relativement limités. Cegedim s'attache cependant à prendre des mesures permettant de contribuer aux efforts de conservation des ressources hydriques, notamment en réduisant la consommation d'eau, en diminuant ou en supprimant l'arrosage des espaces verts, ou en installant des dispositifs limitant le débit d'eau.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, au regard de ces impacts modérés, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. À l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO liés aux ressources hydriques et marines ne sont pas matériels pour Cegedim.

6.2.1.4 | Biodiversité et écosystèmes (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Vecteurs directs de perte de biodiversité : changement climatique, changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers, exploitation directe, espèces exotiques envahissantes, pollution ;
- Impacts sur l'état des espèces ;
- Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes ;
- Impacts et dépendances sur les services écosystémiques.

Analyse de l'impact des sites Cegedim sur la biodiversité

Sur la base des conclusions de l'analyse de double matérialité, bien que cela ne constitue pas un enjeu matériel pour notre Groupe, Cegedim s'inscrit dans une démarche volontaire de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Dans cette optique, le Groupe a établi une cartographie de l'impact de ses sites sur la biodiversité, en s'inspirant de la méthode LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) telle que décrite par la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*).

Pour dresser cette cartographie, nous avons défini un périmètre de 5 kilomètres autour de chacun de nos sites afin de déterminer s'il se trouve à proximité d'une zone de protection de la biodiversité. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Pays	Zones protégées prises en compte	Pourcentage de sites à proximité d'une zone protégée
Allemagne	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World database of protected areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0%
Belgique	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	100%
Egypte	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0%
Espagne	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	100%
France	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique marine, Zone de protection renforcée d'une réserve naturelle nationale, Réserve de biosphère, Réserve intégrale de parc national, Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales, OSPAR, Parcs naturels marins, Terrain du conservatoire du littoral, Réserve biologique, Arrêtés de protection du biotope, Parcs naturels régionaux, Réserve naturelle régionale, Arrêtés de protection des habitats naturels, Terrain des conservatoires d'Espaces Naturels, Réserve de biodiversité, Trame écologique, Cours d'eau	100%
Maroc	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0%
Roumanie	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0%
Royaume-Uni	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Special protection area, Special area of conservation	100%

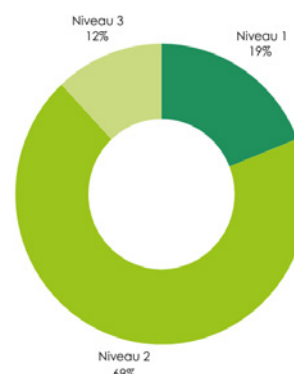
Dépendances et impacts

En complément du nombre de zones protégées à proximité de nos sites, nous nous sommes appuyés sur l'outil ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) pour évaluer nos dépendances et impacts sur la biodiversité. Il en ressort que pour le secteur « technologies de l'information / conseil informatique et autres services », les dépendances aux services écosystémiques ont un niveau de matérialité faible.

Priorisation des plans d'action

Afin d'établir la priorisation de notre plan d'actions, nous avons par ailleurs tenu compte du niveau d'impact de chaque site, ainsi que des leviers d'action possibles. Le Groupe étant locataire de la très grande majorité de ses sites, et s'agissant essentiellement de bâtiments tertiaires situés en zone urbaine et ne disposant pas d'espaces verts, nos leviers d'action sont limités. Il ressort de cette analyse que 19% de nos sites sont en priorité 1, 69% en priorité 2 et 12% en priorité 3.

Niveau de priorité des sites Cegedim en matière de biodiversité



Synthèse de l'analyse

Au regard de la nature des activités du Groupe et des démarches déjà engagées, l'impact de nos opérations et sites sur la biodiversité et les écosystèmes est à un niveau relativement faible. S'inscrivant toutefois dans une démarche volontariste, le Groupe continuera d'étudier et d'entreprendre toute initiative permettant de préserver la biodiversité et les écosystèmes dans ses activités et à proximité de ses sites.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, au regard de ces impacts modérés, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. A l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO et dépendances liés à la biodiversité et aux écosystèmes ne sont pas matériels pour Cegedim.

6.2.1.5 | Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS 2 IRO-1 - Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Flux de ressources entrants et utilisation des ressources ;
- Flux de ressources sortants liés aux produits et services ;
- Déchets ;
- Économie circulaire.

Concernant les flux de ressources entrants, Cegedim achetant uniquement des produits manufacturés, nous ne disposons pas à ce jour d'informations de la part de nos fournisseurs sur les ressources utilisées dans la fabrication de ces produits.

Concernant nos flux sortants, nous avons identifié les déchets issus de nos activités, que ce soit en interne ou dans notre chaîne de valeur aval, constitués essentiellement de PLV, de papiers/ cartons et de DEEE. À l'issue de l'analyse de matérialité, nous considérons qu'il s'agit d'un enjeu important pour notre Groupe, développé au chapitre 6.2.4. Par ailleurs, aucune communauté spécifique ne pouvant être identifiée, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations.

6.2.2 | Politique Environnementale (E1-2 / E5-1)

Au travers de sa Politique environnementale, le Groupe Cegedim est engagé à réduire son empreinte environnementale et à promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement, dans ses activités propres comme dans sa chaîne de valeur. S'appuyant sur nos impacts, risques et opportunités majeurs, cette politique définit nos axes d'action prioritaires :

- Réduire l'empreinte carbone de nos activités et de notre chaîne de valeur ;
- Améliorer la performance énergétique de nos infrastructures ;
- Réduire les déchets générés, et développer des pratiques circulaires pour la gestion de la fin de vie des équipements.

L'atténuation du changement climatique est l'un des piliers essentiels de la Politique environnementale de Cegedim. Nous souhaitons y contribuer en réduisant notre consommation d'énergie, en améliorant l'efficacité énergétique de nos infrastructures, en augmentant le recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'en limitant les déchets générés par nos activités.

Pilotée par la Direction Générale, cette politique est mise en œuvre au niveau opérationnel par les équipes transverses concernant l'énergie, la flotte automobile, la gestion des bâtiments..., et dans les divisions pour les sujets spécifiques aux activités.

6.2.3 | Contribuer à l'atténuation du changement climatique (E1)

IRO	Description de l'IRO matériel
Atténuation du changement climatique	
Contribution au changement climatique	Impact lié aux émissions de GES générées par les activités de l'entreprise
Augmentation du recours à l'IA	Risques potentiels liés à l'augmentation du recours à l'IA sur la trajectoire de décarbonation du Groupe, et sur les coûts nécessaires pour compenser l'augmentation des émissions de GES induite
Adaptation au changement climatique	
Perturbation des activités en raison du changement climatique	Risques potentiels de transition liés au changement climatique : perturbation des chaînes d'approvisionnement, hausse des coûts, et évolutions réglementaires avec des répercussions défavorables à l'activité
Énergie	
Sources d'énergie	Impact négatif lié à la consommation d'énergie de l'entreprise, la majorité provenant de sources non renouvelables
Coût de l'énergie	Risque lié à la fluctuation et l'augmentation du coût de l'énergie

6.2.3.1 | Plan de transition (E1-1)

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs dernières années pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, Cegedim a pris l'engagement fort d'aligner sa trajectoire de décarbonation sur l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. En vue de garantir la pertinence et la crédibilité de cette trajectoire, nous avons choisi de suivre les préconisations du SBTi (*Science-Based Target Initiative*). Cegedim est « *committed* » auprès du SBTi depuis le mois de juillet 2024. Ce processus a fait l'objet d'une co-construction avec les divisions et a été approuvé par le Comité RSE du Groupe.

Après analyse de différents scénarios, nous avons défini les cibles de réduction conformément aux critères « *Near-term science-based targets* » du SBTi (*Science-Based Targets Initiative*). Il s'agit de cibles en valeur absolue, en ligne avec l'ambition 1,5 °C pour les scopes 1&2, et WB2 °C pour le scope 3, couvrant 100% des émissions des scopes 1&2, et 69% des émissions totales du scope 3. Tous les piliers du scope 3 sont pris en compte, à l'exception du pilier 3.3 (Émissions liées aux combustibles et à l'énergie non inclus dans le scope 1 ou le scope 2). Les piliers 3.1 (Produits et services achetés) et 3.7 (Déplacements domicile-travail) sont, quant à eux, couverts de manière partielle. Ces cibles seront soumises à la validation du SBTi au cours du premier semestre 2025.

Ces objectifs représentent des engagements ambitieux de réduction de nos émissions de GES, guidant nos actions pour une transition vers une économie bas-carbone, contribuant de façon positive à l'atteinte des objectifs climatiques.

Indicateur	Référence		Cible à 2030
	Année	Valeur	
Scopes 1 et 2	2024	3 960	-42%
Scope 3	2024	59 258	-25%

Notre plan de transition s'articule autour de 5 leviers principaux :

- Achats : levier majeur pour l'atteinte de nos objectifs de décarbonisation, nous visons d'orienter prioritairement nos décisions d'achat pour des produits et services moins carbonés.
- Mobilité responsable : nous visons de réduire l'impact carbone de notre flotte de véhicules en réduisant les déplacements, et en privilégiant les modèles hybrides et électriques (lorsqu'ils sont compatibles avec l'utilisation du véhicule).
- Efficacité énergétique : nous travaillons depuis plusieurs années à l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments (isolation, installation de pompes à chaleur, adoption de surfaces de bureaux plus petites), en ligne avec les objectifs du Décret Tertiaire de réduire la consommation d'énergie de nos bâtiments de 40 % d'ici à 2030.
- Énergies renouvelables : parallèlement aux efforts de sobriété énergétique, nous projetons également d'augmenter le recours à des sources d'énergie moins carbonées, avec pour cible que 100% de l'électricité de nos sites soit d'origine renouvelable.
- Économie circulaire : nous veillons à réduire les déchets générés par nos activités en limitant notre consommation de matières premières, en développant nos pratiques de réutilisation, de réparation et de recyclage, et en assurant une gestion appropriée de la fin de vie de nos équipements ainsi que de ceux de nos clients.

Les montants financiers alloués à notre plan de transition sont décrits au chapitre 6.2.5, certaines restrictions du Règlement (UE) 2020/852 ne permettant pas de tous les prendre en compte. Notre plan de transition climatique s'inscrit dans la stratégie du Groupe et est intégré dans nos prévisions financières. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et la transition vers une économie bas-carbone constitue un impératif stratégique à long terme, qui influence nos activités, produits et services. Les indicateurs de performance liés au climat sont intégrés aux revues de la gouvernance. Nous considérons par ailleurs que la lutte contre le changement climatique peut générer des opportunités de développement pour Cegedim, autour notamment de la digitalisation de l'économie.

Malgré les investissements engagés par Cegedim depuis plusieurs années pour réduire notre impact environnemental, il n'est pas encore possible d'évaluer précisément l'effet de ces actions sur son empreinte carbone, 2024 étant la première année de publication d'un bilan carbone complet. Par ailleurs, nous ne sommes pas encore en mesure de communiquer sur les émissions de GES verrouillées potentiellement liées aux principaux actifs et produits de l'entreprise, mais travaillons à améliorer nos processus de collecte et de consolidation des données afin d'être en mesure de le faire dans les années à venir. Le Groupe n'est pas exclus des indices de référence « Accord de Paris ».

6.2.3.2 | Plan d'actions et cibles (E1-3/ E1-4)

Atténuation du changement climatique

Efficacité énergétique

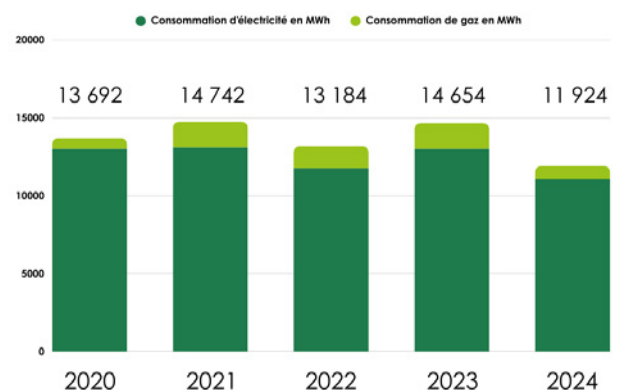
Afin de réduire la consommation d'énergie de ses activités, le Groupe Cegedim a engagé depuis plusieurs années des travaux de rénovation de ses sites, qui ont porté notamment sur l'amélioration de l'isolation thermique et l'installation de pompes à chaleur. Une très grande part des activités du Groupe étant de nature tertiaire, des actions d'amélioration sont engagées en continu comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux, la mise en place de minuteurs ou de détecteurs de présence, le déploiement d'éclairages à LED... La consommation énergétique est réduite par le recours à des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments, ou de coupure automatique lors de l'ouverture des fenêtres ou des quais de chargement des camions en entrepôt. Depuis 2024, le Groupe a créé une fonction d'Energy manager afin de mieux piloter sa stratégie énergétique.

L'efficacité énergétique est également un élément clé de la démarche Green IT du Groupe. En 2023, cegedim.cloud (filiale en charge de l'infrastructure informatique du Groupe et de son exploitation) a obtenu la labellisation « EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers » et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre, attestant de son engagement à réduire sa consommation d'énergie. À ce titre, cegedim.cloud évalue régulièrement sa performance environnementale à l'aide d'indicateurs clés, et est engagé dans une démarche d'amélioration continue pour atteindre ses objectifs de durabilité. Parmi ces actions, on peut citer notamment le recours à des technologies et des pratiques innovantes telles que la virtualisation, la gestion dynamique de l'alimentation et l'utilisation de systèmes de refroidissement écoénergétiques. Les datacenters en propre sont complétés par des sites en colocation gérés avec les mêmes exigences, reconnues par les certifications ISO 14001 et 50001.

Cegedim.cloud a également développé en interne et lancé en 2024 l'application Enercare sur l'individualisation de la mesure de l'empreinte carbone de chaque client, leur permettant d'optimiser l'utilisation de ses services.

En 2024, le Groupe a continué de réduire sa consommation d'électricité et de gaz, avec un montant total consommé en baisse de près de 20% par rapport à 2023⁽²⁵⁾. Ce résultat s'explique en partie par les mesures adoptées en matière d'efficacité énergétique, ainsi que par la réduction de la surface de certains sites.

Consommation d'électricité et de gaz du Groupe



(25) La quantité totale d'énergie et de gaz consommée a été calculée à partir des données obtenues auprès de nos fournisseurs d'électricité. Pour les sites pour lesquels ces données n'étaient pas disponibles, leur consommation a été estimée selon leur surface, en fonction du ratio de kWh par m² calculé à partir des sites dont la consommation est connue.

Afin de poursuivre la réduction de sa consommation énergétique, Cegedim s'engage à réduire la consommation énergétique par employé :

Indicateur	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2022	2024	
Réduire la consommation énergétique par employé (kWh/collaborateur)	2021	1 955	1 561	1 051	1 000

Le suivi de cet indicateur permet de constater les progrès déjà réalisés grâce aux actions menées depuis plusieurs années, soit une baisse de 46% depuis 2021.

Pour le calcul de cet indicateur, les consommations d'énergie correspondent aux relevés de la consommation annuelle des différents sites du Groupe, complétées par des estimations au m² lorsque l'information n'a pas pu être obtenue auprès des bailleurs.

En parallèle de la réduction de consommation d'énergie de nos sites, nous travaillons également à l'amélioration du PUE de nos datacenters. L'objectif est celui retenu dans le cadre de la certification ISO 50001 de cegedim.cloud, vérifié par un organisme de certification accrédité. Il s'agit là encore d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années.

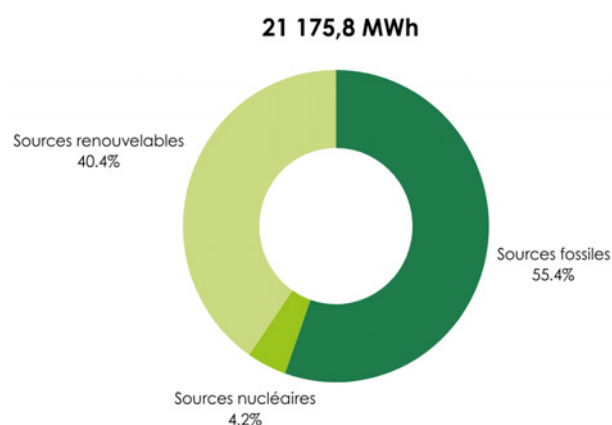
Indicateur	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2022	2024	
Améliorer le PUE (ET1)	2023	1,75	-	1,73	-13 %
Améliorer le PUE (EB4)	2019	1,94	2,15	1,78	-17 %

Sources d'énergie

Cegedim s'est également engagé à réorienter sa consommation d'énergie vers des sources renouvelables afin de réduire son empreinte carbone. Depuis 2021, le Groupe Cegedim a mis en place et déploie sur ses sites en France un contrat de fourniture d'électricité issue à 100% de la filière renouvelable. En 2024, 40,4% de la consommation énergétique du Groupe provient de sources renouvelables⁽²⁶⁾, en hausse de 4 points par rapport à 2023.

La consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables correspond intégralement à la consommation d'électricité achetée à partir de sources renouvelables.

Mix énergétique du Groupe Cegedim en 2024



En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, Cegedim s'est fixé l'objectif suivant :

Indicateur	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2022	2024	
S'approvisionner intégralement en électricité d'origine renouvelable ⁽²⁷⁾	2019	0 %	66 %	73 %	100 %

L'information relative à l'origine renouvelable de l'électricité provient de nos contrats d'approvisionnement et de nos factures.

(26) Le calcul du mix énergétique du Groupe Cegedim a pris en compte l'intégralité des énergies des scopes 1 et 2, y compris : GNR, carburant des véhicules du parc automobile, électricité, gaz de ville. En ce qui concerne l'électricité, les consommations en Allemagne, en Espagne et en France (pour la partie de la consommation qui est dans le contrat 100% ENR) ont pris en compte le mix énergétique communiqué par le fournisseur d'électricité. Pour les autres consommations, les données étant indisponibles, nous avons pris en compte le mix énergétique national selon l'AIE.

(27) La cible pour l'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable s'applique aux sites pour lesquels une offre est disponible et Cegedim est décisionnaire.

Gestion de la flotte de véhicules

Conformément aux objectifs définis par la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, dans le but de rendre les déplacements de nos employés moins émetteurs en carbone, le Groupe renouvelle chaque année une grande partie de sa flotte automobile avec des véhicules hybrides et électriques, en tenant compte de leur compatibilité avec l'usage professionnel de nos collaborateurs. En 2024, 35% du parc tourisme est composé par des véhicules électriques ou hybrides, en évolution de 13 points par rapport à 2023. L'offre en véhicules utilitaires ne permettant pas encore de répondre à nos besoins, nous privilégions l'essence au diesel lorsque possible.

Nous encourageons également les modes de déplacement alternatifs aux véhicules thermiques, en développant les places de parking dédiées aux véhicules électriques équipées de prises de recharge, ainsi que des parkings à vélo et trottinettes permettant la recharge électrique, lorsque les conditions de sécurité d'accès au site le permettent.

Pour réduire l'impact carbone de son parc de véhicules, le Groupe s'est fixé deux objectifs :

Indicateur	Référence		Cible à 2030
	Année	Valeur	
Réduire les kilomètres parcourus (véhicules d'entreprise)	2024	19 438 289	-20%
Réduire l'empreinte environnementale de nos véhicules (gCO ₂ e moyen/ km)	2024	119	100

Pour le calcul de ces indicateurs :

- Le kilométrage pris en compte couvre l'ensemble des véhicules d'entreprise du Groupe ;
- Les émissions en gCO₂ / kilomètre ont été calculées sur la base du taux de gCO₂ / km indiqué par les constructeurs rapporté au kilométrage de chaque véhicule ;
- Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est de celui de la base ADEME 2023 pour les véhicules professionnels.

Limiter les déplacements

Par sa politique Voyages, le Groupe définit les règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer les déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier à la nécessaire proximité avec nos clients ainsi qu'à la qualité de nos services. Les déplacements pour des réunions internes sont notamment restreints, les exceptions nécessitant une autorisation préalable. Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : l'usage des visioconférences, conférence téléphoniques, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de documents est privilégié. Par ailleurs les accords d'entreprise relatifs au télétravail contribuent également à limiter les déplacements des collaborateurs.

Adaptation au changement climatique

Sur la base de notre analyse des risques climatiques physiques (cf. chapitre 6.2.1.1), nous avons constaté qu'un certain nombre de nos sites étaient exposés à des risques élevés. Nous avons ensuite examiné si et dans quelle mesure ces risques pourraient affecter le site et/ou les activités du Groupe. Enfin, nous avons recensé les mesures déjà été mises en place pour atténuer ces risques.

À l'issue de cette étude, nous avons fait le constat que, bien que certains sites soient exposés aux risques climatiques, dans la plupart des cas, cette exposition ne générerait pas de perturbations majeures pour nos activités. Cela s'explique par le fait que le Groupe a, depuis plusieurs années, identifié les activités et sites à risques, et mis en place des mesures pour assurer la continuité des activités (e.g. système de sécurité incendie, pompes d'eau dans les zones inondables). Dans les rares cas où un impact pourrait se produire, des mesures d'adaptation sont en place en vue de protéger les actifs, et de limiter autant que possible les dommages et les coûts associés.

Ce sujet demeure au cœur de la gestion des risques du Groupe, et nous restons vigilants pour mettre à jour notre cartographie en fonction des nouvelles informations disponibles, et adapter nos plans de remédiation autant que nécessaire. Au vu de ces éléments, nous avons considéré que le changement climatique et les plans d'actions en vue d'adapter les activités de l'entreprise sont en place depuis plusieurs années, et constituent à ce titre un risque net faible.

6.2.3.3 | Résultats (E1-6)

En 2024 sur le périmètre du présent rapport, les émissions de gaz à effet de serre consolidées du Groupe Cegedim se sont élevées à 63 218 tonnes équivalent carbone calculées selon le standard du GHG Protocol, tenant compte des limites décrites ci-après.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Émissions de GES							Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (t CO ₂ e)	Incertitude (t CO ₂ e)
			CO ₂ (t CO ₂ e)	CH ₄ (t CO ₂ e)	N ₂ O (t CO ₂ e)	HFCs (t CO ₂ e)	PFCs (t CO ₂ e)	SF ₆ (t CO ₂ e)	Autres gaz (t CO ₂ e)			
Scope 1	1-1	Émissions directes des sources fixes de combustion	178	0	1	0	0	0	0	179	0	37
	1-2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	2 951	0	0	0	0	0	0	2 951	0	1 083
	1-3	Émissions directes des procédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1-4	Émissions directes fugitives	0	0	0	265	0	0	0	265	0	89
Total Scope 1			3 129	0	1	265	0	0	0	3 396	0	1 088
Scope 2	2-1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	564	0	0	0	0	0	0	564	0	52
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Scope 2			564	0	0	0	0	0	0	564	0	52
Émissions du Scope 3 amont												
Scope 3	3-1	Produits et services achetés	36 904	0	0	0	0	0	0	36 904	0	18 012
	3-2	Biens immobilisés	13 523	0	0	0	0	0	0	13 523	0	7 241
	3-3	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	896	6	0	0	0	0	0	902	0	280
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution	287	0	0	0	0	0	0	287	0	106
	3-5	Déchets générés	664	0	4	106	0	0	45	820	0	149
	3-6	Déplacements professionnels	1 264	0	0	0	0	0	0	1 264	0	233
	3-7	Déplacements domicile travail	3 341	0	0	0	0	0	0	3 341	0	1 208
	3-8	Actifs en leasing amont	44	0	0	0	0	0	6	50	0	7
		Autres émissions indirectes amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Émissions du Scope 3 aval												
	3-9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3-10	Transformation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3-11	Utilisation des produits vendus	863	0	0	0	0	0	0	863	0	221
	3-12	Fin de vie des produits vendus	637	0	0	0	0	0	0	637	0	568
	3-13	Actifs en leasing aval	668	0	0	0	0	0	0	668	0	223
	3-14	Franchises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3-15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres émissions indirectes aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Scope 3			59 091	6	5	106	0	0	51	59 258	0	19 466
Total			62 784	6	6	371	0	0	51	63 218	0	19 496

L'ensemble des données relatives au bilan carbone sont conformes au GHG Protocol Corporate Standard 2015, le calcul étant fondé sur les éléments suivants :

- Les gaz à effet de serre suivants ont été pris en compte, convertis en tonnes équivalent CO₂ (ou t CO₂e) suivant leur Potentiel de Réchauffement Global (ou *Global Warming Potential*) : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, NF₃ et CFC.
- Le calcul a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v.8.91 de mai 2023, suivant les règles du *GHG Protocol* et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste. Cet outil permet d'afficher les résultats dans plusieurs formats standards, dont celui du *GHG Protocol*.
- Les facteurs d'émissions sont issus de la base ADEME, à l'exception du facteur d'émission 2023 de 8 gCO₂e / kWh communiqué par EDF pour l'approvisionnement en énergie renouvelable (méthodologie « *market-based* ») et du facteur d'émission du gaz R480a, dont le GWP vaut 290 (<https://refsols.com/RS-20.html>).
- 2% des émissions du scope 3 ont été calculées à partir de l'empreinte carbone communiquée directement par les fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur.
- Les émissions du scope 2 intégralement calculées en méthode « *location-based* » sont à 1 221 t CO₂e.

Postes	Méthode de calcul
Scope 1	
1-1 Émissions directes des sources fixes de combustion	La consommation de carburant a été calculée sur la base du volume consommé pour le GNR Relevés de consommation de gaz, extrapolation par m ² pour les surfaces dont la donnée n'était pas disponible
1-2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	Concernant la flotte automobile, Cegedim inclut dans la comptabilisation de ses émissions l'empreinte environnementale de l'ensemble des véhicules utilisés dans le cadre de ses activités Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'usage des véhicules ont été calculées sur la base de leur kilométrage. Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est celui de la base « Parcours annuel moyen des véhicules particuliers » de l'ADEME (2023)
1-3 Émissions directes des procédés hors énergie	Pas d'émission directe des procédés
1-4 Émissions directes fugitives	Estimation des fuites à partir des kg de fluides rechargés en 2024 pour les datacenters
Scope 2	
2-1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Relevés de consommation électrique pour 86 % de la consommation puis extrapolation à partir des surfaces pour les 14 % restants (émissions calculées en « <i>market-based</i> » pour la France et « <i>location-based</i> » pour les autres pays)
2-2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Pas de consommation de vapeur, de chaleur ou de froid
Scope 3	
3-1 Produits et services achetés	Utilisation de ratios monétaires à partir des données financières du Groupe
3-2 Biens immobilisés	Utilisation de ratios massiques, et pour le matériel informatique, utilisation de ratios monétaires à partir des données d'achat de matériel
3-3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	Calculé automatiquement par le calculateur ADEME à partir des données d'énergie
3-4 Transport de marchandise amont et distribution	Prise en compte de l'impact carbone communiqué par le prestataire et, dans le cas où cette donnée n'était pas disponible, extrapolation à partir des distances parcourues
3-5 Déchets générés	La nature et les volumes des autres déchets ont été déterminés sur la base des relevés transmis par les prestataires de collecte et de traitement. Pour les données non disponibles, extrapolation à partir des données connues et prise en compte du ratio ADEME (guide « Écoresponsable au bureau, 2022 »).
3-6 Déplacements professionnels	Les émissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels ont été recueillies auprès du prestataire de voyages (couvrant 63 % de l'effectif)
3-7 Déplacements domicile travail	Pour les déplacements domicile-travail, en l'absence d'informations plus précises, la distance domicile-travail moyenne française (selon les données de l'étude « Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural » de l'Insee). Ces hypothèses sont appliquées à tous les collaborateurs ne disposant pas de véhicule d'entreprise, dont on considère qu'ils sont utilisés également pour ces trajets, et dont les émissions sont comptabilisées dans le Scope 1
3-8 Actifs en leasing amont	Extrapolation des émissions fugitives des serveurs externes à partir de celles des serveurs en propre et de la consommation d'énergie des serveurs

Postes	Méthode de calcul
3-9 Transport de marchandise aval et distribution	Non applicable à nos opérations. Le transport de nos produits est pris en compte dans la catégorie transport amont
3-10 Transformation des produits vendus	Non applicable, car nos produits ne sont pas transformés après leur vente
3-11 Utilisation des produits vendus	Prise en compte de la consommation énergétique des produits vendus
3-12 Fin de vie des produits vendus	Prise en compte du poids moyen de chaque type de produit vendu
3-13 Actifs en leasing aval	Prise en compte du matériel mis à disposition chez les clients
3-14 Franchises	Non applicable, le Groupe n'a pas de franchises
3-15 Investissements	Non applicable. Cette catégorie ne s'applique qu'aux investisseurs et aux entreprises proposant des services financiers

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	
Émissions totales de GES (« market-based ») par chiffre d'affaires net (en $teqCO_2/m€$)	96,5
Émissions totales de GES (« location-based ») par chiffre d'affaires net (en $teqCO_2/m€$)	97,5

6.2.4 | Réduire notre empreinte environnementale (E5)

IRO	Description de l'IRO matériel
Déchets générés	Impact négatif lié aux déchets générés par les activités du Groupe Risque relatif au coût de traitement des déchets
Traitement des déchets	Opportunité relative à l'économie circulaire et la réduction de la consommation de ressources, par le recours au reconditionnement et l'augmentation du cycle de vie des matériels informatiques

6.2.4.1 | Plan d'actions, résultats et cibles (E5-2/ E5-3/ E5-5)

Réduire la consommation des ressources dans nos activités de production

Cegedim-Media (C-MEDIA), acteur de référence de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, est spécialisé dans la création et la réalisation de campagnes de merchandising, d'affichage print et digital. Son site de production de Stains est dédié à la fabrication et la logistique des éléments print (préresse, impression, façonnage, stockage et routage de PLV). Afin de réduire son empreinte environnementale, C-MEDIA a repensé son processus de fabrication et investi dans des machines d'impression plus sobres en énergie, ne consommant plus d'eau, et utilisant de l'encre éco-solvant et la technologie ultradrop pour encrage de nano gouttes, avec séchage par des lampes à LED.

Toujours dans l'optique de réduire la consommation de ressources, C-MEDIA a travaillé d'une part à l'optimisation des laizes dans son processus de fabrication, et d'autre part chez ses clients avec le Plan Optimisation des Vitrines, qui a permis de réduire les surfaces imprimées de 30 %, et de réduire ainsi le tonnage de matières premières imprimables et de déchets en fin de vie.

Réutiliser pour allonger la durée de vie

Dans le but de réduire la consommation de nouvelles ressources et les déchets, C-MEDIA a mis en place un circuit de retour avec son fabricant et lui renvoie désormais les flasques plastiques ainsi que les mandrins en carton des rouleaux de papier, ce qui a permis en 2024 la réutilisation de 5 540 mandrins en carton et la valorisation de 0,9 tonne de flasques en polypropylène, soit autant de ressources non consommées et de déchets évités. Pour les bâches publicitaires en fin de vie, C-MEDIA a établi un partenariat avec EcoPack Solution, une entreprise adaptée qui soutient l'emploi en zone rurale. C-MEDIA envoie les toiles polyester usagées à EcoPack, qui leur donne une seconde vie en les transformant en colis « boomerang », des colis réutilisables destinés au e-commerce. En 2024, ce sont ainsi 300 kg de toile en polyester qui ont été réutilisés, permettant là encore de réduire la consommation de ressources et la mise en déchets.

Allonger la durée de vie des équipements informatiques

Différents programmes de recyclage des équipements informatiques sont en place. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les datacenters du Groupe peuvent être repris par le fournisseur du nouvel équipement, ou confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le choix peut également être fait de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, permettant d'allonger la durée de vie d'autres équipements. Les ordinateurs renouvelés sont nettoyés et reconfigurés, et peuvent dans certains cas être cédés à des associations. Nous travaillons actuellement sur un programme visant à allonger la durée de vie des équipements informatiques, qui passe par la mise en place d'un inventaire et d'un processus afin de la mesurer avec précision. Cette démarche aura lieu en 2025. Une fois la valeur de référence établie, nous visons à étendre d'un an la durée de vie de nos équipements informatiques utilisés en interne.

En ce qui concerne ses produits, le Groupe a fixé la cible suivante :

Cible	Référence		2030
	Année	Valeur	
Donner une seconde vie aux écrans de nos clients ⁽²⁸⁾	2024	0%	50%

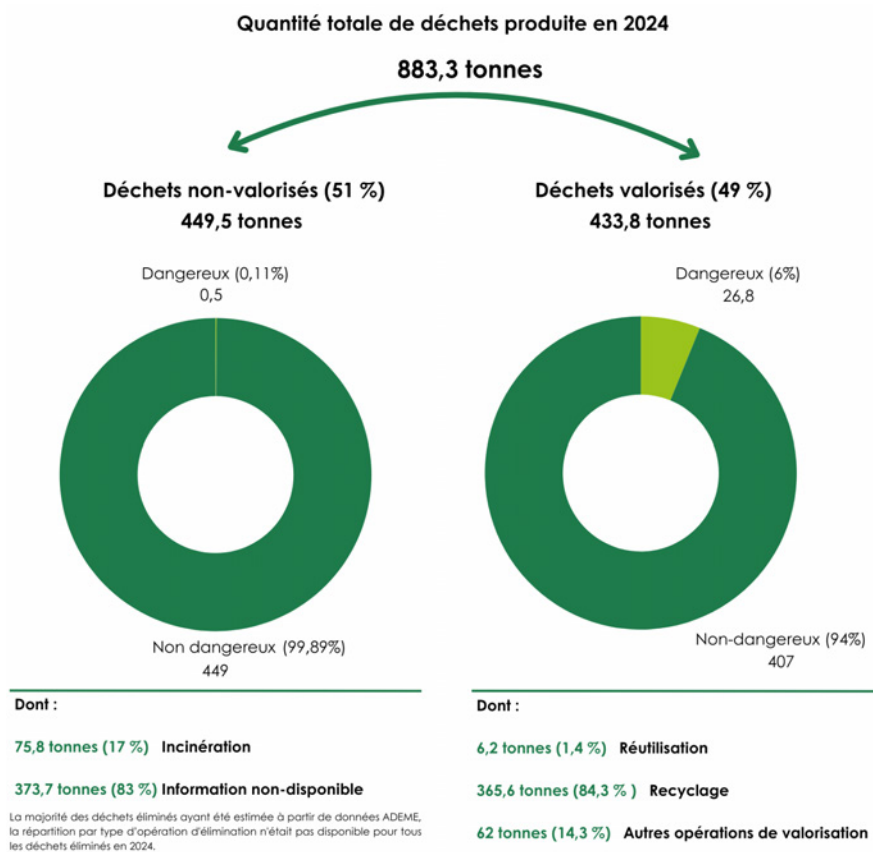
La durée de vie des écrans porte sur les clients de la société Cegedim-MEDIA.

(28) Correspond au niveau 2 de la hiérarchie des déchets.

Déchets

Tenant en compte les activités du Groupe, les déchets générés sont composés de trois flux principaux : les déchets de bureau, les PLVs en fin de vie (papier/ carton et plastique), et les DEEE⁽²⁹⁾.

Les activités de Cegedim étant pour une très grande part de nature tertiaire, les déchets issus de nos activités sont pour l'essentiel des déchets non dangereux, qui sont pour partie triés sur sites et orientés vers des filières de recyclage, les autres étant collectés sous forme d'ordures ménagères par les collectivités locales. Nous mettons en œuvre toutes les diligences nécessaires pour que les déchets générés par nos activités soient triés, afin de permettre le recyclage ou la valorisation autant que le permettent les filières de traitement locales. Des dispositifs de prévention et de gestion des déchets tertiaires sont en place sur de nombreux sites, et le Groupe travaille à une uniformisation des dispositifs pour étendre les bonnes pratiques, comme les contrats de collecte, tri et recyclage confiés à des entreprises adaptées, créatrices d'emplois solidaires.



Par ailleurs, C-MEDIA poursuit ses efforts de collecte des PLV en fin de leur cycle d'affichage, afin de déployer des solutions pour assurer la valorisation de l'intégralité des PLV après leur usage. Ainsi, nous sommes parvenus en moins de 18 mois à recollecter les deux tiers des tonnages de PLV mis sur le marché : les éléments en carton sont destinés à refabriquer du carton ondulé que C-MEDIA réutilise sous forme d'emballages, les autres matériaux composés de différents plastiques étant valorisés sous forme de production d'énergie. Ce processus doit nous permettre à terme de garantir qu'aucune PLV issue de notre fabrication ne parte en enfouissement.

Enfin les déchets dangereux, compris principalement de DEEE, font l'objet d'un suivi spécifique, dans le respect des législations locales applicables. En France, ils sont dirigés exclusivement vers des organismes de traitement agréés et tracés par le biais de bordereaux de suivi.

C-MEDIA s'est fixé pour cible d'atteindre un taux de revalorisation de 100 % pour toutes les PLV produites d'ici à 2030.

Cible	Référence		2024	2030
	Année	Valeur		
Taux de revalorisation des PLV ⁽³⁰⁾	2022	24%	63%	100%

L'indicateur porte sur la société Cegedim-MEDIA, seule société du Groupe à commercialiser des PLV. Le ratio est calculé par le tonnage des matières revalorisées et recyclées rapporté au tonnage des matières en entrée de production.

(29) La méthodologie de calcul des déchets produits est détaillée dans le chapitre 6.5 (BP-2).

(30) Correspond aux niveaux 3 et 4 de la hiérarchie des déchets. La revalorisation des PLVs inclut le recyclage ainsi que la valorisation énergétique.

6.2.5 | Taxinomie verte

Contexte

Cegedim est soumis depuis le 1er janvier 2022 aux exigences de l'article 8 du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852. Ce règlement s'inscrit dans le plan Finance Durable du Pacte Vert de la Commission Européenne, et définit six objectifs climatiques et environnementaux :

- (1) L'atténuation du changement climatique ;
- (2) L'adaptation au changement climatique ;
- (3) L'utilisation durable de l'eau et des ressources aquatiques marines ;
- (4) La transition vers une économie circulaire ;
- (5) La prévention et le contrôle de la pollution ;
- (6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Il vise d'une part à encourager les entreprises à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et d'autre part à inciter les investisseurs à financer de tels projets entrepris dans une vision de long terme. Dans cette perspective, il établit un système de classification permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et définit des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les entreprises y contribuent.

La classification des activités procède d'une démarche en cinq étapes :

- Identifier les activités dites « éligibles » à la Taxinomie, en se fondant sur les actes délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022, (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 ;
- Qualifier la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental ;
- S'assurer que l'activité ne cause de préjudice important à aucun des objectifs ;
- S'assurer du respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier concernant les droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme ;
- Calculer les indicateurs attendus en rapportant les activités alignées au total des activités.

Le pourcentage de l'alignement est mesuré sur les trois indicateurs suivants :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (ou CapEx) ;
- Les dépenses d'exploitation (ou OpEx).

6.2.5.1 | Analyse d'éligibilité des activités

Identification des activités éligibles

Le Groupe Cegedim a procédé à une analyse d'éligibilité en comparant ses activités avec la description donnée par le Règlement Taxinomie des activités dites éligibles, et qui sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux. L'analyse des activités économiques du Groupe Cegedim a porté sur le périmètre consolidé, à l'exclusion des entités mises en équivalence, c'est-à-dire sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle. Elle s'est effectuée sous forme de groupes de travail impliquant la Direction Financière, la Direction des Services Généraux, la Direction de cegedim.cloud et la Direction RSE.

Une nouvelle revue de l'éligibilité des activités a été menée au titre de l'année 2024 afin d'identifier d'éventuelles évolutions par rapport à 2023. La législation n'ayant pas évolué, les conclusions de cette nouvelle revue sont les suivantes :

- Au regard du Règlement Délégué (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, le périmètre d'éligibilité du Groupe Cegedim est inchangé pour les objectifs n°1 Atténuation du changement climatique et n°2 Adaptation au changement climatique ;
- Au regard de l'annexe II du Règlement Délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, le périmètre d'éligibilité du Groupe Cegedim est inchangé pour l'objectif n°4 Transition vers une économie circulaire.

Trois types d'activités économiques de Cegedim ont été identifiés comme éligibles au titre du Règlement Taxinomie :

- « Traitement de données, hébergement et activités connexes », pour les objectifs 1 et 2 Atténuation et Adaptation au changement climatique (activité 8.1 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Programmation, conseil et autres activités informatiques », pour l'objectif 2 Adaptation au changement climatique (activité 8.2 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données », pour l'objectif 4 Transition vers une économie circulaire (activité 4.1 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2486).

De plus, conformément au Règlement Taxinomie, Cegedim reporte également en 2024 son positionnement au titre de deux activités qui ne contribuent pas au chiffre d'affaires du Groupe, mais qui ont trait à des services utilisés par le Groupe, de nature éligible au titre des mesures individuelles :

- « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires » (activité 6.5 de l'annexe I du Règlement Délégué UE 2023/2485), en tant qu'activité transitoire à l'objectif d'Atténuation du changement climatique ;
- « Acquisition et propriété de bâtiments » (activité 7.7 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485), en tant qu'activité substantielle à l'objectif d'Atténuation du changement climatique.

Mesure des indicateurs d'éligibilité

L'activité de traitement et d'hébergement de données du Groupe est portée par la société cegedim.cloud, entité qui agit en tant que pourvoyeuse centralisée de « l'énergie informatique » permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe de réaliser leurs activités de traitement de données (8.1), de programmation (8.2) et de fourniture de solutions informatiques fondées sur les données (4.1). C'est en remontant au niveau de ce centre névralgique qu'il a été possible de mesurer les indicateurs de CA, CapEx et OpEx requis, en matière d'éligibilité (et d'alignement).

S'agissant de l'activité 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques », celle-ci n'est pas considérée comme habilitante par la réglementation taxinomie. Elle ne peut, par conséquent, pas générer de chiffre d'affaires éligible ou aligné. De plus les CapEx et OpEx pertinentes pour l'objectif 2 Adaptation au changement climatique sont celles visant à répondre aux risques de vulnérabilité. Le Groupe n'en a pas réalisé spécifiquement pour cette activité sur l'exercice 2024.

S'agissant de l'activité 4.1 « Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données », pour l'objectif 4 Transition vers une économie circulaire, il a été déterminé que cegedim.cloud intègre dans son offre d'hébergement de données un système informatique de maintenance à distance visant à :

- Éviter les défaillances opérationnelles ;
- Maintenir les infrastructures dans des conditions de fonctionnement optimales ;
- Prolonger leur durée de vie utile ;
- Réduire l'utilisation de ressources.

Ces fonctionnalités font partie intégrante de l'offre d'hébergement de données de cegedim.cloud et ne sont pas commercialisées de manière distincte. Les indicateurs de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx devant porter uniquement sur ces services spécifiques, aucune valorisation n'est donc possible pour mesurer l'éligibilité (ou l'alignement).

S'agissant des mesures individuelles en matière de véhicules, le Groupe a inventorié l'ensemble de sa flotte : voitures particulières et véhicules utilitaires. La contribution de ces activités a été évaluée en CapEx au regard des charges de loyers (correspondant aux services de location de véhicules) ou en OpEx au regard des investissements de l'exercice (reflétés dans les achats de véhicules ou dans les droits d'usage résultant du retraitement IFRS 16).

S'agissant des mesures individuelles en matière de bâtiments, le Groupe a inventorié l'ensemble de ses sites. Tous sont en location. La contribution de ces activités a été évaluée en CapEx au regard des investissements de l'exercice reflétés dans les droits d'usage résultant du retraitement IFRS 16.

6.2.5.2 | Analyse d'alignement des activités

Les activités identifiées comme éligibles ont ensuite fait l'objet d'une seconde analyse afin de déterminer si elles sont durables au sens de l'article 3 du Règlement, c'est-à-dire alignées avec un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux car respectant les critères suivants :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, en respectant les critères techniques d'alignement définis pour chaque activité ;
- Ne pas causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs conformément à l'article 17 ;
- Respecter les garanties minimales prévues à l'article 18.

Objectif 1 : Atténuation du changement climatique

Activité 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

Analyse des critères d'examen techniques

Le premier critère technique porte sur la mise en œuvre de l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données, ou dans le document CLC TR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données - Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ». Les datacenters du Groupe Cegedim sont opérés à 100% par cegedim.cloud, qui travaille à un programme d'amélioration continue. En 2023, cegedim.cloud a obtenu la labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre qui attestent de son engagement à réduire effectivement sa consommation d'énergie.

Le second critère technique concerne le Potentiel de Réchauffement du Globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de refroidissement des datacenters, qui ne doit pas dépasser 675. Pour ce critère, l'un de nos datacenters a fait l'objet d'une rénovation majeure permettant d'être en deçà de ce seuil, de même que le nouveau datacenter en cours de construction. Pour les autres datacenters, les gaz utilisés, bien que répondant aux normes européennes en vigueur, ont un PRG supérieur à ce niveau. Ceci est caractéristique du secteur, les équipements capables de satisfaire les exigences de refroidissement et de performance énergétique, tout en ayant un PRG inférieur ou égal à ce seuil, étant récents. Cegedim tient compte de ce critère pour ses nouveaux investissements.

Analyse des critères de préjudices aux autres objectifs

Ne pas causer de préjudice à L'adaptation au changement climatique (objectif 2) :

Conformément à l'Appendice A de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 :

- Les risques climatiques physiques importants pour l'activité ont été identifiés, sur le fondement des techniques scientifiques disponibles sur la base du scénario RCP 8.5⁽³¹⁾.
- Une analyse a été menée afin de déterminer ceux qui pourraient influencer sur le déroulement de l'activité pendant sa durée escomptée (10 à 30 ans pour les grands investissements).
- Lorsque l'activité est exposée à un ou plusieurs risques physiques climatiques, une évaluation de la vulnérabilité a été réalisée afin de déterminer leur importance.
- Des solutions d'adaptation sont recensées et pour certaines d'ores et déjà mises en œuvre :
 - Pour les activités existantes ou les nouvelles activités utilisant des actifs physiques existants, un plan d'adaptation visant à réduire les risques les plus significatifs sera établi sur une période jusqu'à 5 ans.
 - Pour les activités existantes ou les nouvelles activités utilisant des actifs physiques nouvellement construits, les solutions d'adaptation visant à réduire les risques les plus significatifs sont intégrées à la conception et la construction, et mises en œuvre avant le début des opérations.
- Ces solutions d'adaptation n'ont pas d'incidence négative sur les efforts d'adaptation d'autres populations, de la nature, du patrimoine culturel ou des biens ou d'autres activités économiques.

Ne pas causer de préjudice à L'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines (objectif 3)

Les datacenters disposant de dispositifs de refroidissement fonctionnant en circuit fermé, une situation de stress hydrique n'impacterait pas la continuité de l'activité. Par ailleurs, aucune eau n'étant rejetée, les systèmes de réfrigération des datacenters de cegedim.cloud n'impactent pas le bon état écologique des eaux tel que défini à l'article 2, points 22) et 23), du règlement (UE) 2020/852, conformément à la Directive européenne 2000/60/CE.

Ne pas causer de préjudice à La transition vers une économie circulaire (objectif 4)

Tous les équipements utilisés suivent la réglementation européenne en vigueur. Ils satisfont aux exigences établies par la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données. Les équipements ne contiennent pas de substances soumises à limitation visées à l'annexe II de la directive 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil dans des concentrations dépassant les valeurs maximales énoncées dans cette annexe.

(31) Le RCP 8.5 (Representative Concentration Pathway) est un scénario utilisé par le GIEC pour modéliser les émissions de GES et leurs impacts. Il représente un scénario "haut" ou pessimiste, où les émissions de GES continuent d'augmenter fortement tout au long du XXI^e siècle sans intervention significative pour les réduire, ce qui mènerait à un réchauffement global de plus de 4 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

Un plan de gestion des déchets est en place afin d'optimiser le recyclage des équipements électriques et électroniques. Les équipements en fin de vie sont envoyés à des sociétés spécialisées et agréées pour la collecte, le réemploi ou le traitement de ce type de matériels.

Au regard de ces éléments, l'un des critères d'examen technique n'étant pas atteint sur certaines de nos installations, l'activité 8.1 - Traitement de données, hébergement et activités connexes ne peut être alignée à l'objectif « Atténuation du changement climatique ».

Activité 6.5 : Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires

Compte tenu de sa complexité, le critère technique portant sur les pneumatiques n'ayant pu être vérifié, le Groupe considère que l'ensemble de ses investissements de l'exercice (acquisitions ou droits d'usage) et que ses dépenses de location de l'exercice ne sont pas alignés, y compris lorsqu'ils portent sur des véhicules émettant moins de 50 g CO₂/km.

Le Groupe est engagé dans une démarche volontaire de réduction des émissions de sa flotte automobile et utilitaire, dans le cadre du renouvellement progressif de ce parc. On peut déjà noter que 32% des CapEx éligibles et 23% des OpEx éligibles de l'exercice pour l'activité 6.5 ont porté sur des véhicules émettant moins de 50 g CO₂/km.

Activité 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

Les bâtiments occupés par le Groupe sont tous en location et le droit d'usage correspondant est reflété dans les investissements de l'exercice. Compte tenu des informations à recueillir auprès des bailleurs, le Groupe n'est pas à ce jour en mesure d'analyser l'ensemble des critères techniques nécessaires à l'évaluation de l'alignement. Il s'agit d'un point d'action identifié dans le cadre de la trajectoire de réduction des émissions du Groupe.

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique

Activité 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

Analyse des critères d'examen techniques

Cf. l'analyse des risques climatiques physiques décrite pour l'objectif 1.

Analyse des critères de préjudices aux autres objectifs

Ne pas causer de préjudice à L'atténuation du changement climatique : cegedim.cloud a obtenu la labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre.

Ne pas causer de préjudice à L'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines (objectif 3), et à La transition vers une économie circulaire (objectif 4) : cf. l'analyse décrite pour l'objectif 1.

Au regard de ces éléments, l'activité Traitement de données, hébergement et activités connexes est alignée à l'objectif « Adaptation au changement climatique ».

Activité 8.2 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

Analyse des critères d'examen techniques

Cf. l'analyse des risques climatiques physiques décrite pour l'objectif 1.

Au regard de ces éléments, l'activité Programmation, conseil et autres activités informatiques est alignée à l'objectif « Adaptation au changement climatique ».

On rappelle cependant qu'aucun indicateur ne sera délivré pour cette activité, qui n'est pas habilitante donc ne génère pas de chiffre d'affaires éligible ou aligné, et pour laquelle le Groupe n'a pas réalisé sur l'exercice de CapEx ou d'OpEx visant à répondre aux risques de vulnérabilité.

Respect des garanties minimales

Le respect des garanties minimales est mis en œuvre par le Groupe Cegedim au travers de politiques, chartes, procédures et bonnes pratiques selon les principes et les réglementations applicables, et notamment :

- L'ensemble des lois nationales des pays d'activité de Cegedim et de ses fournisseurs ainsi que les Directives Européennes en lien avec les thématiques sociales et environnementales ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- La convention internationale des Droits de l'Enfant ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les 8 conventions fondamentales :
 - Convention n° 29 sur le travail forcé ;
 - Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
 - Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
 - Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération ;
 - Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
 - Convention n° 111 sur la discrimination ;
 - Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
 - Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Garanties minimales	
Thématiques	Respect et mise en application par Cegedim
Droits de l'Homme	- Charte Éthique - Dispositif de recueil des signalements / ligne d'alerte - Politique et Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
Corruption	- Charte Éthique - Cartographie des risques Sapin II - Formations des collaborateurs à la Charte Éthique - Dispositif d'alerte conforme à la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 - Dispositif de contrôle prévu à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 - Politique et Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
Fiscalité	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs en charge des opérations de nature fiscale - Recours à des experts externes dans le cadre d'un abonnement continu et de contrats ponctuels - Veille réglementaire - Le Groupe s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où ses activités sont implantées et où de la valeur est créée
Concurrence loyale	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs relatives à la concurrence - Référents conformité - Veille réglementaire

Le Groupe Cegedim ne fait pas l'objet de condamnation majeure au titre des garanties minimales du Règlement Taxinomie. Dans la publication du 16 juin 2023 de la Communication sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques du règlement de l'UE sur la Taxinomie et ses liens avec le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (2023/C 211/01), la Commission a indiqué aux entreprises de prendre en considération « les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives prévus par le SFDR » en ce qui concerne les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité ⁽³²⁾	Élément de mesure	Cegedim
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Aucun investissement
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Aucun investissement
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Il existe un processus systématique de mise à niveau des politiques salariales et des acquis sociaux lorsque le Groupe réalise l'intégration des nouvelles filiales dans lesquelles il a investi
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Le Conseil d'administration de Cegedim SA respecte un ratio de 40% de femmes
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Aucun investissement

(32) Cf tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Synthèse de l'analyse de l'alignement

Activité 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

1) Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Critères d'examen techniques :	EU Code of Conduct et ISO 50 0001	
	PRG des fluides frigorigènes ≤ 675	
Ne pas causer de préjudice important :		
2) Adaptation au changement climatique	Analyse de risques climatiques physiques	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	OK	
4) Transition vers une économie circulaire	OK	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Analyse de risques climatiques physiques	
Ne pas causer de préjudice important :		
1) Atténuation du changement climatique	EU Code of Conduct et ISO 50 0001	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	OK	
4) Transition vers une économie circulaire	OK	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

Activité 8.2 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Analyse de risques climatiques physiques	
Ne pas causer de préjudice important :		
1) Atténuation du changement climatique	NA	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	NA	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

	Conforme au critère
	Conforme au critère (selon les sites)
	Non applicable

6.2.5.3 | Indicateurs clés de performance

La Direction Financière a établi la méthodologie de calcul et de production des indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Cette méthodologie a fait l'objet d'échanges avec les contrôleurs de l'information financière.

Indicateur de chiffre d'affaires

Part du Chiffre d'Affaires éligible

L'indicateur de CA des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme du CA des activités économiques éligibles et le CA net total tel que présenté dans les états financiers consolidés.

Indicateur d'éligibilité = CA des activités éligibles / CA net total = 8,3 %. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (7,9 % en 2023).

La part du CA éligible est faible, du fait du modèle d'affaires du Groupe qui est peu susceptible d'avoir un impact environnemental significatif. Comme indiqué précédemment, la mesure de l'éligibilité est conduite au niveau de l'entité cegedim.cloud et consiste à mesurer la fourniture de « l'énergie informatique » qui permet à l'ensemble des filiales du Groupe de réaliser des activités de traitement des données (8.1), de programmation (8.2), et de fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données (4.1).

L'activité 8.2 n'étant pas habilitante, elle n'est pas incluse dans l'indicateur de chiffre d'affaires. L'activité 4.1 n'étant pas commercialisée de manière distincte de l'offre d'hébergement, aucun chiffre d'affaires n'est mesuré.

Part du Chiffre d'Affaires aligné

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2024 à l'ensemble des critères d'alignement, le chiffre d'affaires de ces activités est reporté en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

Taxinomie – Indicateur chiffre d'affaires

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires absolu (M€)	Part du chiffre d'affaires 2024 %	Critères de contribution substantielle							DNSH - Does Not Significantly Harm							Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1) ou éligible (A.2) année 2023 %	Activité habilitante (H)	Activité transitoire (T)
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité						
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation										
A. Activités éligibles à la taxinomie																					
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																					
Total A.1/ Chiffre d'affaires activités alignées		0	0,0 %														0,0 %				
Dont habilitantes		0	0,0 %														0,0 %	H			
Dont transitoires		0	0,0 %														0,0 %	T			
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																					
8.1 Hébergement et traitement des données	CCM 8.1 CCA 8.1	54 203	8,3 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								7,9 %				
Total A.2/ Chiffre d'affaires non aligné		54 203	8,3 %														7,9 %				
Total A (A.1 + A.2)/ Chiffre d'affaires éligible		54 203	8,3 %														7,9 %				
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																					
Total B. Chiffre d'affaires des activités non éligibles		600 293	91,7 %														92,1 %				
Total (A+B)		654 496	100,0 %														100 %				

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0 %	8,3 %
CCA : Adaptation au changement climatique	0 %	8,3 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %

Montant et proportion :

- Des activités liées à l'énergie nucléaire non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés ;
- Des activités liées au gaz fossile non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés.

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Indicateur de CapEx

Part des investissements (CapEx) éligibles

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les CapEx à considérer correspondent aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice en rapport avec les activités éligibles, avant dépréciation, amortissement ou réévaluation. Ces CapEx incluent les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location dès la signature des contrats de location, et non les modalités de financement. Les dépenses d'investissement intègrent également les nouveaux actifs issus de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice (à savoir 4,7 M€ en immobilisations corporelles et 18,2 M€ en immobilisations incorporelles, exclusion faite des sorties de périmètre).

Indicateur d'éligibilité = CapEx des activités éligibles / CapEx total = 26,6 %. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (9,3 % en 2023), du fait de la prise en compte des activités 6.5 transport par voiture particulière et véhicules utilitaires, et 7.7 acquisition et possession de bâtiments. Il tient également compte d'investissements résultant de mesures individuelles éligibles visant à diminuer l'empreinte environnementale des datacenters du Groupe.

S'agissant des activités 8.1 d'hébergement et de traitement des données, les CapEx des activités éligibles correspondent aux investissements de capacité, portés par l'entité cegedim.cloud, visant à accompagner l'évolution des besoins du Groupe en matière d'hébergement et de traitement de données, et visant à mettre à disposition des filiales les outils informatiques nécessaires aux activités de programmation et informatiques connexes.

Part des investissements (CapEx) alignés

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2024 à l'ensemble des critères d'alignement, les dépenses d'investissements 2024 de ces activités sont donc reportées en quasi-totalité en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

En revanche, le Groupe a inventorié les dépenses d'investissement relevant de mesures individuelles qui visent à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et à reporter celles-ci au sein des activités alignées, pour un montant total de 3,7 M€. Il s'agit des investissements relatifs à la création du futur datacenter du Groupe, qu'il détiendra en propre, conçu pour être durable, responsable et résilient au changement climatique, et dont la mise en production est prévue en 2026. Les travaux réalisés en 2024 concernent essentiellement la construction des bâtiments et les premiers raccordements, ainsi que la maîtrise d'œuvre du projet. Le Groupe a également rénové intégralement un de ses datacenters existants, en conformité avec la norme ISO 50001, pour une remise en service au premier semestre 2025.

Taxinomie – Indicateur CapEx

Activités économiques	Code	CAPEX absolu (m€)	Part du CAPEX 2024 %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part du CAPEX aligné (A.1) ou éligible (A.2) année 2023 %	Activité habilitante (H)	Activité transitoire (T)
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	CCM 8.1 CCA 8.1	3 739	3,1 %	NON	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,8 %	T	
Total A.1/ Capex des activités alignées		3 739	3,1 %													0,8 %			
Dont habitantes		0	0,0 %													0,0 %	H		
Dont transitoires		3 739	3,1 %													0,8 %		T	
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	CCM 8.1 CCA 8.1	10 538	8,6 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								8,5 %		
6.5 Véhicules et transport	CCM 6.5	6 024	4,9 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								N/EL		
7.7 Acquisition et possession de bâtiments	CCM 7.7	12 226	10,0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								N/EL		
Total A.2/ Capex non alignées		28 788	23,5 %													8,5 %			
Total A (A.1 + A.2)/ Capex éligible		32 527	26,6 %													9,3 %			
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Total B. Capex des activités non éligibles		89 831	73,4 %													90,7 %			
Total (A+B)		122 358	100,0 %													100 %			

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0 %	23,5 %
CCA : Adaptation au changement climatique	3,1 %	8,6 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %

Montant et proportion :

- Des activités liées à l'énergie nucléaire non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés ;
- Des activités liées au gaz fossile non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Indicateur de OpEx

Part des charges opérationnelles (OpEx) éligibles

Les dépenses opérationnelles éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise.

L'indicateur OpEx des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme des dépenses opérationnelles des activités économiques éligibles et les dépenses opérationnelles totales telles que présentées dans les états financiers. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte : seules sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs nécessaires à leur bon fonctionnement.

Indicateur d'éligibilité = OpEx des activités éligibles / OpEx total = 18,6 %. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (7,2 % en 2023) du fait de la prise en compte des activités 6.5 transport par voiture particulière et véhicules utilitaires. Une analyse plus fine des éléments de dépenses pertinents pour calculer cet indicateur a également conduit à réduire significativement la quote-part de masse salariale retenue dans le dénominateur.

S'agissant des activités 8.1 d'hébergement et de traitement des données, les OpEx des activités éligibles représentent la part des coûts directs, non capitalisés, correspondant à l'activité de maintenance informatique conduite par cegedim.cloud afin de garantir que le Groupe dispose de moyens informatiques et d'infrastructure, notamment dans ses datacenters, en parfaite condition de fonctionnement.

Part des charges opérationnelles (OpEx) alignées

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Le Groupe a inventorié quelques dépenses liées à un plan de maintenance visant à rendre alignée une partie des activités d'hébergement pour un montant de 0,3 M€. L'essentiel des dépenses opérationnelles 2024 est donc reportées en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

Taxinomie – Indicateur OpEx

Activités économiques	Code	OpEx absolu (M€)	Part du OpEx 2024 %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part du OpEx alignée (A.1) ou éligible (A.2) année 2023 %	Activité habitante (H)	Activité habitante (H) / transitaire (T)
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	CCM 8.1 CCA 8.1	262	0,2 %	NON	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %	T	
Total A.1/ Opex des activités alignées		262	0,2 %															0,0 %	
Dont habitantes		0	0,0 %															0,0 %	H
Dont transitoires		262	0,2 %															0,0 %	T
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	CCM 8.1 CCA 8.1	19 082	16,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								7,2 %		
6.5 Véhicules et transport	CCM 6.5	2 797	2,4 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								N/EL		
Total A.2/ Opex non alignées		21 879	18,4 %															7,2 %	
Total A (A.1 + A.2)/ Opex éligible		22 141	18,6 %															7,2 %	
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Total B. Opex des activités non éligibles		96 629	81,4 %															92,8 %	
Total (A+B)		118 770	100,0 %															100 %	

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0 %	18,4 %
CCA : Adaptation au changement climatique	0,2 %	16,1 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %

Montant et proportion :

- Des activités liées à l'énergie nucléaire non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés ;
- Des activités liées au gaz fossile non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés.

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

6.3 | Informations sociales

6.3.1 | Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux ressources humaines (SBM-3)

Les risques et opportunités liés aux impacts sur le personnel sont intrinsèquement liés à la stratégie et au modèle économique de l'entreprise et leur gestion proactive est essentielle pour assurer la pérennité de l'entreprise. Ces impacts réels et potentiels influent sur les décisions stratégiques, et peuvent mener à des ajustements dans les processus internes et les politiques de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs :

- Tous les membres du personnel susceptibles d'être affectés matériellement par l'entreprise sont pris en compte.
- Nous n'avons pas identifié de groupes spécifiques de personnes présentant certaines caractéristiques, travaillant dans certains contextes, ou exerçant certaines activités qui, au sein du personnel, sont davantage exposées à des impacts négatifs.
- Les impacts négatifs sont étendus à l'ensemble des activités de l'entreprise.
- La réussite d'une entreprise du numérique repose en grande partie sur son personnel, socle essentiel de toutes ses activités. Dans ce contexte, attirer et retenir les talents représente un enjeu majeur, en raison de l'évolution rapide du secteur et d'un contexte de recrutement compétitif. Grâce à son programme de formation d'apprentis et d'alternants, l'entreprise a l'opportunité de retenir les meilleurs talents, qui sont déjà familiarisés avec la culture et les opérations du Groupe.
- Le Groupe est exposé à un risque financier s'il ne parvient pas à respecter le seuil légal minimum d'employés en situation de handicap.
- Tous les plans d'action décrits ci-après étant engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue, ils ne nécessitent pas l'engagement de montants financiers significatifs.
- Nous n'avons pas identifié d'impact matériel sur le personnel résultant de plans de transition de l'entreprise visant à réduire nos impacts négatifs sur l'environnement, à rendre nos activités plus écologiques et neutres pour le climat, ou à réduire nos émissions de carbone conformément aux accords internationaux.
- Cegedim n'exerce pas en propre d'activités pour lesquelles il existe un risque non négligeable de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants, y compris dans les pays pouvant être considérés comme à risque.

6.3.2 | Développer le capital humain de Cegedim (S1)

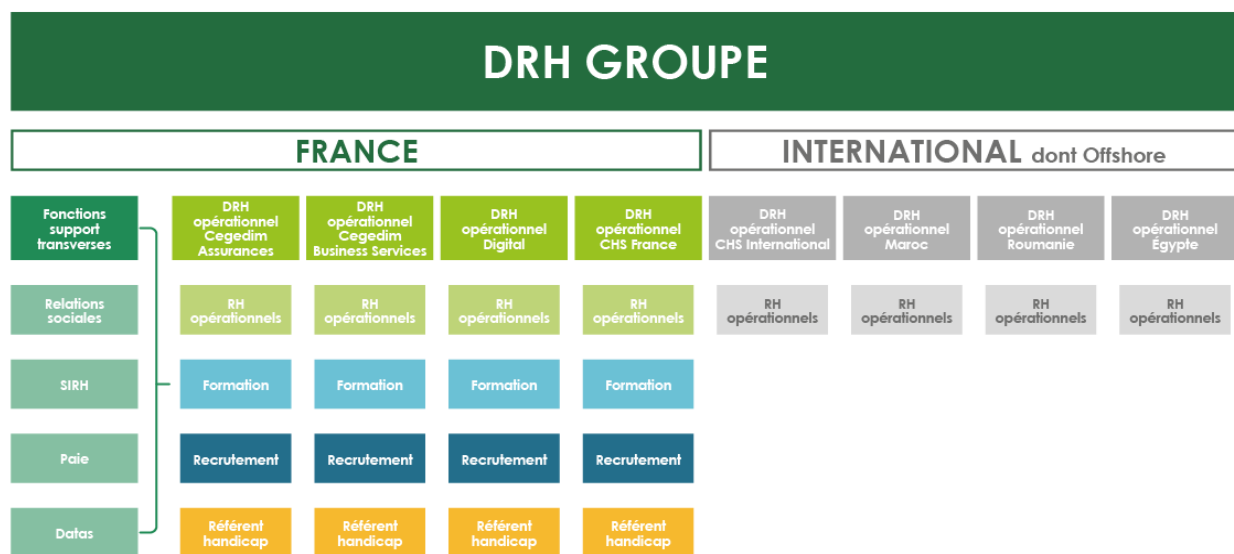
6.3.2.1 | Organisation et politique de Ressources Humaines (S1-1)

Organisation des Ressources Humaines

Positionnée en réel business partner, la Direction des Ressources Humaines du Groupe définit la stratégie RH et sociale du Groupe pour accompagner les entités dans leurs enjeux opérationnels. Soucieuse des enjeux sociaux et d'inclusion, la fonction RH s'attache à effectuer un suivi de proximité des collaborateurs et encourage leur évolution, tout en soutenant l'amélioration continue et la croissance de Cegedim.

Composée d'une quarantaine de collaborateurs en France et d'une quinzaine à l'international, la Direction des Ressources Humaines est pilotée par la Directrice des Ressources Humaines Groupe, accompagnée par quatre Directeurs des Ressources Humaines (DRH) opérationnels dédiés aux divisions que sont Cegedim Assurances, Cegedim Business Services, Digital et Cegedim Healthcare Solutions France.

Au sein des activités, les équipes sont composées de Responsables RH de proximité, de responsables recrutement, responsables formation et référents handicap, tous experts dans leur métier :



Les équipes RH transverses apportent des moyens et outils mutualisés et accompagnent les équipes RH opérationnelles grâce à leur expertise en matière de SIRH, de paie, de data et de relations sociales. À l'international, les équipes RH sont parfois amenées à gérer l'ensemble des activités RH allant du recrutement à la paie.

Les équipes transverses et opérationnelles collaborent et partagent les bonnes pratiques sur des projets comme le catalogue de formation, la qualité de vie au travail, les événements de recrutement, la conduite du changement... Des ateliers sont régulièrement organisés pour passer en revue les processus ou en cas de nouveauté sur des thèmes spécifiques, portant notamment sur le SIRH et les relations sociales (changements réglementaires, temps de travail, maladie...).

Au quotidien, les équipes RH utilisent et mettent en œuvre les solutions développées par la filiale Cegedim Business Services, spécialiste pour la transformation digitale et la performance de la fonction RH, qui propose des outils et services allant de la paie jusqu'à la gestion externalisée des Ressources Humaines. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation en termes de paie, de gestion administrative, de portail RH, de formation, et de Gestion des Temps et des Activités (GTA). Cet outil constitue une aide à la décision. La filiale Cegedim Business Services propose par ailleurs des solutions de dématérialisation et de signature électronique, largement utilisées au sein du Groupe.

La DRH joue un rôle actif au sein du Club RSE et du Club des référents RSE : elle contribue directement à l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route de durabilité du Groupe sur les enjeux relevant de sa compétence, et apporte son expertise métier sur les autres thématiques.

Politique de Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de déployer une politique en phase avec la stratégie du Groupe, les enjeux des divisions, dans le respect de la réglementation et des spécificités du Groupe.

En complément de sa croissance organique, le Groupe Cegedim se développe également pour partie grâce à de la croissance externe pouvant impliquer des reprises de personnel. La fonction RH a développé un savoir-faire à tous les niveaux (RH, SIRH, Relations sociales, Direction) pour accompagner les divisions dès la phase préliminaire, afin de sécuriser et fiabiliser l'intégration de nouveaux collaborateurs dans ce contexte spécifique.

Après trois années marquées par un marché de l'emploi sous tension, le recrutement reste une mission clef, à laquelle s'ajoutent la montée en compétences des collaborateurs et la fidélisation des talents. Les enjeux de croissance de Cegedim et les refontes organisationnelles qui l'accompagnent nécessitent une agilité et une adaptabilité des collaborateurs, auxquelles la fonction RH s'attache.

Lorsque l'entreprise est amenée à mettre fin à une relation d'affaires, notamment pour des impératifs économiques, elle tient compte des impacts réels et potentiels sur son personnel dans ses décisions, et analyse les conséquences sociales et économiques qui peuvent en découler. Une communication transparente est alors engagée avec les employés et, si applicable, avec leurs représentants, et l'entreprise recherche des solutions en vue de limiter les effets négatifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un statut social harmonisé garantissant les mêmes avantages à tous ses collaborateurs en France : application de la même convention collective, harmonisation des assureurs prévoyance et des caisses de retraite complémentaire, ...

6.3.2.2 | Dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1-2)

Dialogue social

Le dialogue social de proximité s'est poursuivi en 2024, et de nombreuses actions sociales sont mises en place au niveau local, portant notamment sur l'aide au logement, des subventions à des activités sportives ou de loisirs, aux vacances...

Au sein des filiales françaises, le dialogue social s'est poursuivi avec les instances représentatives du personnel élues par les salariés, qui sont au nombre de quatre : UES Boulogne, Cegedim Santé, Cegedim Activ et Smart Rx. Il n'est pas possible de rendre compte en détail ici de l'activité de ces Comités Sociaux et Économiques.

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, les délégués syndicaux et la Direction des Ressources Humaines se réunissent pour réaliser un inventaire des sujets de négociation et conclure des accords collectifs le cas échéant.

Du fait de la variété des effectifs de nos entités internationales, le dialogue social peut prendre une forme différente. Ainsi, en Roumanie, il existe au sein de Cegedim Costumer Information un représentant des travailleurs qui agit au nom des salariés en cas de discussions ou de négociations.

Quel que soit le pays, le Groupe s'appuie sur un dialogue régulier avec les représentants des collaborateurs afin de créer un environnement dans lequel les collaborateurs peuvent développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise.

L'équité sociale est au cœur des préoccupations du Groupe. Pour promouvoir l'évolution équitable des carrières et l'égalité des chances, Cegedim s'appuie notamment sur l'index de l'égalité professionnelle, un indicateur dont le niveau systématiquement le seuil de 75, fixé par loi, témoigne de la mise en œuvre de la politique d'amélioration continue.

Par ailleurs Cegedim se mobilise en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés. En France, ces derniers sont accompagnés, informés et conseillés par la Cellule Handicap qui compte 6 membres de la Direction des Ressources Humaines ayant la qualité de Référent Handicap.

Accords collectifs

Au sein des filiales françaises et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux et de ce fait ne sont pas tous mentionnés dans ce document. Il est à noter qu'aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou des organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social.

Les nouveaux accords collectifs signés en 2024 en France ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- Accord relatif à la Prévoyance complémentaire ;
- Avenant relatif à la couverture Frais de santé ;
- Avenants Intéressement ;
- Avenant Plan d'épargne Cegedim.

Des commissions de suivi sont organisées tout au long de l'année et concernent l'ensemble des accords applicables.

Lors du CSE mensuel, les élus du personnel et la Direction des Ressources Humaines se réunissent pour évoquer et traiter les sujets de nature économique, financière et sociale conjointement établis à l'ordre du jour. En cas de projet ayant un impact sur l'organisation ou les conditions de travail, l'avis des élus est sollicité lors d'une information-consultation, puis remis à la Direction. Les salariés sont informés des décisions prises notamment grâce aux procès-verbaux de la réunion.

Les questions portant sur la santé et la sécurité des collaborateurs sont examinées trimestriellement lors de Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et restituées en CSE. Les thématiques de la formation, l'information et l'aide au logement, l'égalité professionnelle sont abordées une fois par an au cours de commissions dédiées.

Nous tenons les collaborateurs de l'entreprise et leurs représentants régulièrement informés de l'empreinte environnementale de nos activités, et les associons aux ambitions et actions qui sont engagées afin de réduire les émissions de carbone du Groupe. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années, qui s'effectue dans la continuité et sur le long terme. Cela s'est traduit notamment par la formation de l'ensemble du personnel de cegedim.cloud à la Fresque du numérique en 2023, et par un programme de sensibilisation qui sera étendu à de nouveaux publics à partir de 2025.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés – EEE	Salariés – non EEE	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) ⁽³³⁾
0 – 19 %		Maroc	
20 – 39 %			
40 – 59 %			
60 – 79 %			
80 – 100 %	France		France

Moyens mis à disposition des collaborateurs pour exprimer leurs préoccupations (S1-2/ S1-3)

Cegedim propose à ses collaborateurs différents moyens de communication pour exprimer leurs préoccupations ou attentes. Ils ont la possibilité de s'adresser à leur ligne managériale, au Responsable RH de leur entité, ou à un représentant du personnel. Le soutien du Responsable RH vise pour les salariés à être écoutés, informés et conseillés sur les moyens à leur disposition pour traverser les éventuelles difficultés rencontrées sur un plan personnel ou professionnel. Une fois les difficultés identifiées, un plan d'actions est élaboré avec le manager, voire avec d'autres intervenants (médecin du travail, assistante sociale, ...).

En complément, ils peuvent saisir la ligne d'alerte ou le Comité Éthique du Groupe, qui permet de répondre à toute question liée à l'éthique, de traiter tout signalement en toute confidentialité, et de protéger les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles. En France, ils peuvent également contacter un Référent Harcèlement pour toute question sur ce sujet : un nouveau guide sur la procédure de signalement d'un harcèlement sexuel, moral ou agissements sexistes a été diffusé en 2024.

Le Comité Éthique se réunit aussi fréquemment que nécessaire pour examiner les questions ou signalements reçus, et en assure le suivi jusqu'à leur résolution complète.

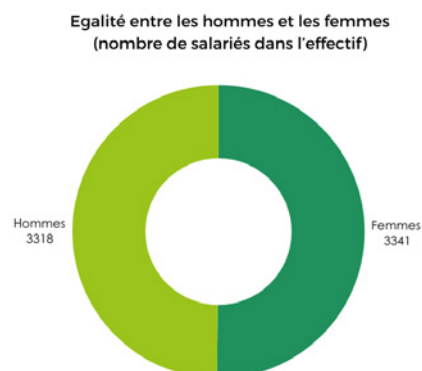
Nous mesurons l'efficacité de nos canaux de communication à travers les retours reçus, y compris les réclamations ou signalements éventuels. La capacité de nos employés à exprimer leurs opinions ou à signaler des problèmes témoigne de l'accessibilité et du bon fonctionnement de ces canaux.

(33) Information relative uniquement aux pays avec plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des salariés, conformément aux exigences de l'ESRS S1.

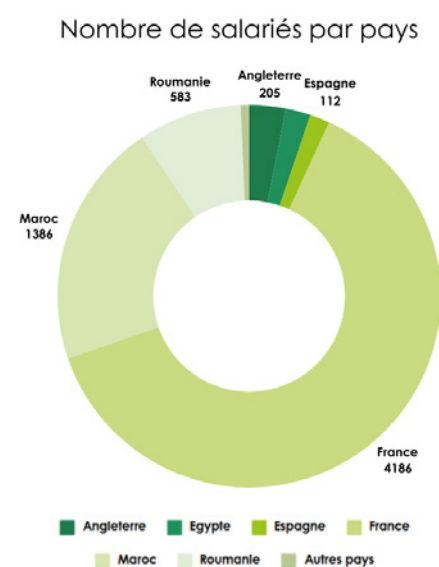
6.3.2.3 | Caractéristiques et autres informations sur les salariés de l'entreprise⁽³⁴⁾ (S1-6)

À fin 2024, l'effectif est en croissance pour atteindre 6 659 collaborateurs, en très grande majorité en contrat à durée indéterminée (96%) et à temps plein (94,5%), avec une quasi-parité entre les femmes et les hommes.

Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectif)
Masculin	3 318
Féminin	3 341
Autres	0
Non-déclaré	0
Total salariés	6 659

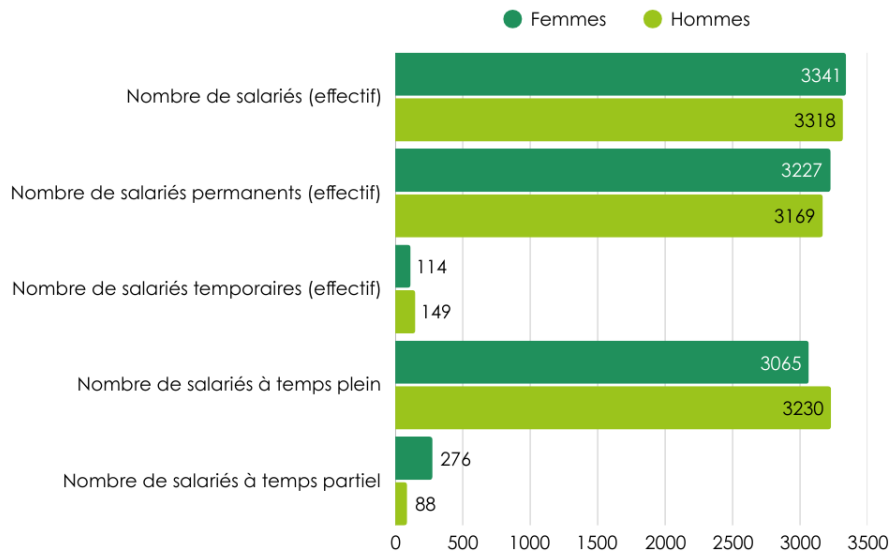


Pays	Nombre de salariés (effectif)
Allemagne	13
Angleterre	205
Belgique	28
Chili	2
Égypte	140
Espagne	112
France	4 186
Irlande	2
Italie	2
Maroc	1 386
Roumanie	583



(34) Tous les résultats figurant dans cette section sont rapportés à l'effectif complet du Groupe au 31/12/2024.

Caractéristiques des salariés de l'entreprise



Genres tels que déclarés par les collaborateurs, aucun d'entre eux n'ayant eu recours aux mentions « autre » ou « non communiqué ».

2024		
EMEA	Amérique Latine	Total
Nombre de salariés		
6 657	2	6 659
Nombre de salariés permanents		
6 394	2	6 396
Nombre de salariés temporaires		
263	0	263
Nombre de salariés à temps plein		
6 293	2	6 295
Nombre de salariés à temps partiel		
364	0	364

Le Groupe ne compte aucun salarié avec un contrat au nombre d'heures non garanti.

924 collaborateurs ont quitté le Groupe en 2024, représentant un turnover de 13,9%⁽³⁵⁾ couvrant les départs en retraite, les départs volontaires et involontaires.

Par ailleurs, aucun collaborateur n'a sollicité l'entreprise concernant le dispositif de réserviste salarié faisant référence au lien Nation-armée.

(35) Le calcul du turnover prend en compte les départs volontaires (démissions, fin de période d'essai demandé par l'employé), involontaires (licenciements, retraite, décès, fin de période d'essai demandé par l'employeur) ou en commun accord (rupture conventionnelle) rapportés à l'effectif au 31/12/2024.

6.3.2.4 | Assurer la santé et la sécurité des employés et la qualité de vie au travail

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Santé et sécurité des employés	Impact négatif potentiel en cas d'absentéisme, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Politique

Supervisée par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, la santé et la sécurité sont des axes majeurs de la politique de Ressources Humaines du Groupe Cegedim, visant à garantir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, conforme aux normes de santé et de sécurité en vigueur dans l'ensemble de nos entités. Le Groupe cherche à adopter une démarche proactive de prévention des risques professionnels, visant à réduire les accidents de travail, les maladies professionnelles et à favoriser la qualité de vie au travail de l'ensemble de ses employés. Plus de détails sur la politique Ressources Humaines du Groupe sont disponibles dans la section 6.3.2.1 de ce chapitre.

Actions et résultats

Prévention

La prévention est un élément fondamental de notre politique de santé et de sécurité, car elle joue un rôle essentiel dans la réduction des risques sur le lieu de travail et dans la préservation du bien-être de nos employés. En identifiant de manière proactive les risques potentiels et en mettant en œuvre des mesures préventives, nous essayons de réduire la fréquence et la gravité des accidents, et de créer un environnement de travail plus sécurisé.

Chaque année, Cegedim met à jour l'intégralité des Documents Uniques d'Évaluation des Risques professionnels (DUER) couvrant tous ses sites en France. Un groupe de travail RH pilote la mise en œuvre des mesures et des plans d'action et suit périodiquement les indicateurs d'avancement et de résultats. Ces documents sont présentés en CSSCT.

Au Royaume-Uni, les appareils et équipements électriques font l'objet de tests (*Portable Appliance Testing*) permettant de s'assurer qu'ils peuvent être utilisés par les collaborateurs en toute sécurité.

En France, des fiches pratiques de prévention ont été développées et mises à la disposition des collaborateurs portant sur les gestes et postures, le télétravail, les bonnes pratiques à adopter en open space, et le risque routier. Cette démarche s'est poursuivie en 2024, avec la diffusion de nouvelles fiches concernant la prévention contre le cancer et l'endométriose. Cegedim a également participé à l'opération Octobre Rose afin de sensibiliser davantage ses collaborateurs sur le cancer du sein.

En complément de ces fiches, des modules d'e-learning ont été élaborés en interne avec des salariés experts des thèmes abordés (pompier volontaire, médecin), portant sur :

- La sécurité incendie obligatoire pour tous les collaborateurs français, qui a ensuite été traduit et adapté pour être diffusé aux salariés d'Activus au Royaume-Uni ;
- Les gestes de premier secours.

Par ailleurs les filiales au Royaume-Uni disposent de secouristes formés aux gestes de premiers secours, de secouristes en santé mentale, et de secouristes formés à la sécurité incendie.

Couverture santé

Dans tous les pays dans lesquels Cegedim opère, les collaborateurs bénéficient d'une couverture pour leurs frais de santé, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance.

En France, des dispositifs de prévoyance Décès, Incapacité et Invalidité couvrent tous les collaborateurs, et un dispositif optionnel de maintien de la garantie Frais de santé est proposé aux anciens salariés. En 2023, le Groupe a décidé d'améliorer l'indemnisation des arrêts maladie au-delà des dispositions de la convention collective applicable en France, en alignant la couverture santé du personnel non-cadre sur celle des cadres. Les garanties relatives aux frais de santé ont par ailleurs été améliorées sans surcoût en 2024, avec notamment l'augmentation du forfait annuel pour les médecines douces.

En 2024, des négociations ont également été menées en vue d'harmoniser les cotisations prévoyance pour l'ensemble des collaborateurs. Le Groupe s'attache à étendre progressivement les dispositifs de prévoyance et de couverture retraite à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde.

Qualité de vie au travail

En France, une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) est déployée avec des groupes de travail dédiés, dont les travaux sont restitués en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Dans certaines filiales comme Cegedim Santé, des ambassadeurs Qualité de Vie au Travail sont nommés pour accompagner les collaborateurs, mettre en place des événements et créer un nouvel axe de communication en complément des échanges avec le management et les équipes RH. En 2024, à l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, Cegedim a participé à un challenge inter-entreprises au profit de l'association SauvLife, une application qui sauve des vies en partenariat avec le SAMU et les services de secours. Le challenge portait sur le bien-être, les gestes qui sauvent et l'olympisme.

Les filiales à l'international mettent également en place diverses initiatives, telles que des challenges sportifs, des sessions de bien-être au travail ou des dispositifs destinés à favoriser la mobilité en vélo. Au Royaume-Uni, CegedimRx et THIN ont mis en place un dispositif favorisant le bien-être, avec un assistant spécialisé en santé mentale, une newsletter bimensuelle, ainsi que des événements ou formations organisés tous les trimestres avec des intervenants extérieurs. La semaine de la santé mentale est relayée chaque année, avec accès à un programme de soutien pour les employés qui le souhaitent. Les collaborateurs peuvent également bénéficier d'une heure chaque mois afin de participer à différentes activités relatives au bien-être comme des conférences sur les retraites ou différents événements sociaux.

Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la santé et du bien-être et des employés, Cegedim encourage activement la participation à des activités physiques et sportives. En France, des courses solidaires sont régulièrement proposées aux collaborateurs : Foulées de l'Assurance, La Parisienne, ou encore la Course solidaire pour l'association Imagine For Margo. Certains CSE proposent également des cours de sport en ligne, ou prennent en charge une partie des frais d'inscription à des clubs de sport. En novembre 2024, Cegedim a participé au Challenge AFM-Téléthon, et encouragé ses collaborateurs à pratiquer des activités physiques et autour du bien-être, permettant de générer un don pour l'association.

Les filiales à l'international mettent également en place diverses initiatives, telles que des challenges sportifs, des sessions de bien-être au travail ou des dispositifs favorisant la mobilité à vélo. En 2024, les salariés de Cegedim Service Center se sont réunis et ont pratiqué des activités sportives dans le cadre du challenge « Fun Olympics ».

Résultats (S1-14)

Grâce à la démarche d'amélioration continue et aux actions menées depuis de nombreuses années, et au regard des résultats obtenus avec un taux de fréquence et un taux de gravité très en deçà de la moyenne notamment en France, la santé et la sécurité des collaborateurs constituent un risque net faible pour Cegedim. C'est la raison pour laquelle cet enjeu ne fait pas l'objet d'une cible quantitative. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu la santé et la sécurité des collaborateurs, en veillant à ce que le nombre d'accidents et de maladies professionnelles reste le plus faible possible.

Résultats pour la santé et sécurité des employés (S1-14)

Proportion d'employés couverts par le système de santé et sécurité du Groupe	99,4 %
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles	0
Nombre d'accidents	62
Taux de fréquence des accidents ⁽³⁶⁾	5,16
Nombre de cas de maladies professionnelles	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès dus à des maladies professionnelles	3 399
Taux de gravité des accidents ⁽³⁷⁾	0,28

Nous considérons que la protection sociale et l'accès aux congés familiaux sont essentiels pour soutenir la santé et le bien-être des employés. Ces dispositifs leur garantissent l'accès aux soins de santé, une sécurité financière en cas d'événements imprévus et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Proportion de collaborateurs bénéficiant d'une couverture pour (S1-11)⁽³⁸⁾ :

La maladie	100 %
Le chômage	89 %
Les accidents du travail et handicaps pouvant en découler	93 %
Les congés parentaux	100 %
La retraite	98 %

Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux (S1-15)⁽³⁹⁾

Pourcentage de salariés concernés ayant pris des congés familiaux	Femmes	100 %
	Hommes	100 %

(36) Pour le calcul des taux de fréquence et de gravité, nous avons pris en compte le nombre d'heures travaillées théorique, sans retenir les absences et heures supplémentaires.

(37) Indicateur volontaire non requis par la CSRD.

(38) Résultat publié volontairement, cette information étant considérée comme non matérielle au sens de la CSRD.

(39) Résultat publié volontairement, cette information étant considérée comme non matérielle au sens de la CSRD.

6.3.2.5 | Recruter et conserver les talents

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Recrutement et rétention des salariés hautement qualifiés	Risque résultant de la difficulté d'attirer les bons candidats et de retenir les salariés qualifiés
	Opportunité de recruter de bons candidats à l'issue de stages ou d'alternance

Politique

Le Groupe Cegedim mène une politique de l'emploi active, avec une démarche renforcée ces dernières années pour répondre aux enjeux de fidélisation des collaborateurs, en particulier pour les métiers en tension ou spécialisés, tels que la R&D, ainsi que les experts métiers de la paie et de l'assurance. Cette politique s'inscrit dans une vision à long terme, visant à soutenir la croissance du Groupe tout en valorisant et en développant les talents au sein de l'entreprise.

Cette politique de recrutement couvre toutes les activités et tous les pays du Groupe dans lesquels Cegedim opère, tout en veillant à contenir l'évolution de la masse salariale à un niveau de croissance raisonnable. Elle porte aussi bien sur le recrutement des nouveaux talents que sur le processus de mobilité interne, en vue de favoriser l'évolution professionnelle des collaborateurs au sein du Groupe. La politique de recrutement et de gestion des talents est portée par la Directrice des Ressources Humaines Groupe, qui supervise les équipes de recrutement et de management de proximité, responsables de sa mise en œuvre.

La diminution des émissions de carbone et la transition vers une empreinte environnementale réduite étant engagées depuis plusieurs années dans une optique à moyen et long terme, elles n'ont pas d'impact significatif sur la politique de l'emploi du Groupe.

Actions et résultats en matière d'attractivité

Cellule RH dédiée

Afin de répondre aux enjeux ambitieux de recrutement des divisions, la Direction des Ressources Humaines a mis en place une cellule dédiée au niveau du Groupe, composée de la Directrice RH Groupe, d'une personne de l'équipe SIRH, et du référent métier recrutement. La cellule expérimente de nouvelles solutions et partenariats, tels que la multiplication des bourses à l'emploi, des partenariats portant sur la recherche de profils en R&D, la réflexion autour de nouveaux dispositifs notamment liés à l'intelligence artificielle, la veille technologique et la recherche de solutions innovantes. Cette démarche d'amélioration continue a pour objectif d'identifier des opportunités d'amélioration, qu'il s'agisse d'adapter les outils existants ou d'en introduire de nouveaux, afin de faire évoluer et d'optimiser le processus de recrutement du Groupe.

Cooptation

Cegedim a mis en place depuis plusieurs années une politique de cooptation. Son objectif est de gratifier les collaborateurs qui transmettent des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe.

Depuis 2023, un nouvel outil de cooptation a été mis en place en France permettant :

- Pour les collaborateurs, de coopter encore plus facilement sur des offres existantes ou en candidature spontanée ;
- Pour l'équipe RH, de suivre le nombre de cooptations réalisées dans le Groupe et leur état d'avancement, et d'encourager la cooptation avec des challenges spécifiques.

En complément de ce dispositif permanent, des campagnes exceptionnelles sont parfois organisées pour les postes en pénurie avec des montants de prime renforcés. Cette politique a porté ses fruits avec 107 embauches cooptées en France en 2024.

Développement des partenariats

Afin de développer la visibilité et la marque employeur de Cegedim, tout en facilitant l'accueil et la formation des étudiants, les sociétés du Groupe ont établi des partenariats avec plusieurs organismes de formation. Ainsi, en 2024, des collaborations ont été mises en place avec une quinzaine d'institutions en France, au Maroc en Égypte et en Roumanie :

- Cegedim Business Services a poursuivi ses partenariats avec l'IGS, l'ECE Paris et l'IAE de Montpellier afin de recruter des consultants et ingénieurs développement.
- Cegedim Service Center a renforcé ses partenariats avec le centre universitaire de Bucarest, l'Agence Universitaire de la Francophonie et a collaboré avec la Faculté d'Ingénierie en Langues Étrangères au sein de l'Université POLITEHNICA de Bucarest.
- Cegedim Maroc a conclu trois partenariats avec la Faculté des Sciences de Gestion ISIAM-Agadir, avec l'École Polytechnique à Agadir pour le recrutement dans les domaines du développement et de la sécurité informatique, et l'EMAA Business School à Agadir pour le recrutement de gestionnaires d'assurance YOUNCODE

Ces partenariats se traduisent principalement par une participation aux événements organisés par ces établissements, nous donnant l'opportunité de présenter le Groupe, ses filiales et ses activités. Nous proposons aux étudiants de ces organismes des stages, des contrats en alternance ou en apprentissage, ainsi qu'à des opportunités d'embauche en contrat indéterminé.

Accueil et intégration des stagiaires et alternants

Le Groupe propose en France et à l'international des stages aux étudiants ou jeunes diplômés, qui constituent chez Cegedim des tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe.

En parallèle, depuis 2020, le Groupe Cegedim a mis en place en France une Communauté Alternants afin de favoriser les échanges et de faciliter leur intégration dans l'entreprise, animée toute l'année par l'équipe RH avec des temps d'échange, des jeux-concours, afterworks, etc. En 2024, le taux de conversion des stagiaires et alternants en CDI était de 84%.

Actions et résultats en matière de rétention

Évolution professionnelle et mobilités internes

Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs essentiels de motivation et de réussite de ses collaborateurs. C'est la raison pour laquelle Cegedim a souhaité faire de ce sujet prioritaire un objectif suivi au plus haut niveau de l'entreprise. Lorsqu'un poste est vacant, la priorité est donnée à la recherche de candidats en interne. Les possibilités de mobilité interne, qu'elle soit géographique, transversale ou hiérarchique, permettent aux salariés d'élargir leur expérience et leurs compétences, et contribuent au transfert des connaissances entre les différentes entités du Groupe. Au niveau du Comité de Direction des Ressources Humaines Groupe, une commission mobilité promeut l'évolution professionnelle et étudie les demandes de mobilité interne. En 2024, 766 mobilités internes ont été réalisées dans le Groupe.

Partage de la valeur

En France, Cegedim a mis en place un accord de participation ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux activités et divisions. Ces accords font l'objet d'échanges et d'évolutions chaque année. En 2024, plus de 8,3 millions d'euros ont été versés aux collaborateurs Cegedim France au titre de l'épargne salariale.

Les supports de placement offrent plusieurs options de placement solidaire et les collaborateurs ont la possibilité d'investir dans un FCPE composé à plus de 90 % d'actions Cegedim.

En 2024, pour la première fois depuis la création du Groupe, Cegedim a ouvert son capital à l'ensemble des collaborateurs français. Ce programme d'actionnariat salarié « Cegedim en actions » a permis aux employés d'acquérir des actions Cegedim avec une décote de 30 % par rapport au prix du marché. Cette opération a été un succès, avec plusieurs centaines de collaborateurs bénéficiaires qui ont souscrit un total de 100 000 titres.

Cible

Cegedim a souhaité établir un objectif en matière de promotion interne, permettant de s'assurer que le développement professionnel au sein du Groupe demeure un levier de fidélisation des collaborateurs.

Indicateur	Référence		Cible à 2030
	Année	Valeur	
Faire progresser le ratio de promotions internes	2024	8%	12%

Le ratio de promotions internes correspond au nombre de changements de fonction associés à une augmentation de la rémunération, rapporté à l'effectif ayant au moins 2 ans d'ancienneté.

6.3.2.6 | Former et développer les compétences

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Formation et développement des compétences	Impact négatif potentiel si les employés ne bénéficiaient pas des formations appropriées Risque potentiel de baisse de la capacité d'innovation de l'entreprise si le développement des compétences des employés s'avérait insuffisant

Politique

Cegedim est conscient que la formation des collaborateurs et le développement de leurs compétences sont primordiaux pour la pérennité de ses activités. C'est la raison pour laquelle la formation et la mobilité interne sont des axes majeurs de la politique de Ressources Humaines, considérant l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite des collaborateurs. À ce titre, ces sujets font l'objet de suivis au plus haut niveau de l'entreprise. La formation et le développement des compétences dans le Groupe Cegedim visent, ainsi, à assurer l'acquisition des compétences clés nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques et opérationnels de l'entreprise, en favorisant également l'évolution individuelle de ses collaborateurs et le développement de l'expertise interne. Portée par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe depuis plusieurs années déjà, cette politique qui couvre l'ensemble des employés du Groupe s'inscrit sur le long terme, et n'a pas fait l'objet de changements majeurs en 2024.

Actions et résultats

Formation

Les plans de formation sont établis chaque année par chaque division du Groupe en fonction de leurs priorités et enjeux stratégiques, ainsi que du développement des compétences des collaborateurs. En France, le catalogue de formations a fait l'objet d'une refonte en 2024 et répertorie par thématique toutes les formations disponibles. Depuis 2024, certaines équipes RH se sont également appuyées sur une cellule offshore de formation en Roumanie pour accompagner le déploiement des plans de formation. En France, le bilan des formations est présenté chaque année aux Comités Sociaux et Économiques.

E-learning

Cegedim a développé une plateforme interne d'e-learning permettant à tous ses collaborateurs d'accéder à de nombreux modules couvrant une large gamme de formations spécifiques au Groupe et ses activités. De nouveaux modules ont été mis en ligne en 2024, portant notamment sur les gestes de premiers secours, le RGPD, et le RGPD appliqué au recrutement. Cette plateforme a été très largement utilisée en 2024 : le nombre d'heures de formation par inscrit a augmenté de 34 % en 2024, hausse qui s'explique notamment par le renforcement du suivi des e-learning obligatoires et le lancement de nouveaux modules de formation.

Une plateforme d'e-learning externe proposant des modules de formation technique est également mise à la disposition des collaborateurs pour leur permettre de mettre à jour leurs connaissances sur les évolutions et nouvelles technologies liées à leur métier.

Au total, en 2024 nos collaborateurs ont suivi 24 578 heures de formation en e-learning.

Évaluation annuelle

Le Groupe s'assure que chaque employé soit accompagné dans son parcours professionnel et progresse vers les objectifs souhaités, en mettant en place une campagne d'évaluation annuelle. En 2024, les entretiens annuels d'évaluation sont menés par l'ensemble des managers, et permettent de dresser un bilan avec chaque collaborateur sur ses besoins de formation ainsi que son parcours d'évolution professionnelle. En 2024, 76% des employés du Groupe ont participé à des entretiens d'évaluation de leurs performances et d'évolution de carrière.

Résultats (S1-13)

Ratio des employés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution de carrière (effectif total)	
Femmes	75 %
Hommes	77 %
Total	76 %

Nombre de collaborateurs éligibles ⁽⁴⁰⁾ à un entretien annuel d'évaluation	5 699
Proportion d'évaluations réalisées par rapport au nombre convenu par l'encadrement	88 %

Transmission des compétences

Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir le partage des connaissances et de l'expertise au sein des équipes. Dans cette optique, certaines entités mettent en place des formations sur mesure en s'appuyant sur leurs propres collaborateurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des métiers, de partager les bonnes pratiques et de transmettre les savoir-faire. Des dispositifs de tutorat et de parrainage sont également déployés pour accompagner les mobilités internes ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, transmettre les connaissances propres aux postes (processus, procédures, outils, organisation, etc.) ou à certains métiers, en France, au Royaume-Uni et en Roumanie. À titre d'exemple, Cegedim Business Services propose un tutorat de deux mois rémunérés pour chaque nouvel entrant, qui s'accompagne d'un parcours d'intégration d'une durée de plusieurs semaines alternant période de formation et mise en pratique, ainsi que des campus pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes spécifiques comme le paramétrage de la paie. En Roumanie, Cegedim Service Center a organisé la Cegedim Academy, deux programmes de stages d'été pour les étudiants de dernière année.

Cible

Afin de s'assurer que les compétences de nos employés correspondent aux besoins opérationnels et stratégiques de l'entreprise, et favorisent leur évolution professionnelle, Cegedim a défini un objectif en ligne avec la politique de formation et de développement des compétences.

Indicateur	Référence		Cible à 2030
	Année	Valeur	
Augmenter le nombre d'heures de formation par collaborateur	2024	6,6	10

Le nombre d'heures de formation par collaborateur correspond au total des heures de formation suivies rapporté à l'effectif des collaborateurs en CDI. La répartition femmes/hommes du nombre d'heures de formation par employé n'étant pas disponible pour l'ensemble du périmètre en 2024, le Groupe poursuit ses efforts pour améliorer la collecte des données et être en mesure de les publier en 2025.

6.3.2.7 | Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Égalité de traitement et égalité des chances	Impact négatif potentiel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes
Handicap	Risque relatif au non-respect en France du pourcentage minimum légal d'employés en situation de handicap

Politique

Cegedim considère que la diversité sous toutes ses formes est source de richesse. Sous la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, la politique déployée par les Ressources Humaines vise à promouvoir un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif, et à garantir que tous les employés du Groupe, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles, aient les mêmes opportunités de développement professionnel et de progression. La Charte Éthique de Cegedim bannit toute discrimination ou harcèlement pour des raisons liées au genre, au handicap, à la situation familiale, aux préférences sexuelles, à l'âge, aux opinions politiques et philosophiques, aux convictions religieuses, à l'activité syndicale, aux origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales.

(40) Collaborateurs en CDI ayant à minima un an d'ancienneté ou dont la période d'essai est validée lors de la campagne d'évaluation annuelle.

Actions et résultats

Égalité des chances et politique de rémunération

Le Groupe a une politique de recrutement équitable, qui veut ne laisser aucune place à la discrimination : la rémunération à l'embauche est basée uniquement sur les compétences et l'expérience, et par la suite son évolution s'appuie sur des critères objectifs liés à la performance et aux compétences de chacun. De ce fait, Cegedim ne prend pas d'engagements spécifiques portant sur des politiques d'inclusion ou d'action positive en faveur de membres de son personnel appartenant à des groupes particulièrement vulnérables. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec chacun de leurs collaborateurs, afin notamment d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Par ailleurs le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché.

En France, un accord d'entreprise a été conclu portant sur l'accompagnement des représentants du personnel visant à mettre en place des garanties d'évolution de leur rémunération, et le Groupe est attentif à ce que les femmes de retour de congé maternité bénéficient d'une augmentation correspondant à la moyenne de leur statut.

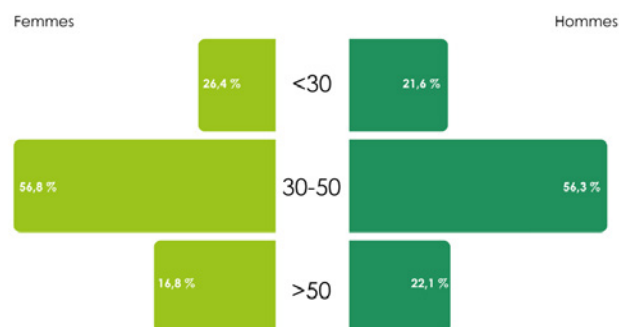
Écarts de rémunération

Écart de rémunération entre femmes et hommes (S1-16) ⁽⁴¹⁾	26,6 %
Écart de rémunération annuelle totale entre la personne la mieux payée et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (S1-16)	26,7

En date du rapport, les rémunérations effectives comprenant les avantages en nature n'étant pas disponibles dans tous les pays, les écarts de rémunération ont été calculés sur la base de la rémunération contractuelle fixe et variable pour l'ensemble des salariés du Groupe. Un plan d'amélioration sera mis en place afin d'être en mesure de collecter ces données en 2025.

La répartition de l'effectif du Groupe par tranches d'âge et genres est le résultat d'une politique RH active en matière de recrutement, de diversité et de gestion des carrières. Cegedim donne leur chance aux jeunes collaborateurs avec 24 % des collaborateurs âgés de 30 ans ou moins, et veille à l'employabilité de ses collaborateurs les plus expérimentés avec plus de 19,4 % de collaborateurs âgés de 50 ans ou plus⁽⁴²⁾.

Répartition H/F par âge des collaborateurs du Groupe

Index d'égalité professionnelle⁽⁴³⁾

Entité	Index 2024
Cegedim Activ	92
Cegedim Business Services	88
C-MEDIA	99
Cegedim Santé	93
CETIP	88
Smart Rx	93
UES Boulogne	88
Groupe France	91

En France, la publication de l'index d'égalité professionnelle créé en 2019 est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Sur un total de 100 points, cet index porte sur cinq critères :

- L'écart de rémunération,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Toutes les sociétés du Groupe Cegedim en France ont un score supérieur à 85, score déjà duquel des objectifs de progression pour chacun des indicateurs doivent être fixés et publiés sur le site internet de l'entreprise.

(41) Écart entre le salaire horaire brut moyen des hommes et des femmes, selon la formule figurant dans l'AR 98b de la CSRD.

(42) Résultat publié volontairement, n'étant pas une information considérée comme étant matérielle au sens de la CSRD.

(43) Résultat publié volontairement non requis par la CSRD.

Handicap

Le Groupe Cegedim combat toute forme de discrimination et a la volonté de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

En France, une Cellule Handicap de 6 personnes a été mise en place et compte un membre de l'équipe RH dans chaque division ainsi que des membres de l'équipe RH Groupe, afin de traiter les questions liées au handicap au plus près du collaborateur. Elle accompagne les employés reconnus travailleurs handicapés, effectue un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste et des horaires de travail si besoin. Dans ce cadre, Cegedim travaille étroitement avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (Agefiph) et Cap emploi.

Cegedim accorde cinq jours de congés payés supplémentaires aux travailleurs en situation de handicap afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités administratives et de se rendre aux rendez-vous médicaux, ainsi qu'un accès prioritaire aux places de parking et aux places en crèche.

En 2024, de nombreux partenariats actions ont été engagés afin de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi qu'un large programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs :

- Sessions de présentation de la politique handicap ;
- Participation à la Mission Grand Nord d'Urban Gaming (jeu de sensibilisation au handicap) ;
- Semaine du handicap : pour la troisième année consécutive, Cegedim a participé au Duoday, qui consiste à accueillir pour la journée une personne en situation de handicap afin de lui faire découvrir un environnement de travail et/ou un métier. Ce sont ainsi 10 binômes qui ont été formés notamment sur des postes de Développeur Web, de Gestionnaire administratif et de Pharmacien Documentaliste.

La proportion d'employés en situation de handicap dans le Groupe est de 2,55% (S1-12)⁽⁴⁴⁾. Bien que le Groupe n'ait pas fixé d'objectif quantitatif en la matière, il continuera à favoriser un environnement inclusif pour ses employés avec handicap, tout en travaillant à augmenter le pourcentage d'employés en situation de handicap reconnu afin de respecter le pourcentage minimum requis par la loi.

Cible

Afin de soutenir notre engagement en faveur de l'équité et de l'égalité des chances, le Groupe s'est fixé un objectif visant à porter le pourcentage de femmes au sein des instances dirigeantes à 40%.

Objectif		Référence		2030
		2024		
Faire progresser le ratio de femmes à des postes de direction (S1-9)	Femmes	31	31,6 %	40 %
	Hommes	67	68,4 %	60 %

Dans le calcul de la cible, la définition du périmètre des « instances dirigeantes » (ou postes de direction) a pris en compte les critères suivants :

- Le positionnement en tant que niveau inférieur d'un ou deux niveaux à celui du Conseil d'Administration ;
- Les cadres exerçant des responsabilités requérant une grande autonomie dans la gestion de leur emploi du temps et la prise de décisions ;
- La dimension des organisations auxquelles ils sont rattachés, que ce soit en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le pourcentage de collaborateurs en situation de handicap, la politique de recrutement s'appuyant uniquement sur les compétences et l'expérience des candidats, Cegedim n'est pas en mesure de prendre d'engagements chiffrés sur l'évolution de ce pourcentage. C'est la raison pour laquelle cet enjeu ne fait pas l'objet d'une cible quantitative. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu l'inclusion des personnes en situation de handicap.

⁽⁴⁴⁾ Le calcul de la proportion des salariés en situation de handicap a pris en compte le nombre de salariés ayant le statut légalement reconnu de travailleur avec un handicap rapporté à l'effectif total.

6.3.2.8 | Respects des droits humains et fondamentaux (S1-17)

Politique relative au respect des droits humains

Dans tous les pays où Cegedim opère, le Groupe s'engage à respecter l'ensemble des législations applicables ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, portant notamment sur la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants, l'élimination du travail forcé et de toute forme de discrimination. Ces engagements sont explicitement repris dans la Charte Éthique, elle-même annexée aux Règlements Intérieurs. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ces engagements.

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne, zone dans laquelle le risque de violation des droits humains est relativement faible. Pour les activités offshore, l'emploi direct par Cegedim constitue la norme, ce qui nous permet de garantir le respect des réglementations locales ainsi que des standards internationaux mentionnés précédemment.

Par ailleurs, afin de limiter le risque de violation des droits humains dans le cadre de nos relations commerciales, nous avons mis en place depuis 2021 une Charte des Achats Responsables, qui décrit les normes minimales auxquelles Cegedim adhère, et qu'il attend en retour de la part de ses partenaires commerciaux, quel que soit leur rang. Elle fait référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Conventions de l'OIT, et couvre notamment les aspects relatifs :

- Aux droits de l'homme ;
- À l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Au travail forcé et à l'esclavage ;
- Au droit d'organisation et de négociation collective ;
- À la liberté syndicale ;
- À la discrimination ;
- Aux conditions de rémunération ;
- À la sécurité des travailleurs ;
- À l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption ;
- Au respect de l'environnement.

Au regard de ces éléments, l'analyse de double matérialité a conclu que les impacts, risques et opportunités en matière de droits humains ne sont pas matériels pour le Groupe. Nous demeurons pleinement engagés à identifier d'éventuels risques de violations, tant dans nos activités que dans notre chaîne de valeur, ainsi qu'à œuvrer pour les atténuer et y remédier si de telles situations devaient survenir.

Cas, plaintes en matière de droits humains

En 2024 :

- Suite à des signalements adressés par des salariés, deux enquêtes ont été menées par les élus de l'Union Économique et Sociale de Boulogne et de Cegedim Santé dans le cadre de la procédure de signalement et d'action en matière de harcèlement moral, sexuel et agissements sexuels. Aucune de ces enquêtes n'a abouti à la reconnaissance de faits de harcèlement à l'encontre de salariés de l'entreprise.
- Aucune plainte n'a été déposée par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation) et, le cas échéant, auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Aucun incident grave en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise, ou de cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, n'ont été relevés.

En conséquence, le Groupe n'a encouru aucune sanction, amende, pénalité ni obligation d'indemnisation des dommages en découlant.

Salaire décent (S1-10) ⁽⁴⁵⁾

En 2024, 97,5 % des employés du Groupe ont perçu un salaire décent. Les quelques employés en dessous de ce seuil sont principalement des stagiaires, des alternants ou des apprentis.

(45) Résultat publié volontairement, cette information étant considérée comme non matérielle au sens de la CSRD.

6.3.3 | Engagés sur la qualité et la sécurité des données de nos parties prenantes (S4)

6.3.3.1 | Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux utilisateurs finaux (SBM-3)

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, les utilisateurs finaux de nos produits et services sont aussi très hétérogènes. Ceux-ci peuvent être les patients d'un médecin, les adhérents d'une compagnie d'assurance ou les employés d'une entreprise multinationale. Les utilisateurs finaux potentiellement affectés par les IRO matériels sont, ainsi, les personnes dont les données personnelles sont traitées ou stockées par l'intermédiaire de l'un de nos produits. En ce qui concerne l'accessibilité, toutefois, les principaux groupes touchés seraient les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les impacts négatifs potentiels sont étendus à tous les produits et services du Groupe.

Bien que les IRO liés à la protection des données personnelles et à la cybersécurité ne soient pas exclusifs à Cegedim, ils sont particulièrement importants pour le Groupe, qui opère dans le secteur de la santé et travaille avec des données sensibles. La protection des données personnelles et la cybersécurité sont donc au cœur de notre stratégie et de nos activités. Le Groupe a adopté de nombreuses mesures (décrites dans le chapitre qui suit) pour garantir la protection des données de nos parties prenantes, en suivant les protocoles de sécurité les plus rigoureux et en observant l'ensemble des réglementations applicables. Néanmoins, il est important de préciser que le risque d'un incident de sécurité ne peut jamais être complètement éliminé, avec des menaces à la cybersécurité qui évoluent constamment.

Concernant l'opportunité d'améliorer l'accès à la santé, la télétransmission, la digitalisation des dossiers et les outils de téléconsultation bénéficieront aux personnes en France vivant dans des zones où l'accès aux soins médicaux est limité, ainsi qu'aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Standard	Description de l'IRO matériel
Violation des données personnelles	ESRS S4	Impact négatif potentiel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé Risque potentiel réputationnel et commercial en cas de violation de données personnelles
Rançongiciel	Spécifique à l'entreprise	Impact négatif potentiel en cas de blocage de l'accès de certains de nos clients à leurs données Risque potentiel réputationnel et commercial en cas d'interruption, de perturbation ou d'accès non autorisé aux systèmes d'information de l'entreprise
Datacenters souverains	ESRS S4	Opportunité liée à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients

Ces sujets, au cœur du modèle d'affaires et des enjeux de Cegedim, ne font pas l'objet de cibles relatives à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux activités propres de Cegedim et aux utilisateurs finaux de nos solutions :

- Les indicateurs relatifs à la sécurité des infrastructures et des systèmes d'information sont intégrés au système de management intégré mis en place par cegedim.cloud dans le cadre de ses certifications, avec pour objectif de maintenir le programme au meilleur niveau. Pour des raisons de confidentialité, ces informations ne peuvent être rendues publiques. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu la sécurité de ses systèmes d'information.
- Conformément au RGPD, la protection des données personnelles est soumise à une obligation de moyen et non de résultat.

6.3.3.2 | Assurer la sécurité de nos infrastructures, de notre système d'information et de nos produits et services

Assurer la sécurité de notre système d'information

Politique de management du système de sécurité de l'information et organisation

Le management du système d'information du Groupe Cegedim s'articule autour de :

- La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), qui décrit les règles de sécurité à appliquer au sein du Groupe en accord avec les objectifs de sécurité ;
- La Charte de Sécurité des Systèmes d'Information, qui récapitule les mesures pratiques d'utilisation des ressources du SI.

Applicables à l'ensemble des entités composant le Groupe Cegedim, sans restriction d'activité, de site géographique, de personnel, d'actif ou d'information, ces documents sont signés par les utilisateurs et annexés au contrat de travail. La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information est portée par le Directeur Cybersécurité du Groupe, qui supervise les Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) ainsi que les Référents Sécurité des divisions dans la mise en œuvre de la politique. Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la non-répudiation. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), ainsi que les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum obligatoire de règles à appliquer. Des clauses spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité, et à la propriété intellectuelle.

Management du système de sécurité de l'information

Cegedim.cloud, société du Groupe en charge de l'ensemble de ses moyens informatiques, que ce soit en termes de ressources humaines comme matérielles, a mis en place un Système de Management Intégré (qualité, sécurité et énergie) certifié ISO 27001 : 2017, ISO 20000-1 : 2018 et ISO 50001 : 2018, couvrant les services d'hébergement de données et d'applications, la gestion des infrastructures des datacenters situés sur le territoire français, ainsi que l'infogérance associée.

La société cegedim.cloud a également obtenu la certification HDS, mettant en avant son engagement pour une gouvernance de sécurité de l'information solide, avec des protocoles avancés de gestion des risques, de contrôles d'accès et de traçabilité. En 2024, cegedim.cloud a également obtenu la qualification SecNumCloud version 3.2 pour son offre CegNumCloud Secured IaaS, démontrant un niveau de sécurité parmi les plus élevés du marché.

En phase projet, nous identifions et intégrons les exigences de sécurité au lancement de chaque nouveau projet informatique, métier ou de développement de logiciel. En l'absence d'exigences spécifiques à la demande de l'équipe projet ou du client, les exigences de sécurité standards du Groupe et de la filiale concernée s'appliquent.

Analyses de risques

Les stratégies d'analyses de risques se basent sur des référentiels et méthodologies reconnues (EBIOS Risk Manager ou COSO ERM selon les métiers), les *Business Impact Analysis* (BIA) pour la continuité, ainsi que les *Privacy Impact Assessment* (PIA) pour le RGPD. Les analyses de risques sécurité visent à identifier et évaluer les risques sur les données en termes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et d'auditabilité, et à définir un plan de traitement des risques piloté au niveau de chaque filiale concernée. Elles sont également menées au niveau des projets au sein des différentes filiales, leur granularité ainsi que les méthodes utilisées étant fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité identifiés à l'initialisation du projet.

Contrôle interne et gestion des fournisseurs

Cegedim a adopté depuis 2012 une démarche de contrôle interne conforme à la norme internationale ISAE 3402 de Type II (*International Standard on Assurance Engagements*). Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent également être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'*Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants*.

Les sociétés et activités couvertes par ce référentiel sont les suivantes :

Référentiel	Sociétés et périmètre d'activité
ISAE 3402 Type II	cegedim.cloud sur l'intégralité de ses activités
	Cegedim Business Services sur l'intégralité de ses activités
	CETIP sur l'intégralité de ses activités
	iGestion sur l'intégralité de ses activités
	Cegedim e-business sur l'intégralité de ses activités
	Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique

La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management Intégré mis en place par cegedim.cloud, qui a pour objectif de piloter la relation, de mesurer les performances des fournisseurs et de garantir que les documents contractuels entre les parties sont en adéquation avec les exigences de sécurité de cegedim.cloud, tout au long de la relation et du cycle de vie. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité, l'innovation, la sécurité et le coût du service délivré.

Audits de sécurité des systèmes d'information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe définit annuellement les objectifs de sécurité des systèmes d'information pour le Groupe et ses filiales en accord avec la Direction Générale. Le déploiement des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs est suivi mensuellement lors de Comités Sécurité Groupe, auxquels participent les Référents Sécurité de chaque entité. Un programme d'audits réguliers de la sécurité du système d'information est établi et mis en œuvre chaque année, constitué d'audits première, seconde et tierce partie, de scans de vulnérabilité, ainsi que de tests d'intrusion.

Certifications, labels, qualifications et attestations de conformité

Société	Périmètre	Certifications
Cegedim.cloud (FR)	Services Managés d'hébergement physique et virtuel et Infogérance Associée	ISO 20000-1 : 2018 ISO 27001 : 2017 ISO 27017 : 2015 ISO 27018 : 2019 ISO 50001 : 2018
	Hébergeur d'infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur pour les activités de 1 à 6 1. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle des sites physiques permettant d'héberger l'infrastructure matérielle du système d'information utilise pour le traitement des données de santé. 2. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure matérielle du système d'information utilise pour le traitement de données de santé. 3. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information. 4. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilise pour le traitement des données de santé. 5. L'administration et l'exploitation du système d'information contenant les données de santé. 6. La sauvegarde de données de santé.	HDS V1.1 – Mai 2018
	Datacenter localisé au 114 rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt Datacenter localisé au 323 rue Pierre Gilles de Gennes à Labège	European Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centres
	Offre CegNumCloud Secured IaaS	SecNumCloud
Cegedim Activ (FR)	Réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique	ISO 20000-1 : 2018 ISO 27001 : 2017 ISO 27701 : 2019
Cegedim Rx (UK)	Fourniture du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+	ISO 27001 : 2017
RESIP (FR)	Catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard	ISO 13485
RESIP (FR)	Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard	

Assurer la sécurité de notre infrastructure

Une infrastructure sûre, résiliente et durable

Nous nous appliquons à mettre en œuvre une sécurité robuste pour nos sites et datacenters. Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information, Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe afin de limiter les effets d'événements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques, qu'ils soient de nature physique (incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, pannes d'électricité), ou de cybersécurité (ransomware, intrusion, etc.).

Architectures à très haute disponibilité

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité répondant à des exigences de sécurité élevées, notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Nous proposons ainsi à nos clients une prestation complète en cloud privatif, que ce soit en mode IaaS (*Infrastructure as a Service*), PaaS (*Platform as a Service*) ou SaaS (*Software as a Service*), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Continuité d'activité et de service

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Malgré l'augmentation des menaces de cybercriminalité, nous avons su maintenir notre niveau de qualité de service auprès de nos clients. Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (*Security Operation Center*) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune, coordonnée au niveau central. Dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité de ses systèmes d'information, nous nous engageons à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via l'adresse security@cegedim.com.

Sensibilisation des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles et bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information, et si applicable aux réglementations ou dispositions spécifiques pour leur périmètre d'activité. Ces sensibilisations peuvent être réalisées en présentiel ou par le biais d'e-learning, qui font l'objet d'un suivi managérial. Lorsque cela est approprié, les différentes entités peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe. En 2024, l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont bénéficié de 3 765 heures de formation sur la sécurité du système d'information.

Par ailleurs, lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions permettent d'assurer que les données sont préalablement supprimées. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage de haute sécurité. Enfin les documents papier classifiés interne, confidentiel ou secret sont passés au broyeur pour destruction.

Assurer la qualité et la sécurité de nos produits

Certifications produits

Les produits et solutions du Groupe Cegedim respectent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par des certifications et agréments :

France	Belgique	Royaume-Uni
SesamVitale	Ehealth	NHS
HAS	MyCareNet	EMIS
DMP	Hub et coffre-fort	TPP
LAP	Recip-e	MHRA
TLSi	VIDIS	Research Ethics Approval
e-santé (CDS/MSP)	SAM V2	
e-Prescription	BelRAI	
e-Carte Vitale		
ANSM		
Séguir		
Certification Système de caisse		

6.3.3.3 | Assurer la protection et la sécurité des données personnelles

Politique de protection des données personnelles

Définie avec la Direction Juridique du Groupe sous l'égide de la Direction Générale et avec le soutien de la DSSI (Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information), la Politique de protection des données personnelles décrit les mesures mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelles qu'il peut être amené à traiter, que ce soit en tant que responsable de traitement ou sous-traitant. Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France comme à l'international, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Intégrée à la Charte Éthique du Groupe, cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données :

- Respect des finalités ;
- Proportionnalité et loyauté ;
- Pertinence et minimisation ;
- Conservation ;
- Sécurité ;
- Responsabilité ;
- Droit d'accès et de rectification ;
- Respect des bases légales des traitements.

Afin de tenir compte de la diversité de ses métiers et d'être au plus près des opérations et des clients, Cegedim a fait le choix de nommer des Délégués à la Protection des Données ou *Data Protection Officers* (DPO) dans ses différentes divisions. Leur mission consiste à :

- Informer, sensibiliser et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données ;
- Contrôler le respect du RGPD et des règles internes ;
- Conseiller pour la réalisation des analyses d'impact et vérifier leur bonne mise en œuvre ;
- Être le point de contact notamment quand il s'agit de coopérer avec la CNIL.

Une politique est en place chez Cegedim depuis de très nombreuses années. La veille réglementaire menée par la Direction Juridique du Groupe ainsi que par les DPO sur leurs secteurs d'activités respectifs permet de s'assurer de la prise en compte des évolutions légales de manière continue.

Prise en compte des impacts potentiels relatifs aux utilisateurs finaux

Les produits et services de Cegedim étant principalement destinés aux professionnels, nos principaux enjeux en matière de protection des données personnelles découlent généralement de notre rôle de sous-traitant au sens du RGPD, mais Cegedim peut également être responsable de traitement pour certaines de ses solutions. À ce titre, nous collaborons et dialoguons régulièrement avec nos clients afin de tenir compte dans nos décisions des impacts réels et potentiels sur les personnes dont ils traitent les données. Ce dialogue est mené conjointement par le responsable commercial en charge du client associé au DPO de l'entité à laquelle il appartient. La gestion des données personnelles est systématiquement intégrée aux clauses contractuelles, avec nos clients comme nos fournisseurs, et peut faire l'objet d'avenants autant que nécessaire tout au long de la vie du contrat.

Conformément au RGPD, lorsque cela est requis, nous menons une Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD).

Les canaux mis à la disposition des utilisateurs finaux pour soumettre leurs questions ou faire valoir leurs droits concernant le traitement de leurs données personnelles varient en fonction du rôle de Cegedim au regard du RGPD :

- Lorsque Cegedim agit en tant que responsable de traitement, les utilisateurs finaux peuvent adresser leurs demandes via une adresse e-mail ou postale indiquée sur le site internet ou l'application correspondante, ou sur les documents contractuels précisant les mentions légales relatives à la protection des données personnelles. Les utilisateurs peuvent également saisir la ligne d'alerte éthique (cf. chapitre 6.4.1).
- Lorsque Cegedim intervient en tant que sous-traitant, il revient au responsable de traitement de définir et de communiquer aux utilisateurs finaux les canaux appropriés pour toute question relative à leurs données personnelles. Celui-ci peut ensuite transmettre les demandes à Cegedim si notre intervention s'avère nécessaire ou si des demandes nous sont adressées directement.

En cas d'impact négatif matériel sur des utilisateurs finaux, le processus est géré par le DPO de l'entité concernée, en collaboration avec la Direction Juridique du Groupe, la DSSI, et en lien avec la Direction de la Communication si une approche transverse s'avère nécessaire. Selon la nature de l'incident, le RGPD et la Loi informatique et Libertés en France définissent des mesures graduées, incluant les canaux de communication associés, auxquelles Cegedim se conforme. Un suivi est assuré pour garantir que chaque situation soit traitée jusqu'à sa résolution.

Actions et résultats

Le choix d'un cloud interne et souverain

La grande majorité des données de Cegedim et de ses clients sont hébergées et infogérées en interne, bénéficiant ainsi de la sécurité des infrastructures, de l'organisation et des processus de cegedim.cloud. Cette approche internalisée et souveraine constitue une opportunité en matière de protection des données personnelles :

- Les données restent strictement localisées au sein de l'Union Européenne, éliminant ainsi le risque de transfert vers des pays tiers ;
- En maîtrisant la sécurité et la performance de son système d'information, le Groupe conserve une totale autonomie dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre le plus haut niveau de sécurité du marché, et de réduire ainsi les risques liés à la protection des données.

En 2024, aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'homme liés aux utilisateurs finaux de nos solutions n'a été signalé.

Sensibilisation des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles et bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, et si applicable aux réglementations ou dispositions spécifiques pour leur périmètre d'activité. Ces actions de sensibilisation menées à travers des sessions animées par la Direction Juridiques, les RSSI, les DPOs, ainsi que par le biais de parcours d'e-learning obligatoires, font l'objet d'un suivi managérial. Lorsque cela est approprié, les différentes entités peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe. En 2024, l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont bénéficié de 6 168 heures de formation sur la protection des données personnelles.

Les RSSI organisent par ailleurs régulièrement des exercices de simulation de gestion de crise pour les différentes entités du Groupe afin de tester la robustesse du dispositif mis en place. Ces exercices impliquent la participation des équipes opérationnelles des entités et des services supports concernés.

6.3.3.4 | Développer l'accessibilité numérique

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Accessibilité des produits et services	Impact négatif potentiel lié à l'accessibilité numérique de certains sites et applications du Groupe Risque relatif aux coûts d'adaptation en vue d'améliorer l'accessibilité de certains sites et applications du Groupe

Dans notre engagement en faveur de la durabilité et de l'inclusion, nous accordons une importance particulière à l'amélioration de l'accessibilité numérique pour les utilisateurs de nos produits et services. Nous souhaitons faire de ce sujet un axe d'amélioration dans les prochaines années, et nous engageons à adopter les meilleures pratiques du secteur afin d'offrir une expérience digitale plus inclusive à tous nos clients et utilisateurs. À ce stade, nous ne sommes pas encore en mesure de communiquer sur un plan d'action, en cours d'élaboration à la date de publication de ce rapport.

6.3.3.5 | Innover pour améliorer l'accès à la santé

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Faciliter l'accès à la santé	Opportunité liée à la commercialisation et à la diffusion de solutions facilitant l'accès aux soins et soutenant la recherche médicale

Contribuer à améliorer l'accès à la santé

En France, la désertification médicale continue de s'intensifier, avec près d'un quart de la population résidant dans une zone dite prioritaire, où la pénurie de médecins atteint un niveau critique. Parallèlement, le nombre de médecins généralistes en activité continue de diminuer. Face à cette préoccupation sociétale d'ampleur, Cegedim se positionne comme un acteur de référence, en proposant des solutions adaptées et de qualité pour répondre à ces enjeux.

Certaines des solutions développées par Cegedim Santé constituent une réponse pour pallier le manque de personnel médical et les difficultés d'accès aux soins liées à l'éloignement des patients. En facilitant la prise en charge, elles contribuent à améliorer la couverture des **territoires** confrontés à une pénurie de professionnels et de structures de santé. Par ailleurs, la digitalisation des opérations optimise la coordination des soins grâce à une transmission sécurisée des documents nécessaires, garantissant ainsi un parcours patient plus fluide. En réduisant les déplacements, ces solutions améliorent le confort des patients et bénéficient à l'ensemble de la **communauté**, en diminuant l'empreinte environnementale conséquence de l'éloignement géographique.

Des solutions au service des professionnels de santé pour favoriser l'accès au soin

Cegedim Santé est un acteur majeur du numérique en santé qui propose un écosystème de solutions interopérables aux professions médicales et paramédicales pour la gestion de leur activité, leur pratique au quotidien et la coordination des parcours de soins. Sa vocation est de les aider à se concentrer sur le soin de leurs patients, d'améliorer l'accès à la santé pour tous et de fluidifier les parcours de soins. Avec ses solutions utilisées par plus de 100 000 professionnels de santé, Cegedim Santé couvre l'ensemble de leurs besoins (i) LGC (gestion du dossier patient, aide à la prescription, facturation) mais aussi grâce à sa plateforme Maiia, (ii) prise de RDV en ligne /agenda, (iii) téléconsultation/télésoin/téléexpertise, (iv) coordination (messagerie instantanée sécurisée).

En 2024, Cegedim Santé a été référencé Ségur pour la connexion de Maiia à la plateforme numérique du Service d'Accès aux Soins (SAS), en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire français. Cette plateforme, mise en place par les pouvoirs publics, vise à faciliter l'orientation des patients par les régulateurs vers des professionnels de santé en ville lorsque leur situation ne relève pas d'une urgence médicale. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des soins non programmés pour participer au désengorgement des services d'urgences. Ainsi, les créneaux disponibles sur Maiia des professionnels de santé qui l'autorisent sont visibles sur la plateforme par les régulateurs/opérateurs de soins non programmés du SAS, qui peuvent les utiliser pour orienter un patient.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la téléexpertise auprès des professionnels de santé, Cegedim Santé et Omnidoc ont noué en 2024 un partenariat pour rendre leurs solutions interopérables. La téléexpertise, qui permet à un professionnel de santé requérant de solliciter, pour un patient, l'avis d'un professionnel médical à distance et de manière asynchrone, se développe. Elle améliore, sécurise et valorise les avis médicaux qui se faisaient auparavant par des canaux non sécurisés. Elle facilite l'accès à l'expertise médicale pour les requérants et leur permet d'optimiser le parcours de leurs patients.

En 2024, un partenariat a également été noué entre Maiia et deuxiemeavis.fr, visant à faciliter l'expertise médicale pour tous. Ce service permet aux médecins et à leurs patients d'obtenir en moins de 7 jours l'avis complémentaire d'un médecin spécialiste via téléexpertise dans les situations médicales complexes. Toutes les spécialités médicales sont couvertes. Grâce aux partenariats que la société à mission deuxiemeavis.fr a noué avec le monde assurantiel santé et le monde associatif, les avis spécialisés sont gratuits pour les patients.

Améliorer la prise en charge des patients et contribuer à la sécurisation des prescriptions

Figurant parmi les bases de données médicales les plus utilisées en France, la Base Claude Bernard est une référence en matière d'information sur le médicament et les produits de santé. Intégrée à de nombreux logiciels utilisés notamment par les médecins et pharmaciens, elle est reconnue par les autorités sanitaires pour son rôle dans l'amélioration de la prise en charge des patients et d'aide à la sécurisation des prescriptions.

Les dispositifs médicaux de Claude Bernard permettent d'aider à analyser les prescriptions, à détecter les interactions médicamenteuses et les contre-indications, et à optimiser la dispensation des traitements. Ces services de prévention, d'aide au diagnostic et de prise en charge du patient, sont interfacés aux logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance utilisés par plus de 150 000 professionnels de santé en officine, en cabinet médical, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad...

Cegedim Health Data

Les bases de données de vie réelle THIN® proposées par Cegedim Health Data font partie d'un des plus larges réseaux de bases de données santé en Europe avec plusieurs dizaines de millions de dossiers de santé. Accessible pour tous les chercheurs, THIN® est aujourd'hui, en France, mise gracieusement à disposition de la recherche non sponsorisée dans un cadre de collaboration, pour favoriser l'amélioration des connaissances scientifiques et l'innovation pour le plus grand nombre.

Les bases de données de vie réelle THIN® sont utilisées dans le cadre de nombreux travaux de recherche scientifiques : plus de 2 000 publications scientifiques ont ainsi été réalisées grâce à elles, au profit de la qualité des soins dans un intérêt de santé publique.

6.4 | Gouvernance

6.4.1 | Impacts, Risques et Opportunités relatifs à la conduite des affaires (IRO-1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité :

- Culture d'entreprise ;
- Protection des lanceurs d'alerte ;
- Bien-être animal (non applicable) ;
- Dialogue politique et activités de lobbying ;
- Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement ;
- Corruption et pots-de-vin.

Culture d'entreprise et valeurs du Groupe Cegedim



Afin de faire vivre et de partager sa culture d'entreprise et ses valeurs, Cegedim recourt à différents canaux de communication :

- En interne auprès de ses collaborateurs, grâce au site intranet, à des newsletters au niveau du Groupe ou des divisions, ou par le biais d'affichage sur site.
- En externe, le Groupe fait connaître et promeut ses valeurs grâce à son site internet, aux contenus partagés sur les réseaux sociaux, aux documents publiés, et lors d'événements.

Sur le fondement de ces valeurs, nous considérons que la culture d'entreprise du Groupe a un impact positif sur nos parties prenantes, sans pour autant que cela constitue un enjeu matériel selon les critères d'évaluation de l'analyse de double matérialité.

Protection des lanceurs d'alerte

Dans le respect de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, et de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, Cegedim a mis en place les dispositifs suivants :

- La Charte Éthique du Groupe, qui traduit notre engagement en matière d'éthique et de conduite des affaires ;
- Une ligne d'alerte éthique, qui permet à tout employé ou personne extérieure de faire part de manière confidentielle et sécurisée de toute préoccupation relative à un comportement illicite ou contraire à la Charte Éthique.

La Charte Éthique est signée par tous les collaborateurs du Groupe au moment de leur embauche. En cas de mise à jour, elle est présentée en CSE puis adressée par voie électronique à chaque collaborateur, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim et aux cadres dirigeants du Groupe. Enfin, elle est portée à la connaissance du public par une mise en ligne sur le site internet du Groupe. Elle décrit :

- Les différents canaux qui peuvent être utilisés pour adresser un signalement ;
- L'organisation et le traitement des signalements par le Comité Éthique ;
- La protection des lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles.

Les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations à leurs managers, à leur Responsable RH, à un représentant du personnel ou au Comité Éthique. En France, ils peuvent également s'adresser à un Référént Harcèlement pour les questions qui relèvent de ce sujet.

Le Comité Éthique est composé de 4 membres permanents :

- La Directrice de la Communication Groupe et Membre du Conseil d'Administration qui est également présidente du Comité ;
- La Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- La Directrice Financière Groupe et Membre du Conseil d'Administration ;
- La Directrice Juridique.

En cas d'enquête du Comité Éthique, les principes de confidentialité et de présomption d'innocence sont respectés. Toute mesure de représailles, directe ou indirecte à l'encontre d'un Collaborateur qui effectue un signalement, ne saurait être tolérée et peut donner lieu à des sanctions disciplinaires telles que définies dans le règlement intérieur. Selon la nature et l'urgence du signalement, le Comité Éthique peut mobiliser tout dispositif approprié, y compris externe, afin d'en assurer le traitement le plus adapté, y compris pour les situations qui pourraient relever de la corruption ou du versement de pots-de-vin.

En 2024, aucun signalement n'a été adressé au Comité Éthique. Le Comité Éthique tient informé le Comité RSE a minima une fois par an du nombre de signalements reçus et le cas échéant des suites qui y ont été données.

À l'issue de l'analyse de double matérialité, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO relatifs à la protection des lanceurs d'alerte ne sont pas matériels pour Cegedim.

Engagement politique et activités de lobbying

Le Groupe Cegedim ne mène aucune activité ni ne prend aucun engagement visant à exercer une influence politique, y compris à travers des actions de lobbying. De manière très ponctuelle, certains collaborateurs peuvent être amenés à contribuer à des réunions de travail ou des travaux au sein d'organisations professionnelles, un seul exerçant cette activité à temps partiel.

Par ailleurs, aucun membre du conseil d'administration n'a occupé une position comparable dans une administration publique (y compris dans un organisme de régulation) pendant les deux années précédant la nomination au cours de la période de reporting actuelle.

À l'issue de l'analyse de double matérialité, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO relatifs à l'engagement politique et aux activités de lobbying ne sont pas matériels pour Cegedim.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement

Au travers de notre Politique Achats Responsables, nous sommes engagés à nous conformer aux lois et réglementations applicables dans notre chaîne d'approvisionnement, impliquant notamment le respect des délais de paiement réglementaires. Au regard du très grand nombre de fournisseurs, le risque de décalage ne pouvant être totalement éliminé, nous avons conclu qu'il s'agit d'un sujet matériel pour l'entreprise.

Corruption et pots-de-vin

Cegedim est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans le respect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, le Groupe a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin. Celui-ci s'appuie sur une cartographie des risques, tenant compte des pays dans lesquels le Groupe opère, de nos secteurs d'activité, de la typologie de clients, ainsi que des volumes et des montants des transactions.

Un incident en matière de corruption pouvant avoir des conséquences négatives significatives pour Cegedim, nous avons conclu qu'il s'agit d'un enjeu matériel pour l'entreprise.

6.4.2 | Pratiques en matière de paiement (G1-1/ G1-2/ G1-6)

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement	Risque relatif au non-respect des délais de règlement

Politique Achats Responsables

Cegedim s'engage à adopter des pratiques d'achat responsables, intégrant les dimensions sociales, environnementales, sociétales et éthiques dans sa chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes conscients de l'impact que nos choix d'achats peuvent avoir sur nos parties prenantes et nous efforçons de prendre des décisions éclairées et durables, pour Cegedim comme ses partenaires commerciaux.

La Politique d'Achats Responsables de Cegedim s'intègre dans la démarche de développement durable du Groupe. À ce titre, nous prenons en compte l'impact social, environnemental, sociétal et éthique dans nos décisions d'achat. Nous mettons en œuvre cette politique au quotidien, en cherchant à avoir un impact positif pour notre Groupe comme pour l'ensemble de nos partenaires commerciaux. Nous respectons les législations applicables, et cherchons à promouvoir des normes élevées en matière de respect des droits de l'Homme, de conditions de travail équitables, de protection de l'environnement et d'intégrité des affaires, et ce dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous accordons une grande importance à la transparence et l'intégrité dans nos relations d'achat. Nous nous attachons à construire une chaîne d'approvisionnement robuste, éthique et responsable, et privilégions les partenaires qui adoptent, eux aussi, des pratiques responsables en matière de développement durable, d'éthique et de responsabilité sociale.

Pratiques de paiement

Pour des raisons de disponibilité et de significativité des données, l'ensemble des informations de ce chapitre porte sur les achats réalisés par les sociétés du Groupe en France, qui représentent 89% des achats du Groupe.

Cegedim s'applique à respecter la législation applicable en matière de délai de règlement pour tous ses partenaires commerciaux, et ce sans faire de distinction en fonction de leur taille ou de leur typologie. Afin de s'en assurer de façon robuste, l'entreprise a réalisé différents paramétrages directement dans l'ERP :

- Mise en place d'un délai de règlement standard de 60 jours à compter de la date de facture ;
- Identification des dispositions légales différant de ce délai standard, avec une prise en compte aussi automatisée que possible afin de limiter le risque de retard ;
- Suivi du délai de règlement par société.

Résultats

À fin décembre 2024, le DPO constaté (délai moyen paiement des fournisseurs) est de 44,6 jours, calculé sur la moyenne des 4 derniers mois l'année.

Le délai de règlement standard de Cegedim est de 60 jours à compter de la date de facture. En-dehors de ce délai standard, des traitements spécifiques sont mis en place dans l'ERP pour tenir compte de dispositions légales ou contractuelles.

- Lorsqu'il s'agit d'une disposition légale, les délais spécifiques sont déterminés en fonction du code APE ou du compte comptable correspondant. Ces délais sont ensuite programmés pour l'ensemble des fournisseurs concernés.
- Lorsqu'il s'agit de conditions contractuelles particulières, la personne en charge du contrat en informe le service Comptabilité, afin d'affecter le délai de règlement correspondant au fournisseur.

La mise en œuvre de cette politique et de ces mesures fait l'objet d'un suivi régulier, ne nécessitant pas de ce fait un plan d'action particulier.

À la date de ce rapport, nous ne sommes pas en mesure de fournir sur un pourcentage consolidé des paiements effectués dans les délais pour l'ensemble des sociétés du Groupe en France. Nous prévoyons les développements nécessaires dans l'ERP afin de rendre cette information disponible à partir de 2025.

Par ailleurs, le Groupe Cegedim ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire concernant des retards de paiement.

6.4.3 | Prévention de la corruption (G1-1/ G1-3/ G1-4)

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Corruption et pots-de-vin	Risque potentiel relatif à un incident en matière de corruption : malgré l'existence d'un dispositif de prévention, et bien qu'aucun incident n'ait été relevé dans le Groupe, le risque d'un incident ne peut être complètement éliminé. Impact négatif potentiel financier et réputationnel en cas d'incident en matière de corruption ou de pot-de-vin

Politique de lutte contre la corruption

Le Groupe est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans ce cadre, Cegedim a mis en place un dispositif conforme à la loi Sapin II. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, notamment lorsque des représentants des autorités publiques sont impliqués. La politique est une tolérance-zéro en matière de corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi Sapin II, la Direction des Achats Groupe pilote une revue d'évaluation annuelle des fournisseurs critiques, portant sur les fournisseurs centraux comme sur les fournisseurs spécifiques aux entités du Groupe.

Plan d'action et résultats

Voici les principales dispositions instaurées pour prévenir et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin :

- La Direction Juridique du Groupe est systématiquement impliquée dans toutes les acquisitions, en particulier sur les enjeux liés aux risques et à la réglementation ;
- Nous recensons et évaluons les risques de corruption et de trafic d'influence. La cartographie des risques, conforme à la loi Sapin II, couvre l'ensemble des activités du Groupe et permet d'élaborer des plans d'actions adaptés. Les conclusions de cette cartographie, ainsi que l'avancement des actions, sont présentées chaque année par le Directeur du Contrôle Interne Groupe à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité Éthique ;
- Une veille réglementaire est assurée, accompagnée d'animations de communautés de référents pour partager les évolutions, les bonnes pratiques et les obligations. Des newsletters thématiques abordent de ces sujets. Nous effectuons une veille réglementaire et animons les communautés de référents afin de diffuser les évolutions, bonnes pratiques et obligations. Des newsletters thématiques régulières abordent également ces sujets ;
- La Charte Éthique du Groupe est régulièrement mise à jour pour intégrer les évolutions législatives et réglementaires ;
- Cette Charte Éthique est annexée aux contrats de travail des nouveaux employés, et sa signature est obligatoire ;
- Un module de formation s'impose à tous les collaborateurs dès leur intégration, afin de promouvoir une culture et des comportements éthiques, avec un accent particulier sur la lutte contre la corruption ;
- Le Groupe dispose également d'une Charte Achats Responsables, largement diffusée en interne et auprès des fournisseurs, et disponible sur notre site Internet.

Par ailleurs, une formation a été dispensée à l'ensemble des membres du conseil d'Administration.

En 2024, Cegedim n'a constaté aucun des faits suivants :

- Aucune condamnation ni amende pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption ;
- Aucun cas avéré de corruption ou de versement de pots-de-vin ;
- Aucun contrat résilié ou non renouvelé avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à la corruption ou aux pots-de-vin ;
- Aucune procédure judiciaire publique ouverte à l'encontre de l'entreprise et de ses employés pour corruption ou versement de pots-de-vin ;
- Aucune procédure antérieure pour des faits de corruption ou de versement de pots-de-vin dont l'issue aurait été connue en 2024.

6.4.4 | Transparence et lutte contre l'évasion fiscale⁽⁴⁶⁾

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer de travailler avec des clients, des partenaires et fournisseurs ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet spécialisé en fiscalité qui vérifie systématiquement ses opérations sensibles, notamment sa politique de prix de transferts et taux de marge conformément aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale française en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste en vigueur au 31 décembre 2024 des états et territoires non coopératifs en matière fiscale publiée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

(46) Information requise dans l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

6.5 | Note méthodologique et tableaux de correspondance

6.5.1 | Note méthodologique : base de préparation (BP-1/ BP-2)

Le Groupe Cegedim publie dans son Document d'Enregistrement Universel son rapport de Développement durable, qui a pour vocation de rendre compte de la manière dont il prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses activités.

Précédemment appelé Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), ce rapport devient à compter de l'exercice 2024 le Rapport de Durabilité, au sens de la directive (UE) 2022/2464 CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), en application du règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 concernant les normes d'information en matière de durabilité. À ce titre, la structure du document ainsi que son contenu constituent une évolution notable en comparaison avec le rapport que l'entreprise publiait ces dernières années.

Périmètre de consolidation

Sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent, le périmètre de consolidation du présent rapport est identique à celui des états financiers, couvrant la société mère Cegedim SA et toutes ses filiales consolidées en intégration globale contrôlées au 31/12/2024, à l'exception, pour des raisons de représentativité, des sociétés basées en Irlande, en Italie, en Suisse et au Chili, qui totalisent 0,13 % du chiffre d'affaires et 6 employés. Suite à sa mise en administration judiciaire le 10/12/2024, la société INPS au Royaume-Uni n'est pas prise en compte.

Dans un souci de cohérence avec les autres chapitres du Document d'Enregistrement Universel, tous les ratios comprenant des données sociales prennent en compte la totalité de l'effectif du Groupe, soit 6 659 personnes au 31/12/2024.

Compte tenu de la complexité et du travail nécessaires à l'établissement de ce premier rapport de durabilité, nous avons complété les informations concernant Cegedim avec les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés à nos relations d'affaires directes, dans notre chaîne de valeur amont et aval, dans la limite des informations dont nous disposions, y compris pour les IRO matériels. Un plan d'action sera établi en 2025 afin d'identifier les chaînes d'approvisionnement pour lesquelles une collecte d'informations complémentaire serait pertinente.

Informations méthodologiques sur les indicateurs

Période de reporting

Les informations couvrent une période de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à l'identique du Rapport de gestion, et les projections de temps sont définies selon les intervalles suivants :

- Court terme : année de reporting ;
- Moyen terme : période courant du prochain exercice jusqu'à 2030 ;
- Long terme : au-delà de 2030.

Par exception, des extrapolations ont été réalisées lorsque les données disponibles ne couvraient pas l'intégralité de la période.

Sources d'information et processus de collecte

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers du logiciel TeamsRH, développé par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations sociales dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays. Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les données quantitatives relatives à l'infrastructure IT, aux serveurs et datacenters, ont été collectées auprès de cegedim.cloud et proviennent de ses outils de monitoring et de gestion des réseaux.

Toutes les données de fournisseurs externes que nous avons pu collecter sont exploitées, notamment les relevés des agences de voyages ou des prestataires de transport pour les émissions de CO₂, et les factures ou bilans annuels des fournisseurs d'énergie, d'eau, de déchets...

Les informations qualitatives ont été rédigées en étroite collaboration avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, et notamment avec le concours de la Direction des Ressources Humaines, de la Finance, de cegedim.cloud, de la Communication et des Services Généraux. Un questionnaire a été adressé à tous les pays où le Groupe est implanté, renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier ou du DRH local. Ce questionnaire permet de collecter les informations disponibles uniquement au niveau local, ainsi qu'à recenser les pratiques et actions des filiales internationales en matière sociale, environnementale, sociétale et éthique.

Précisions et limites méthodologiques

L'effectif comprend tous les types de salariés, incluant les stagiaires, alternants, apprentis.

Nous n'avons pas omis d'informations particulières relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations tels que prévus à l'ESRS 1 section 5.1. Nous n'avons pas fait usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation, conformément à l'article 19 bis, paragraphe 3, et à l'article 29 bis, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

Lorsque possible, les indicateurs et informations du présent rapport sont rédigés conformément aux Lignes directrices du Global Reporting Index (GRI), selon les versions les plus récentes des normes disponibles au 31 octobre 2023. Le recours au référentiel du GRI est identifié par la mention « GRI-xx ».

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

La quantité de déchets non dangereux produits est soumise à un niveau d'incertitude élevé. Le Groupe est locataire de la majorité de ses sites, dont la collecte des déchets est quasiment toujours incluse dans le loyer, ce qui a pour conséquence l'absence de suivi individuel de la quantité de déchets produits par nos activités et notre personnel. La quantité totale de papier/carton générée par notre activité tertiaire a été estimée à partir des données des sites de Boulogne-Billancourt, pour lesquels des données réelles sont disponibles. Ces informations ne représentent toutefois que 21 % de l'effectif total du Groupe, ce qui ne constitue pas un échantillon suffisamment représentatif pour garantir un degré plus élevé de fiabilité des données. La quantité restante de déchets non dangereux produits (ordures ménagères) a été estimée à partir des données de l'ADEME (Guide "Éco-responsable au bureau", 2022).

6.5.2 | Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité (IRO-2)

Liste des DR matériels		Chapitre
ESRS 2	Informations générales	
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	6.5.1
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	6.5.1
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	6.1.2.1
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	6.1.2.2
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	6.1.2.1
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	6.1.2.2
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	6.1.3.1
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	6.1.1.1 6.1.1.2
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	6.1.3.2 6.1.3.3
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	6.1.3 6.2.1
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité de l'entreprise	6.1.3 6.5.2

Liste des DR matériels		Chapitre
ESRS E1	Changement climatique	
ESRS 2 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	6.1.2.1
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	6.2.3.1 6.2.5
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.1.3.2 6.1.3.3
ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	6.2.1.1
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	6.2.2
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	6.2.3.2
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	6.2.3.1
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	6.2.3.2
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	6.2.3.3

Liste des DR matériels		Chapitre
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	
ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.1.5
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	6.2.2
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.4.1
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.4.1
E5-5	Flux de ressources sortants	6.2.4.1

Liste des DR matériels		Chapitre
S1	Personnel de l'entreprise	
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.3.1
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	6.3.2.1
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	6.3.2.2
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	6.3.2.2
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	6.3.2.4
		6.3.2.5
		6.3.2.6
		6.3.2.7
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	6.3.2.5
		6.3.2.6
		6.3.2.7
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	6.3.2.3
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	6.3.2.2
S1-9	Indicateurs de diversité	6.3.2.7
S1-10	<i>Salaires décents*</i>	6.3.2.8
S1-11	<i>Protection sociale*</i>	6.3.2.4
S1-12	Personnes handicapées	6.3.2.7
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	6.3.2.6
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	6.3.2.4
S1-15	<i>Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée*</i>	6.3.2.4
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	6.3.2.7
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	6.3.2.8

Liste des DR matériels		Chapitre
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.3.3.1
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	6.3.3.2
		6.3.3.3
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	6.3.3.2
		6.3.3.3
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	6.3.3.2
		6.3.3.3
		6.3.3.4
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	6.3.3.5
		6.3.3.2
		6.3.3.3
		6.3.3.4
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	6.3.3.1

Liste des DR matériels		Chapitre
G1	Conduite des affaires	
ESRS 2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	6.1.2.1
ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	6.4.1
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	6.4.1
		6.4.2
		6.4.3
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	6.4.2
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	6.4.3
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	6.4.3
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	6.4.1
G1-6	Pratiques en matière de paiement	6.4.2

6.5.3 | Liste des informations dans les normes requises par d'autres actes législatifs de l'Union Européenne (IRO-2)

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n°13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission (5) ;		Matériel	6.1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n°10, tableau 3, annexe I				Matériel	6.1.2.2
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n°4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n°9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n°14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	6.2.3.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-Matériel	6.2.3.1

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n°4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n°5, tableau 1, et indicateur n°5, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n°5, tableau 1, annexe I				Matériel	6.2.3.2
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n°6, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n°1 et n°2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.3
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n°3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.3
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non-matériel	
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	Utilisation des dispositions <i>phase-in</i>

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Matériel	Utilisation des dispositions <i>phase-in</i>
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés			Matériel	Utilisation des dispositions <i>phase-in</i>
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Matériel	Utilisation des dispositions <i>phase-in</i>
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n°8, tableau 1, annexe I ; indicateur n°2, tableau 2, annexe I, indicateur n°1, tableau 2, annexe I ; indicateur n°3, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n°7, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n°8, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n°6.2, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n°6.1, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n°7, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n°10, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n°14, tableau 2, annexe I				Non-matériel	

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n°11, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n°15, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n°13, tableau 2, annexe I				Matériel	6.2.4.1
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n°9, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n°13, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n°12, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Matériel	6.3.2.1
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.3.2.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n°11, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n°1, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.1 6.3.2.4
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n°5, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.2
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n°2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.3.2.4
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n°3, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.4

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n°12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	6.3.2.7
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n°8, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.7
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n°7, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.8
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n°10, tableau 1, et indicateur n°14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.3.2.8
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n°12 et n°13, Tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n°11 et n°4, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel	
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, annexe I, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Non-matériel	

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Matériel	6.3.3.2 6.3.3.3
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.3.3.2 6.3.3.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.3.2 6.3.3.3 6.3.3.4 6.3.3.5
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.1
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	6.4.3
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.3

6.6 | Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

À l'assemblée générale des actionnaires,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Cegedim. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 6 du rapport de gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Cegedim est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe Cegedim sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation financière consolidée. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments sur lesquels qui ont fait l'objet de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Cegedim dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Cegedim, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Cegedim en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles informations comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Cegedim lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Cegedim avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que cette obligation a été respectée.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant l'identification des impacts risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au paragraphe 6.2.1 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 6.3.3.1 du rapport sur la gestion du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au paragraphe 6.1.3.1 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction RSE et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Cegedim relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique sont mentionnées au paragraphe 6.2.3 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - le processus de collecte d'informations,
 - le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;

- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
- Apprécier si ce plan de transition reflète les engagements pris par l'entité tels que déclarés dans les procès-verbaux de la gouvernance ;
- Comparer la trajectoire avec des analyses sectorielles ;
- Apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes ;
- Vérifier que l'entité a réalisé une évaluation qualitative des émissions de gaz à effet de serre verrouillées et qu'elle en a tenu compte dans son plan d'adaptation.

Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent au paragraphe 6.3.2 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés les personnes que nous avons jugé appropriées :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité,
 - examiner la documentation sous-jacente disponible ;
 - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
 - apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : caractéristiques des employés, formation et développement des compétences, diversité et égalité des chances, personnes handicapées, santé et sécurité, rémunération ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les paragraphes 6.3.2 de la section Sociale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées étant précisé que nous n'avons pas revu l'efficacité opérationnelle de ces contrôles
- examiné le périmètre géographique/juridique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Paris, le 4 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat





Gestion des risques

7.1 | Politique de gestion des risques

Chez Cegedim, nous comprenons que dans la conduite de nos activités, nous sommes confrontés à différents types de risques susceptibles d'évoluer en permanence. La prise de risques est une condition du maintien d'une rentabilité soutenue. Notre succès, et celui de nos partenaires, dépendent de l'identification et de l'atténuation de ces risques le plus précocement possible, ainsi que de la saisie des opportunités afférentes. Notre processus de gestion des risques tend à réduire l'incertitude et à nous permettre d'être en mesure de réaliser nos ambitions et de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Définir le risque

Le risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Il découle des incertitudes concernant la survenance d'un événement, et est caractérisé par sa probabilité d'occurrence et son impact. Les incertitudes peuvent être dues à des événements dans le monde, peuvent affecter les industries et les marchés, et ainsi avoir un impact sur les aspirations ou la vision de l'organisation, ainsi que ses prévisions. Ces incertitudes peuvent également offrir des opportunités qui seront saisies dans la stratégie. Dans certains cas, l'organisation peut influencer la probabilité que le risque produise ses effets. Dans d'autres cas, lorsque la probabilité de survenance de tels événements échappent au contrôle de l'organisation, celle-ci s'efforce d'en minimiser leur impact.

Organiser la gestion des risques

Cegedim évolue dans un environnement qui l'expose à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un impact défavorable sur ses activités, son développement, sa discipline financière, ses parties prenantes, sa réputation. Les différents types de risques auxquels Cegedim est confronté peuvent être divisés en risques stratégiques - exogènes - et risques métiers - endogènes. Les risques stratégiques sont liés à la stratégie du Groupe et sont induits par l'environnement externe, tout comme les risques financiers détaillés dans ce chapitre, tandis que les risques métiers comprennent les risques opérationnels internes à l'entreprise et à ses activités. Une gestion active des risques est essentielle à la réussite de Cegedim et, en conséquence, le Groupe surveille et minimise les impacts potentiels de ses risques clefs de manière structurée et proactive.

La gestion des risques est un dispositif global permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques quelle que soit leur nature. L'analyse des causes et des conséquences des risques, de leur impact, leur probabilité d'occurrence, ainsi que du dispositif de contrôle en place, permet de définir, après arbitrage de la Direction Générale et du Comité d'Audit, les plans d'action adéquats correspondant au niveau de risque jugé acceptable par l'organisation, et en permettant la maîtrise.

Cegedim effectue une revue régulière des risques auxquels elle est soumise, les évalue et actualise sa cartographie des risques. Cette revue permet l'identification des risques majeurs et spécifiques au groupe Cegedim, leur hiérarchisation, et leur présentation dans le Document d'Enregistrement Universel conformément aux orientations de l'AMF relatives à la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risques.

Identifier et gérer nos risques

Sous la responsabilité de la Direction de la Performance Groupe en charge des risques et de la conformité, la cartographie des risques est élaborée en déployant un processus itératif et global au sein du Groupe qui se déroule en plusieurs étapes :

- Identifier les risques majeurs par consultation de la Direction Générale, des Divisions opérationnelles et des filiales. Ceux-ci sont consolidés dans une synthèse permettant une vision globale pour le Groupe, en lien avec les plans stratégiques annuels, prenant en compte de manière rétrospective l'exercice passé et prospective les exercices à venir et les évolutions attendues des marchés.
- Réaliser un recensement annuel et élaborer une cartographie détaillée des risques réglementaires, opérationnels et métiers. À cet effet, la Direction de la Performance Groupe réalise avec les responsables et sponsors des risques une évaluation de ceux-ci, qu'ils soient stratégiques, réglementaires, opérationnels ou financiers, selon les critères détaillés dans ce chapitre ;
- Les Directions Générales valident et arbitrent les résultats de ce processus complet, dont la consolidation permet de produire l'expression de nos principaux risques, comme indiqués ci-après. Les risques sont évalués sur la base d'un système de cartographie bidimensionnelle prenant en compte l'impact du risque, y compris sur les finances ou la réputation, et sa probabilité de réalisation ;
- Les risques les plus importants sont examinés par le Comité d'Audit, le Comité RSE, et le Conseil d'Administration, et une synthèse de la cartographie globale complète ou de la matrice de matérialité des risques RSE leur sont également présentées ;
- Le Directeur de la Performance Groupe est responsable du processus et s'assure que la Direction Générale encourage la sensibilisation, l'implication et l'appropriation des risques par l'ensemble du Groupe ;
- L'évaluation des risques climatiques, requise par le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement Taxinomie, a été mise en œuvre aux exercices 2022 et 2023, et intégrée au processus annuel décrit ici.

La gestion des risques du Groupe s'inscrit dans le cadre recommandé par l'AMF. Ce chapitre inclut la description des risques retenus pour le rapport de durabilité du Groupe, établie conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce. Les politiques de gestion de ces risques sont décrites au chapitre 6 du présent document.

Évaluer et hiérarchiser les risques

L'évaluation des risques est effectuée selon trois dimensions : les deux axes de la cartographie, impact et probabilité d'occurrence de quatre niveaux chacun, pondérés par le niveau de maîtrise constitué par le dispositif de contrôle en place.

L'impact (Mineur / Modéré / Majeur / Critique) se caractérise par les conséquences du risque, incluant une graduation des sanctions ainsi que sa nature principale : Financier, Opérationnel, Règlementaire, Réputationnel, Humain.

La probabilité d'occurrence (Très rare / Rare / Probable / Très probable) se caractérise par un nombre d'événements passés, la possibilité d'évolution de leur fréquence à venir, ou la durée d'exposition au risque.

Le niveau de maîtrise d'un risque se caractérise par le dispositif en place et les actions appliquées permettant de minimiser l'impact potentiel et / ou de réduire les probabilités d'occurrence du risque.

En ce qui concerne les risques climatiques, nous avons suivi les préconisations du Règlement Taxinomie et de la CSRD. Le détail et les conclusions de cette analyse sont disponibles dans le chapitre 6.2.1.1 du présent document.

Ce chapitre présente les facteurs de risques majeurs et spécifiques identifiés par le Groupe, qui ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, lui-même défini par la probabilité d'occurrence et l'impact négatif potentiel net, c'est-à-dire en prenant en compte les plans d'action de maîtrise déjà mis en place par Cegedim. Dans chaque catégorie, seuls les principaux risques ont été classés par ordre d'importance décroissante, de 1 à 3, les autres étant de criticité moindre (-).

Risques Stratégiques

1. Environnement réglementaire
2. Concurrence et consolidation du marché
3. Changement climatique, risques naturels et sanitaires

Risques Opérationnels

1. Criticité des systèmes IT et cyber sécurité
2. Protection des données
3. Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents
 - Attractivité commerciale
 - Acquisitions, cessions et investissements
 - Contentieux
 - Conformité aux normes fiscales nationales et internationales
 - Éthique des affaires

Risques Financiers

1. Dépréciation des goodwill et dépréciation des actifs incorporels
2. Inflation
3. Taux d'intérêts
 - Liquidité
 - Change

Cegedim peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et qui pourraient également affecter ses activités, sa situation financière, ses objectifs ou sa réputation.

7.2 | Facteurs de risques

7.2.1 | Risques Stratégiques

RISQUES STRATÉGIQUES

Environnement réglementaire

Quel est le risque

Cegedim doit se conformer à une multitude de lois nationales et internationales ainsi qu'à des réglementations spécifiques, comprenant les exigences de certification des produits et services, la protection et la sécurité des données et notamment des données personnelles, le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment, Solvabilité II, l'intelligence et les sanctions économiques.

Les activités du Groupe sont soumises à un nombre croissant de réglementations, notamment dans le domaine de la santé. Les évolutions réglementaires et les décisions juridiques pourraient avoir une incidence significative et défavorable sur nos activités, nos opérations, nos procédures et notre rentabilité. De tels changements peuvent ne pas être anticipés ou, lorsqu'ils sont anticipés, notre évaluation de leurs impacts peut ne pas être correcte.

L'environnement réglementaire régissant le monde de la santé - et plus particulièrement le secteur de l'assurance maladie et des données de santé - évolue régulièrement de façon significative et contraignante. Par exemple, le renforcement des réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), son interprétation et l'imprévisibilité parfois associée augmente les risques associés à la non-conformité. Voir le chapitre 1, point 1.2.3 « Division Data & Marketing », ainsi que le risque « Protection des données » de ce chapitre.

L'évolution rapide et dense des réglementations européennes dites RSE ou ESG dans le cadre du Pacte vert, et notamment la publication des directives (UE) 2024/825 pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information et (UE) 2024/1760 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, pourraient accroître le risque.

Des changements du cadre réglementaire pourraient accroître le coût des mises à jour ou de développement d'un nouveau service, restreindre ou entraver la façon dont nous fournissons nos services, ou altérer la perception qu'ont les clients de nos opérations.

Une part significative des revenus de Cegedim est issue de la vente de ses produits et services à des entreprises de santé et à des professionnels de santé. De plus, Cegedim Santé aborde notamment avec Maïa de nouveaux domaines d'activité, tels que la téléconsultation, qui sont moins prévisibles du point de vue des évolutions réglementaires. Ces marchés peuvent être réglementés différemment dans certains pays et peuvent faire l'objet d'interventions politiques.

Comment nous le gérons

- Nous veillons à nous conformer aux lois et réglementations applicables sur tous nos marchés. Voir risque « Éthique des affaires » ;
- Nous nous dotons d'experts internes au sein de nos équipes juridiques et réglementaires et externes, au niveau local et au niveau du Groupe, et d'une politique de conformité solide ;
- Cegedim participe activement à la réflexion en présentant ses positions et ses solutions à l'industrie et aux autres parties prenantes, qu'il s'agisse de décideurs locaux ou à la demande des législateurs ;
- Nous participons activement au groupe de travail RSE Middenext qui effectue la veille réglementaire, l'étude, les échanges et les réflexions relatives au corpus normatif publié par les instances européennes afin de nous assurer de notre correcte interprétation des textes visant leur mise en application appropriée ;
- Nous veillons à traiter les données personnelles honnêtement, éthiquement, avec intégrité et toujours en conformité avec les lois applicables et à nos valeurs. Voir risque « Protection des données » et « Éthique des affaires » ;
- Notre programme de sensibilisation forme nos collaborateurs son interprétation et l'imprévisibilité parfois associée aux divers aspects de la bonne conduite des affaires. Ce programme déploie notre culture éthique à travers l'organisation afin que les employés comprennent leur rôle en matière de conformité.

RISQUES STRATÉGIQUES

Concurrence et consolidation du marché

Quel est le risque

Les marchés sur lesquels Cegedim est présent sont sensibles à des facteurs tels que les évolutions réglementaires, les ruptures technologiques ou les changements de modèle d'affaires. Rien ne garantit que nos concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services supérieurs aux nôtres ou à des prix inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement aux nouvelles tendances et/ou exigences du marché, aux besoins des clients, n'entreront pas sur les marchés dans lesquels nous opérons ou ne développeront pas des prestations de service concurrentes. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accentuer ou introduire un taux de désabonnement à nos services, réduire notre part de marché ou nos revenus.

La consolidation entre concurrents et clients a le potentiel de rendre le marché plus stable. Cela pourrait accroître la solidité financière et le pouvoir de négociation de nos concurrents et de nos clients.

Enfin, la digitalisation est un levier de croissance clef pour le Groupe; toutefois, elle pourrait entraîner des perturbations du marché ou des changements de modèle économique dans toutes les activités commerciales de Cegedim. L'évolution des marchés de la téléconsultation en est une illustration.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille concurrentielle de l'ensemble des marchés ;
- Nous investissons continuellement dans l'innovation pour nous assurer que notre portefeuille de produits intègre les dernières nouveautés ;
- La diversité des activités du Groupe, la profondeur de son portefeuille technologique et son ouverture à l'innovation renforcent sa capacité à s'adapter aux évolutions de ses marchés ;
- Comme toute entreprise, Cegedim dispose de ressources limitées et nous devons à tout moment sélectionner et investir dans les nouvelles technologies qui, selon nous, offrent le meilleur potentiel pour nos clients.

RISQUES STRATÉGIQUES

Changement climatique, risques naturels et sanitaires

Quel est le risque

Les risques environnementaux et les effets du changement climatique peuvent impacter négativement les activités du Groupe. Le Groupe peut mal anticiper, manquer de résilience ou d'initiative face à ces risques.

Le Groupe pourrait avoir des difficultés relatives à l'approvisionnement et la disponibilité d'équipements essentiels à son fonctionnement ou à celui de ces clients : augmentation des aléas météorologiques perturbant la chaîne d'approvisionnement, augmentation des prix, rareté des matières premières notamment pour les équipements informatiques. Les locaux, les matériels et les collaborateurs pourraient souffrir de la matérialisation de risques naturels accrus du fait du changement climatique tels que sécheresse, vagues de chaleur, inondations, ou autres événements météorologiques extrêmes.

Par ailleurs, la stabilité sociale dans certains pays pourrait être fortement touchée par les effets du changement climatique ou des catastrophes naturelles.

Une réglementation et des normes environnementales plus strictes mises en place pour répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique pourraient avoir une incidence sur nos activités en modifiant les coûts de production et la flexibilité des opérations. En outre, les textes réglementaires en lien avec le changement climatique, et notamment le paquet Fit for 55 accompagnant le Pacte Vert européen, ne sont pas tous encore complètement finalisés, contraignant le Groupe à s'adapter au fur et à mesure de leurs publications.

La survenance de crises sanitaires, en lien ou non avec les aléas climatiques, peut impacter les activités du Groupe et de ses clients. Ainsi, en 2020 et en 2021, l'activité du Groupe a été affectée par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19.

Comment nous le gérons

- Nous avons mis en oeuvre une analyse des risques climatiques auquel le Groupe est soumis, tant par ses activités que ses implantations géographiques multiples, reportée dans le cadre de l'application du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, cet effort continu a été poursuivi en 2024.
- Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs dernières années pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, Cegedim a pris l'engagement fort d'aligner sa trajectoire de décarbonation sur l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. En vue de garantir la pertinence et la crédibilité de cette trajectoire, nous avons choisi de suivre les préconisations du SBTi (*Science-Based Target Initiative*). Cegedim est « committed » auprès du SBTi depuis le mois de juillet 2024.
- Nous mesurons l'empreinte carbone de Cegedim en matière de gaz à effet de serre, publiant un bilan carbone annuel dans notre rapport de durabilité. Le Groupe, en tant que prestataire de services, déploie une activité de bureau. Ses émissions de CO2 sont caractéristiques de ces activités, et Cegedim n'est pas soumis aux réglementations relatives au marché des quotas d'émission de CO2 ;

- Nos émissions de scope 1 sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société. Les émissions de scope 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie du Groupe, et celles de scope 3 aux achats ;
- Nous disposons de nos propres centres d'hébergement informatique (datacenters) en France, qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe. Depuis 2018, Cegedim s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses datacenters, suivie et pilotée dans le cadre de son programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique ;
- Nous avons témoigné en 2020 et 2021, d'une bonne capacité de résilience dans un environnement économique fortement perturbé par la grave crise sanitaire mondiale ;
- Nous avons effectué un retour d'expérience sur notre gestion de crise et la pandémie de Covid-19 ainsi que ses effets sur l'économie européenne, source d'enseignement pour le Groupe qui reste vigilant quant à la survenance possible d'événements similaires ;
- Cegedim maintient et pilote ses plans de continuité, en adaptant une gestion dynamique dans un contexte parfois incertain et pouvant évoluer très rapidement. Cegedim accompagne ses clients, partenaires et collaborateurs, en s'assurant de protéger la santé et la sécurité de ses employés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales et de l'Organisation Mondiale de la Santé (arrêt partiel des opérations, généralisation du télétravail pour le personnel, rotation des équipes, etc.) ;
- Enfin, Cegedim a mis en place un Comité RSE fin 2021, visant à assurer la veille réglementaire, suivre les principes de double matérialité de son analyse d'impact des risques du Groupe, à la mise en place d'indicateurs et de politiques RSE, et enfin à la prise en compte des thématiques RSE dans la stratégie du Groupe. Ce Comité est décliné depuis 2022 en Clubs RSE et Club référents RSE opérationnels, impliquant les différentes fonctions et activités du Groupe, afin d'accélérer le déploiement de sa feuille de route RSE et sa stratégie d'alignement aux échéances de 2030 et 2050.

7.2.2 | Risques Métier

7.2.2.1 | Risques Opérationnels

RISQUES OPÉRATIONNELS

Criticité des systèmes IT et Cyber sécurité

Quel est le risque

Le Groupe exploite des systèmes et infrastructures informatiques complexes qui sont indispensables au bon déroulement de son activité, de ses processus commerciaux et financiers. Ces systèmes d'information comprennent des systèmes de gestion, de développement et d'ingénierie, des plates-formes exploitées pour le compte de ses clients ainsi que des datacenters qui doivent être protégés contre les dysfonctionnements, actes malveillants, erreurs humaines ou cyberattaques.

Une interruption de nos systèmes, réseaux et infrastructures peut nous empêcher de délivrer la qualité de service attendue, avoir un impact sur nos activités, nos logiciels et nos services web, permettre l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de nos données ou des informations de nos clients, avec la chaîne de répercussions potentielles qui en résulterait.

Une telle perturbation ou un accès non autorisé aux données et informations pourrait nous faire perdre des clients ou du chiffre d'affaires, générer des coûts et impacter notre réputation. Cela pourrait également nous exposer à des litiges, des enquêtes ou des sanctions. Les coûts de tels événements peuvent inclure la responsabilité de la perte d'informations, les coûts de réparation de l'infrastructure et des systèmes, ainsi que toute incitation à la rétention offerte aux clients et partenaires commerciaux. Notre assurance peut ne pas couvrir ou nous rembourser intégralement ces coûts et pertes.

Si nos réseaux ou composants clefs du réseau tombent en panne, cela pourrait, dans certaines circonstances, entraîner une perte de service pour nos clients pendant une certaine durée et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Comment nous le gérons

- Nous sommes engagés à fournir un cadre numérique sécurisé pour nos clients : le Groupe et ses entités disposent de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité permettant une réaction rapide en cas d'incident, et de continuer à assurer les activités critiques, tant internes qu'externes.
- Nous nous attachons à renforcer la sécurité des infrastructures du Groupe, de ses Logiciels & Services, de ses sites Internet et de ses réseaux. La surveillance et la gestion des infrastructures sont effectuées en permanence. Des audits informatiques et de sécurité sont réalisés pour évaluer si le niveau de sécurité est adéquat ; ils donnent au Groupe une bonne évaluation de la fiabilité de ses systèmes informatiques. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées. Enfin, des exercices de simulation et des tests sont effectués sur la récupération des systèmes informatiques du Groupe à la suite d'une hypothétique cyberattaque, et des plans visant à permettre la récupération des données le plus efficacement possible ont été élaborés.
- Notre démarche qualité s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000-1/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications et qualifications:

- ISO 27001:2017, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
- SecNumCloud v3.2 pour l'offre CegNumCloud Secured IaaS de cegedim.cloud ;
- eIDAS du système de génération de cachets et de certificats qualifiés de signature électronique de Cegedim en sa qualité de PSCO (Prestataire de Services de Confiance) ;
- ISO 27001:2022, ISO 27701:2019, ISO 22301:2019 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations d'infogérance des applications clients dans le secteur assurantiel et hébergement associé pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la commercialisation, le développement, la mise en œuvre et le maintien en conditions de sécurité et opérationnelles du service de dématérialisation fiscale de factures et de documents de Cegedim Business Services
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :
 - Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS v1.1 ;
 - Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose également d'une assurance spécifique cyber risques.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Protection des données

Quel est le risque

Nous exploitons des datacenters, nous collectons et gérons des données pour nous-même et nos clients, y compris des informations de santé sensibles. Cegedim ou ses partenaires peuvent être soumis à des dysfonctionnements de logiciel, de l'équipement ou d'autres systèmes, à des vols ou à d'autres actes illégaux entraînant un accès non autorisé aux données, ou la modification, la perte ou la destruction de nos données. Il existe un risque que de tels dysfonctionnements ou actes illégaux compromettent la vie privée des individus, y compris de nos clients, employés et fournisseurs.

Malgré nos meilleurs efforts pour mettre en œuvre des contrôles dans nos opérations et dans les opérations de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte, la compromission ou l'utilisation de données à des fins inappropriées qui pourraient, à leur tour, entraîner une perte financière (perte de clients ou nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux), nuire à notre réputation et à notre marque, nous exposer à des réclamations de dommages et intérêts de la part des clients et des employés, et affecter la capacité de nos clients à maintenir des activités commerciales normales et à fournir des services essentiels.

Enfin, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles, et son non-respect éventuel, même non intentionnel lié à son interprétabilité notamment, pourrait entraîner des amendes substantielles.

Comment nous le gérons

- Nous disposons de certifications et hauts standards de qualité, et notamment la certification HDS Hébergeur de Données de Santé (France) ;
- Nous renforçons en permanence la sécurité informatique et déployons des actions de sensibilisation des collaborateurs en mettant en place un grand nombre de mesures de contrôle et de protection, en établissant des processus et des procédures et en développant des systèmes de sécurité informatique ciblés. Pour plus de détails, voir le risque « Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et cyber sécurité » ;
- Nous avons mis en place la gouvernance et l'organisation nécessaires pour nous assurer de la conformité RGPD, sous l'autorité de la Direction Juridique, dans une collaboration synergique avec la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) mais également avec le recours à des experts conseils ;
- Nous avons mis en place un réseau de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, coordonné et animé par la Direction Juridique, ainsi qu'un réseau de Référents Sécurité coordonnés et animés par la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) ;
- Nous formons tous les collaborateurs, via le parcours d'intégration et la formation continue (e-learning notamment) ;
- Nous mettons en place conseil et expertise sur la protection des données, veille juridique et newsletters, via les DPO, les Référents Sécurité, et la Direction Juridique.

RISQUES OPÉRATIONNELS**Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents****Quel est le risque**

Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité à identifier, attirer, motiver et retenir ses collaborateurs et ne pas être en mesure de développer leurs compétences, pouvant entraîner pour le Groupe une perte de savoir-faire et d'agilité de ses équipes, et des difficultés à accompagner sa croissance avec les ressources humaines requises.

Cegedim doit être en mesure de pouvoir recruter des collaborateurs compétents et motivés au moment opportun et de disposer de managers compétents pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans certains domaines spécialisés, il peut être plus difficile d'embaucher ou de pourvoir des postes vacants avec du personnel qualifié, entraînant des risques tels que le manque de transfert de savoir-faire. Dans le même temps, Cegedim doit recruter annuellement un nombre relativement élevé de nouveaux collaborateurs. Cette tension sur le marché des talents est accentuée par la recherche de compétences rares ou pointues (par exemple les programmeurs de logiciels, les emplois numériques), et par l'évolution des aspirations des nouvelles générations.

Comment nous le gérons

- Nos employés sont la première richesse du Groupe. En tant qu'entreprise de technologie présente à l'international, nous devons nous assurer, aujourd'hui et dans le futur, de la loyauté et de la qualification de nos collaborateurs, et ceci dans le monde entier. Nous réduisons les risques en développant une politique active de gestion des ressources humaines visant à rendre nos emplois plus attractifs, à favoriser l'intégration et à développer les talents.
- Nos nouveaux collaborateurs créent de la diversité, ce qui peut conduire à plus de créativité et de productivité s'il y a un important transfert de connaissances et une bonne gestion de cette diversité. Les jeunes employés apportent des idées et concepts nouveaux par rapport aux habitudes de travail. Les collaborateurs plus âgés ont une expérience variée et étendue et transmettent leurs connaissances à de nouveaux groupes de collaborateurs. De plus, au sein d'équipes mixtes, de nouvelles perspectives et points de vue contribuent au processus de recherche de solutions. À long terme, nous visons un impact positif sur la capacité d'innovation et les performances du Groupe Cegedim.
- Nous visons à attirer et à retenir des employés clefs grâce à des politiques salariales et non salariales. Notre plan de rémunération et d'avantages sociaux est conçu pour soutenir notre culture de l'excellence et tient compte à la fois du marché et des performances individuelles.
- Nous mettons en œuvre lorsque nécessaire des solutions de rétention ciblées pour les collaborateurs ayant des expertises rares sur le marché. Nous avons également un plan de succession permettant d'identifier et accompagner les personnels clefs. De plus, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'engagement de nos employés, et avons étendu notre programme de cooptation.
- Le Groupe a également mis en place une politique ambitieuse de développement des compétences facilitant une gestion dynamique des carrières. À ce titre, des processus et outils partagés ont été développés pour permettre à toutes les entités d'optimiser l'évaluation des compétences et des performances, de formaliser la détection des collaborateurs à potentiels et d'encourager la mobilité interne. Enfin, Cegedim facilite le télétravail, encourage les mesures liées à la qualité de vie au travail et la modernisation de ses espaces.

RISQUES OPÉRATIONNELS**Attractivité commerciale****Quel est le risque**

Nous opérons sur des marchés qui sont à différents stades de développement et qui ont différents niveaux d'attractivité. Nous devons être suffisamment agiles pour développer et fournir des produits et services qui répondent aux besoins des marchés, sans quoi nous risquons de céder un avantage à nos concurrents et ne pas atteindre nos objectifs de croissance, de rentabilité et de chiffre d'affaires.

Si nous ne sommes pas suffisamment flexibles, agiles ou innovants pour nous adapter aux besoins de nos clients, ceux-ci peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats ou exercer une pression sur les prix, ce qui peut avoir un impact négatif sur notre capacité à maintenir ou accroître les marges, et sur la génération de trésorerie.

Comment nous le gérons

- En 2024, Cegedim a consacré environ 13,8 % de son chiffre d'affaires aux salaires des équipes de R&D ;
- Nous investissons dans des plateformes SaaS pour nos activités existantes et dans de nouveaux services numériques ;
- Nous enrichissons et améliorons constamment notre offre pour éviter qu'elle ne devienne « basique » ;
- Nous regroupons en une seule plateforme, lorsque cela est possible, les offres pour améliorer leur visibilité, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle ;
- Nous réalisons des acquisitions qui sont en forte adéquation avec notre stratégie et notre modèle de service, et qui soutiennent la croissance ;
- Nous pouvons céder les entreprises qui ne sont pas rentables et / ou qui se sont éloignées de notre cœur de métier, par exemple Pulse Inc en 2019 et Cegelease en 2018 ou décider d'une mise sous administration judiciaire comme pour INPS en 2024 ;

- Nous réalisons des investissements ciblés dans l'innovation pour soutenir des concepts novateurs et à forte valeur ajoutée afin de répondre aux besoins du marché, de la réglementation, et lutter contre la banalisation ;
- Nous réorganisons les équipes commerciales pour accroître la lisibilité des marques du Groupe et améliorer la qualité du service délivré à nos clients ;
- Nous regroupons les métiers présentant à la fois de fortes complémentarités et de fortes synergies afin de rassembler les expertises et de contribuer à l'innovation dans une organisation agile, favorisant l'esprit d'entreprise et offrant une approche globale aux clients (création de Cegedim Santé en 2021 et de Cegedim Business Services en 2023).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Acquisitions, cessions et investissements

Quel est le risque

Afin d'optimiser sa stratégie, le Groupe peut recourir à des alliances stratégiques ou céder des activités.

Les opérations d'acquisitions comportent des risques liés au choix de la cible et à sa valorisation potentielle ainsi qu'au processus d'acquisition en lui-même.

L'intégration des entreprises acquises peut en outre être un processus complexe et exigeant. Dans le cadre de l'intégration, la recherche de synergies et une transformation de la société peut s'avérer inefficace. Les services, technologies, personnels clés, le respect des normes réglementaires, ou les sociétés que nous acquérons peuvent ne pas être efficacement intégrées dans nos activités ou nos offres de services, ou nos alliances peuvent ne pas réussir, ce qui peut avoir un impact négatif sur la croissance, la rentabilité et les flux de trésorerie.

La performance financière des sociétés acquises pourrait ne pas correspondre aux hypothèses sur lesquelles se fondait leur évaluation et la décision d'investir. Un écart important pourrait entraîner une dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, affectant ainsi négativement les résultats et le bilan de Cegedim.

Certaines activités voient leurs technologies évoluer rapidement ainsi que l'usage des clients et leurs demandes. Il est possible que nous ne puissions pas prévoir correctement les demandes des clients ou mésestimer les risques liés à des technologies concurrentes. Cela entraînerait des évaluations plus élevées pour les acquisitions ou nous ferait manquer des opportunités. Nous pourrions également ne pas être en mesure de mener à bien certaines opérations de cession à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les mener. Pour plus d'informations, voir Chapitre 3 point 3.3.1 « Investissements Financiers ».

Enfin l'évolution du cadre réglementaire ainsi que le contexte international avec ses risques de sanctions ou embargos peuvent compromettre une opération ou entraîner une mauvaise estimation des risques liés.

Comment nous le gérons

- Nous menons des audits et des due diligences avant d'envisager toute acquisition, par la Direction Générale du Groupe, la Direction Financière et des Investissements et la Direction Juridique, afin d'analyser les fondamentaux de l'entreprise cible et d'évaluer les risques encourus. Nous nous entourons de conseillers spécialisés autant que de besoin. Pour les acquisitions et scissions les plus importantes, le Groupe met en place une équipe projet dédiée. Les procédures de due diligence sont plus limitées lorsque la société cible est cotée, en raison de la réglementation applicable.
- Nous réalisons une revue à chaque étape clef du processus d'acquisition afin de confirmer l'intérêt pour Cegedim et de fixer les conditions et paramètres nécessaires à la réussite. Le Groupe peut mettre en place des compléments de prix différés afin d'atténuer le risque de transaction.
- Nous effectuons, une fois l'acquisition réalisée, des tests de dépréciation annuels sur les goodwill. Voir également le risque "Dépréciation des goodwill".

RISQUES OPÉRATIONNELS

Contentieux

Quel est le risque

Les activités commerciales de Cegedim sont soumises à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des accords commerciaux et financiers avec nos clients, fournisseurs et autres contreparties, ainsi qu'à des accords de licences, des brevets et d'autres droits de propriété incorporelle et intellectuelle.

À ce titre, nous sommes soumis au risque de poursuites judiciaires principalement liées à l'exécution des contrats, d'enquêtes et de conformité. Des litiges majeurs de toute nature pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe (en cas de sanctions ou de dommages), ou sur l'image et la réputation du Groupe du fait de la couverture médiatique et / ou sur les réseaux sociaux, qui pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires.

Cegedim a quelques contentieux ouverts liés à la conduite normale des affaires. À la connaissance de la société et à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige n'est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Comment nous le gérons

- Nous identifions l'ensemble des litiges et risques juridiques significatifs pour toutes les sociétés du Groupe (type, montant, procédure, niveau de risque). La Direction Juridique les suit et les contrôle régulièrement en s'assurant qu'ils sont en ligne avec les informations dont dispose la Direction Financière du Groupe. Un reporting semestriel est produit à destination de la Direction Générale, du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes.

- Notre politique juridique vise à prévenir les litiges ou en limiter l'impact, notamment par les moyens suivants :
 - Nous recherchons systématiquement des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation, la transaction ;
 - Nous avons mis en place des mesures préventives : les équipes opérationnelles sont régulièrement sensibilisées aux enjeux juridiques, des accords-types sont mis à disposition, les équipes juridiques sont impliquées dès le début des projets ;
 - Nos équipes juridiques effectuent un suivi hebdomadaire transmis à la Direction Générale.
- Nous constituons, le cas échéant, des provisions adéquates pour couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques auxquels le Groupe peut être exposé.
- Nous avons mis en place au sein du Groupe une politique de prévention des risques de non-conformité qui seraient dûs à une méconnaissance des évolutions législatives ou réglementaires, Cegedim met à la disposition des filiales du Groupe un service de veille réglementaire qui fournit des conseils sur les lois et réglementations, notamment en matière de conformité, ainsi qu'un accompagnement lors de l'élaboration de contrats.

Voir également le chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.1 « Faits marquants de l'exercice ».

RISQUES OPÉRATIONNELS

Conformité aux normes fiscales nationales et internationales

Quel est le risque

Nous opérons dans de nombreuses juridictions fiscales et sommes soumis à des contrôles fiscaux périodiques qui, parfois, peuvent remettre en cause les bases de calcul des impôts ou des retenues. Les remises en causes par les autorités fiscales locales peuvent avoir un impact négatif sur notre rentabilité et nos flux de trésorerie.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des lois fiscales nationales et des normes internationales applicables à ses entités, entraînant des enquêtes fiscales et des litiges résultant du cours normal des affaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous engageons fermement, en tant qu'entreprise citoyenne responsable, à respecter et à faire en sorte que toutes les entités du Groupe dans le monde respectent les lois fiscales nationales et les normes internationales applicables. Cegedim s'engage également à ce que toutes les entités du Groupe paient tous les impôts dus dans chacun des pays où elles opèrent ;
- Nous nous faisons accompagner, le cas échéant, par des conseils fiscaux de renom sur des sujets ponctuels pouvant présenter une complexité particulière pour le Groupe ;
- Nous pratiquons une veille réglementaire active sur l'ensemble des normes fiscales nationales et internationales ;
- Nous communiquons de façon transparente et détaillée sur les litiges fiscaux en cours, le cas échéant. Pour plus d'informations voir les faits marquants rapportés aux chapitres 3 et 4.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Éthique des affaires

Quel est le risque

Les activités de Cegedim englobent une variété de secteurs et sont présentes dans plus de dix pays où les lois anti-corruption peuvent s'appliquer avec un effet extraterritorial. Les exemples incluent la loi Sapin II en France, le Bribery Act au Royaume-Uni, ou le FCPA aux États-Unis d'Amérique. Le non-respect des lois et réglementations applicables à l'éthique des affaires et notamment à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence peuvent avoir de graves conséquences juridiques et financières pour le Groupe et porter gravement atteinte à sa réputation.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des règles éthiques de conduite des affaires (notamment anti-corruption et trafic d'influence). Voir également le chapitre 6 avec le rapport de durabilité.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille réglementaire au sein de la Direction Juridique, la DSSI et la Direction du Contrôle Interne, et animons les communautés de référents afin de diffuser les évolutions, bonnes pratiques et obligations. Des newsletters thématiques régulières sont également diffusées au top management ainsi qu'aux référents ;
- Notre Charte Éthique du Groupe prend en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment celles résultant de la loi Sapin II et de la protection des lanceurs d'alerte. Elle est diffusée à tous les collaborateurs qui peuvent y lire le Mot du Président et les conseils du Comité Éthique. Elle est disponible sur notre site internet et traduite dans toutes les langues parlées au sein du Groupe ;
- Nous impliquons la Direction Juridique du Groupe dans toutes les acquisitions, entre autres sur les aspects risques et réglementaires ;
- Nous réunissons le Comité Éthique au moins deux fois par an, qui effectue une revue active de l'ensemble des thématiques éthiques ;

- Nous annexons la Charte Éthique aux contrats de travail, à signature obligatoire, doublée d'une formation elearning visant à promouvoir une culture et des comportements éthiques, notamment la lutte contre la corruption ;
- Nous menons une politique de tolérance zéro à la corruption, y compris les paiements de facilitation ;
- Nous soutenons une concurrence loyale et le Groupe interdit les discussions ou accords avec les concurrents concernant la tarification ou le partage du marché ;
- Nous recensons et évaluons les risques de corruption et de trafic d'influence. La cartographie des risques Sapin II couvre l'ensemble des activités du Groupe et a permis d'élaborer des plans d'actions appropriés. Les résultats du processus de cartographie des risques sont présentés annuellement par le Directeur du Contrôle Interne Groupe à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité Éthique, ainsi que l'avancement des plans d'actions ;
- Nous avons mis en place une procédure d'alerte élargie pour signaler notamment tout manquement à la Charte Éthique ;
- Nous disposons d'une Charte Achats Responsables, largement diffusée en interne et auprès de nos fournisseurs, également disponible sur notre site Internet.

7.2.2.2 | Risques Financiers

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des goodwill

Quel est le risque

Les activités du Groupe concernent la fourniture de services et ne nécessitent que peu d'actifs corporels. Lors des opérations de croissance externe, une part importante du prix d'acquisition se trouve donc reflétée dans des goodwill, qui incluent notamment des éléments de fonds de commerce non affectables, dont l'évaluation suppose de faire appel au jugement et à des prévisions.

Au 31 décembre 2024, 23,9 % du total bilan actif correspond à des goodwill (21,6 % en 2023).

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Ces tests de dépréciation (impairment tests) sont conduits à hauteur des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont des groupes identifiables d'actifs opérant en synergie sur un même secteur d'activité. Ces UGT incluent non seulement les goodwill mais également l'ensemble des actifs d'exploitation nécessaires à la conduite des affaires dans l'UGT. Les tests visent à s'assurer que les flux futurs de trésorerie font plus que couvrir l'ensemble des actifs testés.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations, qui seraient prioritairement allouées sur les goodwill. Ces dépréciations pourraient avoir un effet significatif sur les résultats du Groupe.

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative des prix d'acquisition a été et pourrait continuer à être allouée en goodwill.

Comment nous le gérons

- Nous vérifions annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, la valeur des goodwill et des actifs nécessaires à l'exploitation de nos UGT ;
- En cas d'indice de perte de valeur ou de révision significative des plans d'affaires, une mise à jour des tests d'impairment est réalisée ;
- Nous complétons ces tests par des analyses de sensibilité, dont les paramètres sont définis en fonction des aléas probables auxquels le Groupe est exposé, notamment quant à la réalisation des plans d'affaires.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.1 « Goodwill » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ » ; et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au Chapitre 4, point 4.7.

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des actifs incorporels

Quel est le risque

Les activités du Groupe Cegedim reposent sur une forte capacité à lancer régulièrement sur le marché des produits innovants, à la pointe de l'art technologique. Le Groupe Cegedim est concepteur de l'ensemble des offres qu'il commercialise, qui sont capitalisées dans ses actifs incorporels (essentiellement en logiciels), et consacre chaque année des investissements élevés en recherche et développement.

Au 31 décembre 2024, 19,4 % du total bilan correspond aux immobilisations incorporelles (21,0 % en 2023).

Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement à compter de leur lancement commercial, sur leur durée prévisible d'exploitation.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité pour ces différentes offres pourrait conduire à accélérer les plans d'amortissement initiaux ou à constater des dépréciations en cas d'obsolescence technologique plus rapide qu'initialement prévue. Ces amortissements exceptionnels ou dépréciations pourraient avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, que la valeur nette des actifs issus de la R&D est justifiée au regard des flux de trésorerie attendus sur leur durée d'exploitation probable ;
- Nous revoyons annuellement les durées des plans d'amortissement afin, le cas échéant, de les aligner sur l'horizon des perspectives commerciales et sur un rythme pertinent d'obsolescence.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.2 « Immobilisations incorporelles » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁴⁷⁾ » ainsi que le Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice », Point 3.2 « Activité au cours de l'exercice 2024 ».

RISQUES FINANCIERS

Inflation

Quel est le risque

Le début de l'année 2021 a été marqué par la résurgence d'une hausse significative de l'inflation, qui s'est fortement amplifiée en 2022 et qui a progressé à un rythme moins soutenu en 2023 et contenu en 2024. Les Banques centrales sont convaincues du caractère temporaire de ce pic d'inflation, sans cependant pouvoir quantifier la notion de temporaire. Cette situation résulte principalement de la forte reprise économique à la sortie de la période de crise sanitaire liée au Covid et des tensions économiques en rapport avec la guerre en Ukraine, touchant en particulier le coût de l'énergie.

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), l'inflation devrait ralentir au cours des prochaines années, mais à un rythme plus modéré. Grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts et aux effets de la politique monétaire de la BCE, l'inflation globale ne devrait que très légèrement diminuer, pour s'établir à 2,3 % en moyenne en 2025, avant de revenir à 1,9 % en 2026 et 2,0 % en 2027.

Dans le même temps, les tensions sur le marché du travail, en raison d'un taux de chômage relativement faible par rapport à d'autres périodes historiques, et des difficultés de recrutement sur certains profils de postes très recherchés, font que le rapport de force est aujourd'hui plus favorable aux salariés dans les négociations salariales qu'il ne l'était il y a quelque temps.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter auprès de ses clients, la hausse de ses coûts de production qui sont par nature essentiellement liés aux frais de personnel et à l'énergie, entraînant une baisse de la marge. Le Groupe pourrait aussi perdre des clients ou avoir du mal à accroître ses parts de marchés s'il augmentait fortement ses tarifs pour compenser la hausse des coûts de production.

Comment nous le gérons

- La pression inflationniste est susceptible de s'exercer de façon différente sur les coûts salariaux (premier poste de coûts d'exploitation) et sur les prix de vente. En France, principal marché du Groupe (avec 90,6 % du chiffre d'affaires consolidé), la majorité des contrats de service est indexée, a minima, sur l'indice Syntec. En 2022, l'inflation (5,2% en moyenne - source Insee) a été particulièrement ressentie dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente (Syntec inférieur à 1 % à l'ouverture de l'exercice), créant une distorsion sensible sur les marges. La pression inflationniste sur les salaires s'est poursuivie en 2023, (inflation moyenne à 4,9 % - source : Insee) mais a pu, toutefois, être mieux retranscrite dans les prix de vente (Syntec à près de 4 % début 2023), permettant de réaliser un certain nombre de réévaluations tarifaires contractuelles. Depuis 2024, l'effet de distorsion n'est plus aussi marqué. En tout état de cause, le Groupe engage des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel.
- La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe a bénéficié d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui a permis d'être relativement peu impacté par les fortes tensions du marché à cette période. La négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables sur la période 2024-2025 s'est traduite par une hausse très significative du coût de l'électricité sur l'année 2024, déjà reflétée dans les comptes. En revanche, le Groupe n'anticipe pas de hausse sensible en 2025 en raison des réductions de consommations liées à ses plans d'optimisation énergétique des datacenters dans le cadre de l'ISO 50001, ce qui devrait permettre d'absorber, à coût contenu, une montée en puissance des datacenters les plus performants. Les conditions tarifaires négociées pour 2026 s'inscrivent à nouveau dans une recherche d'économies globales.

RISQUES FINANCIERS

Taux d'intérêt

Quel est le risque

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux effets défavorables des variations des taux d'intérêt sur les résultats du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt peut être appréciée au regard du montant de sa dette financière nette consolidée, qui s'élève à 174,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors dette IFRS16, cf chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, Note 11.1 Endettement financier net). L'endettement financier du Groupe s'appuie sur des financements externes qui sont intégralement à taux variable, ainsi que sur un prêt d'actionnaire subordonné, également à taux variable. Le Groupe dispose en outre d'une facilité de crédit revolving (RCF), non utilisée à la clôture 2024, également à taux variable, et n'utilise pas ses facilités de découvert.

(47) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Une analyse des emprunts par échéance et par type de taux est présentée au Chapitre 3, point 3.2.2.2. « Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2024 », ainsi qu'au chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers ».

En dehors du coût de la dette, la hausse des taux d'intérêt est susceptible d'avoir des impacts sur les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de certains postes du bilan. En particulier, une hausse des taux se traduit mécaniquement par une diminution de l'engagement du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite (avec la constatation d'un écart actuariel favorable dans les capitaux propres consolidés, sans impact immédiat dans les résultats). A l'inverse, une hausse des taux d'intérêt se traduit mécaniquement dans le taux d'actualisation applicable aux tests d'impairment, avec pour effet de minorer les flux actualisés des plans d'affaires, et donc de réduire la valeur recouvrable des actifs testés. Les actifs incorporels au bilan (goodwill, frais de développements ou logiciels) et les actifs nécessaires à l'exploitation des UGT pourraient ne plus être intégralement couverts et nécessiter une dépréciation (voir ci-avant le risque « Dépréciation des goodwill »).

Comment nous le gérons

- Notre dette financière est contractée au niveau de la société mère - Cegedim SA - et répercutée aux filiales en besoin de trésorerie par des prêts internes ou des augmentations de capital. Dans la mesure du possible, la trésorerie disponible du Groupe Cegedim est centralisée et placée par Cegedim SA ;
- Notre politique financière est définie afin que Cegedim limite le risque de taux d'intérêt en favorisant le financement à taux fixe d'une partie significative de sa dette financière. La Société a donc recours à des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, pour gérer le risque de taux d'intérêt en rendant fixes les intérêts variables et a ainsi couvert sur 5 ans l'ensemble des tranches in fine de son crédit syndiqué soit 150 millions d'euros ;
- Nous avons fait le choix raisonné d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de la baisse probable des taux d'intérêt. Ainsi la tranche A amortissable du crédit syndiqué, de 30 millions d'euros, n'est pas couverte de même que le RCF non tiré à la date de clôture. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité ;
- Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution de 0,375 million d'euros du coût de l'endettement financier net sur 12 mois, à structure de financement inchangée (RCF non tiré) ;
- L'impact des variations des taux d'intérêts sur l'évaluation des engagements ou des actifs du Groupe est appréhendé par la réalisation de tests de sensibilité. S'agissant des goodwill, les tests de sensibilité conduits à la clôture 2024, simulant une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation (WACC) sur les calculs d'impairment, n'entraîneraient pas de dépréciation. S'agissant de la provision pour indemnités de départ à la retraite, l'écart actuariel favorable fait l'objet d'un ajustement annuel (avec un impact dans les capitaux propres mais sans incidence sur les résultats) peu significatif à la clôture 2024 (0,2 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros en 2023) mais pourrait continuer à devoir être ajusté à l'avenir en tout ou partie, voire devenir défavorable en cas d'inversion des taux.

RISQUES FINANCIERS

Liquidité

Quel est le risque

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque que celui-ci ne soit pas en mesure de mobiliser ses ressources financières pour faire face à ses engagements financiers et ainsi assurer la continuité de l'activité. Il dépend du niveau d'exposition du Groupe aux tendances du marché pouvant entraîner une augmentation du coût du crédit ou une restriction temporaire de l'accès à des sources de financement externes.

Comment nous le gérons

- Nous surveillons étroitement et évaluons périodiquement le risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales, sur la base du reporting financier. Cegedim veille à anticiper ses besoins de trésorerie en s'assurant que ceux-ci sont couverts par ses ressources financières, en trésorerie, fonds propres ou fonds externes, à court et long terme ;
- La politique de financement du Groupe vise à optimiser son échéancier et le coût de la dette afin de gérer le risque de liquidité pouvant survenir à l'échéance de ses dettes. Cegedim cherche également à diversifier ses sources de financement et de prêteurs. Une attention particulière est en outre portée à l'exposition vis-à-vis des contreparties bancaires, à leurs risques souverains et financiers ainsi qu'à leurs notations de crédit, qui doivent toujours figurer dans les catégories les plus élevées ;
- Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025). Cette opération a eu pour effet de porter la maturité de ses dettes à 5, 6 et 7 ans (entre le 31 juillet 2029 et le 31 juillet 2031) ; le risque de liquidité est donc considéré comme très faible ;
- La nouvelle structure de financement se compose d'un crédit syndiqué de 180 millions d'euros, structuré en une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine, et une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine ; s'y ajoute une facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros, non tirée au closing, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire ; Cegedim dispose en outre d'un prêt subordonné d'actionnaire (prêt FCB) de 45,1 millions d'euros (Voir chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers » pour plus de détails sur la structure de la dette et la ventilation par échéances ainsi que le chapitre 3, section 3.7 « Contrats importants ») ;

- Le crédit syndiqué comprend les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat ainsi que les principales clauses spécifiques suivantes, visant à limiter le risque de liquidité :
- Covenants des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50. Au 31 décembre 2024, le ratio dette financière nette sur EBITDA⁽⁴⁸⁾ s'établit à 1,67 et le ratio EBITDA⁽¹⁹⁾ sur charges d'intérêts s'établit à 10,16 : Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.
- Dividendes : Cegedim est soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- Acquisitions autorisées : si le ratio de levier est supérieur à 2,00 l'accord du pool de prêteurs est requis dès lors que le total des opérations réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice dépasse 25 millions d'euros ; le Groupe ne peut pas non plus acquérir d'entreprise ou de fonds de commerce dont les EBITDA⁽¹⁸⁾ cumulés depuis la mise en place du crédit seraient en perte de plus de 15 millions d'euros ;

RISQUES FINANCIERS

Change

Quel est le risque

L'expansion des activités internationales expose Cegedim aux risques de change au titre des activités exercées par des filiales présentes en dehors de la zone Euro. Ce risque est cependant limité puisque le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans une autre devise que l'euro est faible : 7,4 % en 2024. De plus, les filiales étrangères du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales (coûts et chiffre d'affaires dans la même devise), ce qui les expose peu à des fluctuations de leur marge opérationnelle du seul fait des évolutions des taux de change.

Les effets de change ont eu un impact positif limité de 0,2 % sur le chiffre d'affaires en 2024. Ceci est principalement dû à l'impact positif de 1,2 million d'euros de la livre sterling, qui représente 6,2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de change est donc essentiellement limité au risque dit de translation, matérialisé lors de la conversion des comptes des filiales pour les intégrer dans la consolidation dans la devise d'établissement de ces comptes, qui est l'euro.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'origine des filiales faisant partie du périmètre de consolidation, au 31 décembre 2024, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2024	EUR	GBP	Autres	Total
Montant (en millions d'euros)	927,1	45,9	13,9	986,9
Part en %	93,9%	4,7%	1,4%	100,0 %

Sur la base de l'exercice 2024, dans l'hypothèse d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de l'Euro (devise d'établissement des comptes) contre la Livre sterling (devise la plus significative en dehors de l'Euro), toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, le total bilan consolidé serait réduit de 566 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires serait impacté négativement de 401 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim positivement de 86 milliers d'euros.

Les taux des devises utilisés sont les taux de clôture pour le bilan et les taux moyens de l'exercice pour les résultats.

Comment nous le gérons

Ce risque étant actuellement limité, le Groupe n'a pas de politique de couverture de change. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité.

(48) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

7.2.3 | Risques particuliers

Un certain nombre de risques a été identifié dont l'impact sur le Groupe peut être estimé comme très limité, cependant il semble nécessaire de porter à la connaissance du lecteur leur existence. Il s'agit des impacts potentiels de la guerre en Ukraine, du risque de Saisonnalité, de l'Actionnaire de contrôle, et des Investissements minoritaires détaillés ci-après.

Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

Saisonnalité

Quel est le risque

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité, caractéristiques chez la plupart des acteurs du logiciel ainsi que dans les activités impliquant la fourniture de données. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. Certains clients investissent dans les bases de données du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti au moment des budgets annuels, pour bénéficier d'une vision rétrospective complète ou déclenchent des projets de mise en œuvre en fin d'exercice permettant le démarrage des prestations récurrentes en début d'année suivante.

La proportion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% CA publié	2024	2023	2022
1 ^{er} trimestre	23,8 %	23,7 %	23,3 %
2 ^{ème} trimestre	24,9 %	25,2 %	24,9 %
3 ^{ème} trimestre	24,0 %	24,1 %	24,0 %
4 ^{ème} trimestre	27,3 %	27,0 %	27,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA⁽⁴⁹⁾ générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% EBITDA publié	2024	2023	2022
1 ^{er} semestre	42,2 %	44,9 %	43,3 %
2 nd semestre	57,8 %	55,1 %	56,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Comment nous le gérons

- Nous élaborons les budgets et les reportings mensuels en tenant compte de ces effets saisonniers. Le management prend en compte ces effets dans le pilotage des activités au cours de l'année ainsi que dans ses estimations prévisionnelles ;
- Nous rappelons systématiquement la saisonnalité sur 2 ans dans les publications financières, afin d'assurer une information pertinente des investisseurs.

Actionnaire de contrôle

Quel est le risque

Cegedim est une entreprise familiale. La société FCB contrôle les votes de Cegedim. Elle est détenue par un petit nombre de membres de la famille Labrune, dont plusieurs sont également administrateurs.

Au 31 décembre 2024, FCB détenait 56,46 % des actions en circulation (2023 : 54,52 %) et 70,30 % des droits de vote (2023 : 69,10 %). En conséquence, FCB est en mesure de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de contrôler le vote sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons de nous adosser aux bonnes pratiques de gouvernance, tout en tenant compte des spécificités de Cegedim : le 19 mars 2020, le Groupe a adopté le Code de gouvernance Middlednext. La mise à jour de ce code en septembre 2021 a été adoptée par le Groupe le 28 octobre 2021 ;
- Le Conseil d'administration est composé notamment de trois administrateurs indépendants ;
- Le Conseil d'administration compte quatre comités permanents, dont le Comité des nominations / rémunérations. Il a pour mission principale d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la création d'un plan de succession des mandataires sociaux y compris en cas de vacance imprévue.

(49) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Investissement minoritaire

Quel est le risque

Cegedim exerce certaines de ses activités par le biais de sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé ou exercé par d'autres partenaires. En 2024, la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle représentait environ 5 % du Résultat Opérationnel Courant du Groupe⁽⁵⁰⁾ (5 % en 2023). La cession d'une de ces participations, ou une détérioration de la performance de ces sociétés pourrait affecter les résultats et la situation financière du Groupe. Cegedim pourrait également faire l'objet de décisions préjudiciables à ses intérêts. Par ailleurs, l'application des règles et principes de gestion dans ces entités peut différer de celles adoptées par Cegedim pour les entités sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif. L'accès aux données financières ou opérationnelles pourrait être plus limité que dans les entités où Cegedim exerce un contrôle exclusif.

Comment nous le gérons

- Nous visons à définir des modes de gouvernance appropriés en cherchant à être représenté au Conseil d'administration (ou à un organe décisionnel similaire), et plus généralement à négocier des dispositions contractuelles ou de gouvernance qui sont dans le meilleur intérêt de Cegedim ;
- Lorsqu'il le juge opportun, le Groupe peut décider de se désengager de ces participations, comme en octobre 2022 avec la cession de Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre.

7.3 | Assurance et couverture des risques

Police d'assurance

La politique Groupe de transfert de risques significatifs aux compagnies d'assurance repose sur :

- l'atteinte du meilleur équilibre économique entre la couverture des risques et les primes versées ;
- les assurances disponibles, les contraintes du marché de l'assurance et les réglementations locales.

La couverture d'assurance est estimée en évaluant le niveau de couverture nécessaire pour faire face à des occurrences potentielles de divers risques.

Les risques non assurés sont des expositions pour lesquelles aucune couverture d'assurance n'est offerte sur le marché de l'assurance ou pour lesquelles le coût de l'assurance disponible est disproportionné par rapport aux avantages potentiels de la couverture.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus et peuvent être ajustés afin de tenir compte de l'évolution des activités, du périmètre, ou de la couverture des risques des différentes entités du Groupe.

Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurées contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation.

Cegedim a également souscrit une assurance spécifique Cyber.

Cegedim a souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour répondre aux exigences particulières de certains risques ou projets.

7.4 | Le contrôle interne

Objectifs

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. Le Groupe met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la Charte éthique et des règles internes du Groupe. D'autre part, il découle de son dispositif de contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

Les enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Ils se déclinent autour des thématiques suivantes :

La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences dites métier.

La réussite de ce modèle requiert la coordination des actes de gestion et des comportements des collaborateurs. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et

(50) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

À la suite de la mise à jour en janvier 2021 des recommandations de l'Agence Française Anticorruption relatives à la loi Sapin II, le dispositif de contrôle interne a pris en compte les modifications relatives aux contrôles comptables et intégré ceux-ci dans ses travaux, en complément des contrôles comptables standards menés par les équipes métier en niveau 1, ainsi que des travaux récurrents de contrôle interne de niveau 2, entrant dans le programme d'audit annuel financier et informatique des commissaires aux comptes.

L'accompagnement de sa croissance

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé, début 2008, un pôle OPEX (Operational Excellence), devenu Qualité en 2019 et rattaché à la DSSI (Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information). En 2018, elle a créé une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et des risques, d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, ainsi que de renforcer la culture Groupe orientée clients dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils, et de l'amélioration de la productivité des équipes. En 2022, cette direction s'étoffe de la responsabilité des outils corporate, ERP et CRM, et devient la Direction de la Performance Groupe, résolument orientée clients et excellence opérationnelle. L'encadrement de tous les projets internes, outils et process, du Groupe est ainsi rassemblé sous une responsabilité unique au service de l'ensemble des départements et filiales, pour une meilleure efficacité. On compte également des équipes dédiées au contrôle interne ou à la qualité dans certaines des filiales du Groupe, coordonnées au sein de comités transverses. L'objectif de ces comités est de partager les bonnes pratiques et proposer des améliorations en matière de contrôle interne ou de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes, tant celles en charge de la recherche et développement que des opérations et des fonctions support, et à accompagner tous ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'engagement éthique

Les valeurs fondamentales de Cegedim, basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, guident les principes d'action des hommes et les femmes qui contribuent aux activités du Groupe. Ils sont détaillés dans la Charte Éthique du Groupe, qui s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la mixité, la parité et la diversité, y compris l'intégration et l'accompagnement des collaborateurs porteurs de handicap. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Organisation du dispositif de contrôle interne Cegedim et ses acteurs

Le dispositif de contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Directions des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe. Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. La Direction de la Sécurité des Systèmes Informatiques, la Direction Juridique, et la Direction du Contrôle Interne rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail. Le contrôle interne repose également sur la responsabilisation des Directions d'Activité matérialisée par des délégations de pouvoirs adéquates.

Direction Générale

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant les directions fonctionnelles du siège : Direction Financière et des Investissements, Direction Comptable et du Contrôle de Gestion, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Communication, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction du Contrôle Interne et Direction RSE. Les Directions Générales des entités opérationnelles déclinent aussi la politique de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, adaptée également en fonction des spécificités de leurs activités.

Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté en 2010 d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée. Il effectue également le suivi de l'efficacité des systèmes et dispositifs de contrôle interne, commande des audits ou missions d'inspections ponctuelles, et s'assure de la fiabilité des processus de gestion des risques notamment en contribuant aux arbitrages des Directions Générales sur les plans de traitement des risques.

Direction du Contrôle Interne

Le Groupe s'est doté en 2018 d'une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et de la gestion des risques, ayant pour missions d'assurer la mise en œuvre de l'environnement de contrôle interne ainsi que l'optimisation des opérations conformément au référentiel COSO sur lequel elle s'appuie. Elle reporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit, dont elle applique la stratégie, et à qui elle rend régulièrement compte de ses travaux. Elle travaille également en liaison étroite avec le Comité Éthique, les Directeurs des Activités, toutes les directions opérationnelles impliquées dans le dispositif de contrôle interne, et a établi un réseau de référents conformité au sein des directions opérationnelles.

Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information

De manière similaire, la DSSI créée début 2021, chapeautée par le Directeur Cybersécurité et le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, a renforcé son réseau de Responsables Sécurité Informatique et de Référents Sécurité dans toutes les entités afin d'accompagner le Groupe et les filiales dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'information, contribuant ainsi à la sécurisation de l'environnement général de contrôle interne de Cegedim. Des référents existaient déjà précédemment avant la création de cette Direction, sous forme d'un réseau de correspondants compliance animé par la Direction OPEX, et de référents sécurité animés par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Direction Juridique

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clefs, et vérifie que les opérations sont conduites en conformité avec les réglementations auxquelles le Groupe est soumis.

La Direction Juridique développe et opère le programme de conformité dédié à la protection des données personnelles en application notamment du Règlement Général sur la Protection des Données. Elle anime une équipe transverse de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, chargés de prendre en considération les exigences de conformité aux lois de protection des données personnelles, tant en interne qu'avec les parties prenantes externes du Groupe, partenaires et clients.

Des délégations de pouvoir sont mises en place au titre des procédures formelles déployées par la Direction Juridique, définissant précisément le niveau de décision et d'engagement des Directeurs opérationnels, à partir des pouvoirs du Président et des Directeurs Généraux Délégués.

Direction Financière

Le réseau des Directeurs Financiers, des Responsables ou des Contrôleurs Financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique centrale du Groupe. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ainsi qu'à l'occasion de toute situation plus ponctuelle, afin d'intégrer la composante financière au plus près de la conduite des affaires. Voir également le point 7.5 ci-après.

Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle Interne, Audit Interne, DSSI ou Contrôle de gestion qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines de l'audit et du contrôle interne, dans un processus d'amélioration continue et des plans d'actions permettant de maintenir le niveau d'exigence voulu de contrôle interne.

Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est doté d'une structure de gouvernance de la sécurité, qui implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, directement rattachée à la Direction Générale, définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques, et contrôle par des audits internes réguliers que la politique est appliquée conformément au niveau et besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information ainsi que le Responsable de la sécurité physique (Services Généraux) mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité techniques.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité interne du système d'information, animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel : réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures ;
- La sécurité physique : contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe ;
- La sécurité des accès informatiques : contrôler l'accès aux informations ;
- La sécurité des informations et la cybersécurité des systèmes d'information : assurer un niveau de protection approprié des informations et infrastructures ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux : assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information ;
- La sécurité des développements informatiques : intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La continuité d'activité ;
- La conformité à la législation : assurer la veille légale et normative et déployer les dispositifs requis.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par le référentiel ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité :

- cegedim.cloud pour les activités d'hébergement et de maintenance ;
- Cegedim Business Services pour les activités de sa practice RH et pour les activités de sa practice Factures et Achats ;
- CETIP pour les activités de tiers payant et pour les activités de gestion déléguée ;
- Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000-1/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications et qualifications :

- ISO 27001:2017, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
- SecNumCloud v3.2 pour l'offre CegNumCloud Secured IaaS de cegedim.cloud ;
- eIDAS du système de génération de cachets et de certificats qualifiés de signature électronique de Cegedim en sa qualité de PSCO (Prestataire de Services de Confiance) ;
- ISO 27001:2022, ISO 27701:2019, ISO 22301:2019 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations d'infogérance des applications clients dans le secteur assurantiel et hébergement associé pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la commercialisation, le développement, la mise en œuvre et le maintien en conditions de sécurité et opérationnelles du service de dématérialisation fiscale de factures et de documents de Cegedim Business Services
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Cegedim dispose d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS v1.1 ;

- Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).

7.5 | Processus clés pour l'information comptable et financière

Élaboration des comptes du Groupe

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Comptable s'appuie sur les équipes locales des filiales ou sur des prestataires externes. S'agissant des sociétés nouvellement acquises, soit les équipes comptables en place sont intégrées dans l'organisation précédemment décrite, soit la comptabilité est reprise par les équipes de Cegedim.

La création dès 2005 d'un service centralisé spécifiquement dédié à la consolidation a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en veillant à la correcte application des nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontée des informations internationales. Une procédure normée de remontée de liasses de consolidation est organisée chaque trimestre.

Revue des informations financières clés

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim, ou servant de base aux décisions de gestion et de pilotage des activités.

Consolidation et Rapports financiers semestriel et annuel : les comptes consolidés du Groupe et les Rapports financiers sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables produites sous la responsabilité de la Direction Comptable et de la Direction Financière. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux points d'attention faisant appel au jugement dans le Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment les tests de perte de valeur des actifs détenus par la Société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés aux plans d'affaires présentés au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles et servent de base à l'évaluation de leur performance annuelle. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi que tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et la Direction Juridique.

Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et les responsables du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

L'outil comptable et ses évolutions font l'objet de contrôles et de revues régulières par la Direction du Contrôle Interne, partagés et validés avec la Direction Financière et la Direction Technique. Cette approche est basée sur les principes SOX, notamment en ce qui concerne les contrôles généraux (ITGC) et les contrôles applicatifs (ITAC). Un audit externe annuel permet de garantir ces standards.

Liens avec le Contrôle juridique et le contrôle des engagements

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par la Direction Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Des points réguliers sont organisés avec la Direction Comptable afin de s'assurer d'une retranscription correcte dans les comptes.

Le Comité d'Audit est également tenu régulièrement informé.

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

Le Contrôle de gestion opérationnel

Un Contrôle de Gestion décentralisé, orchestré par le siège

Le Contrôle de Gestion est exercé au plus près des opérationnels, avec des équipes dédiées au sein de chaque branche d'activité.

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte différents volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Le déploiement d'indicateurs de pilotage ciblés au sein de chaque branche d'activité, en fonction des besoins spécifiques exprimés par les opérationnels, et le support quotidien aux opérationnels dans les aspects financiers ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement au sein des filiales du Groupe, sur demande des opérationnels, du Contrôle de Gestion central, de la Direction Financière ou de la Direction du Contrôle interne.

Le Contrôle de Gestion central, basé au siège, s'assure de l'homogénéité des process et des outils au sein des filiales, veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs et pilote la campagne budgétaire.

Il produit un reporting mensuel consolidé à destination de la Direction Générale du Groupe. Ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Processus d'élaboration du budget

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Fiabilisation et cohérence des informations

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Lors de nouvelles acquisitions, un processus d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes applicables.

7.6 | Processus clés pour l'information de Durabilité

Contenu, principales caractéristiques et principaux éléments des processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information en matière de durabilité

La gestion des risques et le contrôle interne en matière de durabilité visent à garantir la fiabilité, la transparence et la conformité des informations en matière de durabilité. Ces systèmes couvrent l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques liés aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. La gestion des risques liés à la durabilité est pleinement intégrée et alignée avec les processus existants de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Méthode d'évaluation des risques adoptée y compris la méthode de classement des risques par ordre de priorité

A compter de l'exercice 2024, l'évaluation des risques RSE est réalisée en conformité avec la directive européenne CSRD. L'évaluation des risques en matière de durabilité repose sur une approche structurée permettant d'identifier, d'analyser et de prioriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En premier lieu, l'identification des risques s'appuie sur :

- L'analyse des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise pour identifier les risques liés aux impacts environnementaux, sociaux et éthiques ;
- La consultation des parties prenantes internes et externes (clients, salariés, actionnaires...) ;
- Une veille réglementaire et sectorielle pour anticiper les évolutions législatives et normatives.

Pour chaque risque, les causes et conséquences potentielles sur la performance de l'entreprise sont ensuite analysées, afin d'en évaluer la criticité :

- Mesure de l'impact potentiel sur les dimensions financière, réputationnelle, opérationnelle et réglementaire ;
- Estimation de la probabilité d'occurrence des risques en se basant sur des données historiques et prospectives.

Les risques sont enfin priorisés et classés, tenant compte de leur impact (faible, modéré, élevé, critique), et de la probabilité d'occurrence (rare, peu probable, probable, très probable) :

- Risque critique (impact élevé et forte probabilité) : à traiter en priorité ;
- Risque modéré (impact modéré mais fréquence potentielle significative) : à surveiller activement ;
- Risque faible (impact et probabilité faibles, mais pouvant évoluer dans le temps) : à suivre régulièrement.

Cette classification permet d'orienter les ressources de l'entreprise vers les risques les plus stratégiques et d'élaborer des plans d'atténuation adaptés. A l'issue de cette évaluation, une cartographie des risques RSE est établie en lien avec les activités de l'entreprise.

Principaux risques identifiés et stratégies élaborées pour les atténuer, y compris contrôles connexes

Les principaux risques RSE identifiés ainsi que les plans d'action visant à les atténuer sont décrits dans le Rapport de Durabilité au chapitre 6. L'atténuation des risques RSE repose sur une démarche d'amélioration continue, avec un suivi régulier des risques et des mesures d'atténuation via des indicateurs clés de performance et un ajustement de la stratégie et des plans d'actions, tenant compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques. Cette approche vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Conclusions et plan d'actions en rapport avec les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information en matière de durabilité

Manière dont l'entreprise intègre les conclusions de son évaluation des risques et de ses contrôles internes en ce qui concerne le processus d'information en matière de durabilité dans les fonctions et procédures internes

Cegedim a mis en place un cadre structuré pour intégrer les conclusions de son évaluation des risques et de son contrôle interne liés à la durabilité. Cette intégration se fait à plusieurs niveaux :

- Les risques identifiés sont intégrés dans les référentiels de gestion des risques du Groupe et influencent la stratégie RSE de l'entreprise. La cartographie est mise à jour régulièrement ;
- Les conclusions des évaluations de risques alimentent les indicateurs clés de performance RSE de l'entreprise ;
- Les résultats des contrôles internes influencent la révision ou la mise à jour des politiques et des plans d'action RSE ;
- Les résultats des contrôles internes sont utilisés pour fiabiliser les données publiées dans les rapports de durabilité, et donnent lieu à des axes d'amélioration des processus et des outils.

Cegedim a adopté une approche dynamique pour tirer les enseignements des évaluations de risques et des contrôles internes, et ajuste en continu :

- La stratégie, les objectifs et plans d'action RSE du Groupe ;
- Les procédures de contrôle interne et de reporting pour renforcer la fiabilité des informations extra-financières ;
- Les plans d'actions correctifs pour améliorer la gestion des risques identifiés.

Communication périodique des conclusions aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

L'ensemble de ce processus ainsi que les conclusions sont partagés avec les organes de gouvernance (Direction Générale, Comité RSE, Comité d'Audit) lors de séances de travail réparties au cours de chaque année, afin d'assurer une prise en compte stratégique. Cette démarche garantit la bonne intégration des risques RSE dans la gouvernance et les processus opérationnels, afin de renforcer la résilience de l'entreprise.



8

Assemblée générale

8.1 | Projets de résolutions

8.1.1 | Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juin 2025

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 899 320 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 232 294 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élevant à 38 436 727,65 € au compte « Autres Réserves ».

L'assemblée générale prend acte que des dividendes ont été versés lors des trois précédents exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021	6 829 743,50 €	Néant	Néant
31.12.2022	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	Néant	Néant	Néant

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées dans ce rapport et approuve les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé, leurs actions étant exclues du calcul de la majorité

Sixième résolution

Le mandat d'administratrice de Madame Aude Labrune arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2031, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

Septième résolution

Le mandat d'administratrice de Monsieur Laurent Labrune arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2031, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

Huitième résolution

Le mandat d'administratrice de Madame Catherine Abiven arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2031, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

Neuvième résolution

Le mandat de censeur de Monsieur Frédéric Duchesne arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2027, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte que le cabinet FORVIS MAZARS est arrivé au terme de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et que celui-ci ne peut plus être renouvelé puisqu'atteignant la limite de 4 mandats successifs. Le conseil d'administration, sur la base des travaux du comité d'audit, a examiné plusieurs candidatures pour l'exercice de ce mandat et propose au vote de l'assemblée la nomination du cabinet _____. L'assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet _____, pour un mandat de six exercices expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2030.

Onzième résolution

L'assemblée générale prend acte que le cabinet KPMG est arrivé au terme de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire. Le conseil d'administration, sur la base des travaux du comité d'audit, a examiné plusieurs candidatures pour l'exercice de ce mandat, y compris celle du cabinet KPMG, et propose au vote de l'assemblée la nomination du cabinet _____. L'assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet _____, pour un mandat de six exercices expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2030.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des rémunérations à répartir entre les administrateurs et censeurs en 2025 à 198 000 €.

Treizième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe CEGEDIM conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 14 décembre 2026. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2023 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui a été proposée par le Comité des nominations/ rémunérations au Conseil d'administration qui la soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, l'approuve telle qu'elle figure au chapitre 2 au point 2.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte des rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, qui ont été proposés par le comité des nominations/ rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet, sans modification, au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre 2 au point 2.3 « politique de rémunération des mandataires sociaux » du document d'enregistrement universel. Pour rappel, la seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui s'élève au global à 71 milliers d'euros.

Puis le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, après vérification par le bureau de l'assemblée du maintien du quorum du quart des actions ayant droit de vote, constaté en début de séance.

Seizième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, alinéa 2 du code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Dix-septième résolution

Le Conseil d'administration est tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

Dix-huitième résolution

Le conseil d'administration examine l'opportunité de changer le marché de la cotation pour Euronext Growth. L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de demander la radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et l'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth et donne tous pouvoirs au Directeur Général Délégué à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation dans un délai de 12 mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 V du Code monétaire et financier.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.2 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société FCB S.A. – Convention de subordination

Nature et modalités :

Convention de subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président Directeur Général de votre société et Président du Conseil de Surveillance et actionnaire de FCB S.A.), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société et membre du directoire et actionnaire de FCB S.A.) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général délégué de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance)

Motif :

Convention entre FCB et Cegedim S.A. limitant le remboursement à FCB S.A. des sommes dues par Cegedim S.A. au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018 qui annule et remplace celle de 2018.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 2. Avec Madame Aude Labrune (administratrice de votre société), et Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société)

Nature, motifs et modalités :

Cession temporaire à la société Cegedim S.A. de l'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu'au 8 octobre 2024.

Personnes concernées :

Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société) et Madame Aude Labrune (administrateur de votre société).

- 3. Avec la société GERS SAS

Nature, motif et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de GERS SAS et Président Directeur Général et administrateur de votre société).

- 4. Avec la société CETIPNature et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat avec les sociétés ALLIANZ IARD et ALLIANZ VIE et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de CETIP et Président Directeur Général et administrateur de votre société), Madame Aude Labrune (administrateur de CETIP et de votre société), Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société, administrateur de CETIP) et Monsieur Pierre Marruchi (administrateur de CETIP et Directeur Général Délégué de votre société).

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Paris La Défense, le 4 avril 2025

Jérôme de Pastors
Associé

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 4 avril 2025

Vincent de Becquevort
Associé



9

Informations complémentaires

9.1 | Informations concernant Cegedim

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

Identifiant d'entité juridique (LEI : Legal Entity Identifier) : 9695002XQWX9TKCOZT86.

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 431 769,27 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129- 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le site internet se trouve à l'adresse www.cegedim.fr. Le pays d'origine est la France. Les activités de Cegedim sont soumises au droit français.

Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Forvis Mazars

Représenté par M. Jérôme de Pastors,

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

KPMG,

Représenté par M. Vincent de Becquevort,

Tour EQHO – 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.

Nomination lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

9.2 | Informations concernant le capital

9.2.1 | Capital

Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2024.

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 431 769,27 euros, divisé en 14 097 155 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

Modification du capital et des droits attaché aux actions

Actions non représentatives du capital.

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant.

Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant.

Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Les mécanismes suivants sont mis en place pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive : voir Chapitre 7 « Gestion des risques » point 7.4 « Le contrôle interne » section « Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne », Chapitre 2 « Gouvernance » point 2.2.4 « Indépendance des administrateurs » et point 2.2.2 « Organisation et fonctionnement des Comités » sur l'existence des comités d'Audit, Stratégique et des Nominations / Rémunérations.

Changement de contrôle

Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

À la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

9.2.2 | Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 289 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,43	0,9528
05/2024	Augmentation de capital en numéraire réservée	99 982	14 097 155	889 559,85 ⁽⁶⁾	13 431 769,27	0,9528

⁽¹⁾ FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

⁽²⁾ Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

⁽³⁾ Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

⁽⁴⁾ Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

⁽⁵⁾ Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

⁽⁶⁾ Prime d'émission

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société,

- **À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 56,85 % du capital et 70,58 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue à cette date.
- **Au 31 décembre 2024**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 56,46 % du capital et 70,30 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue au 31 décembre 2024.

FCB est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice.

Amiral Gestion est une société de gestion indépendante située au 103 rue de Grenelle à Paris au capital de 629 983 euros (RCS Paris 445 224 090) présidée par M. Julien Lepage.

Demiers franchissements de seuil déclarés

Le 8 janvier 2025, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 087 282 actions Cegedim représentant 7,71 % du capital et 4,95% des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 7 mars 2022, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 063 525 actions Cegedim représentant 7,60 % du capital et 5,04 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 3 mai 2021, La Caisse des dépôts et Consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris)

La Caisse des dépôts et Consignations (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance et Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et détenir indirectement 698 290 actions Cegedim représentant 4,99 % du capital et 4,53 % de droits de vote répartis de la façon suivante

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,05 %	2,64 %
CDC Croissance	2,94 %	1,89 %
Total CDC	4,99 %	4,53 %

Le 28 avril 2021, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 712 089 actions Cegedim représentant 5,09 % du capital et 3,28 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 19 février 2021, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 635 696 actions Cegedim représentant 4,54 % du capital et 2,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 9 novembre 2020, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 1 070 555 actions Cegedim représentant 7,65 % du capital et 4,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 6 février 2020, Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC

Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote et détenir individuellement 1 101 749 actions Cegedim représentant 7,87 % du capital et 5,04 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

À cette occasion, la société FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 6 février 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1.232.432 actions Cegedim représentant autant de droits de vote, soit 8,80 % du capital et 5,64 % des droits de vote de cette société.

Le 13 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 5,01 % du capital et 5,12 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	2,02 %	1,28 %
Total CDC	5,01 %	5,12 %

Le 10 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 4,85 % du capital et 5,03 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	1,86 %	1,19 %
Total CDC	4,85 %	5,03 %

Le 22 mars 2019 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 4,99 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

Le 24 mai 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8 % du capital.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations

Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15 %, 10 % et 5 % du capital et les seuils de 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de Bpifrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0 % du capital et 3,85 % des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3 % du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participation

Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12 % de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB

FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66 % des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7 % du capital et 67,5 % des droits de vote.

Le 14 février 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et le seuil de 3 % des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1 % du capital et 3,9 % des droits de vote.

9.2.3 | Actionnariat du Groupe

Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2024 et à la date de publication de ce document sont indiquées ci-dessous.

Situation au 28 février 2025

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 28 février 2025 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	8 014 186	56,85%	484 573	7 529 613	15 059 226	15 543 799	70,58%
Bpifrance participations	287 221	2,04%	0	287 221	574 442	574 442	2,61%
Public ⁽¹⁾	5 456 963	38,71%	5 348 293	108 670	217 340	5 565 633	25,27%
Cegedim ⁽²⁾	338 785	2,40%	0	0	0	0	0,0 %
Total	14 097 155	100%	5 832 866	7 925 504	15 851 008	21 683 874	98,46%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 54 890 actions soit encore 0,39 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du présent document.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2024

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 959 852	56,46%	492 131	7 467 721	14 935 442	15 427 573	70,30%
Bpifrance participations	287 221	2,04%	0	287 221	574 442	574 442	2,62%
Public ⁽¹⁾	5 467 111	38,78%	5 373 185	93 926	187 852	5 561 037	25,34%
Cegedim ⁽²⁾	382 971	2,72%	0	0	0	0	0,0 %
Total	14 097 155	100,00%	5 865 316	7 848 868	15 697 736	21 563 052	98,25 %

⁽¹⁾ (1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 52 250 actions soit encore 0,37 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2024.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 631 723	54,52 %	201 355	7 430 368	14 860 736	15 062 091	69,10 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public ⁽¹⁾	5 658 611	40,43 %	5 576 366	82 245	164 490	5 740 856	26,34 %
Cegedim ⁽²⁾	419 618	3,00 %	-	-	-	-	0,0 %
⁽¹⁾ Total	13 997 173	100,00 %	5 777 721	7 799 834	15 599 668	21 377 389	98,07 %

⁽¹⁾ La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 36 443 actions soit encore 0,26 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2023.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 601 283	54,31 %	193 872	7 407 411	14 814 822	15 008 694	68,95 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public ⁽¹⁾	5 719 602	40,86 %	5 643 638	75 964	151 928	5 795 566	26,62 %
Cegedim ⁽²⁾	389 067	2,78 %	-	-	-	-	0,0 %
Total	13 997 173	100,00 %	5 837 510	7 770 596	15 541 192	21 378 702	98,21 %

⁽¹⁾ (1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 30 520 actions soit encore 0,22 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité.

Actions auto détenues de contrôle

À la fin de l'exercice 2024, la Société détenait 382 971 actions Cegedim. Au cours de l'exercice 2024, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas acquis d'action sur le marché. La Société a transféré, en 2024, 40 131 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune opération d'annulation d'actions propres en 2023.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 600 000 euros. Au 31 décembre 2024, le contrat dispose de 18 946 actions Cegedim et 70 517,71 euros de trésorerie.

La Société a transféré, le 22 janvier 2025, 44 718 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société n'a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune annulation d'actions propres sur cette période.

9.2.4 | Marché des titres Cegedim

Indicateurs boursiers

L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

Performance boursière au 31 décembre 2024

L'action Cegedim a baissé de 28,6 % en 2024.

Le cours de clôture à fin décembre 2024 était de 12,75 €.

Le 7 novembre 2024, le cours a atteint son plus bas niveau à 10,60 € et son plus haut niveau le 25 janvier 2024 à 18,80 €.



Performance boursière sur les quatre dernières années

janvier - décembre	2021	2022	2023	2024
Cours de clôture	€ 24	14,6	17,9	12,8
Moyenne sur la période	€ 25,2	20,9	19	13,8
Plus haut sur la période	€ 29,8	28,5	23,6	18,8
Plus bas sur la période	€ 21,4	13,9	14,8	10,6
Capitalisation boursière	M€ 335,9	203,8	250	179,7
Nombre de titre émis	M 14,0M	14,0M	14,0M	14,1M

Contact actionnaire

Damien Buffet

Responsable de la communication financière

Tel : + 33 (0) 7 64 63 55 73

Email : damien.buffet@cegedim.com

Relations avec la communauté financière

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clés de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et semestriel. À la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise un webcast.

Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en présentiel ou en virtuel selon les conditions sanitaires.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Agenda 2025

24 avril après bourse : Chiffre d'affaires du T1 2025

13 juin : Assemblée Générale

24 juillet après bourse : Chiffre d'affaires du T2 2025

25 septembre après bourse : Résultats du S1 2025

23 octobre après bourse : Chiffre d'affaires du T3 2025

9.2.5 | Opérations avec les apparentés

Conventions règlementées

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 point 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La note 19 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

À ce jour, il n'a pas été autorisé des conventions nouvelles.

9.3 | Personnes responsables

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Jean-Claude Labrune,

Président-Directeur Général de Cegedim SA.

Responsable de l'information

Damien Buffet,

Responsable de la communication financière

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés et annuels de Cegedim SA clos le 31 décembre sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont la table de concordance figure à la section 9.6.2 du chapitre 9, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 7 avril 2025.

Jean-Claude Labrune | Président-Directeur Général | Cegedim SA

9.4 | Documents accessibles au public

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (compte annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuille de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt.

La rubrique « informations réglementées » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cegedim.fr/finance/documentation/reglementation/Pages/default.aspx>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Cegedim en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Modalités de diffusion de l'information réglementée

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction de la Communication Financière de Cegedim s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et archivée sur le site internet de Cegedim.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. Pour ce faire, la Direction de la Communication Financière de Cegedim a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

9.5 | Informations financières historiques

Rapport 2024

Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2024 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2024 sont présentés respectivement au chapitre 5 point 5.4 et au chapitre 4 point 4.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Rapport 2023

Les rapports relatifs à l'exercice 2023 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2024 sous le numéro D.24-0233.

Rapport 2022

Les rapports relatifs à l'exercice 2022 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2023 sous le numéro D.23-0266.

Les rapports pour 2022 et 2023 et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

9.6 | Tables de concordance

9.6.1 | Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N° de chapitre et Rubrique	Section
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	9.3
2. Contrôleurs légaux des comptes	9.1
3. Facteurs de risques	3.1 / 3.6 / 4.6 note 3, 4, 8.1, 8.2, 8.3, 12 / 5.3.3 note 30 / 6.2 / 7.2
4. Informations concernant l'émetteur	9.1
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	Panorama / 1.2 / 6.2
5.2 Principaux marchés	1.2
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2 / 3.6 / 3.7 / 4.6 note 3 et 4 et 20.4
5.4 Stratégie et objectifs	Panorama / 1.2 / 3.6 / 6.1
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveau procédé de fabrications	N/A
5.6 Position concurrentielle	1.2
5.7 Investissements	3.3 / 4.6 note 5.2, 5.3, 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 / 5.3.3 note 1
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du groupe	1.1 / 1.2
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.1 / 1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	Panorama / 3.2 / chapitre 4 et 5
7.2 Résultat d'exploitation	Panorama / 3.2 / Chapitre 4 et 5
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	3.2.2 / 4.1 / 4.4
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	3.2.3 / 4.5 / 4.6
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	3.2.2.2 / 3.3 / 4.6 note 11
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	2.5 / 3.7
8.5 Sources de financement attendues	3.2.2.2 / 3.2.3 / 4.6 note 11
9. Environnement réglementaire	1.2 / 7.2.1
10. Informations sur les tendances	3.6
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	3.6
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Conseil d'administration et Direction générale	2.2 / 2.2.6
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.2.6
13. Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération et avantages en nature	2.3
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3 / 4.6 note 8.3 et 19.1
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	2.2.2
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	2.3 / 4.6 note 19.1
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des nominations / rémunérations	2.2.2 / 2.2.3
14.4 Déclaration relative à la Conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	2.1
14.5 Incidence significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	2.3 / 2.5
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	Panorama / 4.6 note 8.2 / 5.3.3 note 26 / 6.3
15.2 Participations et stock-options des Administrateurs	2.2.7 / 2.3.1

N° de chapitre et Rubrique	Section
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.4 / 4.6 note 8.3
16. Principaux actionnaires	
16.1 Franchissements de seuils	9.2.2
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	2.5 / 5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.3 Contrôle de l'émetteur	5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	2.5 / 3.7 / 4.6 note 19 / 9.2.1
17. Transactions avec les parties liées	2.2.6 / 4.6 note 19
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	3.2 / 3.2.2 / Chapitre 4 / 5.5 / 9.5
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	4.7 / 5.4
18.4 Informations financière pro forma	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	3.10 / 4.6 note 17
18.6 Procédure judiciaire et arbitrage	3.1 / 4.6 note 20.4
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A
19. Informations complémentaires	
19.1 Capital social	9.2.1
19.1.1 Capital souscrit	9.2.1
19.1.2 Autres actions	9.2.1
19.1.3 Actions autodétenues	9.2.3
19.1.4 Valeurs mobilières	5.3.4
19.1.5 Conditions d'acquisition	9.2.2
19.1.6 Options ou accords	2.3 tableau 4 à 9 / 2.5 / 4.6 note 8.3 / 9.2.1
19.1.7 Historique du capital	9.2.2
19.2 Acte constitutif et statuts	2.2.1 / 9.1
19.2.1 Object social	9.1
19.2.2 Droits et privilèges des actions	2.5
19.2.3 Éléments de changement de contrôle	2.5
20. Contrats importants	3.7 / 4.6 note 20.3
21. Documents disponibles	9.4

9.6.2 | Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 100 et suivants, L. 232- 1, II et R. 225- 102 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	3.8
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	3.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière	Panorma / 3.2
Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe,	Panorama / 6.1.4
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	5.3.3 note 31
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	9.2.3
Activité des filiales de la Société	1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5.3.5 / 5.3.4 / 5.3.3 note 30
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Activités en matière de Recherche et de Développement	3.9
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	5.5
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441- 6- 1 du Code de commerce dans sa rédaction du décret n° 2015- 1553 au 27 novembre 2015, mis en œuvre par arrêté du 6 avril 2016	3.9.1
Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société	6.3.2 / 4.6 note 10 / 3.3.2
Incidences des activités quant à la lutte contre l'évasion fiscale	6.4.4 / 7.2.2.1
Informations sur les actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées	6.3.2.3
Contrôle interne	
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	7.2
Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	4.6 note 4 / 7.2.2.2
Dispositif anticorruption	7.2.2.1
Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en oeuvre effective	chapitre 7
Actionariat et capital	
Structure et évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	9.2.1 / 9.2.2
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	9.2.3
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	2.3 / 2.4 / 4.6 note 8.3 / 5.3.3 note 20, 21 et 25
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	2.2.7
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	3.10
Informations en matière de durabilité	Chapitre 6
Autres informations	
Informations fiscales complémentaires	5.3.3 note 19
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A

9.6.3 | Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 37 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Politique de rémunération des mandataires sociaux	2.3.1
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	2.3.2
Proportion relative de la rémunération fixe et variable	2.3.2
Conventions réglementées	8.2
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	2.2.5
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	2.1 / 2.2
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	2.2
Description de la politique, objectifs et résultats de la diversité appliquée aux membres du Conseil	2.2.1
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	7.1
Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	2.6

9.6.4 | Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451- 1- 2 du Code monétaire et financier et 222- 3 du Règlement général de l'AMF.

Information	Section
Comptes consolidés du Groupe	Chapitre 4
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	4.7
Comptes annuels de la Société	Chapitre 5
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	5.4
Rapport de gestion (incluant le rapport de durabilité)	Cf. table de concordance 9.6.2
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table de concordance 9.6.3
Rapport de certification des informations en matière de durabilité	6.6
Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2024	9.3
Honoraires des Commissaires aux Comptes	4.6 note 20.2



2024

Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% FSC recyclé. Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim.



www.cegedim.fr/finance



Société anonyme au capital de 13 431 769,27 € | 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z | Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00 | Email : investor.relations@cegedim.com